

Chambre des Représentants.

(SEANCE DU 26 FÉVRIER 1892.)

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

EXPOSÉ GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

Le projet de Budget général pour l'exercice 1893, que j'ai l'honneur de soumettre à la Législature, d'après les ordres du Roi, vous est présenté en douze projets de loi distincts comprenant, d'une part, les évaluations de recette et, d'autre part, les prévisions de dépense pour les divers Départements ministériels.

Les évaluations de recette s'élèvent à . . . fr.	344,589,828 40
et les prévisions de dépense à	340,712,265 07

Soit un excédent de recette probable de . fr. 3,877,563 33
ou, en chiffres ronds, 3,800,000 francs.

La comparaison entre ces évaluations et prévisions et l'ensemble des évaluations et crédits formant le Budget général pour l'exercice 1892 en cours, fait l'objet du tableau ci-après :

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES entre les crédits des exercices 1892 et 1893.	
	votés ou demandés pour l'exercice 1892.	proposés pour l'exercice 1893.	En plus.	En moins.
Dettes publiques	103,221,797 57	103,218,772 57	»	3 025 »
Dotations	4,579,100 »	4,705,900 »	126,800 »	»
Ministère de la Justice	18,368,135 »	18,484,427 »	116,292 »	»
— des Affaires Étrangères	2,495,363 »	2,495,363 »	»	1,000 »
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	23,216,997 »	23,142,570 »	»	74,427 »
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	17 088,668 »	17,077,668 »	»	11,000 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	103,317,028 »	103,462,487 »	145,459 »	»
— de la Guerre	46,960,582 »	46,801,152 50	»	159 429 50
Gendarmerie	4,264,500 »	4,254,400 »	»	10,100 »
Ministère des Finances	15,539,255 »	15,540,525 »	1,270 »	»
Non-Valeurs et Remboursements	1,528,500 »	1,529,000 »	500 »	»
	340,580,925 57	340,712,255 07	390,321 »	258,981 50
Voies et Moyens	342,546,190 40	344,589,828 40	+ 131,339 50	
	+ 1,965,264 83	+ 3,877,563 33		

Ce tableau fait ressortir que les évaluations de recette pour l'exercice 1893 comportent une augmentation totale de 2,043,638 francs, comparativement à celles de 1892, et que les prévisions de dépense ne sont plus élevées que de fr. 131,339 50.

Mais il est à remarquer que le projet de Budget de la Dette publique ne comprend pas les crédits destinés à payer les intérêts des capitaux à emprunter en 1892 pour dépenses sur ressources extraordinaires et l'annuité résultant de la reprise des réseaux téléphoniques. Et l'on peut prévoir de ce chef une charge nouvelle de 1,500,000 francs environ.

L'excédent annoncé se trouverait ainsi réduit de 3,800,000 fr. à 2,300,000 fr.

Et, comme le Gouvernement l'a fait observer à plus d'une reprise, la prudence qui doit présider à l'établissement de la situation financière du pays commanderait que ce chiffre fût plus élevé.

Il convient, en effet, que les dépenses extraordinaires qui n'augmentent pas le capital du pays puissent être prélevées sur l'excédent des ressources ordinaires, et l'on ne peut d'ailleurs oublier que les recettes du chemin de fer, — devenues l'élé-

ment principal du Budget, — dépendent de la prospérité industrielle et présentent ainsi certains caractères d'incertitude.

Recettes. — En ce qui concerne les recettes, les évaluations ont été établies modérément, avec autant d'exactitude que le permet l'époque encore éloignée de l'ouverture du futur exercice. Comme les années précédentes d'ailleurs, on a pris pour base de ces évaluations la moyenne du produit des cinq dernières années et l'on ne s'est écarté de cette règle que lorsque des faits précis exigeaient qu'il en fût ainsi.

Une note préliminaire, placée en tête du projet de Budget des Voies et Moyens, contient des explications sur les augmentations et les diminutions proposées et dont voici le détail par article :

	Augmentations.	Diminutions
Art. 1 ^{er} . Contribution foncière . . . fr.	151,700 »	—
» 2. — personnelle . . .	265,000 »	»
» 3. Droit de patente	120,000 »	»
» 4. Redevances sur les mines . .	»	600,000 »
» 5. Douanes. — Droits d'entrée .	121,093 »	»
» 6. Accises	372,345 »	»
» 7. Recettes diverses	25,000 »	»
» 10. Hypothèques	50,000 »	»
» 11. Successions, litt. <i>a</i> et <i>b</i> . . .	1,050,000 »	»
» 12. Timbre	50,000 »	»
» 13. Naturalisations	»	2,000 »
» 15. Amendes de condamnations, & ^a .	»	110,000 »
» 21. Postes	299,100 »	»
» 24. Domaines (valeurs capitales).	30,000 »	»
» 25. Forêts	70,000 »	»
» 28. Produits divers	40,000 »	»
» 30. Abonnements au <i>Moniteur</i> .	»	10,000 »
» 31. Produits divers des prisons .	»	48,000 »
» 37. — de la régie du <i>Moni-</i>		
<i>teur</i>	10,000 »	»
» 38. — des établissements de		
bienfaisance. . .	10,900 »	»
» 41. Bonification de $\frac{1}{4}$ %, etc. .	50,000 »	»
» 42. Fonds d'amortissement sans		
emploi	93,000 »	»
A REPORTER fr.	2,808,138 »	770,000 »

REPORT.		fr. 2,808,138 »	770,000 »
Art. 43. Intérêts à 3 1/2 % sur 20,000 actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo .	55,000 »	»	
» 45. Remboursement par les communes des centimes additionnels, etc.	20,000 »	»	
» 59 (Budget de 1892). — Remboursement par les provinces de leur quote-part, etc. — Supprimé. .	»	45,000 »	
» 59 (Budget de 1893). — Établissements de bienfaisance. .	»	24,500 »	
		2,883,138 »	839,500 »
EN PLUS.		fr. 2,043,638 »	

Dépenses — Les projets de Budget de dépense pour les différents ministères et services sont présentés d'une part, avec des augmentations à concurrence de 390,321 francs, d'autre part, avec des réductions s'élevant à fr. 258,981 50, soit en résumé avec un excédent de fr. 131,339 50 en augmentation.

Ces diverses modifications sont expliquées dans une note préliminaire qui se trouve en tête de chaque projet de loi de Budget.

On a fait remarquer déjà que lors de la revision des Budgets, celui de la Dette publique devra recevoir une augmentation assez considérable. — La reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés entraînera également l'ouverture d'articles nouveaux aux Budgets des Chemins de fer et des Voies et Moyens. — Il y aura lieu aussi de tenir compte de diverses augmentations de dépenses introduites par le Parlement aux Budgets de l'exercice 1892.

Un treizième projet de loi est également soumis à vos délibérations. Il constitue le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre dressé par application de l'article 24 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

I.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1893.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1892 a été voté au chiffre de fr. 342,546,190 40

Pour l'exercice 1893, les recettes sont évaluées au projet de Budget à la somme de 344,589,828 40

Soit une différence en plus de fr. 2,043,638 »

qui est la résultante d'augmentations et de diminutions expliquées ci-après :

CHAPITRE PREMIER.

IMPOTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

ART. 1^{er}. — Contribution foncière.

Le tableau qui suit présente, pour chacune des cinq dernières années, le montant du revenu cadastral, le produit de l'impôt foncier, ainsi que l'augmentation de ce revenu et de cet impôt.

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL.	TAUX % de l'impôt.	PRODUIT DE L'IMPÔT.	AUGMENTATION	
				DU REVENU cadastral.	DE L'IMPÔT.
1888	340,968,847	7	23,867,745	2,017,734	141,242
1889	345,154,022	7	24,020,706	2,185,175	152,961
1890	345,429,070	7	24,170,962	2,275,048	159,256
1891	347,749,051	7	24,342,360	2,319,981	162,398
1892	349,016,935	7	24,494,185	2,167,884	151,825

Le revenu cadastral imposable augmente annuellement en moyenne de 2,193.000 francs. On peut donc fixer le revenu à soumettre à l'impôt en 1893 à fr 349,917,000 + 2,193,000, soit 352.110,000 francs qui, à 7 %, donnent un impôt de 24,647,700 francs; supérieur de 151,700 francs à l'évaluation de 1892.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 2. — Contribution personnelle.

Le produit de la contribution personnelle des années 1887 à 1891 est renseigné au tableau ci-dessous qui indique également l'évaluation budgétaire pour 1892.

ANNÉES.	PRODUIT de la contribution personnelle.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1887	19,054,709	194,844	»
1888	19,519,544	264,745	»
1889	19,629,951	310,407	»
1890	18,573,581	»	1,056,370
1891	18,640,973	76,392	»
1892	18,915,000 (évaluation budgétaire)	265,027	»

A raison des fluctuations qu'ont subies les produits de la contribution personnelle, il est prudent de ne pas prévoir pour 1893 une augmentation supérieure à celle qu'on a prévue pour 1892, soit 265,000 francs.

Le montant de l'impôt pour cet exercice atteindra ainsi le chiffre de 19,180,000 francs (18,915,000 + 265,000).

ART. 3. — Droit de patente.

Le tableau qui suit indique le montant du droit de patente perçu pour chacune des années 1886 à 1890, le produit approximatif de 1891 et le chiffre porté comme évaluation au Budget de 1892; il renseigne en outre les variations de l'impôt pendant la même période.

ANNÉES.	MONTANT du droit de patente.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1886	6,572,412	357,305	»
1887	6,516,713	»	255,699
1888	6,484,127	167,414	»
1889	6,598,458	114,551	»
1890	6,892,851	294,595	»
1891	6,776,907 (approximatif)	»	115,944
1892	6,680,000 (évaluation budgétaire)	»	96,907

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les recettes du droit de patente se sont élevées en 1890 à 6,892,881 francs ; pour l'année 1891, on prévoit une diminution de 116,000 francs.

Ensuite du recensement général de la population au 31 décembre 1890, 26 communes passent, à partir du 1^{er} janvier 1892, à un rang supérieur pour l'application du droit exigé des patentables repris aux tableaux 12, 13 et 14 annexés à la loi du 21 mai 1819. On estime que cette modification apportée à la classification des communes aura pour conséquence une augmentation de recettes de 70,000 francs environ. Dès lors, le montant présumé de l'impôt de 1892 peut être évalué à 6,730,000 francs (6,680,000 + 70,000).

En tenant compte de l'augmentation de 50,000 francs à résulter de la loi du 6 juillet 1891 sur les sociétés coopératives, on pourrait porter l'évaluation de 1893 à 6,800,000 francs ou 120,000 francs de plus que pour 1892.

ART. 4. — *Redevances sur les mines.*

On donne ci-après le produit et les fluctuations des redevances sur les mines pour les années 1887 à 1891, ainsi que le montant de cet impôt prévu au Budget de 1892.

ANNÉES.	PRODUIT des redevances sur les mines.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1887	306,571	"	48,698
1888	375,945	69,374	"
1889	520,127	144,182	"
1890	795,188	275,061	"
1891	1,017,890	1,122,702	"
1892	1,600,000 (évaluation budgétaire)	"	517,890

Il résulte de ce tableau que la moyenne des recettes sur les redevances des mines, pour les années 1887 à 1890, s'est élevée à 500,000 francs environ. En 1891, le produit de cet impôt atteint le chiffre de 1,017,890 francs. Pour 1892, il a paru prudent de ne l'évaluer qu'à 1,600,000 francs, eu égard à la baisse du prix des charbons, et il semble que pour 1893 on ne pourrait aller au delà de 1,000,000 de francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 5. — *Droits d'entrée.*

Les recettes de douanes se sont élevées en 1888 à . . . fr.	30,994,517	»
— — — — — 1889 à . . .	30,532,772	»
— — — — — 1890 à . . .	31,766,263	»
— — — — — 1891 à . . .	32,602,419	»
Elles ont été évaluées pour 1892 à . . .	31,500,000	»

Nonobstant la perte — estimée à 230,000 francs — qui résultera des dégrèvements consentis pour quelques articles par les récents traités avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, il est à présumer — vu l'augmentation constante des perceptions effectuées pendant les dernières années — que le produit global des droits d'entrée atteindra, en 1893 . . . 32,000,000 »

Cette somme serait répartie comme suit :

Part du fonds communal fr.	3,226,530	»
— du fonds spécial créé par la loi du		
19 août 1889.	5,169,321	»
— de l'État	23,604,149	»

TOTAL ÉGAL. fr. 32,000,000 »

Les parts des fonds spéciaux seraient subdivisées de la manière suivante :

FONDS COMMUNAL.

Produit intégral des droits sur le café fr.	2,400,000	»
31.970628 % des droits sur les eaux-de-vie (1,600,000) .	511,530	»
35 % des droits sur les bières (250,000)	87,500	»
35 % des droits sur les vinaigres et les acides acétiques		
(400,000)	140,000	»
35 % des droits sur les sucres (250,000)	87,500	»
TOTAL. fr.	3,226,530	»

FONDS SPÉCIAL.

Produit des droits d'entrée sur les bestiaux et les viandes fr.	2,000,000	»
— sur les autres marchandises . .	3,169,321	»
ENSEMBLE. fr.	5,169,321	»
somme à laquelle il faut ajouter le produit du droit de		
licence (voir ci-dessous la rubrique <i>Recettes diverses</i>). . .	900,000	»
TOTAL. fr.	6,069,321	»

chiffre égal à celui de la population du royaume d'après le recensement décennal de 1890.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 6. — *Accises.*

Le tableau qui suit indique, pour les divers produits soumis aux droits d'accise, le montant de ces droits renseignés dans la comptabilité de l'État au 31 décembre 1891, les évaluations inscrites au Budget de 1892 et celles qui sont proposées dans le projet de Budget de 1893.

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES au 31 décembre 1891.	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		admis pour 1892.	proposées pour 1893.	de l'État	du fonds communal.
Vins étrangers. . .	5,722,548	4,700,000	4,800,000	5,120,000	1,680,000
Vins de fruits secs. .	1,626	"	1,500	1,500	"
Eaux-de-vie indigènes	37,183,517	35,000,000	35,000,000	25,810,280	11,189,720
Bières	14,006,555	14,500,000	14,975,000	9,753,750	5,241,250
Vinaigres de bières .	17,616	25,000	25,000	16,250	8,750
Vinaigres autres que de bières.	16,663	7,000	7,000	4,550	2,450
Acide acétique. . .	68,203	75,000	75,000	48,750	26,250
Sucres	5,760,828	5,750,000	5,750,000	5,737,500	2,012,500
Glucoses	528,027	470,000	470,000	470,000	"
Tabacs	855,507	850,000	850,000	850,000	"
TOTAUX. . . fr.	65,060,890	61,577,000	61,953,500	41,792,580	20,160,020

Ainsi qu'on le remarque, les recettes faites en 1891 présentent, sur les évaluations pour 1893, une plus-value de 3,000,000 de francs.

Cette différence porte presque exclusivement sur les vins et les eaux-de-vie.

Pour les vins, l'augmentation doit être attribuée aux approvisionnements faits en vue d'un relèvement éventuel des droits sur cette marchandise ensuite de l'expiration du traité de commerce avec la France.

En ce qui concerne les eaux-de-vie, la situation exceptionnelle des recettes sur ce produit a été expliquée dans la note préliminaire des amendements au Budget des Voies et Moyens pour 1892.

On ne peut donc tenir compte de l'intégralité de ces augmentations pour évaluer le produit probable de 1893 et il y a même lieu, semble-t-il, de maintenir, notamment pour les eaux-de-vie, les évaluations fixées au Budget des Voies et Moyens de 1892. Pour les vins, l'évaluation peut être fixée à 4,800,000 francs, chiffre qui se rapproche le plus de la moyenne du produit des dernières années, non compris 1891. C'est 100,000 francs de plus qu'en 1892.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les recettes constatées au 31 décembre 1891, comparées à celles de 1890, et la moyenne des cinq dernières années permettent de ne pas modifier, pour 1893, les prévisions établies en 1892 sur les autres produits. Toutefois, il est fait exception pour le produit de l'accise sur les bières, dont l'évaluation semble pouvoir être fixée — sans crainte de mécompte — à la moyenne du produit normal des trois dernières années, soit 14,975,000 francs. La légère diminution (environ 70,000 fr.) que l'on constate dans les recettes de 1891 sur 1890 ne peut exercer aucune influence sur une recette de près de 15 millions.

Une recette de 1,626 francs ayant été faite en 1891 sur les vins de fruits secs et quelques usines étant actuellement en activité, on propose une évaluation de 1,500 francs sur ce produit.

Eaux-de-vie. — D'après l'article 129 de la loi du 18 juillet 1887, la quote-part de l'État dans l'impôt sur les eaux-de-vie est fixée à 25,175,000 francs au minimum, sauf à déduire de cette somme la part de l'État dans le produit des droits d'entrée sur les vinaigres et l'acide acétique, et dans l'accise sur les vinaigres de bières. Ces droits étant évalués respectivement à 400,000 francs et à 25,000 francs, la somme à déduire est de 276,250 francs (65 % sur 425,000 francs).

La part de l'État s'élève ainsi à 24,898,750 francs (25,175,000 — 276,250 = 24,898,750). Les évaluations de recettes (droits d'entrée et d'accise) étant de 36,600,000 francs, le restant, soit 11,701,250 francs, est attribué au fonds communal.

Ces parts représentent respectivement pour l'État et pour le fonds communal 68.029372 % et 31.970628 %.

D'après ces proportions, le produit sur les eaux-de-vie doit être réparti comme il suit :

	Accises. (Eaux-de-vie indigènes.)		Douanes. (Eaux-de-vie étrangères.)		TOTAL.	
	—		—		—	
Pour l'État fr.	25,810,280	»	1,088,470	»	24,898,750	»
Pour le fonds communal.	11,189,720	»	511,530	»	11,701,250	»
TOTAUX. . . . fr.	35,000,000	»	1,600,000	»	36,600,000	»

Sucres. — Les évaluations de 6,000,000 de francs formant le minimum légal pour droits d'accise et droits d'entrée se subdivisent comme il suit :

Droits d'accise	fr. 5,750,000	»
— de douane	250,000	»
TOTAL.	fr. 6,000,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 7. — *Recettes diverses.*

Il est proposé à l'article 7 une augmentation de 25,000 francs, pour mettre l'évaluation de 1893 en rapport avec le produit moyen réalisé pendant les années 1887 à 1891.

En outre, les travaux d'irrigation dans la Campine étant désormais à la charge de l'État (voir art. 59 du projet de Budget du Ministère de l'Agriculture, etc.), qui s'en fait rembourser les frais à porter en recette au Budget des Voies et Moyens, il y a lieu d'ajouter au libellé dudit article 7 la mention suivante : « Remboursement des frais de travaux d'irrigation dans la Campine ». La recette à faire de ce chef est d'environ 2,000 francs.

En ce qui concerne le droit de licence sur les nouveaux débits en détail de boissons alcooliques, on prévoit de ce chef, pour 1893, une recette de 900,000 francs ou 200,000 francs de plus qu'en 1892.

ART. 8. — *Enregistrement.*

La moyenne des recettes des années 1887 à 1891 est de fr. 20,227,957 »
 Mais on propose de n'inscrire que. 20,000,000 »
 moyenne des années 1890 et 1891, qui représentent le mieux la situation.
 Mêmes prévisions que pour 1892.

ART. 10. — *Hypothèques.*

Le produit moyen de la dernière période quinquennale, fr. 3,363,226 »
 peut être ramené à la somme de. 5,350,000 »
 soit une augmentation de 50,000 francs sur l'évaluation de 1892.

ART. 11, litt. a. — *Successions et mutations par décès.*

La moyenne des recettes des années 1887 à 1891 est de fr. 16,956,687 »
 La diminution du rendement, constatée en 1889 et 1890,
 s'est arrêtée à l'année 1891, laquelle a produit fr. 17,220,757 »
 Si l'on écarte le produit exceptionnel de l'année 1888, la
 moyenne se trouve réduite à fr. 16,486,638 »
 On propose de s'en tenir à ce chiffre et de supputer le pro-
 duit à fr. 16,500,000 »
 Il est inscrit au Budget précédent. 15,500,000 »

AUGMENTATION. . . fr. 1,000,000 »

ART. 11, litt. b. — *Droit de mutation en ligne directe.*

Le produit moyen de la dernière période quinquennale
 s'élève à fr. 2,771,019 »
 chiffre qui peut être ramené à 2,750,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

soit 50,000 francs de plus que les prévisions budgétaires pour 1892.

ART. 12. — *Timbre.*

Le produit moyen des recettes des années 1887 à 1891 est
de fr. 6,052,842 »

Le chiffre de 6,050,000 francs, en augmentation de 50,000 francs sur les recettes prévues pour 1892, peut être adopté.

ART. 13. — *Naturalisations.*

Il y a lieu d'admettre la moyenne arrondie de la période	
quinquennale ou.	fr. 26,000 »
Chiffre adopté pour 1892.	28,000 »
DIMINUTION.	fr. 2,000 »

ART. 14. — *Amendes de condamnations en matières diverses
et dommages-intérêts.*

Le produit moyen de la dernière période quinquennale est
de fr. 662,270 »

Les recettes de 1890 se sont ressenties de l'arrêté de remise de peines du 21 juillet de cette année. Si l'on écarte le montant de ces recettes, la moyenne se trouve portée à 695,603 francs.

Cependant il y a lieu de tenir compte de l'application de la loi sur la condamnation conditionnelle du 31 mai 1888, dont l'influence s'est fait sentir sur les produits de 1890 et 1891. On propose d'abaisser l'évaluation au chiffre de fr. 600,000 »

Somme portée au Budget de 1892 710,000 »

DIMINUTION.	fr. 110,000 »
---------------------	---------------

CHAPITRE II.

PÉAGES.

ART. 19. — *Chemin de fer.*

D'après les faits actuellement connus, la recette des chemins de fer pour 1891 sera supérieure à 158 millions. Dans cette situation il est modéré, semble-t-il, de porter l'évaluation de cette branche de revenu, pour 1893, à 158 millions, qui est également le chiffre voté pour 1892.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 20. — *Télégraphes.*

Comme il n'est pas possible de connaître, dès à présent, l'augmentation de recettes à résulter de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques, dont le rachat est décidé à partir du 1^{er} janvier prochain, la recette de l'exercice 1893 pourrait être provisoirement arrêtée à la somme prévue au Budget de 1892, soit fr. 4,100,000 »

ART. 21. — *Postes.*

D'après les résultats connus, les recettes de l'année 1891 atteindront environ fr. 17,000,000 »

Bien que l'augmentation normale des recettes pendant la dernière période quinquennale soit de plus de 500,000 francs par an, il serait prudent, pour éviter tout mécompte, de restreindre à ce dernier chiffre l'accroissement des recettes de chacune des années 1892 à 1893, soit fr. 17,000,000 + 1,000,000 représentant la progression de deux années, = fr. 18,000,000.

Dans cette somme est comprise la recette à provenir de l'encaissement et de la présentation des effets de commerce, qui peut être évaluée à 750,000 fr. Ce chiffre n'entrant pas dans la formation du fonds communal doit être déduit de la recette totale, pour obtenir la somme nette à partager entre l'État et les communes, soit fr. 18,000,000 — 750,000 = 17,270,000 » dont 41 % sont attribués au fonds communal, soit. . . fr. 7,080,700 »

La part de l'État serait donc de	10,189,300 »
ce qui, en y comprenant le produit du service des effets de commerce, ci	750,000 »

donnerait, comme recette nette au profit du Trésor . . fr. 10,919,300 »

soit une somme supérieure de 299,100 francs à la recette prévue au Budget de 1892.

CHAPITRE III.

CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 24. — *Domaines (valeurs capitales).*

Ce produit paraît suivre une marche ascendante. Il s'est élevé, en 1891, à fr. 638,849 »

La moyenne des cinq dernières années, déduction faite de la plus forte et de la plus faible, est de 558,827 »

Ce rapprochement permet de porter l'évaluation de 1893 à	560,000 »
Estimation de 1892	530,000 »

AUGMENTATION . . . fr.	30,000 »
------------------------	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 25. — *Forêts.*

La recette de 1891, 833,344 francs, a notablement dépassé les évaluations qui étaient de 750,000 francs.

Bien que les coupes de l'exercice 1893 ne soient pas encore estimées, les données acquises permettent d'adopter un chiffre de. . . fr. 820,000 »

Évaluation pour 1892 750,000 »

AUGMENTATION . . . fr. 70,000 »

ART. 28. — *Produits divers et accidentels.*

La moyenne des trois dernières années est de 570,320 francs, dépassant de 70,320 francs l'estimation de 1891.

Vu cet accroissement, le résultat de 1893 peut être sup-

puté à fr. 570,000 »

Évaluation pour 1892 530,000 »

AUGMENTATION . . . fr. 40,000 »

ART. 30. — *Abonnements au Moniteur, etc.*

Le produit à réaliser en 1893, du chef des abonnements-poste au *Moniteur belge* et aux autres publications officielles, peut être évalué à 90,000 francs, soit 10,000 francs de moins qu'en 1892.

ART. 31. — *Produits divers des prisons.*

La diminution de 48,000 francs sur cet article est la conséquence de la loi du 27 novembre 1891 pour la répression du vagabondage et de la mendicité.

Le chiffre de 403,000 francs porté au Budget de 1892 comprend, pour remboursement des frais d'entretien dans les prisons de mendiants et vagabonds qui ont été transférés à Hoogstraeten et à Bruges, une somme de fr. 31,500 »
à Ruyssselede et à Reckheim 2,030 »

D'après les articles 21 et 34 de la loi précitée, l'État aura à supporter respectivement le tiers et la moitié des sommes susdites, soit fr. 10,500 plus 1,025, ou 11,525 »

D'autre part, les articles 13 et 14 de la même loi auront pour effet de diminuer le nombre de vagabonds de passage dans les prisons. L'on peut, de ce chef, évaluer la réduction de recette à environ 10,000 »

Enfin, les recettes effectuées en 1890 et 1891 ont été inférieures aux chiffres inscrits aux Budgets de ces années. Il y a lieu, de ce chef, de diminuer les évaluations pour 1893 de. . . 26,475 »

soit en moins sur l'article 31 un total de fr. 48,000 »
ce qui réduit l'évaluation de recette à inscrire à cet article à la somme de 355,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 37. — *Produits de la régie du Moniteur.*

Évaluation proposée pour 1893	fr.	103,000	»
Somme inscrite au Budget de 1892.		93,000	»
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

Cette augmentation provient de l'accroissement des insertions au Recueil des actes de sociétés.

ART. 38. — *Produits des établissements de bienfaisance de l'État.*

Évaluation proposée pour 1893	fr.	79,600	»
Somme prévue au Budget de 1892		68,700	»
AUGMENTATION.	fr.	10,900	»

Ce second chiffre a été majoré dans la prévision que les produits de l'école de Reckheim seront portés au Budget des Voies et Moyens. Le compte de cet établissement figure jusqu'ici dans le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre.

ART. 41. — *Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275,000,000 de francs des billets de la Banque Nationale.*

En présence d'un accroissement du produit, nous avons, l'an dernier, proposé de porter à 450,000 francs les évaluations pour 1892.

Le produit réalisé en 1891 dépasse encore notablement ce chiffre, puisqu'il s'élève à 555,977 francs.

En 1890 il atteignait 518,158 francs.

Dans ces conditions, nous pourrions, semble-t-il, porter à 500,000 francs le chiffre à inscrire au Budget de 1893.

ART. 42. — *Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.*

3 % — 20 c % du capital de 577,950,400 francs (semestres au 1 ^{er} novembre 1892 et au 1 ^{er} mai 1893)	fr.	1,155,900	80
3 % du capital amorti de fr. 9,923,900		297,717	»
		1,453,617	80
3 1/2 % (1 ^{re} série). — 20 c % du capital de 140,974,525 fr. (semestres au 1 ^{er} juillet 1892 et au 1 ^{er} janvier 1893)		281,948	65
3 1/2 % (2 ^e série). — 20 c % du capital de fr. 955,979,482 22 (semestres au 1 ^{er} novembre 1892 et au 1 ^{er} mai 1893).		1,911,958	96
3 1/2 % (3 ^e série). — 20 c % du capital de 200,040,000 fr. (semestres au 1 ^{er} août 1892 et au 1 ^{er} février 1893)		400,080	»
ENSEMBLE.	fr.	4,047,605	41

NOTE PRÉLIMINAIRE.

soit en chiffres ronds, 4,047,000 francs ou 93,000 francs de plus que le produit présumé de 1892.

ART. 43. — *Intérêts à 3 1/2 % sur 20,000 actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo.*

Les versements opérés à ce jour et ceux qui seront effectués prochainement montent ensemble à 6,000,000 de francs.

En supposant qu'un nouveau versement doive être effectué avant le 1^{er} mars 1893, les intérêts à bonifier au Trésor pour 1893 s'élèveront approximativement à 263,000 francs. C'est le chiffre qu'il convient de porter au projet de Budget.

CHAPITRE IV.

REMBOURSEMENTS.

ART. 45. — *Remboursement par les communes des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.*

Le produit moyen des remboursements de centimes additionnels par les communes, pour les cinq dernières années, s'est sensiblement accru par suite des dégrèvements importants accordés en 1890 et en 1891, notamment en matière de contribution personnelle; il atteint le chiffre de 194,000 francs. C'est un effet, entre autres, de la loi sur les habitations ouvrières et des nombreuses restitutions qui en ont été la conséquence.

Il va de soi cependant qu'il ne peut être question, sans s'exposer à des mécomptes, de prendre purement et simplement cette moyenne quinquennale comme base de l'évaluation de 1893; mais il paraît rationnel de porter cette évaluation à 160,000 francs, soit 20,000 francs de plus qu'en 1892.

ART. 59. — *Établissements de bienfaisance.*

Sous l'empire de la législation nouvelle sur le vagabondage et la mendicité (loi du 27 novembre 1891), la moitié seulement des frais d'entretien des internés dans les établissements de bienfaisance est recouvrée à charge des communes domiciles de secours; l'autre moitié est supportée par l'État.

Il s'ensuit que, pour les écoles de Ruysselede-Beernem, la recette à prévoir pour l'exercice 1893 n'est plus que de 110,000 francs, soit la moitié de la somme de 220,000 francs qui était portée précédemment dans les évalua-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

tions budgétaires, ci fr. 110,000 »

En ce qui concerne l'école de Reckheim, dont le service financier passe du Budget pour ordre au Budget ordinaire (voir pour la dépense l'art. 45 du Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1893), la recette totale est évaluée à 175,000 francs, soit pour la moitié. 87,500 »

A ces sommes il faut ajouter le remboursement des pensions des enfants placés par les comités de patronage 30,000 »

ENSEMBLE . . . fr. 227,500 »

ou 24,500 francs de moins que l'évaluation votée à . . . 252,000 »
pour l'exercice 1892.

DIMINUTION. . . fr. 24,500 »



PROJET DE LOI.

LEOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1892, en principal et centimes additionnels au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1893, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Les recettes ordinaires de l'État, pour l'exercice 1893, sont évaluées à la somme de trois cent quarante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille huit cent vingt-huit francs, 40 centimes (fr. 344,589,828 40), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1893.

Donné à Laeken, le 10 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'EXERCICE 1893.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.		
CHAPITRE I ^{er} . IMPÔTS.						
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	1	Contribution foncière.	24,647,700	51,627,700		
	2	Contribution personnelle .	{ Principal (y compris 5,470,000 francs pour la valeur locative)		15,653,000	
			{ 15 centimes additionnels ordinaires sur le prin- cipal.		2,349,000	
			{ 20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative.		1,158,000	
			{ Frais d'expertise		20,000	
	3	Droit de pa- tente	{ Principal.		5,666,700	
	4	Redevances sur les mines (fixe et proportion- nelle).	{ 20 centimes additionnels		1,133,300	
			{ Principal		800,000	
			{ 25 centimes additionnels		290,000	
			DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.			
	5	Douanes . . .	Droits d'entrée.		(¹) 23,604,149	
6	Accises . . .	a. Vins étrangers	(²) 3,120,000			
		b. Vins de fruits secs	1,500			
		c. Eaux-de-vie indigènes	(³) 23,810,280			
		d. Bières.	(⁴) 9,733,750			
		e. Vinaigres de bières	(⁵) 10,250			
		f. " autres que de bières	(⁶) 4,550			
		g. Acide acétique	(⁷) 48,750			
		h. Sucres de canne et de betterave.	(⁸) 3,737,500			
		i. Glucoses et autres sucres non cristallisables.	470,000			
		j. Tabacs indigènes	850,000			
		7	Recettes di- verses . . .	a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent.	8,000	
				b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, droit de licence, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, remboursement des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc.	(⁹) 400,000	
					A REPORTER. fr	117,432,429

(¹) Déduction faite de la recette intégrale sur les cafés, soit 2,400,000 francs; de 35 % du produit des droits d'entrée sur les bières venant de l'étranger, soit 87,500 francs; de 31.970628 % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 511,330 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 87,300 francs, et de 35 % du produit des mêmes droits sur les vinaigres et acides acétiques, soit 140,000 francs, ensemble une somme de 3,326,330 francs, attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860. — Déduction faite du produit probable du droit d'entrée sur les bestiaux et les viandes, soit 2,000,000 de francs et d'une somme de 5,169,321 francs à prélever sur le produit des mêmes droits sur les autres marchandises, soit en total 5,169,321 francs, attribués au fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889.

(²) Déduction faite de 35 % du produit probable, soit 1,680,000 francs.

(³) Id. 31.970628 % id. 11,189,720 francs.

(⁴) Id. 35 % id. 8,241,250 francs.

(⁵) Id. id. id. 8,750 francs.

(⁶) Id. id. id. 2,450 francs.

(⁷) Id. id. id. 26,250 francs.

(⁸) Id. id. id. 2,012,500 francs.

(⁹) Id. du produit probable du droit de licence, soit 800,000 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		ENREGISTREMENT, ETC.	REPORT. . . . fr.	117,432,429 "
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	8	Enregistrement	20,000,000 "	
	9	Grefle	1,100,000 "	
	10	Hypothèques	3,350,000 "	
	11	Successions, etc. { a. Successions et mutations par décès. . fr. 16,500,000 "	19,560,000 "	51,046,000 "
		b. Droit de mutation en ligne directe. . . 2,750,000 "		
		c. Droits dus par les époux survivants . . . 510,000 "		
	12	Timbre	6,050,000 "	
	13	Naturalisations	20,000 "	
	14	Amendes en matière d'impôts	300,000 "	
	15	id. de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts.	600,000 "	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}		168,478,429 "
		CHAPITRE II.		
		PÉAGES.		
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	16	Rivières et canaux	1,250,000 "	
	17	Routes appartenant à l'État	5,000 "	1,555,000 "
	18	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	300,000 "	
	19	Chemin de fer	133,000,000 "	
CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.	20	Télégraphes et téléphones	4,100,000 "	
	21	Postes { a. Taxes des correspondances en général fr. 9,780,450 "	10,919,500 "	154,089,300 "
		b. — sur les mandats et bons de poste . . 354,000 "		
		c. — sur les abonnements 54,870 "		
		d. — sur les effets de commerce 750,000 "		
	22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	1,000,000 "	
	23	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre.	70,000 "	
		A REPORTER.	fr.	524,102,720 "

(¹) Le produit brut des postes est évalué à 18,000,000 de francs, comprenant une recette de 750,000 francs à provenir de l'encaissement et de l'acceptation des effets de commerce. Ce dernier produit appartient intégralement à l'État. La part de 11 % dévolue au fonds communal s'établit donc sur 17,270,000 francs, et s'élève ainsi à 7,080,700 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		CHAPITRE III.	REPORT . . fr.	324,102,720 *
		CAPITAUX ET REVENUS.		
ENREGISTRE- MENT ET DOMAINES.	24	Domaines (valeurs capitales)	560,000 »	
	25	Forêts	820,000 »	
	26	Dépenses du chemin de fer	180,000 »	
	27	Établissements et services régis par l'État	180,000 »	
	28	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	570,000 »	
CHEMINS DE FER, ETC.	29	Revenus des domaines	600,000 »	
	30	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	90,000 »	
	31	Produits divers des prisons	555,000 »	
PRISONS.	32	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	3,000,000 »	
	33	— des actes des commissariats maritimes	135,000 »	
	34	— des droits de chancellerie	9,500 »	16,996,100 *
	35	— des droits de pilotage	2,700,000 »	
	36	— des droits de fanal	1,200,000 »	
	37	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	105,000 »	
	38	— des établissements de bienfaisance de l'État	70,600 »	
	39	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,200,000 »	
	40	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	400,000 »	
	41	Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872. — Art. 1 ^{er} , n° 4.)	500,000 »	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	42	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	4,047,000 »	
	43	Intérêts à 5 1/2 % sur 20,000 actions de capital de la Cie du chemin de fer du Congo.	265,000 »	
		CHAPITRE IV.		
		REMBOURSEMENTS.		
CONTRIBU- TIONS DIRECTES, ETC.	44	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	470,000 »	
	45	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	160,000 »	
ENREGISTRE- MENT ET DOMAINES.	46	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficits des comp- tables	18,000 »	
	47	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	460,000 »	
PRISONS.	48	Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers de prisons pour achat de matières premières (pour mémoire)	»	
	49	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	22,984 »	
		A REPORTER. . . . fr.	1,150 984 *	341,098,820 *

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.		REPORT fr.	1,130,984 •	341,098,820 •
	50	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	45,000 •	
	51	Recettes diverses et accidentelles.	500,000 •	
	52	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,560 •	
	53	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 •	
	54	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	50,000 •	
	55	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie . . .	175,000 •	3,490,999 40
	56	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de justice de Bruxelles	51,445 •	
	57	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	1,529,000 •	
	58	Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour couvrir ses frais de premier établissement. . . .	10,510 40	
	59	Établissements de bienfaisance.	227,500 •	
		TOTAL DU PROJET DE BUDGET DES VOIES ET MOYENS. fr.		344,569,828 40

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

pour l'exercice 1893.



ÉTAT
DES
PRODUITS ET REVENUS
RÉALISÉS PENDANT LES EXERCICES 1887, 1888, 1889, 1890 ET 1891,
ET COMPARAISON
AVEC LES ÉVALUATIONS DE RECETTE POUR 1892
DES ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR 1893.

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

Administrations.	Articles du Budget de 1893.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1887.	1888.	1889.	

RÉSUMÉ

I. — Impôts	Impôts directs	40,404,587	50,047,560	50,769,241
	Douanes, accises et recettes diverses.	66,840,451	69,510,695	69,173,570
	Enregistrement, greffe, hypothèques, successions, etc.	52,897,267	53,524,900	50,157,540
	TOTAUX fr.	160,142,305	172,882,955	170,100,160
II. — Péages		154,258,601	141,889,544	147,857,557
III. — Capitaux et revenus		16,827,060	15,555,759	16,512,098
IV. — Remboursements		5,280,821	2,725,887	3,451,552
	TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	323,515,687	333,051,045	337,881,127

DÉVELOP

I. — IMPÔTS.						
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	1	Foncier.	23,726,504	25,867,745	24,020,706	
	2	Personnel (principal, 15 % additionnels et frais d'expertise).	10,054,709	10,519,543	10,620,051	
	5	Patentes (principal et 20 % additionnels)	6,510,715	6,484,127	6,598,457	
	4	Redevances sur les mines, fixes et proportionnelles (principal et 25 % add.)	506,571	375,945	520,127	
	TOTAUX fr.		40,404,587	50,047,560	50,769,241	
	5	Douanes : Droits d'entrée.	25,087,479	27,579,040	27,435,754	
	6	Accises.	Vins étrangers et vins de fruits secs.	2,001,045	3,015,071	3,098,826
			Eaux-de-vie indigènes	25,418,658	25,817,871	25,697,895
			Bières	9,522,126	9,408,516	9,746,000
			Vinaigres	11,042	15,419	54,665
			Sucres.	5,628,156	5,758,184	5,451,515
			Glucoses et autres sucres non cristallisables.	420,188	518,586	489,206
			Tabacs indigènes	752,862	810,041	774,869
	TOTAUX fr.		40,463,937	41,541,488	41,293,066	
	7	Recettes diverses	Frais d'essai des matières d'or et d'argent	9,970	9,184	6,468
			Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.	579,065	580,683	458,201
TOTAUX. . .		389,035	390,167	444,759		
TOTAUX DES DOUANES, DES ACCISES ET DES RECETTES DIVERSES. . .		66,840,451	69,510,695	69,173,570		

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1890.	1891.		adoptées pour l'exercice 1892.	proposées pour l'exercice 1893.	En PLUS.	En MOINS.	

GÉNÉRAL.

50,441,582	51,670,250	50,467,804	51,691,000	51,627,700	556,700	600,000
66,514,945	67,107,593	67,749,412	65,286,291	65,804,720	521,545	2,005
49,749,121	51,749,590	51,615,644	50,008,000	51,046,090	1,150,000	112,000
166,505,648	170,535,255	169,852,860	166,985,291	168,478,429	2,208,045	714,905
152,665,975	154,916,445	146,519,580	155,525,200	155,624,500	299,100	"
17,570,070	16,809,946	16,767,289	16,695,200	16,996,100	558,900	58,000
5,756,848	5,456,590	5,557,526	5,540,499	5,400,999	20,000	69,500
340,499,150	345,726,014	356,257,055	342,540,190	344,589,823	2,886,045	842,405
AUGMENTATION fr.					2,045,638	

PEMENTS.

24,179,962	24,542,360	24,027,456	24,496,000	24,047,700	151,700	"
18,575,581	18,650,656	19,042,902	18,915,000	19,180,000	265,000	"
6,892,851	6,779,564	6,614,502	6,680,000	6,800,000	120,000	"
795,188	1,917,890	785,144	1,600,000	1,000,000	"	600,000
50,441,582	51,670,250	50,467,804	51,691,000	51,627,700	556,700	600,000
25,535,207	24,194,527	25,745,961	25,485,056	25,604,149	121,093	"
5,250,565	5,721,152	5,197,072	5,055,000	5,121,500	66,500	"
25,765,059	24,501,548	25,799,802	25,815,185	25,810,280	"	2,005
9,774,805	9,689,570	9,588,181	9,425,000	9,755,750	508,750	"
77,328	66,614	41,014	69,550	69,550	"	"
4,067,655	5,205,659	5,659,826	5,757,500	5,757,500	"	"
567,772	528,027	506,556	470,000	470,000	"	"
822,607	855,507	805,177	850,000	850,000	"	"
42,525,571	42,456,077	41,575,628	41,420,255	41,792,580	375,250	2,905
5,052	5,857	6,058	8,000	8,000	"	"
455,135	455,152	429,865	375,000	400,000	25,000	"
458,107	456,980	427,825	585,000	408,000	25,000	"
66,514,945	67,107,593	67,749,412	65,286,291	65,804,720	521,545	2,005

Y compris 20 centimes additionnels
extraordinaires sur la valeur locative.

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

Administrations.	Articles du Budget de 1893.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1887.	1888.	1889.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		I. — IMPÔTS (SUITE).			
	8	Enregistrement	17,771,994	17,851,724	17,751,170
		Actes	682,265	722,229	687,540
		Civils publics	1,001,754	948,620	926,259
		Sous seing privé	986,019	1,012,811	991,958
		Judiciaires	1,450	8,805	1,450
		D'huissiers	1,740	5,555	5,555
		Lettres de noblesse	"	15	6
		Permis de changer de nom de famille			
		Droits en débet recouvrés			
		TOTAUX fr.	20,445,202	20,547,557	20,561,698
	9	Grefte	85,505	86,869	89,714
		Mise au rôle	584,685	588,684	400,708
		Rédaction, dépositions de témoins et expéditions			
		TOTAUX fr.	470,076	475,555	490,482
	10	Hypothèques	251,514	256,955	272,415
		Droits d'inscription	3,115,742	3,187,784	3,129,976
		Droits de transcription d'actes de mutation			
		TOTAUX fr.	5,567,256	5,444,757	5,402,589
	11	Successions	17,164,684	18,581,950	15,462,247
		Droits de succession	556,405	254,845	244,854
		Id. de mutation par décès	5,152,002	2,775,150	2,574,067
		Id. de mutation sur les successions en ligne directe	290,790	506,148	517,497
		Id. dus par les époux survivants			
		TOTAUX fr.	20,943,890	21,918,111	18,508,645
	12	Timbre			
		Débit			
		Timbres fixes	2	"	4
		Passe-ports { à l'intérieur	5,652	5,856	6,976
		{ à l'étranger	471,668	451,535	460,740
		Permis de port d'armes de chasse	805	595	595
		Permis de chasse au lévrier	475,791	475,550	474,786
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	259,010	250,379	248,078
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger	15,052	11,584	15,172
		Id. à l'étranger	257,552	265,888	276,955
		Timbres adhésifs pour affiches	2,560,210	2,402,481	2,409,929
		Timbres de dimension	158,204	172,141	217,242
		Visa	28,605	29,518	50,985
		Timbres proportionnels	658	539	564
		Timbres de dimension	1,080,214	1,157,953	1,174,098
		Timbres fixes. Warrants	425,680	472,709	490,175
		Extraor- dinaire. Timbres proportionnels	"	"	"
		Effets de commerce	"	"	"
		Bons de caisse, billets au porteur, etc.	"	"	"
		Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"
		Coupons	"	"	"
		Timbres de dimension	515,252	520,155	551,128
		Affiches	57,906	59,538	50,156
		Timbre des polices d'assurances. — Droit annuel	579,375	4,528	2,002
		TOTAUX fr.	6,456,614	6,062,129	6,189,631
	13	Naturalisations	55,000	19,250	25,750
	14	Amendes en matière d'impôts	592,804	564,654	577,042
	15	Amendes de condamnations et dommages-intérêts en matières diverses	786,635	692,929	751,705
		TOTAUX DES DROITS D'ENREGISTREMENT, ETC. . . . fr.	52,897,207	53,524,900	50,157,540

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1890.	1891.		adoptées pour l'exercice 1892.	proposées pour l'exercice 1893.	En PLUS.	En MOINS.	
19,786,382	19,998,962	20,227,956	20,000,000	20,000,000	"	"	
19,786,382	19,998,962	20,227,956	20,000,000	20,000,000	"	"	
1,039,371	1,086,702	712,477	1,100,000	1,100,000	"	"	
1,039,371	1,086,702	712,477	1,100,000	1,100,000	"	"	
3,536,170	3,265,578	3,365,226	3,300,000	3,350,000	50,000	"	
3,536,170	3,265,578	3,365,226	3,300,000	3,350,000	50,000	"	
18,531,566	20,391,190	20,086,668	18,510,000	19,560,000	1,050,000	"	
18,531,566	20,391,190	20,086,668	18,510,000	19,560,000	1,050,000	"	
6,094,474	6,047,651	6,170,100	6,000,000	6,050,000	50,000	"	
6,094,474	6,047,651	6,170,100	6,000,000	6,050,000	50,000	"	
27,250 554,851 528,957	21,750 566,611 571,146	25,800 567,147 662,270	28,000 560,000 710,000	26,000 560,000 600,000	" " "	2,000 " 110,000	
49,749,121	51,749,590	51,615,644	50,008,000	51,046,000	1,150,000	112,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

Administrations.	Articles du Budget de 1893.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1887.	1888.	1889.
		II. — PÉAGES.			
		Liège à Maestricht	66,740	66,377	68,772
		Maestricht à Bois-le-Duc.	67,743	69,053	73,921
		Jonction de la Meuse à l'Escaut	220,535	240,460	250,247
		Embranchement vers le camp de Beverloo	206	317	824
		Id. vers Hasselt.	7,891	9,152	9,917
		Id. vers Turnhout	6,027	6,050	7,057
		Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	20,594	18,855	16,572
		Sambre.	179,951	00,850	97,346
		Charleroi à Bruxelles et embranchements	181,169	180,889	180,190
		Centre	970	616	947
		Moos à Condé	61,410	54,201	52,705
		Pommerœul à Antoing	57,557	58,826	53,754
		Dérivation de la Lys. { Deynze à Schipdonck	5,563	2,758	4,246
		{ Schipdonck à Balgerhoeke	2,947	5,900	6,526
		Roulers à la Lys	2,026	2,545	2,167
		Gand à Ostende { Droit général	55,793	40,945	42,207
		{ Droit à la porte de Dammé.	157	"	"
		Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.	9,661	11,895	10,681
		Moervaert.	5,288	2,951	2,956
		Grande Nèthe	640	258	"
		Petite Nèthe (canalisée)	2,565	2,508	2,599
		Gand à Terneuzen	25,254	20,980	28,003
		Meuse	105,132	104,523	106,095
		Ourthe	6,191	6,480	5,958
		Escaut	81,007	72,515	82,615
		Lys	50,426	40,240	50,939
		Démer	686	183	"
		Yser	4,412	4,200	3,447
		Ypres à l'Yser	2,095	1,541	1,118
		Loo	264	1,316	1,146
		Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	422	175	501
		Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	26,257	27,925	28,474
	17	Routes appartenant à l'État.	5,035	4,555	6,200
	18	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	"	100,000	"
		TOTAUX. fr.	1,227,522	1,258,624	1,206,800
	19	Chemins de fer	120,145,736	127,221,758	152,469,464
	20	Télégraphes et téléphones	2,080,525	3,286,572	3,605,215
	21	Postes. — Taxes des correspondances en général, taxes sur les articles d'argent, sur les abonnements et sur les effets de commerce	9,250,784	9,561,511	9,780,433
	22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	605,540	698,105	710,757
	23	Id. du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	61,687	65,174	66,861
		TOTAUX DES PÉAGES fr.	154,258,601	141,880,344	147,857,537

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1890.	1891.		adoptées pour l'exercice 1892.	proposées pour l'exercice 1893.	En PLUS.	En MOINS.	
1,162,503	1,208,000	1,189,682	1,230,000	1,250,000	.	.	
6,705	5,485	5,600	5,000	5,000	.	.	
100,000	550,000	110,000	500,000	500,000	.	.	
1,269,208	1,564,445	1,505,282	1,555,000	1,555,000	.	.	
136,614,780	158,064,000	151,905,147	158,000,000	158,000,000	.	.	
3,507,978	3,960,000	3,527,617	4,100,000	4,100,000	.	.	
10,028,587	10,521,200	9,746,265	10,620,200	10,910,300	299,100	.	
870,915	970,000	772,465	1,000,000	1,000,000	.	.	
65,507	66,800	64,806	70,000	70,000	.	.	
152,665,975	154,946,445	146,319,580	155,325,200	155,624,300	299,100	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

Administrations.	Articles du Budget de 1893.	Nature des Produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1887.	1888.	1889.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	24	III. — CAPITAUX ET REVENUS. Prix de vente de terrains { Rivières et canaux 5,716 51,333 5,519 provenant d'emprises. { Routes 35,144 30,970 20,407 Produit d'autres aliénations d'immeubles 71,955 10,224 8,650 Produits { des successions en déshérence 180,539 80,480 114,465 nets des épaves 572 406 410 Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés 2,662 2,569 1,898 Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc. 77 71 " provenant du Départ ^{er} des Affaires Étrangères " 2,289 35 id. id. des Finances 24,165 19,724 15,598 id. id. de la Guerre 125,725 175,112 140,158 id. id. de l'Agriculture, de l'Industrie et des Trav. publics 45,148 27,449 72,158 id. id. de l'Intérieur et de l'Instruction publique 15,291 9,688 12,969 id. id. de la Justice 14,001 16,570 15,551 id. id. des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 4,061 10,465 2,535 id. de la Cour des Comptes 2,984 2,059 1,560 Remboursement { du fonds de l'industrie nationale 4,249 51,624 81,504 de capitaux. { de créances ordinaires " " " Rachat et transfert de rentes 581 492 1,880 Transactions en matière domaniale " " " Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris 22,107 45,450 23,105 Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux) 1,207 1,059 580 Produit d'objets saisis et confisqués 4,878 4,685 5,225 Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis 955 955 1,707 TOTAUX . . . fr. 559,665 519,459 518,325				
	25	Forêts Prix de vente de coupes de bois 597,072 604,689 612,705 Id. de chablis, bois de délit et d'élagages 92,779 116,095 90,760 Id. d'objets saisis et confisqués " 110 " Id. de glandée, panage, foin et herbages 1,740 1,574 982 Fermages des propriétés dépendantes des forêts 7,959 15,551 15,426 Id. du droit de chasse 15,214 14,862 14,112 Id. id. de pêche (baux et licences) " " 221 Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral 2,845 2,065 2,157 Redevances pour construction d'usines et droit d'usage 17,584 17,550 17,405 Indemnités pour carbonisation 18 " " Indemnités du chef d'emprises momentanées faites par les entrepreneurs des forts de Malonne et de Saint-Héribert dans la forêt usagère de la Vecquée " " 1,657 TOTAUX . . . fr. 755,218 771,881 755,401 A REPORTER . . . fr. 1,204,881 1,291,520 1,275,724				

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1890.	1891.		adoptées pour l'exercice 1892.	proposées pour l'exercice 1893.	En PLUS.	En MOINS.	
597,583	644,849	567,952	550,000	560,000	50,000	"	
597,583	644,849	567,952	550,000	560,000	50,000	"	
750,578	855,541	775,284	750,000	820,000	70,000	"	
750,578	855,541	775,284	750,000	820,000	70,000	"	
1,347,961	1,478,105	1,541,216	1,280,000	1,380,000	100,000	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

Administrations.	Articles du Budget de 1893.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1887.	1888.	1889.	
		REPORT. . . fr.	1,294,881	1,291,320	1,273,724	
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).				
		Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	22,984	22,526	22,138	
		Location de bâtiments.	14,450	11,089	4,744	
		Id. d'herbages, d'oseraies, etc.	11,860	11,673	10,060	
		Id. de viilanges.	"	"	"	
		Relevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	572	487	564	
	26	Dépenses des chemins de fer.				
		Argent non réclamé.	1,948	1,803	1,483	
		Aliénations d'immeubles provenant d'emprises.	161,568	111,475	86,080	
		Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	11,812	15,708	10,359	
		Id. d'objets non réclamés.	12,475	18,458	12,216	
		Id. d'arbres, plantations, herbages, etc.	4,095	5,982	2,950	
		TOTAUX. . . fr.	241,550	198,981	150,704	
		École militaire. — Pensions des élèves.	115,616	136,082	159,243	
		École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.	7,882	7,435	7,239	
		Produits des ventes d'objets divers.	540	375	1,791	
		Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.	"	"	"	
	27	Établissements et services régis par l'État.				
		Bénéfices de la fonderie de canons.	"	"	"	
		Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,556	15,564	15,570	
		Section normale d'enseignement moyen pour filles.	4,560	4,920	5,440	
		Produit du Jardin Botanique de Bruxelles.	14,322	14,005	14,130	
		Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.	97	194	14,450	
		TOTAUX. . . fr.	158,153	178,575	217,865	
		Produit des examens universitaires.	17,255	23,220	23,783	
		Id. des examens et visa des diplômes.	47,505	41,727	45,000	
		Id. divers.	"	25	"	
		Id. des brevets d'invention.	519,110	545,210	556,450	
		Id. du quart des salaires sur transcriptions.	47,046	48,909	50,445	
		Id. de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	59	41	25	
		Id. de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France.	256	311	165	
	28	Produits divers et accidentels.				
		Id. des taxes perçues pour marques de fabriques et de commerce.	4,875	5,250	4,550	
		Restitutions volontaires.	6	1,699	54	
		Indemnités pour constructions d'usines (forêts exceptées).	360	250	202	
		Parts non réclamées dans les amendes attribuées.	4	"	"	
		Restitution de parts d'amendes indûment attribuées.	67	196	114	
		Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication.	76,977	44,172	55,250	
		Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	5,831	1,651	1,821	
		Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	"	2,415	1,242	
		Produit des conférences données aux élèves droguistes.	788	1,031	"	
		TOTAUX. . . fr.	519,897	514,085	550,881	
		A REPORTER. . . fr.	2,214,481	2,182,959	2,179,202	

ENREGISTREMENT
ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS. - VOIES ET MOYENS

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1890.	1891.		adoptées pour l'exercice 1892.	proposées pour l'exercice 1893.	En PLUS.	En MOINS.	
1,347,961	1,498,193	1,311,216	1,280,000	1,330,000	100,000	"	
124,092	118,169	166,717	180,000	180,000	"	"	
124,092	118,169	166,717	180,000	180,000	"	"	
206,360	177,168	187,023	180,000	180,000	"	"	
206,360	177,168	187,023	180,000	180,000	"	"	
504,492	581,587	549,389	530,000	570,000	40,000	"	
504,492	581,587	549,389	530,000	570,000	40,000	"	
2,272,005	2,575,117	2,244,945	2,170,000	2,310,000	140,000	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

Administrations.	Articles du Budget de 1893	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1887.	1888	1889.	
		REPORT fr.	2,214,481	2,182,959	2,179,262	
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (suite).				
		Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	117,889	98,241	80,806	
		Domaine de Tervueren	7,268	7,698	7,150	
		} Fermages	875	1,529	2,575	
		} Menus produits				
		Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	54,769	53,562	51,050	
		} Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	9,740	14,944	12,701	
		} Fermages de pêche et de chasse	5,971	5,655	5,256	
		Arrérages de rentes	815	852	712	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	29	Revenus des domaines.	2,581	2,569	2,700	
		Redevances pour concessions de prises d'eau	8,201	5,910	2,000	
		Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	2,524	5,428	5,575	
		Id. id. de créances ordinaires	1,585	1,240	1,052	
		Redevances (art. 6 et 45 de la loi sur les mines du 21 avril 1810).	58,969	37,795	59,142	
		Location de terrains provenant d'emprises	6,612	5,521	5,742	
		} Rivières et canaux				
		} Routes				
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	121,254	108,521	76,899	
		} Rivières et canaux	162,814	187,211	502,068	
		} Routes				
		Droits de pêche (rivières et canaux).	45,515	42,888	47,806	
		Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	442	447	459	
		TOTAUX fr.	565,251	559,020	651,451	
		TOTAUX (Enregistrement et domaines). . . . fr.	2,779,752	2,741,988	2,810,713	
		Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	53,417	55,797	55,814	
		Id. id. au Recueil spécial des actes de sociétés	4,956	5,254	5,637	
CHEN. DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	30	Services régis par l'État	27,545	25,560	22,860	
		Id. id. aux Annales parlementaires	27,221	24,187	25,892	
		Id. id. au Compte rendu analytique	200	240	240	
		Id. id. au Recueil des lois	84	110	154	
		Id. id. aux Documents parlementaires				
		TOTAUX (Chemins de fer, etc.). . . . fr.	95,225	87,148	86,567	
PRISONS.	31	Produits divers des prisons	282,956	285,516	277,970	
	32	Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	3,258,491	3,009,756	2,944,901	
	33	Id. des actes des commissariats maritimes	112,202	116,510	121,287	
	34	Id. des droits de chancellerie	9,591	10,065	10,629	
	35	Id. id. de pilotage	2,204,688	2,265,515	2,551,524	
	36	Id. id. de fanal	925,650	958,685	1,014,517	
	37	Id. de la régie du <i>Moniteur</i>	89,145	91,922	101,996	
	38	Id. des établissements de bienfaisance de l'État	262,284	280,044	286,001	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	39	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,182,028	1,196,975	1,514,252	
	40	Produits du placement des fonds disponibles du Trésor	902,200	828,400	1,050,500	
	41	Bonification d'un quart % par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale	460,019	413,001	418,961	
	42	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	4,267,991	5,271,578	5,716,300	
	43	Intérêts à 5 1/4 % sur 20,000 actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo	"	"	"	
		TOTAUX (Trésorerie générale). . . . fr.	15,672,069	12,445,507	15,536,848	
		TOTAUX DES CAPITAUX ET REVENUS fr.	16,827,900	15,555,759	16,512,098	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1890.	1891.		adoptées pour l'exercice 1892.	proposées pour l'exercice 1893.	En PLUS.	En MOINS.	
2,272,905	2,375,117	2,244,945	2,170,000	2,310,000	140,000	•	
662,566	666,105	616,840	600,000	600,000	•	•	
662,566	666,105	616,840	600,000	600,000	•	•	
2,955,271	3,041,222	2,861,785	2,770,000	2,910,000	140,000	•	
85,204	90,256	88,480	100,000	90,000	•	10,000	
85,204	90,256	88,480	100,000	90,000	•	10,000	
245,528	276,500	275,210	405,000	555,000	•	48,000	
2,980,850	2,992,197	3,055,455	3,000,000	3,000,000	•	•	
129,816	129,500	121,825	155,000	155,000	•	•	
10,218	11,640	10,589	9,500	9,500	•	•	
2,545,002	2,622,200	2,597,761	2,700,000	2,700,000	•	•	
1,156,379	1,188,500	1,046,542	1,200,000	1,200,000	•	•	
112,715	101,500	99,455	95,000	105,000	10,000	•	
275,104	268,500	274,587	68,700	79,600	10,900	•	
1,272,745	1,090,990	1,211,598	1,200,000	1,200,000	•	•	
1,559,400	456,000	952,460	400,000	400,000	•	•	
518,139	555,977	473,219	450,000	500,000	50,000	•	
3,784,501	3,865,164	3,781,125	3,954,000	4,047,000	93,000	•	
•	140,600	140,000	210,000	265,000	55,000	•	
14,504,876	13,401,908	15,543,814	15,422,200	13,641,100	218,900	•	
17,570,679	16,800,946	16,767,280	16,695,200	16,096,100	358,900	58,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

Administrations.	Articles du Budget de 1895.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN					
			1887.	1888.	1889.			
IV. — REMBOURSEMENTS								
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACQUIS.	41	Frais de perception des centimes provinciaux	122,777	124,254	125,665			
		id. id. communaux	567,722	576,245	594,784			
	45	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	165,568	158,412	178,750			
Totaux (contributions directes, etc.) . . . fr.			654,067	658,909	699,199			
	46	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes. { Soldes de comptes de comptables extraordinaires arrêtés par la Cour des Comptes Actes de chargement de divers chefs	" 475	" 885	" 7,268			
		Déficit des comptables. { Recouvrements par prélèvement sur cautionnements Recouvrements divers	4,156 22,812	11,047 6,701	4,841 7,771			
		Totaux . . . fr.	27,425	18,631	19,880			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	47	Frais de poursuites et d'instances	555	258	488			
		Frais de surveillance { aux communes et aux hospices de bois { aux acquéreurs de bois domaniaux appartenant	191,224	225,539	175,492			
		Remboursement et dégrèvement de contributions . . .	" 20	"	" 127			
		5 % sur les recettes pour ordre (frais de régie) . . .	5,654	2,910	5,500			
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut). 2 % . . .	"	"	"			
		Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères.	"	"	"			
		Remboursement de frais de tournée	"	"	250			
		Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	1,848	2,012	2,104			
		Restitution de droits	98	922	10			
		Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes — Restitution de droits.	27	85	9			
		Ministère de la Guerre. { Restitution de droits Remboursements divers	" 555	" 624	" 425			
		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. { Restitution de bourses d'étude Frais de justice en matière de garde civique. Remboursement de subsides Restitution de droits Remboursements divers	" 10,675 2,597	" 7,892 5	" 11,445 "			
		Ministère de la Justice. { Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle Frais de justice en matière de simple police id. militaire id. en matière de faillites. Frais d'entretien de mendiants	144,868 105,927 2,122 190 655	94,989 97,448 1,637 612 167	108,780 107,290 2,001 927 2			
		Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. { Canal { Annuités des propriétaires riverains. de la Campine. { Rachat des annuités Frais de surveillance de travaux publics concédés id. d'entretien de routes concédées Restitution de droits Remboursements divers	" 25,075 " 572 570	" 24,772 200 56	" 80,093 200 85 597			
		Totaux . . . fr.			402,308	439,045	492,541	
		Totaux (enregistrement et domaines). . . . fr.			510,731	478,576	512,221	
		A REPORTER . . . fr.			1,175,798	1,137,485	1,211,420	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1890.	1891		adoptées pour l'exercice 1892.	proposées pour l'exercice 1893.	En PLUS	En MOINS.	
511,845	525,425	509,542	470,000	470,000	"	"	
526,781	188,527	205,204	140,000	160,000	20,000	"	
838,626	711,950	712,550	610,000	630,000	20,000	"	
17,755	11,981	19,150	18,000	18,000	"	"	
17,755	11,981	19,150	18,000	18,000	"	"	
655,254	555,015	486,172	460,000	460,000	"	"	
655,254	555,015	486,172	460,000	460,000	"	"	
650,980	564,934	505,502	478,000	478,000	"	"	
1,489,615	1,076,944	1,217,852	1,088,000	1,108,000	20,000	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

Administrations.	Articles du Budget de 1893.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1887.	1888.	1889.
		Report. . . fr.	1,173,798	1,157,485	1,211,420
		IV. — REMBOURSEMENTS (suite)			
PRISONS.	43	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons pour achat de matières premières (pour mémoire)	"	"	"
	49	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984	22,984	22,984
		TOTAUX (prisons). . . fr.	22,984	22,984	22,984
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, etc.	50	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	50,510	46,554	80,542
	51	Recettes diverses et accidentelles	806,006	588,677	814,550
	"	Abonnement des particuliers, pour le service des ponts et chaussées.	1,555	4,878	"
	52	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,560	1,560	1,560
	53	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	9,800	9,800	10,200
	54	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	50,076	18,597	20,558
	55	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie. . . .	175,000	175,000	175,000
	56	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles.	50,425	55,088	51,720
	57	Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876)	991,551	885,461	1,065,012
	58	Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, pour couvrir ses frais de premier établissement	"	"	"
	"	Remboursement par les provinces de leur quote-part dans les frais de confection des tables décennales de la période de 1881-1890	"	"	"
	59	Établissements de bienfaisance.	"	"	"
		TOTAUX (Trésorerie générale). . . fr.	2,090,059	1,563,418	2,196,928
		TOTAUX DES REMBOURSEMENTS . . fr.	3,286,821	2,733,887	3,451,552

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1890	1891.		adoptées pour l'exercice 1892.	proposées pour l'exercice 1893.	En PLUS.	En MOINS.	
1,489,613	1,076,944	1,217,852	1,088,000	1,108,000	20,000	»	
»	»	»	»	»	»	»	
22,084	22,084	22,084	22,084	22,084	»	»	
22,084	22,084	22,084	22,084	22,084	»	»	
53,847	64,055	59,097	45,000	45,000	»	»	
701,082	896,886	720,242	500,000	500,000	»	»	
»	»	3,165	»	»	»	»	
1,360	1,500	1,560	1,360	1,560	»	»	
10,200	10,200	10,040	10,200	10,200	»	»	
10,995	22,924	22,426	50,000	50,000	»	»	
175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	»	»	
54,010	51,445	52,157	51,445	51,445	»	»	
1,243,755	1,124,104	1,062,573	1,320,000	1,320,000	»	»	
»	10,510	10,510	10,510	10,510	»	»	
»	»	»	45,000	»	»	45,000	
»	»	»	252,000	227,500	»	24,500	
2,244,240	2,336,462	2,096,490	2,420,515	2,360,015	»	60,500	
5,756,848	3,436,590	5,357,526	3,540,409	3,490,990	20,000	60,500	

(44)

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1893.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique, proposé pour l'exercice 1892, s'élève à	fr. 103,221,797 57
Le projet de Budget de 1893, tel qu'il est actuellement établi, est de	103,218,772 57
Soit une diminution de.	fr. 3,025 »

résultant des modifications proposées aux articles 14, 24, 25 et 26, et qui se justifient de la manière suivante :

ART. 14. — *Annuité à servir pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.*

Crédit proposé pour 1892	fr. 8,375 »
— demandé pour 1893	8,350 »
DIMINUTION.	fr. 25 »

Cette différence est due au jeu de l'amortissement.

ART. 24 — *Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor.*

Crédit proposé pour 1892	fr. 1,593,000 »
— demandé pour 1893	1,463,000 »
AUGMENTATION.	fr. 70,000 »

Cette augmentation, qui est due à l'accroissement progressif du montant des cautionnements, ne constitue pas une charge nouvelle pour le Trésor.

ART. 25. — *Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.*

Crédit proposé pour 1892	fr. 9,000 »
— demandé pour 1893	6,000 »
DIMINUTION.	fr. 3,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette diminution s'explique par l'extinction du service des cautionnements de remplaçants, dont un grand nombre ont été restitués en 1891.

ART. 26.— *Intérêts des consignations en général ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations.*

Crédit proposé pour 1892	fr. 1,050,000 »
— demandé pour 1893	980,000 »
DIMINUTION.	fr. 70,000 »

Cette différence provient d'une diminution dans le montant des consignations en général.

Outre les modifications mentionnées ci-dessus, il y aura lieu de demander ultérieurement les crédits nécessaires pour assurer le service des capitaux à émettre en 1892 à l'effet de couvrir une partie des dépenses extraordinaires, ainsi que du capital à émettre en vertu de l'article 1^{er}, 2^o, de la loi du 24 août 1891.

RÉCAPITULATION.

	Augmentation.	Diminution.
ARTICLE 14 fr.	»	25 »
— 24	70,000 »	»
— 25	»	3,000 »
— 26	»	70,000 »
Fr.	70,000 »	73,025 »
Soit une diminution de fr.	3,025 »	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1893
à la somme de cent trois millions deux cent dix-huit mille
sept cent soixante-douze francs, cinquante-sept centimes
(fr. 103,218,772 57), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1893.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.				MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	CHAPITRE I^{er}.	INTÉRÊTS du CAPITAL primitif.	DOTATION de l'amortissement.	Total par dette.		
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
	1^{re} SECTION.					
	<i>Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	Dette à 2 1/8 %	5,498,990 78	"	5,498,990 78	5,498,990 78	"
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo.	"	"	"	80,598 14	"
	2^{me} SECTION.					
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril sui- vant.</i>					
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. .	"	"	"	123,386 24	"
4	Rachat des droits de fanal	"	"	"	21,164 02	"
	3^{me} SECTION.					
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
	§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.					
5	Dette à 3 %	16,438,512 "	1,095,000 80	17,534,412 80	17,534,412 80	"
6	Dette à 3 1/2 % (1 ^{re} série).	4,934,101 37	281,948 65	5,216,050 02	5,216,050 02	"
7	— (2 ^e série).	33,459,281 87	1,911,958 96	35,371,240 83	35,371,240 83	"
8	— (3 ^e série).	7,001,400 "	400,080 "	7,401,480 "	7,401,480 "	"
	TOTAUX.fr.	67,332,286 02	3,689,888 41	71,022,174 43		
9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur res- sources extraordinaires à effectuer pendant l'année				1,200,000 "	"
	A REPORTER.fr.				72,447,322 83	"

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	72,447,522 85	
	§ 2. Annuités diverses		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	
11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage	672,550 »	
12	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	500,000 »	
13	Vingt-troisième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000 »	
14	Annuité à servir jusqu'en 1940 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,550 »	
15	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 35, § 1 ^{er} de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) fr. 5,591,160 »		84,488,627 57
	B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 35, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) fr. 5,080,668 »	8,471,837 »	
16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1895 (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 20 avril 1880)	1,000,000 »	
	§ 3. Autres charges.		
17	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.	42,287 74	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif.)	300,000 »	
19	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) fr. 127,000 »		
	B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt fr. 7,500 »	134,500 »	
	A RAPPORTER. . . fr.	»	84,488,627 57

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	84,488,627 57
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.		
20	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	3,200,000 »	16,281,145 »
21	Pensions diverses.	10,577,145 »	
22	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	1,940,000 »	
23	Pensions de l'ancienne caisse de retraite (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	364,000 »	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	a. Intérêts à 3 $\frac{1}{2}$ % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor fr. 1,460,000 »	1,463,000 »	2,449,000 »
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. fr. 3,000 »		
25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	6,000 »	
26	Intérêts à 2 $\frac{1}{2}$ % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851	980,000 »	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	•	103,218,772 57

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 26 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1893.



BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	INTERÊTS du capital primitif	DOTATION de l'amortissement	Total par dette
CHAPITRE PREMIER					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE					
1 ^{re} SECTION					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830</i>					
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1812 (semestres au 1 ^{er} juillet 1893 et au 1 ^{er} janvier 1894)			
2	"	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1893)	5,498,990 78	"	5,498,990 78
2 ^{me} SECTION					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1812 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant</i>					
3	"	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité), et art. 10 de ladite convention	"	"	"
4	"	Rachat des droits de canal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	"	"	"
3 ^{me} SECTION					
<i>Dettes contractées depuis 1830</i>					
§ 1 ^{er} Intérêts et amortissement					
Dette à 5 %, d'un capital nominal de 547,950 400 francs, provenant 1 ^o de l'emprunt de 506 859,000 francs émis en vertu de la loi du 2 ^o avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour, 2 ^o de l'emprunt de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois, 3 ^o de l'emprunt de 155 000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour pris en exécution de diverses lois, 4 ^o de l'emprunt négocié en vertu de l'arrêté royal du 27 avril 1891					
5	a	Intérêts à 5 % du capital primitif de 547,950 400 francs (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1893)	16,438,512 "		
	b	Dotations de l'amortissement 20 c % de ce capital (mêmes semestres)	"	1,095,900 80	17,534,412 80
Dette à 5 $\frac{1}{2}$ % (1 ^{re} série) d'un capital nominal de 140,974 525 francs, provenant 1 ^o de l'exécution de la loi du 26 août 1881, relative au remboursement ou à l'échange des titres émis par la Grande Compagnie du Luxembourg, 2 ^o de l'emprunt de 50,000,000 de francs émis, en exécution de diverses lois, conformément à l'arrêté royal du 14 juin 1886, 3 ^o d'un capital de 2,788,700 francs émis en vertu de la loi du 27 mai 1890, relative au rachat de la concession du canal de Bossuyt à Courtrai					
6	a	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % du capital de 140 974,525 francs (semestres au 1 ^{er} juillet 1893 et au 1 ^{er} janvier 1894)	4,954,101 57		
	b	Dotations de l'amortissement 20 c % de ce capital (mêmes semestres)	"	281,948 65	5,216,050 02
Dette à 3 $\frac{1}{2}$ % (2 ^e série) d'un capital de fr. 955,979,482 22, provenant 1 ^o du capital de fr. 882,594,082 22 fixé, par décision ministérielle du 9 mai 1887, en exécution de l'article 5 de la loi du 19 novembre 1886 relative à la conversion des dettes à 4 %, 2 ^o d'un capital de 8,425,400 francs, émis en vertu de diverses lois pour couvrir une partie des dépenses sur ressources extraordinaires, 3 ^o d'un capital de 64,960,000 francs émis, en exécution de diverses lois, conformément aux arrêtés royaux du 13 juin 1888, du 13 février et du 27 juin 1890					
7	a	Intérêts à 3 $\frac{1}{2}$ % du capital de fr. 955,979,482 22 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1893)	35,459,281 87		
	b	Dotations de l'amortissement 20 c % (mêmes semestres)	"	1,911,938 96	35,571,240 83
Dette à 5 $\frac{1}{2}$ % (3 ^e série) d'un capital de 200,040,000 francs, provenant 1 ^o du capital de 105,000,000 de francs fixé, par décision ministérielle du 9 mai 1887, en exécution de l'article 5 de la loi du 19 novembre 1886 relative à la conversion des dettes à 4 %, 2 ^o d'un capital de 55,040,000 francs émis, en exécution de diverses lois, conformément aux arrêtés royaux du 13 juin 1888, du 13 février et du 27 juin 1890					
8	a	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % du capital de 200,040,000 francs (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1893)	7,001,400 "		
	b	Dotations de l'amortissement 20 c % (mêmes semestres)	"	400,080 "	7,401,480 "
TOTAUX.			67,552,286 02	5,689,888 41	71,022,174 45

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	"	"	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,598 14	80,598 14	"	"	80,598 14	80,598 14	
125,586 24	125,586 24	"	"	125,586 24	122,418 29	
21,164 02	21,164 02	"	"	21,164 02	20,997 99	
17,554,412 80	17,554,412 80	"	"	16,655,488 "	16,655,488 "	
5,216,050 02	5,216,050 02	"	"	5,210,655 22	5,204,716 25	
55,571,240 85	55,571,240 85	"	"	55,507,572 95	55,512,878 84	
7,401,480 "	7,401,480 "	"	"	7,401,440 "	7,324,949 90	
71,247,522 85	71,247,522 85	"	"	70,270,275 55	68,401,058 17	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
9	•	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année	
§ 2. Annuités diverses.			
10	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1893 et au 1 ^{er} janvier 1894.) . . .	
11	•	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858	
12	•	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducalis (Spa à la frontière Grand-Ducal)	
13	•	Vingt-troisième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	
14	•	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	
15	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	5,391,169
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention)	3,080,668
16	•	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1893. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.)	
§ 3. Autres charges.			
17	•	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,634 96 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1892 au 12 avril 1893.)	
18	•	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois).	
19	A.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.).	127,000
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,500
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS reçus POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
71,247,522 85	71,247,522 85	•	•	70,270,275 53	68,401,058 17	
1,200,000 •	1,200,000 •	•	•	1,000,000 •	1,220,491 00	
300,000 •	300,000 •	•	•	300,000 •	500,000 •	
672,350 •	672,350 •	•	•	672,350 •	672,350 •	
500,000 •	500,000 •	•	•	500,000 •	500,000 •	
612,000 •	612,000 •	•	•	612,000 •	612,000 •	
8,350 •	8,375 •	•	25 •	15,700 •	15,150 •	
8,471,857 •	8,471,857 •	•	•	8,471,857 •	8,471,857 •	
1,000,000 •	1,000,000 •	•	•	1,000,000 •	1,000,000 •	
42,287 74	42,287 74	•	•	42,287 74	42,287 74	
500,000 •	500,000 •	•	•	500,000 •	227,063 79	
154,500 •	154,500 •	•	•	154,500 •	50,526 28	
84,488,027 57	84,488,652 57	•	25 •	83,327,028 07	81,521,524 88	
DIMINUTION. . . fr.		25 •				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS.		
20	"	Rémunération en matière de milice. (<i>Credit non limitatif.</i>)
		<i>Pensions diverses :</i>
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850 288 "
	b.	— civiles 1,560 "
	c.	— de l'ordre de Léopold 27,000 "
	d.	Marine. — Pensions militaires 23,201 "
	e.	Pensions de la Cour des Comptes. 16,000 "
	f.	— du Département de la Justice 700,000 "
	g.	— — — (ecclésiastiques) 452,000 "
21	h.	— — des Affaires Étrangères. 85,000 "
	i.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique 700,000 "
	j.	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics 400,000 "
	k.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 1,250,000 "
	l.	— — de la Guerre (militaires) 4,555,000 "
	m.	— — — (civiles) 110,000 "
	n.	— — des Finances. 2,257,000 "
	o.	Arriérés de pensions de toute nature 20,000 "
22	"	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
25	"	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
2	a.	Intérêts à 5 1/2 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,460,000 "
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000 "
25	"	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.
26	"	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 5 % des fonds consignés au profit des mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,200,000 »	3,200,000 »	»	»	3,200,000 »	2,890,420 »	
10,577,145 »	10,577,145 »	»	»	10,582,798 »	10,164,104 41	Annexes n° 2 à 4.
1,940,000 »	1,940,000 »	»	»	1,940,000 »	1,759,738 53	Les dépenses à imputer sur ce crédit sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{3}$ et de $\frac{2}{5}$.
564,000 »	564,000 »	»	»	564,000 »	564,000 »	
16,281,145 »	16,281,145 »	»	»	16,286,798 »	15,558,522 74	

1,463,000 »	1,527,100 »	70,000 »	»	1,523,000 »	1,593,782 74
6,000 »	9,000 »	»	3,000 »	9,000 »	8,000 29
980,000 »	1,050,000 »	»	70,000 »	1,150,000 »	972,802 32
2,449,000 »	2,452,000 »	70,000 »	73,000 »	2,482,000 »	2,376,675 35
DIMINUTION . . . fr.		3,000 »			

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> I Service de la dette proprement dite II Rémunérations III. Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations TOTAUX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
84,488,627 57	84,488,652 57	•	25	85,527,928 07	81,521,524 88	
16,281,145 •	16,281,145 •	•	•	16,286,798 •	15,358,322 74	
2,449,000 •	2,452,000 •	•	3,000 •	2,482,000 •	2,376,675 35	
103,218,772 57	103,221,797 57	•	3,025 •	102,096,726 07	99,256,522 97	
DIMINUTION. . . fr.		3,025 •				

(62)

**ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1893.**

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1885 à 1890

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1892 et ceux qui sont proposés pour l'exercice 1893.

L'annexe n° 3 indique le nombre et le montant des pensions éteintes pendant l'année 1891, et des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1892.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1891.

ANNEXE N° 1.

*Etat des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1854
et de lois subséquentes, pendant les années 1884 à 1890.*

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.		ANNÉES					
		1885.	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.
CHEMIN DE FER DE	la Flandre occidentale.	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
	l'Entre-Sambre-et-Meuse	141,180 71	142,941 44	141,907 99	138,314 22	140,015 86	(*) 70,000 »
	Tongres à Bilsen.	(¹)	(²)	(²)	(²)	(²)	(²)
	— à Ans	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(³)	(¹)
	Maeseyck	150,000 »	150,000 »	150,000 »	150,000 »	150,000 »	150,000 »
	Lierre à Turnhout	»	»	»	»	»	(⁴) 7,063 79
Canal de Bossuyt à Courtrai		200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »	(⁵)
TOTAUX. » fr.		491,180 71	492,941 44	491,907 99	488,314 22	490,015 86	227,063 79

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(²) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1872 à 1889 inclusivement, 7 %, du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 353,933 94 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(³) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1888 et 1889, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 7,907 65 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(⁴) La cour d'appel de Bruxelles, ayant admis la réclamation de la Société anonyme du chemin de fer Lierre à Turnhout, tendant à faire exclure des comptes qui ont servi de base à la liquidation de la garantie d'intérêt de 1877 à 1889, le produit provenant du camionage des marchandises, l'État a été condamné à payer à la dite Société la somme de fr. 7,063 79.

(⁵) La reprise du canal par l'État (loi du 27 mai 1890) a mis fin au paiement de la garantie.

(*) La somme de 70,000 francs ne constitue qu'un acompte pour le premier semestre; à la clôture du Budget de l'exercice 1890, la Compagnie n'avait pas soumis le compte du deuxième semestre.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS PROPOSÉS POUR 1892.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1893.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1830	"	288	"	288	"	"
— civiles	"	1,566	"	1,566	"	"
— de l'ordre de Léopold	51,000	"	27,000	"	"	4,000
— de la marine (militaires)	"	19,291	"	33,291	4,000	"
— de la Cour des Comptes	16,000	"	16,000	"	"	"
— du Département de la Justice	763,000	"	700,000	"	"	63,000
— — — (ecclésiastiques)	470,000	"	452,000	"	"	18,000
— — des Affaires Étrangères	80,000	"	85,000	"	5,000	"
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	654,000	"	700,000	"	46,000	"
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	400,000	"	400,000	"	"	"
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	1,200,000	"	1,250,000	"	50,000	"
— — de la Guerre (militaires)	4,555,000	"	4,555,000	"	"	"
— — — (civiles).	130,000	"	110,000	"	"	20,000
— — des Finances	2,237,000	"	2,237,000	"	"	"
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	"	20,000	"	"	"
TOTAUX fr.	10,556,000	21,145	10,552,000	25,145	105,000	105,000
	fr. 10,577,145		fr. 10,577,145		"	

TABLEAU N° 3.

EXERCICE 1891. — DETTE PUBLIQUE. —

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN			
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1891.	MOUVEMENT pendant l'année 1891.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1892.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1891.	MOUVEMENT pendant l'année 1891.		
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.	
Civiles et autres accordées avant 1830. . . .	1	"	"	1	288	"	"	
Civiques	5	"	"	5	1,566	"	"	
Militaires	3,015	204	209	3,010	4,445,095	349,750	538,718	
Ordre de Léopold	148	"	12	156	14,800	"	1,200	
Marine (militaires de la)	15	1	1	15	19,291	4,000	459	
Pensions civiles :								
Pensions des Affaires Étrangères	21	"	5	16	72,104	"	12,347	
— de la Justice	257	40	33	264	634,770	109,801	90,214	
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	327	49	32	344	695,511	100,118	54,252	
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	962	85	75	970	1,179,269	112,775	98,588	
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	227	26	16	237	411,618	27,579	35,408	
— de la Guerre.	52	1	5	48	114,813	209	20,660	
— des Finances.	1,546	104	165	1,537	2,155,574	191,692	217,011	
— de la Cour des Comptes	2	1	"	3	2,452	6,375	"	
Pensions ecclésiastiques	435	40	62	411	434,067	38,756	65,868	
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite	37	"	7	50	21,551	"	4,185	
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (*)	1,639	146	96	1,689	1,739,404	166,210	98,045	
TOTAUX.	8,737	605	716	8,716	11,910,063	1,107,245	1,036,935	
		DIMINUTION : 21 pensions.				AUGMENTATION : 70,310 francs.		

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1892.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.		DÉCROISSEMENTS.			Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janvier 1892.		Nombre de pensions accordées		Nombre de pensions éteintes			
		nouvellement.	par suite de revision.	par suite de décès.	par suite de revision.	par suite de nouveau mariage.	
288		•	•	•	•	•	
1,586		•	•	•	•	•	
4,456,107		201	8	204	8	2	
15,600		•	•	12	•	•	
22,852		1	•	1	•	•	
59,847		•	•	5	•	•	
644,357		39	1	52	1	•	
741,577		49	•	32	•	•	
1,195,456		83	•	75	•	•	
403,789		26	•	16	•	•	
94,562		1	•	5	•	•	
2,108,055		104	•	163	•	•	
8,827		1	•	•	•	•	
406,955		40	•	62	•	•	
17,566		•	•	7	•	•	
1,807,569		144	2	94	2	•	
11,980,575		689	6	708	6	2	
		695		716			

(¹) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État.
Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.

(¹) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1891, (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au paiement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
Ministère de la Justice <i>Magistrats, fonctionnaires et employés</i>					11	Radar, J-M-A, surveillant de 3 ^e classe à la maison d'arrêt de Nivelles (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 16 mai 1876, 31 mars et 8 avril 1884 et 10 janvier 1886)	65	951	16
1	Sprunghel, P-L, directeur de la maison d'arrêt de Furnes (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 art 1 ^{er} , § 2, de la loi du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	61	2,425	353	12	Janssens, F-G, surveillant de 1 ^{re} classe à la prison de Mons (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 ^{er} , § 2, de la loi du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 jan- vier 1886)	65	1,156	25
2	Molitor, J-J, medecin de la mai- son d'arrêt et de justice d'Ailon (art 1 ^{er} , 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 ^{er} , § 2 de la loi du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 jan- vier 1886)	36	556	Id.	13	De Jaeger, C-L, chef de culture à l'école agricole de Ruysselede (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	54	1,163	Id
3	Vasseur, H-D, surveillant de 5 ^e cl à la maison d'arrêt d'Ypres (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 ^{er} , § 2, de la loi du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 jan- vier 1886)	52	705	Id.	14	Soenen A-T., juge de paix du 2 ^e canton d'Ypres (art 12 de la loi du 21 juillet 1844 et art 9 de la loi du 25 juillet 1867)	70	4,216	107
4	Hynderick (chevalier) E C J M G, président de chambre à la Cour de cassation (art 12 de la loi du 21 juillet 1844 et art 9 de la loi du 25 juillet 1867)	75	12,241	8	15	Vaust, L-F-J, medecin de la mai- son de sûreté cellulaire à Liege (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	75	966	Id
5	Mechelyneck, L-D, président de chambre à la Cour d'appel de Gand (art 9 de la loi du 25 juillet 1867)	72	8,500	Id	16	Noirfalise J-A, secrétaire du par- quet du tribunal de premiere instance à Liege (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 jan- vier 1886)	70	2,525	Id.
6	Vanden Staepelen, H-F A., juge de paix à Tarnise (art 12 de la loi du 21 juillet 1844 et art 9 de la loi du 25 juillet 1867)	70	3,708	Id	17	Kathelin, N, greffier du tribunal de premiere instance à Ailon (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	70	4,313	25
7	De Le Heye, L-B-A-J G, con- seiller à la Cour d'appel de Bruxelles (art 9 de la loi du 25 juillet 1867)	72	7,500	Id	18	De Doncker, L-A, directeur géné- ral au Ministère de la Justice (art 1, 6, 8, 12, 13 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	68	5,502	175
8	Taymans, P, greffier adjoint au tribunal de premiere instance de Louvain (art 3, 6, 8 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	54	925	Id	19	Cousinane, C-A-J, président du tribunal de premiere instance de Tournai (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 9 et 11 de la loi du 25 juillet 1867)	70	5,178	177
9	Frans, F, surveillant de 5 ^e classe à la maison de sûreté de Saint Gilles (art 3, 6, 8 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 ^{er} , § 2 de la loi du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 jan- vier 1886)	56	787	Id	20	Grandry, P-J-M, juge de paix à Erezee (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867)	47	1,544	Id
10	Lorent, N-J, magasinier à la maison centrale pénitentiaire de Louvain (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 art. 1 ^{er} , § 2, de la loi du 17 fe- vrier 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	65	1,454	Id	21	Nuewens, J P C-J, bibliothécaire au Ministère de la Justice (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	74	2,245	175

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
22	Desenfans, L.-A.-J.-G., juge de paix du canton de Mons (art. 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 10 et 14 de la loi du 25 juillet 1867 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	69	5,315	198	35	Paul, A., médecin principal des prisons à Namur (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 jan- vier 1886).	67	951	280
23	Beckers, V.-L.-J., conseiller à la Cour d'appel de Liège (art. 10, 11 et 14 de la loi du 27 juillet 1867).	69	7,500	Id.	34	Peckel, C.-S., comptable à la prison de Saint-Gilles, en disponibilité (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 2 de la loi du 17 février 1849, et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	40	1,495	.
24	Léonard, A.-U., surveillant de 1 ^{re} classe à la prison centrale de Louvain (art. 5, 6, 9, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} , § 2, de la loi du 17 fé- vrier 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	51	956	Id.	35	Wery, V., président du tribunal de première instance de Mons (art. 9 de la loi du 17 février 1849).	70	7,000	Id.
25	Maroué, F.-E.-L., directeur géné- ral au Ministère de la Justice (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	5,312	230	36	Arents, P.-M., juge de paix du can- ton d'Herzele (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867).	61	1,565	291
26	Verhoeven, A.-L., commissionnaire à la prison d'Anvers (art. 5, 6, 8, 12, 14 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} , § 2, de la loi du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 jan- vier 1886).	56	500	Id.	37	Sœnen, F.-A.-G., greffier de la jus- tice de paix d'Honghede (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844, art. 1 ^{er} de la loi du 25 juillet 1867 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	7	988	Id.
27	Preyat, A.-J., greffier de la justice de paix de Philippeville (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	1,222	291-202	38	Nassen, L., greffier de la justice de paix de Bilsen (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de la loi du 25 juillet 1867 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 jan- vier 1886).	70	645	Id.
28	Semetier, J.-B., magasinier à la prison de Liège (art. 5, 6, 8, 12, et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} , § 2, de la loi du 17 fé- vrier 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	1,477	Id.	39	Marsboom née Van Lissum, M.-E., surveillante à la maison d'arrêt de Turnhout (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 jan- vier 1886).	73	407	Id.
29	Boutquin, F.-J., aide exécuter des arrêts criminels à Bruxelles (art. 1, 6, 8 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	84	825	Id.	40	Orman, V., greffier de la justice de paix du canton de Lessines (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	55	940	313-314
30	Swenne, J.-P., instituteur à la maison spéciale de réforme de Namur (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 16 mai 1876, 51 mars et 8 avril 1884 et 10 janvier 1886).	55	1,056	247	TOTAL.				
31	Delporte, H.-G., premier commis à la maison centrale pénitentiaire de Gand, en disponibilité (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 et 2 de la loi du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	1,806	280	Ministère de la Justice.				
32	Blomme, I., surveillant en chef à l'école agricole de bienfaisance de Ruyselede (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de la loi du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	62	1,547	Id.	<i>Pensions ecclésiastiques.</i>				
					1	Dekoster, G.-J., desservant à Bo- gaerden (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	67	965	325
					2	Goffinet, C., desservant à Villers- sur-Semois (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	70	1,108	319
					3	Couvert, J.-B., curé de 2 ^e classe à Nassogne (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	71	1,553	Id.
					4	Moyaux, L.-J., desservant à Mai- sieres (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	79	1,200	Id.

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
5	Van Parys, J.-E., desservant à Hal-laer (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	66	1,100	319
6	Verstreken, P., desservant à Calmp-thout (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	85	1,200	323
7	Pecters, J.-J., desservant à Borger-hout (art. 12, 22, § 2, 23, 24 et 40 de la même loi).	05	881	Id.
8	Van Nyen, J.-J.-E.-M., curé à Duffel (art. 12, 22, § 2, 23, 24 et 40 de la même loi).	52	887	333
9	Van Gorp, E.-J., desservant à Elin-ghen (art. 12, 22, § 2, 23, 24 et 40 de la même loi).	56	622	Id.
10	Garot, E.-J., desservant à Villers-le-Temple (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	67	1,100	Id.
11	Van Overstraeten, P.-C.-L., desservant à Werchter (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	65	1,100	Id.
12	Kerkhofs, J., desservant à Petit-Spauwen (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	70	1,116	Id.
13	Hallet, A.-J., desservant à Vien (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	67	1,100	8
14	Mouton, C.-F.-J., desservant à Pecq (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	76	1,200	08
15	Loriaux, J.-F.-H., vicaire à Anvers (art. 12, 23, 24 et 40 de la même loi).	68	643	Id.
16	Caris, A.-A.-P., vicaire à Berchem (Anvers) (art. 12, 23, 24 et 40 de la même loi).	65	682	Id.
17	Dujardin, L.-A., desservant à Caeskerke (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	75	1,150	Id.
18	Heidenbergh, A.-F., chapelain à Saint-Julien-sous-Langemarck (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	69	700	Id.
19	Rousseau, H.-I., desservant à Soulmé (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	76	1,200	166- 167
20	Meeus, P.-F., vicaire à Contich (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	65	700	Id.
21	Duerckx, A.-L., desservant à Hamme-Mille (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	67	1,100	Id.
22	Biddelo, J.-F.-A., desservant à Kessel (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	67	1,100	Id.
23	Dusaudois, F.-H., desservant à Anderlues (art. 20, 21, 22, et 40 de la même loi).	67	1,100	166- 167
24	Duriau, E.-E.-E., curé de 2 ^e classe à Rœulx (art. 12, 23, 24 et 40 de la même loi).	52	825	Id.
25	Dubois, P.-L., desservant à Lelik (art. 12, 22, § 2, 23, 24 et 40 de la même loi).	55	533	Id.
26	Wattecamp, E.-J., desservant à Orcq (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	66	1,100	198
27	Van Son, J., desservant à Lille-Saint-Pierre (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	68	1,100	175
28	Kuypers, P.-J., desservant à Jesse-ren (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	67	1,100	Id.
29	De Zitter, P.-F., chanoine titulaire du diocèse de Gand (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	75	2,007	201- 202
30	Masson, J.-B., desservant à Ebly (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	66	1,100	Id.
31	Thewissen, J., vicaire à Bilsen (art. 12, 23, 24 et 40 de la même loi).	74	273	Id.
32	Médot, A.-J.-G., desservant à Schal-tin (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	80	1,200	289
33	Depont, L.-J., desservant à Bois-de-Breux (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	58	655	Id.
34	Parizel, P., desservant à Nafraine (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	59	577	Id.
35	De Marré, S.-G., vicaire à Bruxelles (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	44	396	Id.
36	Brackers, L.-B., desservant à Viver-selle (art. 12, 20, 22, 23, 24 et 40 de la même loi).	57	680	201
37	Liebaert, A.-C., desservant à Zeker-ghem (art. 12, 20, 22, 23, 24 et 40 de la même loi).	76	746	Id.
38	Vander Cruysen, J.-F., desservant à Leest (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	73	1,168	Id.
39	Buisseret, J.-N., desservant à Lime-lette (art. 12, 20, 22, 23, 24 et 40 de la même loi).	61	827	313- 314
40	Mousny, T.-J.-L.-L., desservant à Tellin (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	65	998	Id.
TOTAL				

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
Ministère des Affaires Étrangères. NÉANT.					17	Watrin, N.-C.-A., professeur de dessin à l'école moyenne de l'État à Virton.	52	662	102
					18	Wigniet, P.-J., professeur à l'athé- née royal à Arlon.	58	2,679	102
					19	Fumier, L., commis à l'administra- tion provinciale du Hainaut.	66	2,490	103
					20	Estercq, A.-E., commis à l'admini- stration provinciale du Brabant.	51	1,172	113
					21	Lecoyer, C.-J., instituteur à l'école moyenne de l'État à Ath.	56	1,687	116
					22	Gaignaux, A.-L., chef de bureau à l'administration provinciale de Namur.	64	5,090	117-118
					23	Louvaux, J.-B., professeur à l'athé- née royal de Malines.	62	850	123
					24	Schaack, J.-P.-V., directeur à l'ad- ministration provinciale de la Flandre orientale.	66	4,410	121-122
					25	Daras, J.-C.-Cb.-M., chef de divi- sion à l'administration provin- ciale d'Anvers.	66	3,016	142
					26	M ^{lle} Stessels, C.-J.-T.-G.-C., insti- tutrice à la section normale pri- maire de l'État à Bruxelles.	64	1,203	163
					27	Kleynen, P.-L.-H., professeur à l'athénée royal à Hasselt.	65	2,305	164
					28	Louis, A.-E., surveillant à l'athénée royal et professeur à l'école in- dustrielle de Bruxelles.	62	365	164
					29	Grade E.-J., secrétaire-trésorier de l'école moyenne de l'État à Philippeville.	62	256	168
					30	Johnen, P.-J., maître de gymnasti- que à l'athénée royal et à l'école moyenne de l'État à Tongres.	64	829	191
					31	Laroche, C.-W.-A., professeur à l'athénée royal de Gand.	65	2,756	191
					32	Bourdoux, V.-L., chef de division à l'administration provinciale de Liège.	55	2,735	199
					33	Bodart, A., professeur à l'école nor- male primaire de l'État à Ver- viers.	61	1,255	210
					34	Debargie, F.-X., homme de peine à l'administration provinciale du Brabant.	50	300	210
					35	Bessemis, J.-J., maître de musique aux écoles communales à l'athé- née royal et professeur de musi- que à l'école de musique d'Anvers.	83	515	212
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Professeurs, fonctionnaires et employés.									
1	Créhay, G.-J., professeur de dessin l'école moyenne de l'État à Spa.	76	535	16					
2	Mestdagb, H.-J., instituteur à l'école moyenne de l'État à Bruges.	62	2,110	25					
3	Paumen, P.-N., inspecteur canton- nal de l'enseignement primaire.	61	2,200	26-27					
4	Foureau, J.-J., concierge à l'école moyenne de l'État pour garçons à Wavre.	67	150	55					
5	Stecher, A.-J., professeur ordinaire à l'université de l'État à Liège.	71	10,000	35					
6	Renard, Ch., maître de musique à l'école moyenne de l'État à Wavre.	63	323	42					
7	Libotte, P.-J.-D., professeur de mu- sique à l'école moyenne de l'État à Fleurus.	60	76	52					
8	Barlet, E., professeur à l'athénée royal de Liège.	58	2,339	65					
9	Wyers, J.-L.-A., préfet des études à l'athénée royal de Bruges.	65	3,155	65					
10	Donckier, Ch.-A.-E., membre de la députation permanente provin- ciale de Liège.	82	2,605	68-69					
11	Vandeeren, P.-L.-N., instituteur à l'école moyenne de l'État à Mac- seyk.	65	1,849	70					
12	Verhaeghe, F.-X., instituteur à l'école moyenne de l'État à Alost.	54	1,298	84					
13	Branquart, L.-P.-J., préfet des études à l'athénée royal de Bruxelles.	65	4,671	84					
14	Vanoverbeke, C.-L., professeur à l'athénée royal de Gand.	67	5,442	84					
15	Vander Linden, C.-L., instituteur à l'école moyenne de l'État à Gand.	58	2,666	84					
16	Lambert, F., directeur à l'école moyenne de l'État à Rochefort.	59	3,164	84					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
56	Seghers, H.-C.-L.-J., maître de calligraphie à l'athénée royal d'Anvers.	69	670	220		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
						<i>Professeurs et instituteurs communaux</i>			
57	Jacobs, J.-F., inspecteur principal de l'enseignement primaire à Bruxelles.	64	2,720	226	1	M ^{me} Barnard, née Laroche, D. . . .	52	3,428	14
58	Vercaemer, C.-L.-J., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire à Bruxelles.	60	1,444	250	2	M ^{lle} Mouthuy, L.-C.	52	1,110	14
					5	Van Geertruyden, J.-F.	62	1,885	14
59	Dardenne, E.-J., régent à l'école moyenne de l'État et professeur à la section normale primaire de l'État à Andenne.	55	5,007	241	4	M ^{me} veuve Goffinet née Voogt, J. .	67	193	14
					5	M ^{me} Jeannin, née Pétillon, J. . .	41	280	14
40	Huart, H.-F., médecin à l'école normale primaire de l'État à Nivelles.	76	250	241	6	Béosier, C.-J.	53	1,260	16
					7	M ^{me} Noël, née Lemaire, C.-H.-J.	58	2,000	16
41	Jacquier, F.-A., commissaire de l'arrondissement de Neufchâteau.	78	2,803	242	8	M ^{lle} Collard, M.-E.	43	718	26-27
					9	M ^{lle} Mengal, V.-J.	66	853	26-27
42	Proost, A.-M., commissaire de l'arrondissement de Malines.	78	4,125	250	10	M ^{me} Canon, née Masson, M.-J. .	47	1,135	31
					11	Halleux, H.-J.	53	2,090	66
43	Robyn, P.-L., chef de division à l'administration provinciale de la Flandre occidentale.	65	3,941	"	12	Van Hec, P.	58	2,205	56
					13	Libotte, P.-J.-D.	59	104	52
44	Jadot, D.-F., commis au commissariat de l'arrondissement de Dinant.	55	414	"	14	Balon, J.-A.	31	281	63
					15	M ^{lle} Cornet, E.-J.-G.	58	734	63
45	Lotte, L.-J., instituteur communal à La Louvière ancien professeur d'école moyenne.	42	564	"	16	Barlet, E.	58	1,506	63
					17	Wyers, J.-L.-A.	63	1,475	63
46	Gillet, J.-A., professeur à l'athénée royal de Tongres.	61	1,808	"	18	Radat, J.-M.-A.	66	1,075	16
					19	Dehayé, A.-J.-C.	35	442	79
47	Druet, M.-L., instituteur et professeur de gymnastique à l'école moyenne de l'État à Houdeng-Aimeries.	56	1,899	"	20	Vandeeren, P.-L.-N.	62	49	73
					21	Verhaeghe, F.-X.	50	194	84
48	Bertels, P.-C., instituteur et professeur de gymnastique en partage à l'école moyenne de l'État à Turnhout.	61	1,953	"	22	Branquart, L.-P.-J.	65	320	84
					23	M ^{lle} Dister, V.-E.	70	1,212	93
49	Keiffer, D., préfet des études de l'athénée royal de Liège.	61	5,000	"	24	M ^{lle} Lecrompt, M.-J.-F. . . .	53	1,514	93
					25	Struchmann, H.-L.	55	629	9
50	Leclercq, E.-E.-L., directeur du pensionnat annexé à l'athénée royal de Tournai.	66	994	"	26	M ^{me} Delcourt, née Rombouts, E.-J.-H.	53	5,758	95
					27	M ^{me} Marchand, née Mayor, E.-J.-H.	63	1,506	95
51	Jacoby, V.-F.-J., rédacteur de 1 ^{re} classe au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	66	2,177	"	28	Lambert, F.	59	128	102
					29	Watrin, N.-C.-A.	53	498	102
52	Lafontaine, J.-N.-J., préparateur et conservateur à l'université de Gand.	72	1,823	"	30	Woignet, P.-J.	58	403	102
					31	M ^{me} Mouton, née Vandermarlière, M.-C.-F.	53	3,480	105
					32	Creyr, J.-J.	55	1,437	119
	TOTAL. . . .		108,670						

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
33	Paschal, H.-B.-A.	67	1,786	120	69	Molemaekers, J.-I.	61	1,774	257- 258
34	Vincx, J.	62	1,225	Id.	70	Dubois, G.-A.	61	401	Id.
35	Louvaux, J.-D.	61	2,106	123	71	M ^{me} Gallaix, née Laurent, P.	52	746	Id.
36	Van Nimmen, L.	62	3,636	162	72	Guerton, J.-W.-J.	53	1,001	Id.
37	M ^{lle} Stessels, C.-J.-T.-G.-Ch.	64	07	163	73	Rolland, J.-B.	54	1,534	Id.
38	Kleynen, P.-L.-H.	63	645	164	74	Scherpereel, H.	52	546	Id.
39	Louis, A.-E.	61	1,025	Id.	75	Jordant, E.-J.	37	564	Id.
40	M ^{me} Cobbaert, née Schoon, G.	78	61	182	76	Veuve Lauwers, née Sacré, D.-A.	52	766	Id.
41	Defrenne, J.-F.	62	1,480	191	77	Cloet, E.-A.	50	1,204	Id.
42	Johnen, P., Joseph dit Émile	64	846	Id.	78	Delhay, G.-P.	44	606	Id.
43	Bodart, A.	61	1,411	210	79	Boucart, M.	44	536	Id.
44	Demars, H.-J.	54	1,051	Id.	80	Guelens, L.	53	1,228	Id.
45	M ^{me} Dechesne, née Fleron, L.-C.	55	261	211	81	Godin, L.-J.	62	1,556	Id.
46	Bessemis, J.-J.	83	1,275	212	82	Rutten, H.-J.	57	1,267	Id.
47	M ^{lle} Delise, A.-C.	56	570	Id.	83	Gilsoul, T.-C.-J.	52	1,474	Id.
48	M ^{me} veuve Baré, née Gilissen, M.-A.	62	461	214	84	Bihot, P.-J.-F.	62	1,030	Id.
49	Seghers, H.-C.-L.-J.	60	14	220	85	Tobias, P.-J.	46	768	Id.
50	M ^{me} Hoël, née Provoyeur, V.	48	75	224	86	Vanoutrive, J.-E.	58	615	Id.
51	Dutois, J.-B.	61	1,426	226	87	Cornil, H.-J.-A.	54	2,549	Id.
52	Jacobs, J.-F.	64	2,104	Id.	88	M ^{lle} Rysheuvels, I.-J.	51	3,342	Id.
53	Vercamer, C.-L.-J.	69	1,156	239	89	Parizel, J.-B.-H.	41	651	Id.
54	Demoulin, J.-J.	51	2,134	240	90	Baert, B.	62	1,097	Id.
55	Le Doux, P.-A.	75	516	250- 251	91	M ^{me} Delcroix, née Menu, M.-J.-J.	45	724	Id.
56	Montenez, G.	52	1,103	249	92	Joris, D.	59	1,010	Id.
57	Deses, E.-J.	51	3,805	252	93	Roland, J.-J.	60	175	Id.
58	Florent, C.	62	1,172	Id.	94	M ^{lle} Maes, H.-L.	33	474	Id.
59	Verplancke, B.	60	587	Id.	95	Swenne, J.-P.	57	1,670	Id.
60	Taverne, F.-Z.	65	2,000	255	96	Mouton, J.-J.	56	1,100	Id.
61	Blot, H.-J.-B.	43	259	Id.	97	Henri, F.-J.	57	1,630	Id.
62	M ^{me} Desmont, née Lerot, C.	44	916	256	98	Quinet, A.-J.	62	948	Id.
63	Feckman, J.-E.	54	1,751	257- 258	99	M ^{lle} De Clerck, M.-E.	42	80	Id.
64	Groonen, P.-F.	56	935	Id.	100	M ^{me} Mariaule, née Sibenaler, M.-C.	50	208	Id.
65	Defoin, C.-J.	44	967	Id.	101	M ^{me} Piersman, née Hansen, M.-B.	46	226	Id.
66	Dormal, M. F.-J.	53	1,524	Id.	102	Delrulle, A.-J.-G.	32	358	Id.
67	M ^{lle} Gathy, E.	55	1,438	Id.	103	Lotte, L.-J.	43	757	Id.
68	Haverland, L.-C.	62	1,625	Id.	104	Levecq, H.-G.-J.	54	1,517	Id.

Numéro d'ordre,	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
105	Van Houck, D.-B	63	1,098	•	141	Vanhée, née Tack, J.	58	50	•
106	Leclerc, J.-B.	53	1,582	•	142	M ^{lle} Cornet, E.-J.-G	58	756	•
107	Desurpalis, C.-J.	57	953	•	143	Jacquens, L.-H.	58	1,565	•
108	Art, A.-G.-J.	40	660	•	144	Prot, J.	40	715	•
109	Dubocage, F.	54	821	•	145	Sœur, N.-J.	56	1,205	•
110	Birnbaum, P.-J.	62	1,880	•	146	Robert, H.-J.	52	810	•
111	Valet, J.-G.	58	1,310	•	147	Vandamme, née Ghent, J.	57	1,433	•
112	Verbeeck, P.	61	1,350	•	148	Alewaerts, J.-H.	56	1,746	•
113	De Ceuster, L.	57	1,497	•	149	De Munter, P.-E.	51	1,012	•
114	Delannoy, P.-G.	58	1,350	•	150	Didry, A.	56	3,042	•
115	M ^{lle} Grégoire, H.-A.-J	52	1,096	•	151	M ^{lle} Lassaux, M.-E.-J.	62	2,251	•
116	M ^{me} Hubin, née Germain, M.-M.-F.	42	644	•	152	Pinte, J.-T.	60	1,142	•
117	M ^{lle} Vanhee, A.-V.	51	643	•					
118	Debaets, H.	51	957	•		TOTAL		172,918	
119	Perbal, M.	55	611	•					
120	Laurent, J.-B.	48	1,143	•					
121	Dinsart, L.-J.	46	984	•		Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Tra- vaux publics.			
122	Remy, L.-H.	56	718	•		<i>Fonctionnaires et employés.</i>			
123	M ^{lle} Sterpenich, M.-M.	30	271	•					
124	M ^{lle} Vannichel, A.-A.	53	1,685	•	1	Lagage, N.-J., Éclusier receveur, (art. 1 et 8).	66	1,033	347
125	Knudde, L.-F.	62	1,187	•	2	Nicaise, H., Pontonnier, (art. 1 et 8).	67	481	Id.
126	M ^{lle} Lequindre, S.-A.	57	755	•	3	Debie, J.-P., Garde forestier (art. 3, 8, 14).	62	82	Id.
127	M ^{lle} Rassin, E.-C.	56	453	•	4	Hanicq, H.-J., Architecte de 1 ^{re} classe au service des bâtiments civils (art 3 et 8).	54	1,891	21
128	Persin, F.-A.	42	727	•	5	Verrengen, A., Garde forestier (art 1 et 8).	74	77	82-83
129	Loix, H.	56	979	•	6	Rikkers, P., Éclusier barragiste (art. 1 et 8)	70	1,044	Id.
130	M ^{lle} Moriamé, M.-O.	31	326	•	7	Sonet, E., Préparateur au jardin botanique (art. 3 et 8).	51	600	Id.
131	Gillet, J.-A.	60	1,664	•	8	Jacob, J.-B., Garde forestier (art. 1, 8 et 15).	82	41	133
132	Lacoutre, J.	61	1,044	•	9	Soetemans, J.-J., Garde brigadier forestier (art. 3 et 8).	54	641	168
133	Hermant, T.-A.	53	1,141	•	10	Durnisseau, J.-J., Brigadier fores- tier (art. 1 et 8).	66	575	180- 181
134	Verheyen, née Vanden Broeck, A.-E.	45	456	•	11	Colet, J.-J., Garde forestier (art 3 et 8).	72	110	Id.
135	Hermant, J.-A.	45	621	•					
136	Scheer, P.	51	1,164	•					
137	Leclercq, E.-E.-L.	55	2,887	•					
138	De Coster, F.-B.	64	268	•					
139	Fortemps, F.-G.	59	1,902	•					
140	M ^{lle} Spiesschaert, P.	46	617	•					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
12	Demunter, C., Ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées (art. 3 et 8).	51	5,877	108	4	Vermeersch, Ch.-J., inactif (art. 5 et 8).	55	906	554
13	Brachot, L.-J., Écluser (art. 1 et 8).	70	641	140-141	5	Marlow, J.-L., chef de dépôt prin- cipal au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	54	2,150	.
14	Mahaux, Q.-J., Écluser (art. 3 et 8).	57	614	297	6	Lassine, P., facteur rural (art. 5 et 8).	60	618	0
15	Vlamynck, A., Directeur à l'admini- stration centrale (art. 1, 8 et 15).	72	5,887	297	7	Gouvars, G.-L., facteur rural (art. 3 et 8).	58	659	.
16	Legras, L.-J., Gardien du barrage de la Gileppe (art. 3 et 8).	52	591	297	8	Dezitter, G.-A., pilote (art. 3 et 8).	55	1,011	.
17	Baroen, J.-L., Aide écluser (art. 3 et 8).	61	614	297	9	Michel, H., percepteur des postes (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	62	1,501	.
18	Lachaussée, P.-H.-R., Pontonnier art. 3 et 8).	65	477	297	10	Gooris, L.-A., commis des postes (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	54	542	.
19	Gillain, T.-J., Garde forestier (art. 1, 8 et 15).	71	581	297	11	Defamie, J., facteur des postes (art. 3, 8 et 15).	60	825	.
20	Liesse, J.-A., Pontonnier (art. 3 et 8).	60	457	302	12	Jamart, G.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	58	756	.
21	Lamain, J., Garde brigadier fores- tier (art. 3 et 8).	60	502	350	13	De Paeppe, F.-L.-B., facteur des postes (art. 3 et 9).	65	890	48-10
22	Van den Abele, P.-V., Conducteur principal des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	65	2,224	350	14	Sprengers, J.-F., commis des postes (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	45	795	56
23	Denis, M., Garde forestier (art. 1, 8 et 15).	72	495	550	15	Timmermans, Th., facteur rural (art. 1 et 8).	67	650	.
24	Velghe, J.-C., Conducteur principal des ponts et chaussées (art. 3 et 8).	60	2,042	550	16	Dewille, Ch.-J., facteur rural (art. 1 et 8, §§ 2 et 15).	66	750	.
25	Pauwels, J., Garde canal (art. 3 et 8).	64	562	0	17	Vandenplas, J.-B., facteur des postes (art. 1 et 8, §§ 2 et 15).	65	825	.
26	Van Zele, B., Pontonnier (art. 1, 8 et 15).	70	618	0	18	Remy, Ch., facteur des postes (art. 1 et 8).	65	922	.
27	Pierson, F.-J., Garde forestier (art. 1, 8 et 15).	65	571	0	19	Dewez, A.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	58	826	.
28	Roos, P.-D., Garde rivière (art. 3, 8 et 14.)	56	300	0	20	Chanal, E.-A.-A., facteur des postes (art. 3 et 8).	51	748	.
TOTAL. . . .				.	21	Niser, A.-A., facteur rural (art. 3 et 8).	42	542	.
					22	Callier, J.-E., patron-pilote (art. 3 et 8).	58	2,585	.
					23	Vanderhoudelingen, J.-B., percep- teur des postes (art. 1 et 8, §§ 1, 15 et 59).	66	5,600	.
					24	Finck J.-J., receveur au chemin de fer (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	66	2,918	.
					25	Ryckmans, J.-H.-A., commis-chef au chemin de fer (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	66	3,000	.
					26	Ladrie, F., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	66	5,000	.
					27	De Ridder, L.-F.-J., commis-chef des postes (art. 1 et 8, §§ 1, 15 et 50).	66	5,000	.
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.									
<i>Fonctionnaires et employés.</i>									
1	Pochet, F.-L., facteur des postes (art. 3 et 8).	57	775	299					
2	Fassiaux, E.-F., facteur des postes (art. 3 et 8).	40	557	354					
3	Persoons, E.-F., facteur rural (art. 3 et 8).	54	300	.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
28	Lemmonier, A., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1 ^{er})	66	3,884	36	50	Porton, Ph.-J., facteur des postes (art. 5 et 8)	54	765	99
29	Van Cleemput, F.-J., percepteur chef de station (art. 1 et 8, § 1, 13 et 15)	66	2,850	"	51	Strens, J.-A.-L., chef de bureau au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er})	54	3,055	"
30	De Coninck, A.-J., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1 et 13)	66	4,550	"	52	Hornez, J.-B., commandant de l'école des mousles (art. 5 et 8) (1).	65	3,006	155
31	Daubersy, V., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 ^{er})	60	3,785	"	53	Claeys, L.-E., facteur rural (art. 5 et 8)	55	616	"
32	Vizze, J.-V., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 ^{er})	65	1,149	"	54	Krickx, G.-A., facteur des postes (art. 5 et 8)	54	888	"
33	Thurait, L.-L., chef de station (art. 1 et 8, § 1 ^{er})	7	2,916	"	55	Wouters, H.-M.-J., commis des télégraphes (art. 5 et 8, § 1 ^{er})	54	1,455	"
34	Van Dierendonck, P.-J., ramoneur du sautage (art. 5 et 8, § 1 et 14)	46	175	"	56	Bastin, G., facteur de station (art. 5 et 8, § 1 ^{er})	45	711	"
35	Stienon, L.-V., chef-facteur de sta- tion (art. 5 et 8)	45	894	"	57	Gravel, E.-L., commis des télé- graphes (art. 5 et 8, § 1 ^{er})	40	855	"
36	De Wencckstein, C.-F.-D.-V., chef facteur de station (art. 1 et 8, § 1 et 13)	66	1,918	99	58	Duparque, L.-J., commis au che- min de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er})	53	715	"
37	Druse, J.-J.-M., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 et 13)	66	3,818	"	59	Deml, D.-J., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er})	48	993	173-174
38	Verburgh, A.-P., chef-garde (art. 1 et 8, § 2)	66	1,590	"	60	Demeyne, P.-L., pilote (art. 5 et 8, § 2)	54	1,645	"
39	Lugelinus, P., chef de bureau (art. 1 et 8, § 1 et 13)	66	3,750	"	61	De Turck, J.-F., contremaître chauffeur (art. 5 et 8)	61	775	"
40	Duyvejonck, P., sous-percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1, 14 et 47)	65	269	"	62	Dendaau, J.-B., facteur rural (art. 5 et 8, § 2)	75	575	"
41	Bougeois, Ch.-J., commis au che- min de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er})	65	2,307	"	63	Bertrand, A.-J., commis des postes (art. 5 et 9)	41	1,506	113-244
42	Boland, A., chef garde (art. 5 et 8)	61	861	"	64	Verhelle, J.-J., facteur des postes (art. 5 et 8)	70	767	"
43	Mesdagb, Th.-J., commissaire ma- ritime (art. 5 et 8, § 1 ^{er})	62	747	"	65	Dupont, J.-F., facteur des postes (art. 5 et 8)	65	817	"
44	Seys, Ch.-L., facteur des postes (art. 1 et 8)	66	987	"	66	Vergauwen, H., facteur des postes (art. 5 et 8)	63	907	"
45	Van Hove, J.-B., facteur des postes (art. 5 et 8)	63	960	"	67	Vandecoerde, F.-C.-F., facteur des postes (art. 5 et 8)	65	701	"
46	Javaux, N.-V., facteur rural (art. 5 et 8)	59	575	"	68	Dumoulin, N.-J., facteur des postes (art. 5 et 8)	55	839	"
47	Voutou, L.-J., facteur rural (art. 5 et 8)	59	644	"	69	Riga, F., facteur rural (art. 5 et 8)	52	621	"
48	Terestre, E.-J., facteur rural (art. 5 et 8)	57	645	"	70	De Donder, C., facteur des postes (art. 5 et 8)	51	561	"
49	Piron, G.-J., facteur des postes (art. 5 et 8)	54	747	"	71	Thonus, L.-J., facteur rural (art. 5 et 8)	48	405	"
					72	Barabin, E.-E.-J., percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1 ^{er})	67	1,451	"
					73	Leroy, A., facteur rural (art. 5, 8 et 14)	58	500	"

(1) Le sieur Hornez étant décédé le 5 décembre 1891, et l'arrêté de démission datant du 26 novembre précédent, le mois de décembre seul a été liquidé pour premier terme de pension.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
74	Cerfontaine, J.-G.-S., commis au chemin de fer (art. 3, 8 et 14).	65	1,800	245-244	99	Fleury, L.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 1 et 8).	63	2,780	359
75	Bourdeaux, P.-J.-V., contrôleur au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	62	1,445	Id.	100	Gaignage, A., garde au chemin de fer (art. 3 et 8).	63	1,500	Id.
76	Cerexhe, J.-B.-W., chef-garde (art. 3 et 8).	61	1,802	Id.	101	Leroy, A.-A.-J., chef-garde au chemin de fer (art. 3 et 8).	58	1,898	Id.
77	Roob, H., garde au chemin de fer (art. 3 et 8).	57	591	Id.	102	Cremer, L.-J., chef-garde au chemin de fer (art. 3 et 8).	56	1,685	Id.
78	Haelvoet, A., chef-garde (art. 3 et 8).	68	992	269	103	Van Rollegghem, E.-P., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	54	1,746	Id.
79	D'Hennin, O.-Ch.-Ph., contrôleur au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	45	1,675	Id.	104	Hendrix, G.-G.-C., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	53	750	Id.
80	Georges, P.-F., percepteur des postes (art. 3 et 8, art. 1 ^{er}).	45	945	Id.	105	Pourbaix, O.-J., agréé au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	51	571	Id.
81	Goossens, E.-F., chef de dépôt (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	62	2,652	Id.	106	Pouillon, A.-L., chef-garde au chemin de fer (art. 3 et 8).	51	1,054	Id.
82	Jans, Ch.-J., contremaître-chauffeur (marine) (art. 3 et 6).	51	904	Id.	107	Fahon, O., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	42	856	Id.
83	Maquet, J.-F., matelot (art. 3 et 8).	54	659	Id.		TOTAL.		140,728	
84	Dewinter, F., commis au secrétariat général (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	60	1,512	Id.					
85	De Ruyter, H.-J., percepteur des postes (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	66	1,140	359					
86	Declève, H.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	65	2,415	Id.		Ministère de la Guerre.			
87	Benoit, L.-F., facteur des postes (art. 3 et 8).	59	888	Id.		(Pensions civiles).			
88	Mourisse, D.-G.-F., facteur des postes (art. 3, 8 et 15).	59	917	Id.	1	Delaruelle, P., agent de casernement	56	29	
89	Augustinus, J.-N., facteur des postes (art. 3 et 8).	58	945	Id.	2	Van Eycken, M.-C., agent de casernement.	51	125	
90	Minette, J.-J.-L., facteur des postes (art. 3 et 8, § 2).	57	825	Id.		TOTAL.		354	
91	Bernard, F., facteur des postes (art. 3 et 8).	55	705	Id.					
92	De Waepenacre, Ch.-F., facteur rural (art. 1 et 8).	65	700	Id.		Ministère de la Guerre.			
93	Van Reusel, J.-B., facteur rural (art. 3 et 8).	64	678	Id.		(Pensions militaires).			
94	Donkers, A., facteur rural (art. 3 et 8).	59	661	Id.	1	Dalimont, L.-J.-B., sous-lieutenant (art. 20).	50	1,540	548
95	Vanrunxt, J.-L., facteur rural (art. 3 et 8).	58	651	Id.	2	Dukers, A.-J., sergent-major maître armurier (art. 1 ^{er}).	65	672	47-48
96	Agneesens, J.-B., facteur rural (art. 3 et 8).	58	641	Id.	3	Bertholet, H.-E., maréchal des logis (art. 2, § 3).	60	1,005	Id.
97	Foriers, V.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	55	609	Id.	4	Coppenolle, J.-A., gendarme (loi du 27 mai 1849).	59	448	46
98	Dellisse, E.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	42	562	Id.	5	Balleux, (les orphelins) orphelins d'un brigadier de gendarmerie (art. 11).	*	224	Id.
					6	Perier, A.-L.-J., lieutenant (art. 21).	47 1/2	1,695	49

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur
7	Defize, L-E E, médecin de batail- lon de 1 ^{re} classe (art 21)	58 1/2	1,575	40	54	Deladici, L-D, capitaine com- mandant (art 2, § 5)	55	2,250	40
8	Pouleur, L, premier sergent (art 20)	56 1/2	924	50	55	Van Zuylen van Nyevelt, L M-G, capitaine commandant (art 2, § 3)	55	2,812	Id
9	Verbeeck, J-F, maître bottier (art 20)	41	840	Id	56	Pennewaert, A, soldat (loi du 27 mai 1840)	34	274	157
10	de Vylder, J-B, soldat (art 21)	77	542	Id	57	Van Hecke, L soldat (loi du 27 mai 1840)	35 1/2	274	Id
11	Parmentier, F-L, sergent (art 21)	42 1/2	697	Id	58	Ruys, P-J, soldat (loi du 27 mai 1840)	39	274	Id
12	Henrard, L-N, maréchal des logis armurier (art 21)	62	840	Id	59	Boyaert, L-V, colonel (art 1 ^{er})	60	5,000	156
13	Gillain, B-J, maréchal des logis (art 21)	45	701	Id	40	Molitor, L-V-F-A, lieutenant- colonel (art 1 ^{er})	58	4,000	Id
14	Van Hoof, F-J, maréchal des logis fourrier (art 21)	51	769	Id	41	Courtin, H O lieutenant-colonel (art 1 ^{er})	58	4,000	Id
15	Verboven J., premier-sergent (art. 21)	51 1/2	777	Id	42	Remy, C-L, lieutenant-colonel (art 1 ^{er})	58	4,000	Id
16	Nani, J-J-P, maréchal des logis chef (art 21)	46	877	Id	43	Mersch, J A, lieutenant-colonel (art 1 ^{er})	58	4,000	Id
17	Hambursin, F, maréchal des logis (art 21)	55 1/2	1,005	Id	44	Spilleux, P-M-V, capitaine com- mandant (art 1 ^{er})	55	3,000	Id.
18	Vlebergh, F, maréchal des logis (art 21)	50	715	Id	45	Lefebvre, V-J, major (art 2 § 5)	58	3,500	Id
19	Pepels, A-H, gendarme (art 21)	49 1/2	635	Id	46	Lauecl, L A-J, major (art 2, § 5)	58	3,176	Id.
20	Pierie, J.-B, gendarme (art 21)	50	650	Id	47	Blois, J, capitaine de 1 ^{re} classe (art 2, § 3)	55	2,625	Id.
21	Kenips, P.-E, gendarme (art 21)	49 1/2	626	Id.	48	De Poorter, E-I-J, capitaine de 1 ^{re} classe (art 2, § 3)	55	2,887	Id.
22	Pieria, A A-L gendarme (art 21)	47 1/2	619	Id	49	Rapp, G-D A, capitaine comman- dant (art 2, § 3)	55	3,000	Id.
23	Wannez, A A, gendarme (art 21)	54	598	Id	50	Guillaume J B, capitaine com- mandant (art 2, § 3)	55	2,700	Id.
24	Paye, C-J, gendarme (art 2)	45	577	Id	51	Becquaert, A U, capitaine en pre- mier, quartier maître (art 2 § 3)	56	2,512	Id
25	Misonne, P-I-A, lieutenant (loi du 27 mai 1840)	54	740	49	52	Meetschman, A A, soldat (art 19)	24	480	161
26	Falze, N-N-I, general-major (art 1 ^{er})	61 1/2	6,200	Id	53	Vander Beken, F, premier sergent clairon (art 21).	47	739	Id
27	Donot, L, general-major (art 1 ^{er})	62	6,200	Id	54	Marinus, F.-L, premier sergent (art 21)	58	836	Id
28	De Bruyn, E-F-M, lieutenant- colonel (art 1 ^{er})	58	4,000	Id	55	Vaessens, J, musicien gagiste (art. 21)	50 1/2	735	Id
29	Scherf, A-C-J-P J N-A, lieu- tenant colonel (art 1 ^{er})	58	4,000	Id	56	Van Crombrugge, I S, sergent (art 21)	36	560	Id
30	Adacz Adnot, L P-C, major (art 1 ^{er})	57	5,500	Id	57	De Broe, N-P, musicien gagiste (art 21)	51 1/2	785	Id.
31	Verstraete, I-J, capitaine com- mandant (art 1 ^{er})	55	3,000	Id	58	Rambaut, A-A-E, maître cordon- nier (art 21)	52 1/2	764	Id.
32	Vannitsbecq, V-I, major (art 2, § 3)	38	3,176	Id					
33	De Bruyne, J-J-M, capitaine commandant (art 2, § 3)	55	2,850	Id					

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
59	Delory, F., premier sergent (art. 21).	60	840	161	87	Girardin, J.-J., capitaine en second (art. 21).	49	2,125	157
60	Bonhoa, L.-J.-I., premier sergent (art. 21).	59 1/2	840	Id.	88	Nonar, J., capitaine commandant (art. 21).	48	2,062	Id.
61	Léonard, P.-J.-G., premier sergent (art. 21).	60	840	Id.	89	Corbisier, E.-E.-A.-E., lieutenant-colonel (art. 20).	54 1/2	4,400	154
62	Martin, J.-B.-A., soldat (art. 21).	56	466	Id.	90	Schaar, E., major (art. 18) . . .	56	4,950	156
63	Verhelst, T.-C., soldat (art. 21).	58 1/2	542	Id.	91	Theunis, R.-T.-J., capitaine en second (art. 18).	47	3,750	180
64	Van Kerckhove, C.-I., soldat (art. 21).	55 1/2	542	Id.	92	Mabilde, J.-J., lieutenant général (art. 1 ^{re}).	65	7,500	227-228
65	Goethals, P.-B., maréchal des logis (art. 21).	45 1/2	759	Id.	93	Boyaert, J.-G., général-major (art. 1 ^{re}).	63	6,200	Id.
66	Hubert, J.-B., maréchal des logis (art. 21).	44	705	Id.	94	Cabaret, P.-J.-P., colonel (art. 1 ^{re}).	60	5,000	Id.
67	Maus, N., maréchal des logis (art. 21).	42 1/2	680	Id.	95	Vanhoesen, L.-D.-J.-D., colonel (art. 1 ^{re}).	57	5,000	Id.
68	Melchior, A., gendarme (art. 21).	60	696	Id.	96	Nalherbe, A.-L.-J., colonel (art. 1 ^{re}).	59	5,000	Id.
69	Maury, J.-F., gendarme (art. 21).	52 1/2	644	Id.	97	Van Cutsem, H.-J.-E., major (art. 1 ^{re}).	55	3,500	Id.
70	Coffin, C.-J., gendarme (art. 21).	51	644	Id.	98	Demoustier, V.-J., capitaine quartier-maître (art. 1 ^{re}).	58	3,000	Id.
71	Druart, J., gendarme (art. 21).	49	650	Id.	99	Wallemacq, L., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3).	55	2,887	Id.
72	Klaine, E., gendarme (art. 21).	47	625	Id.	100	Horion, A.-E.-L. (Écuyer), capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,850	Id.
73	Corbussy, F.-J., gendarme (art. 21).	46	609	Id.	101	Weterings, J.-P., capitaine en second (art. 2, § 3).	55	2,887	Id.
74	Degraeve, B.-C., gendarme (art. 21).	40 1/2	598	Id.	102	Nertens, E.-C.-F. (Baron), capitaine commandant (art. 2, § 1 ^{re}).	52 1/2	2,550	Id.
75	Dierz, J.-B., gendarme (art. 21).	56 1/2	595	Id.	103	Tassier, H.-M.-E., capitaine en premier (art. 2, § 1 ^{re}).	41 1/2	2,094	Id.
76	Habran, M., gendarme (art. 21).	44	584	Id.	104	Claessens, J.-H., soldat (art. 19) .	25	480	233
77	Simon, J.-J., gendarme (art. 21).	45	584	Id.	105	Pourvoieur, D., musicien gagiste (art. 21).	48	769	Id.
78	Marnette, N.-J., soldat réformé (art. 21).	45	542	Id.	106	Schmke, G.-J.-F., musicien gagiste (art. 21).	55	756	Id.
79	Verschaeren, P., soldat réformé (art. 21).	53 1/2	542	Id.	107	Van Poorten, M., sergent (art. 21).	55	672	Id.
80	Valeke, L.-P.-A.-L.-M., capitaine en second (loi du 27 mai 1840).	54	1,000	154	108	Vanhamme, J.-N., musicien gagiste (art. 21).	53	790	Id.
81	Nothomb, B.-P.-A., major (art. 20).	51	3,650	157	109	Demesmaecker, P.-J., caporal (art. 21).	42	430	Id.
82	Férange, V.-G.-A., capitaine en second (art. 20).	42	2,500	Id.	110	Pieltain, H., musicien gagiste (art. 21).	49	785	Id.
83	Vereecke, A.-J., capitaine commandant (art. 21).	47	2,094	Id.	111	De Ridder, J.-G., premier sergent (art. 21).	45	676	Id.
84	Schmickrath, P.-C., capitaine commandant (art. 21).	52 1/2	2,062	Id.	112	Somers, J., caporal (art. 21) . .	50	570	Id.
85	Lenaeys, J.-B., capitaine en premier, administrateur d'habillement (art. 21).	51	2,475	Id.	113	Bartholomeus, P., brigadier (art. 21).	57	589	Id.
86	Allard, A.-J.-H.-L., capitaine en premier (art. 21).	45	1,875	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
114	Daris, F.-P.-M., maître tailleur (art. 21).	66	714	255	115	Degueldre, J.-L.-A., capitaine commandant (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	2,887	229-250
115	Warlomont, J.-B.-A., adjudant de batterie (art. 21).	48	775	Id.	141	de Paëpe, J.-C., capitaine de 1 ^{re} classe (art. 21).	52	2,775	Id.
116	Bordon, J.-E., adjudant de batterie (art. 21).	60	840	Id.	145	Concke, L., capitaine administrateur d'habillement (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	2,812	Id.
117	Mertens, J.-F., brigadier (art. 21).	57	580	Id.	146	Van Wil de Rode, E.-B., capitaine commandant (art. 21).	49	2,587	Id.
118	Stubbe, A., soldat (art. 21).	49	342	Id.	147	De Smedt, V.-L. de-G.-M.-G., capitaine commandant (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	2,457	Id.
119	Clément, N., maréchal des logis (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	981	Id.	148	Horlait, E.-G., capitaine en second (art. 21).	48	1,857	Id.
120	Pisvin, J.-B., maréchal des logis (art. 2).	52 $\frac{1}{2}$	799	Id.	149	Chatelle, H.-J., capitaine commandant (art. 21).	44	2,175	Id.
121	Lenoir, A.-J.-F., maréchal des logis (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	928	Id.	150	De Laveleye, A., capitaine commandant (art. 21).	45	1,987	Id.
122	Désiron, F., maréchal des logis (art. 21).	47	748	Id.	151	Malengrean, J., lieutenant (art. 21).	57	971	Id.
123	Charlet, J.-E., maréchal des logis (art. 21).	45	751	Id.	152	Brasseur, P.-F., sous-lieutenant (art. 21).	51	770	Id.
124	Mathieu, J.-J., brigadier (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	748	Id.	153	Bremond, J.-P., major (art. 21).	50	2,805	227-228
125	Fontaine, J.-C., brigadier (art. 21).	41	680	Id.	154	Danneau, L.-N., soldat (art. 20).	59 $\frac{1}{2}$	480	520-521
126	Wampers, M.-H., brigadier (art. 21).	41	672	Id.	155	Van Vlierberghen, J., sergent (art. 21).	60	679	Id.
127	Thulliez, L.-M., gendarme (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	665	Id.	156	Sabelin, F.-E., sergent-major (art. 21).	56	560	Id.
128	Quoitin, F.-J., gendarme (art. 21).	50	657	Id.	157	Allaert, J., premier sergent (art. 21).	50	760	Id.
129	Deckers, F., gendarme (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	616	Id.	158	Bal, J.-F., sergent (art. 21).	57 $\frac{1}{2}$	700	Id.
130	Gérard, H., gendarme (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	609	Id.	159	Koninckx, H., sergent garde magasin (art. 21).	56	806	Id.
131	Kintziger, J.-B., gendarme (art. 21).	41	574	Id.	160	Remy, C.-A., maréchal des logis maître armurier (art. 21).	42 $\frac{1}{2}$	735	Id.
132	Cartiaux, A.-J., gendarme (art. 21).	41	574	Id.	161	Brunée, H.-L., trompette (art. 21).	45	411	Id.
133	Poly, H.-J., gendarme (art. 21).	42	570	Id.	162	Coene, J.-B., brigadier (art. 21).	57	592	Id.
134	Rolin, J.-A., gendarme (art. 21).	40 $\frac{1}{2}$	570	Id.	163	Bergogne, P.-J., maréchal des logis (art. 21).	46	892	Id.
135	Francoq, C.-E., gendarme (art. 21).	40 $\frac{1}{2}$	560	Id.	164	Lottin, E.-V., maréchal des logis (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	684	Id.
136	Montigny, A., gendarme (art. 21).	45	560	Id.	165	Grosvarlet, F.-A., brigadier (art. 21).	42	584	Id.
137	Louis, E.-J., sous-lieutenant (art. 19).	50 $\frac{1}{2}$	1,540	229-250	166	Courtoij, D.-C.-J., brigadier (art. 21).	44	697	Id.
138	Palgen, D.-F., capitaine en premier (art. 20).	52 $\frac{1}{2}$	2,750	Id.	167	Cunin, H., gendarme (art. 21).	60	700	Id.
139	Steenbrugen, M.-J., chef de musique assimilé aux lieutenants (art. 20).	55	2,035	Id.	168	Vanhille, C.-L., gendarme (art. 21).	53 $\frac{1}{2}$	605	Id.
140	Muny, A., capitaine commandant (art. 20).	50 $\frac{1}{2}$	3,500	Id.	169	Thienpond, F., gendarme (art. 21).	52	654	Id.
141	Bouhon, L.-R., capitaine commandant (art. 21).	52	2,700	Id.	170	Massot, G.-H., gendarme (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	647	Id.
142	Louvan, J.-E., capitaine de 1 ^{re} classe (art. 21).	55	2,850	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
171	Laurent, J.-J., gendarme (art. 21).	50 ¹ / ₂	640	320-321	200	Hyppert, major (art. 2, § 5)	58	5,176	320-321
172	Breugelmans, C., gendarme (art. 21).	48 ¹ / ₂	626	Id.	201	Lanckswert, A.-M., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 2, § 5).	55 ¹ / ₂	2,887	Id.
173	Douret, J.-B.-T., gendarme, (art. 21).	48 ¹ / ₂	626	Id.	202	Eymael, J.-F.-A., pharmacien de garnison de 1 ^{re} classe (art. 2, § 5)	55 ¹ / ₂	2,587	Id.
174	Adnet, J.-J., gendarme (art. 21)	52 ¹ / ₂	625	Id.	203	Fais, F.-P., capitaine en premier (art. 2, § 3)	55	2,812	Id.
175	Debevere, R.-A., gendarme (art. 21).	47	619	Id.	204	Dorchies, M.-G., capitaine commandant (art. 2, § 5)	55	2,962	Id.
176	Vancampenhout, J.-B., gendarme (art. 21)	46	612	Id.					
177	Gomrée, H.-J.-V., gendarme (art. 21).	45 ¹ / ₂	605	Id.		TOTAL . . .			
178	Goffaux, M.-A., gendarme (art. 21).	52	605	Id.					
179	Cambion, J.-F.-J., gendarme (art. 21).	41 ¹ / ₂	560	Id.					
180	Thibaut, A.-J., lieutenant (loi du 27 mai 1840).	56	749	Id.		Ministère des Finances.			
181	Daman, P.-J., soldat (loi du 27 mai 1840).	28 ¹ / ₂	273	Id.	1	Van der Rest, L.-F.-J., secrétaire général (art. 1, 8 et 15).	75	7,500	342-343
182	Liénart, J.-E., gendarme (loi du 27 mai 1840).	41 ¹ / ₂	462	Id.	2	Docquier, F.-J., huissier de cabinet (art. 1 et 8).	68	2,909	Id.
183	Albrecht, F.-A., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 20).	56	5,500	Id.	5	Nauwelaerts M.-E., nettoyeuse (art. 1 et 8).	76	480	Id.
184	Marot, G.-A., capitaine commandant (art. 20).	55 ¹ / ₂	5,500	Id.	4	Rutten, N., commis des accises (art. 1, 8 et 15).	69	825	Id.
185	Cambier, E.-F., major (art. 21).	47	2,805	Id.	3	Lejeune, J.-G., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	65	2,715	Id.
186	Degand, J.-C.-V., major (art. 21).	55	3,500	Id.	6	De Corte, J.-F., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	1,162	58
187	Spiltoir, P.-J., major (art. 21)	55	3,500	Id.	7	Canisius, J.-L., commis aux écritures (art. 5 et 8).	65	1,114	Id.
188	Bussens, G.-L., capitaine en second (art. 21).	51	2,625	Id.	8	Michel, J.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	55	968	Id.
189	Barvoet, O.-A.-A., capitaine commandant (art. 21).	52	2,625	Id.	9	Van Hove, C., matelot des douanes (art. 5 et 8).	59	760	Id.
190	De Heusch, H.-E.-A.-V., capitaine commandant (art. 21).	48 ¹ / ₂	2,475	Id.	10	Haling, J.-J., commis des accises (art. 5 et 8).	55	751	120
191	Boirot, A.-L., capitaine en second (art. 21).	48 ¹ / ₂	1,969	Id.	11	Remi, J.-H., préposé des douanes (art. 5 et 8).	52	571	58
192	Pirson, C., lieutenant (art. 21)	51 ¹ / ₂	1,457	Id.	12	Wattecamps, J.-E., préposé des douanes (art. 5 et 8).	50	564	Id.
193	Flament, A.-J., lieutenant (art. 21).	56 ¹ / ₂	925	Id.	15	Dauphin, V., préposé des douanes (art. 5 et 8).	54	453	Id.
194	Getteman, A., colonel (art. 1 ^{re}).	61 ¹ / ₂	6,600	Id.	14	Van Asbronck, P.-A.-J., contrôleur des douanes (art. 1, 8, 59 et 15).	66	5,750	Id.
195	Quinart, F.-J.-J., médecin principal de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{re}).	62	5,000	Id.	15	Hocquart, A.-J.-A., receveur des contributions (art. 1 et 8).	70	2,711	Id.
196	Hallet, F.-J., vétérinaire en chef (art. 1 ^{re}).	65	4,000	Id.	16	Daeseleire, G.-L., vérificateur des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	2,700	Id.
197	Verstraete, L.-C.-C.-L., lieutenant-colonel (art. 1 ^{re}).	58	4,000	Id.					
198	Chaumont, P.-H., major (art. 1 ^{re}).	57	5,500	Id.					
991	Vander Auwera, A., major (art. 1 ^{re}).	58	5,000	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
17	Forman, F.-A., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	70	2,464	38	42	Tonnoir, F.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	62	724	120
18	Olivier, A.-A., receveur des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	2,148	Id.	43	Saintmont, F.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	50	610	Id.
19	Motus, J.-B., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	68	1,899	Id.	44	Buffet, J.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	50	602	Id.
20	Nollet, F.-X., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	65	1,824	Id.	45	Demaude, P.-F., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	68	5,094	Id.
21	De Coster, C., receveur des contributions (art. 1 et 8).	80	1,499	Id.	46	Tilkin, N., receveur des contributions (art. 1 et 8).	60	2,536	Id.
22	Bailly, E.-G.-C., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.	47	Malevez, C.-J.-N., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	61	2,214	Id.
23	Levarlet, H.-E., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,162	Id.	48	Van Maele, C.-L., commis aux écritures (art. 1, 8 et 15).	65	1,914	Id.
24	Verpon, J.-D., commis des accises (art. 1 et 8).	63	1,159	120	49	Delchambre, J.-D., préposé des douanes (art. 5 et 8).	65	805	Id.
25	Hotton, F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,006	58	50	Lejeune, E., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	825	Id.
26	Vandenabeele, J.-A., commis des accises (art. 1 et 8).	67	990	Id.	51	Vandenrydt, C., préposé des douanes (art. 1 et 8).	66	715	Id.
27	Bonkain, F.-C., préposé des douanes (art. 1 et 8).	66	665	Id.	52	Soleil, L.-J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	69	665	Id.
28	Lecluyse, P.-J.-A., géomètre du cadastre (art. 5 et 8).	47	960	63	53	Verhaeren, L.-E.-H.-G., directeur au secrétariat (art. 1, 8, 59 et 15).	75	5,681	105
29	Pierart, E.-J.-B., receveur des contributions (art. 1, 8, 59 et 15).	69	5,115	Id.	54	De Wolf, H.-J., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 15).	68	5,250	Id.
30	Petit, J., contrôleur des contributions (art. 1, 8, 59 et 15).	66	4,562	Id.	55	Nopener, P.-J.-P.-A., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	69	1,885	Id.
31	Geisseler, F.-L., vérificateur des douanes (art. 1, 8 et 15).	67	2,718	Id.	56	Stoop, A., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	722	Id.
32	De Groodt, C.-L., garde du parc de Tervueren (art. 1 et 8).	68	558	120	57	Poncellet, F.-A., receveur des accises (art. 1 et 8).	65	4,528	Id.
33	Collin, P.-P., receveur des droits de succession (art. 3 et 8).	56	5,708	Id.	58	Orban, G.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	69	672	Id.
34	Beudin, C., commis des accises de 1 ^{re} classe (art. 3, 5, 9 et 13).	59	1,257	Id.	59	Eppe, J., préposé des douanes (art. 5, 8 et 14).	42	500	Id.
35	Mayeur, A., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15).	61	1,162	Id.	60	Delrue, A., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 15).	61	1,419	Id.
36	Lefebvre, H.-A.-S., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,162	Id.	61	Beernaert, H.-H., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 15).	72	5,250	Id.
37	Terryn, H.-L., commis des accises (art. 5 et 8).	57	1,056	Id.	62	Warzée, M.-E., receveur de l'enregistrement (art. 3, 8 et 59).	47	926	187-188
38	Marlier, V., sous brigadier des douanes (art. 3 et 8).	61	819	Id.	63	Cromphaut dit Cromphout, J.-B., géomètre du cadastre (art. 5 et 8).	75	719	Id.
39	Rousseau, J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	62	805	Id.	64	Van Camp, J.-J.-M.-F., commis des accises (art. 5 et 8).	65	1,115	241
40	Mazy, J.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	63	797	Id.	65	De Vriendt, P., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	65	1,125	187-188
41	Vigoureux, E.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	66	741	Id.	66	Vandenameele, A.-E., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15).	62	900	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
67	Claeys, A.-J., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	65	825	187- 184	90	Boulangier, T.-J.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	60	900	293
68	De Kyndt, C.-L., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	56	754	Id.	91	Billen, C., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	825	Id.
69	Croux, L.-A.-E.-D., receveur du timbre extraordinaire (art. 1, 8 et 13).	71	3,062	Id.	92	Schoy, F., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	65	825	Id.
70	Tinani, G.-A.-F.-E., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	67	5,053	Id.	93	Guillaume, N.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	52	590	Id.
71	Vanden Putte, J.-J.-F.-F., rece- veur des contributions (art. 1 et 8).	66	2,937	Id.	94	Damen dit Daemen, L.-P.-H., pré- posé des douanes (art. 3 et 8).	48	584	Id.
72	Durieux, E.-P.-F., receveur des contributions (art. 1 et 8).	69	1,900	Id.	95	Raucroix, E.-J., commis des accises (art. 3 et 8).	40	420	Id.
73	Daelemaens, C., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	1,162	Id.	96	Cerckel, E.-P., receveur des con- tributions (art. 1, 8, 59 et 13).	66	3,067	Id.
74	Masure, A.-F., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	69	3,412	241	97	Hazaert dit Haesaert, J.-E., rece- veur des contributions (art. 1, 8 et 13).	70	3,101	Id.
75	Fraipont, V.-H., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	67	2,787	Id.	98	Pirson, A.-J., sous-contrôleur des accises (art. 1, 8 et 13).	67	1,987	Id.
76	Segers, C.-J., receveur des contri- butions (art. 1, 8 et 13).	70	2,045	Id.	99	Gigot, J.-J.-R., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	70	1,987	Id.
77	Vande Geuchte, D., sous-briga- dier des douanes (art. 3, 5, 9 et 13).	61	900	Id.	100	Van Roosbroeck, C.-C., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	1,612	Id.
78	Wuyts, F.-J., receveur des contri- butions (art. 3 et 8).	56	1,521	Id.	101	Perpète, D.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	1,162	Id.
79	Verhelst, P.-G., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	62	1,045	Id.	102	Withaekx, J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	66	793	Id.
80	Loncke, L.-B., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	825	Id.	103	Van Tongerloo, B., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	61	1,116	254
81	Marneffe, M.-J., vérificateur des douanes (art. 3 et 8).	62	2,677	Id.	104	Lemyé, F.-C., receveur des contri- butions (art. 3 et 8).	57	1,049	Id.
82	Matthys, G.-L., receveur des douanes (art. 3 et 8).	51	2,565	Id.	105	Pierre, G.-J.-J., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	66	5,080	Id.
83	Castille, J.-J., directeur de l'enre- gistrement (art. 1, 8, 59 et 13).	66	6,000	293	106	Sacrez, A.-J., receveur des contri- butions (art. 1 et 8).	65	1,491	Id.
84	Monnet, J.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	57	1,125	Id.	107	Lemaire, J.-H., sous-brigadier des douanes (art. 1 et 8).	66	854	Id.
85	Goewie, F.-P., contrôleur des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	2,880	Id.	108	Verwimpt, G., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	825	Id.
86	Courteille, L.-J., sous-contrôleur des accises (art. 3, 8 et 13).	59	1,987	Id.	TOTAL . . . fr.			197,381	
87	Renaudin, L., commis des accises (art. 3 et 8).	58	1,144	Id.	Cour des Comptes.				
88	Vanhaeren, P.-J., commis des ac- cises (art. 3 et 8).	57	1,058	Id.	1	Sleipens, A.-F.		6,575	
89	Verwée, F., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	52	966	Id.					

III.**BUDGET DES DOTATIONS****POUR L'EXERCICE 1893.**

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1892 s'élève à fr. 4,579,100 »

Le projet de Budget pour 1893 monte à. 4,705,900 »

Soit une augmentation de fr. 126,800 »

qui porte exclusivement sur l'article 4 dont l'allocation, formant le Budget de la Chambre des Représentants, est élevée de 727,500 francs à 854,300 francs, en prévision d'une session plus longue que celle de 1892.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1893, à
la somme de quatre millions sept cent cinq mille neuf
cents francs (4,703,900 francs), conformément au tableau
ci-annexé.

Donné à Laeken, le 10 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.



BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1893.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
1	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865).	5,500,000 »	3,500,000 »
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 »	
CHAPITRE II.			
3	Sénat	105,000 »	105,000 »
CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	854,500 »	854,500 »
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 »	246,000 »
6	— du personnel des bureaux	153,650 »	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000 »	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »	
9	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,000 »	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONSfr.			4,705,900 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 février 1892.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES DOTATIONS

pour l'exercice 1893.



BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
			Nombre d'agents.	Traitement par an.	Charges ordinaires.	Charges extraordin.
		CHAPITRE PREMIER.				
1	•	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 23 décembre 1863)	•	•	3,500,000	•
2	•	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	•	•	200,000	•
		CHAPITRE II.				
3	•	Sénat	•	•	85,000	20,000
		CHAPITRE III.				
4	•	Chambre des Représentants.	•	•	854,500	•
		CHAPITRE IV.				
		COUR DES COMPTES.				
		MEMBRES DE LA COUR.				
5	a.	Traitement du président.	1	11,250	70,750	•
	b.	— des conseillers	6	8,500		
	c.	— du greffier	1	8,500		
			8			
		PERSONNEL DES BUREAUX.				
6	•	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	51	•	155,650	•
		MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.				
7	•	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparation de meubles, entretien de l'hôtel, etc.			20,000	•
		PENSIONS.				
8	•	Premier terme des pensions à accorder éventuellement			1,200	•
9	•	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.			1,000	•
		TOTAL.				fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500,000	3,500,000	•	•	3,500,000	3,500,000 • 200,000 •	
105,000	105,000	•	•	105,000	92,661 26	
854,500	727,500	126,800	•	844,455	725,061 86	
70,750	70,750	•	•	70,750	70,750 •	
153,650	153,650	•	•	148,150	140,350 •	
20,000	20,000	•	•	20,000	17,445 27	
1,200	1,200	•	•	1,200	•	
1,000	1,000	•	•	1,000	450 •	
4,705,900	4,579,100	126,800	•	4,690,555	4,547,618 39	
AUGMENTATIONfr.		126,800 •				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉROS des Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> I. Liste civile et dotation de S. A. R. le Comte de Flandre. II. Sénat III. Chambre des Représentants IV. Cour des Comptes TOTAL.fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500,000	3,500,000	•	»	3,500,000	3,500,000	»
105,000	105,000	•	»	105,000	92,661 26	»
854,300	727,500	126,800	»	844,455	725,961 80	»
246,600	246,600	•	»	241,100	228,995 27	»
4,705,900	4,579,100	126,800	•	4,690,555	4,547,618 39	»
AUGMENTATION. . . . fr.		126,800				

(%)

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1893.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1893 s'élève à fr. 18.484,427 »

Le projet de Budget amendé pour l'exercice 1892 monte à 18,568,158 »

AUGMENTATION. . . . fr. 116,292 »

Cette augmentation résulte des modifications suivantes :

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 6. — *Cour de cassation. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1893 fr. 273,620 »

— proposé pour 1892. 273,800 »

DIMINUTION. . . . fr. 180 »

Cette diminution provient, d'une part, de la majoration de fr. 500 »
du traitement du greffier en chef par application des dispositions de la loi du 25 novembre 1889, et, d'autre part, de la
réduction 680 »
des traitements du personnel du parquet, par suite de mutations.

DIFFÉRENCE ÉGALE. . . . fr. 180 »

ART. 8. — *Cours d'appel. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1893 fr. 1,094,920 »

— proposé pour 1892. 1,093,170 »

AUGMENTATION. . . . fr. 1,750 »

Cette augmentation est demandée pour assurer au personnel des greffiers et greffiers adjoints le bénéfice de l'article 4 de la loi du 25 novembre 1889 sur les traitements des juges de paix et des greffiers.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1893	fr. 2,378,490 »
— proposé pour 1892.	2,396,540 »
DIMINUTION.	fr. 18,050 »

Cette diminution provient de l'application de la loi du 23 novembre 1889 sur les traitements des juges de paix et des greffiers : remplacement de plusieurs greffiers et greffiers-adjoints, jouissant des traitements moyens et supérieurs de leur grade, par des fonctionnaires nouveaux qui ne touchent que le minimum du traitement, et suppression ou réduction des indemnités allouées, à titre personnel, aux greffiers en fonctions en 1884.

ART. 12. — *Justices de paix et tribunaux de police — Personnel.*

Crédit demandé pour 1893	fr. 1,717,800 »
— proposé pour 1892.	1,736,900 »
DIMINUTION.	fr. 19,100 »

Cette différence provient, comme à l'article 10 ci-dessus, de l'application des dispositions de la loi du 23 novembre 1889 sur les traitements des juges de paix et des greffiers.

CHAPITRE IX.

BIENFAISANCE.

SECTION 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.ART. 41. — *Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.*

Crédit demandé pour 1893	fr. 1,457,500 »
— proposé pour 1892	1,440,000 »
AUGMENTATION.	fr. 27,500 »

Le crédit de fr. 1,440,000 »
proposé pour le Budget de 1892 comprenait, entre autres, les sommes nécessitées par l'application, pendant les trois derniers trimestres seulement de ladite année, des dispositions des lois relatives à l'assistance publique, à l'assistance médicale gratuite et à la répression du vagabondage et de la mendicité, qui ne seront en vigueur qu'à partir du 1^{er} avril 1892.

Ce crédit a dû être majoré de. 225,000 »
pour faire face aux dépenses résultant desdites lois pendant toute l'année 1893 fr. 1,635,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT.	fr. 1,635,000 »
D'autre part il a été réduit de.		197,500 »
	RESTE	fr. 1,437,500 »

à raison de ce qu'à partir du 1^{er} janvier 1893, toutes les écoles de bienfaisance de l'État seront rattachées au Budget du Ministère de la Justice (art. 45) et que, dès lors, il n'y a plus lieu de prévoir, à l'article 41, le remboursement à ces écoles de la part incombant à l'État dans les frais d'entretien des enfants qui y sont placés.

ART. 42. — *Subsides* : A. 1^o à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2^o aux communes pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale ; 3^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets ; 4^o aux communes pour les frais d'entretien des aliénés, dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1873 ; 5^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie dite militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre ; 6^o pour secours à des aliénés indigents. — B. Pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.

Crédit demandé pour 1895	fr. 150,000 »
— proposé pour 1892.	160,000 »
DIMINUTION.	fr. 30,000 »

Cette diminution est la conséquence de la suppression des subsides aux communes, pour l'entretien des aveugles, sourds-muets et aliénés, ensuite de la loi du 27 novembre 1891 sur l'assistance publique.

Les n°s 2^o et 4^o du libellé ci-dessus sont à supprimer.

SECTION II. — Écoles de bienfaisance de l'État.

ART. 43. — *Écoles de bienfaisance de l'État.*

Crédit demandé pour 1895	fr. 967,147 »
— proposé pour 1892.	770,275 »
AUGMENTATION	fr. 196,872 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'augmentation s'explique comme suit :

Dépense résultant de l'accroissement de la population des écoles de bienfaisance	fr.	24,372 »
Dépense relative à l'école de bienfaisance de Reckheim qui, à l'instar de ce qui existe déjà pour les autres écoles de bienfaisance, sera rattachée au Budget de l'État à partir du 1 ^{er} janvier 1895		197,500 »
TOTAL.	fr.	221,872 »
dont il y a lieu de déduire		25,000 »
prévus au Budget de 1892 pour la section des élèves indisciplinés que l'Administration avait d'abord projeté de transférer à l'école de Namur, mais qu'elle a résolu de maintenir comme annexe à la prison centrale de Gand.		
DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr.	196,872 »

ART. 46. — *Patronage des jeunes gens sortis des Écoles de bienfaisance de l'État.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	17,500 »
— proposé pour 1892.		14,000 »
AUGMENTATION.	fr.	3,500 »

jugée nécessaire pour les jeunes gens sortis de l'École de bienfaisance de Reckheim.

CHAPITRE X.

PRISONS.

ART. 47. — *Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. — Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation.*

Crédit demandé pour 1895	fr.	850,000 »
— proposé pour 1892.		896,000 »
DIMINUTION.	fr.	46,000 »

Le crédit pour 1892 avait été majoré de pareille somme en vue de la cherté des denrées alimentaires. On ne prévoit pas pour 1895 le maintien des prix élevés de l'année précédente.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

RÉCAPITULATION.

		Augmentation.	Diminution.
		—	—
ARTICLE 6	fr.	»	180 »
— 8		1,750 »	»
— 10		»	18,030 »
— 12		»	19,100 »
— 41		27,500 »	»
— 42		»	30,000 »
— 43		196,872 »	»
— 46		3,500 »	»
— 47		»	46,000 »
		229,622 »	113,330 »
AUGMENTATION. . . fr.		116,292 »	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1893, à la somme de dix-huit millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent vingt-sept francs (18,484,427 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 10 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

JULES LE JEUNE.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	505,900 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	425,400 »	
3	Matériel.	50,000 »	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	5,000 »	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	6,500 »	
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. Personnel	275,620 »	5,835,330 »
7	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe.	7,200 »	
8	Cours d'appel. Personnel	1,094,020 »	
9	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe	45,300 »	
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.	2,378,490 »	
11	— — Indemnités pour frais de greffe. Indemnités pour dépenses accidentelles	198,000 »	
12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel	1,717,800 »	
13	— — Indemnités pour frais de greffe.	118,000 »	
CHAPITRE III.			
JUSTICE MILITAIRE.			
14	Cour militaire. Personnel. — Indemnités pour le service de l'auditorat général, ainsi que pour celui des audiences	19,400 »	74,480 »
15	— Matériel	1,500 »	
16	Auditeurs militaires et anciens prévôts. — Indemnités pour le service des auditorats, ainsi que pour celui des audiences	49,450 »	
17	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	4,530 »	
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE JUSTICE.			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques.(Crédit non limitatif.) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion.	1,500,000 »	1,516,950 »
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels.	4,650 »	
20	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	12,300 »	
A REPORTER. . . . fr.			7,950,660 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		7,930,000 .
	CHAPITRE V.		
	PALAIS DE JUSTICE.		
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.	107,000 »	107,000 .
	CHAPITRE VI.		
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
22	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i> .	15,500 »	
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires.	325,000 »	
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation.	8,000 »	367,500 .
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	12,000 .	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois.	7,000 »	
	CHAPITRE VII.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
27	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre). . . .	15,000 »	
28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse.	9,000 »	
29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	2,500 .	30,500 .
30	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus.	4,000 »	
	A REPORTER. fr.		8,435,000 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		8,435,660 "
	CHAPITRE VIII.		
	CULTES.		
31	Clergé supérieur du culte catholique	281,400 "	
32	Clergé inférieur du culte catholique	4,322,570 "	
33	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	500,000 "	
34	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	81,500 "	
35	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 "	5,269,470 "
36	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	17,000 "	
37	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 "	
38	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 "	
39	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000 "	
40	Secours pour les ministres des cultes	50,000 "	
	CHAPITRE IX.		
	BIENFAISANCE.		
	SECTION 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.		
41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	1,437,500 "	
42	Subsides a) : 1° à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4° pour secours à des aliénés indigents. — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	150,000 "	
43	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles.	12,000 "	2,571,017 "
44	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	7,500 "	
	A REPORTER . . . fr.	1,587,000 "	16,276,777 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,587,000 •	16,276,777 •
	SECTION 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.		
45	Écoles de bienfaisance de l'État	967,147 •	
46	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	17,500 •	
	CHAPITRE X		
	PRISONS.		
47	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	850,000 •	
48	Salaires des détenus.	160,000 •	
49	Confection et frais d'habillement des surveillants.	20,000 •	
50	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés.	10,000 •	
51	Traitements des fonctionnaires et employés	967,400 •	2,165,650 •
52	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	26,750 •	
53	Frais d'impression et de bureau	10,000 •	
54	Patronage des condamnés libérés	12,500 •	
55	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtiments. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles	107,000 •	
	CHAPITRE XI.		
	FRAIS DE POLICE.		
56	Mesures de sûreté publique	15,000 •	15,000 •
	A REPORTER. . . . fr.	• • • • •	18,435,427 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT.fr.		18,455,427 •
	CHAPITRE XII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
57	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	20,000 •	99,000 •
58	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	9,000 •	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.fr.		18,484,427 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

JULES LE JEUNE.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1893.



BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE I ^{er} .					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	»	Traitement du Ministre			
2	»	— des fonctionnaires, employés et gens de service			
		</			

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	>	>	21,000	21,000	»
423,400	423,400	>	>	423,400	415,400	»
444,400	444,400	>	>	444,400	434,400	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . fr.				
3	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc.		27,000 »	50,000 »	
	b.	— Éclairage, chauffage de 97 foyers		11,500 »		
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles		11,500 »		
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.				
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale et missions à l'étranger.				
		TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.				
CHAPITRE II.						
ORDRE JUDICIAIRE.						
COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>						
6	»	Premier président	1	16,000	16,000	275,620
		Président de chambre	1	13,000	13,000	
		Conseillers.	15	11,250	168,750	
		Procureur général	1	16,000	16,000	
		Avocats généraux	2	12,000	24,000	
		Greffier en chef	1	7500 à 8500	8,500	
		Greffiers adjoints	2	4500 à 5500	10,000	
		Huissiers audienciers	6	750	4,500	
		Secrétaire du parquet	1	4500 à 5500	4,750	
		Commis	1	2000 à 3000	2,000	
		Messagers	5	1200 à 1800	(1) 6,120	
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 30 juil- let 1881	»	»	200	
		Indemnité pour le service du cabinet du 1 ^{er} président.	»	»	300	
		Indemnité accordée au greffier en chef (loi du 25 no- vembre 1889)	»	»	1,500	
		A REPORTER. . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
444,400	444,400	»	»	444,400	454,400 »	
50,000	50,000		»	50,000	68,000 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,646 57	
6,500	6,500	»	»	6,500	8,594 50	
505,900	505,900	»	»	505,900	514,640 67	
275,620	275,800	»	180	275,550	268,227 06	
275,620	275,800	»	180	275,550	268,227 06	

(¹) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 30 mars 1881 à 2 messagers.

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.			
			NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation. — Indemnité pour frais de greffe.</i>				
7	"	La Cour	"	"	5,000	7,200
		Le parquet.	"	"	1,600	
		Dépenses éventuelles	"	"	200	
		Indemnité pour frais de greffe	"	"	2,400	
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>				
		Premiers présidents	3	11,250	33,750	1,094,920
		Présidents de chambre	10	8,500	85,000	
		Conseillers.	76	7,500	570,000	
		Procureurs généraux.	3	11,250	33,750	
		Premiers avocats généraux.	3	8,500	25,500	
		Deuxièmes avocats généraux	11	8,000	88,000	
		Substituts des procureurs généraux	7	7,000	49,000	
		Greffiers en chef	3	7500 à 8500	24,750	
		Greffiers adjoints	21	4000 à 5000	94,500	
		Secrétaires des parquets	3	4500 à 5500	15,400	
8	"	Commis.	14	1600 à 5200	55,720	
		Messagers	12	1200 à 1800	18,750	
		Huissiers audienciers	12	700	8,400	
		Concierges.	2	700 à 1400	2,900	
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 30 juillet 1881.	"	"	6,000	
		Indemnités pour le service du cabinet des premiers pré- sidents	"	"	1,700	
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier	"	"	500	
		Indemnités accordées au greffier en chef de la cour d'appel de Liège (loi du 25 novembre 1889).	"	"	1,500	
		<i>Matériel des Cours.</i>				
		Cour d'appel de Bruxelles	"	"	7,600	45,500
		— de Gand	"	"	5,900	
		— de Liège	"	"	7,200	
		Dépenses éventuelles	"	"	1,100	
9	"	Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.				
		Indemnité pour frais de greffe.	"	"	21,500	
A REPORTER. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
273,620	275,800	»	180	275,530	268,227 06	
7,200	7,200	»	»	7,200	7,036 »	
1,094,920	1,095,170	1,750	»	1,082,500	1,081,062 06	
45,500	45,500	»	»	45,500	55,055 51	
1,421,040	1,419,470	1,750	180	1,408,530	1,391,580 63	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.			
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i> <i>Personnel.</i>			
a.	Présidents	4	7500 à 8500	31,000	768,970
	Vice-présidents	12	6,500	78,000	
	Juges d'instruction	17	6,250	106,250	
	Juges	58	5,000	175,000	
	Procureurs du Roi	4	7500 à 8500	31,000	
	Substituts	22	5,000	110,000	
	Greffiers	4	7500 à 8500	33,500	
	Greffiers adjoints.	40	3200 à 4000	140,600	
	Secrétaires des parquets.	4	3400 à 4400	16,120	
	Commis.	22	1200 à 2800	34,500	
	Huissiers audienciers	23	400	9,200	
	Indemnités allouées aux greffiers des tribunaux de pre- mière instance de Gand et de Liège (loi du 25 no- vembre 1889)	"	"	4,000	
		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Di- nant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai et Verviers. — Personnel.</i>			
b.	Présidents	13	7,000	91,000	1,093,500
	Vice-présidents	13	5,500	71,500	
	Juges d'instruction	24	5,250	126,000	
	Juges	47	4,500	211,500	
	Procureurs du Roi	13	7,000	91,000	
	Substituts	27	4,500	121,500	
	Greffiers	13	6000 à 7000	83,000	
	Greffiers adjoints.	53	3000 à 3800	177,800	
	Secrétaires des parquets.	13	3200 à 4000	46,500	
	Commis.	23	1200 à 2800	43,000	
	Huissiers audienciers	48	300	14,400	
	Indemnités allouées aux greffiers des tribunaux de pre- mière instance de Bruges, Charleroi, Dinant, Namur, Nivelles et Verviers (loi du 25 novembre 1889)	"	"	14,500	
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres.</i> <i>— Personnel.</i>			
	Présidents.	9	6,000	54,000	
	Juges d'instruction	9	4,750	42,750	
	Juges	20	4,000	80,000	
	Procureurs du Roi	9	6,000	54,000	
	Substituts	9	4,000	36,000	
	Greffiers	9	4500 à 5500	45,250	
	Greffiers adjoints.	17	2800 à 3600	54,400	
		A REPORTER.		566,400	1,862,470

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,421,040	1,419,470	1,750	180	1,408,350	1,391,580 63	
1,421,040	1,419,470	1,750	180	1,408,350	1,391,580 63	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		REPORT. fr.						
		REPORT. fr.						
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. (suite).						
10 (suite).	c.	Secrétaires des parquets	9	3000 à 3800	28,000	415,320		
		Commis	9	1200 à 2800	14,520			
		Huissiers audienciers	18	200	3,600			
		Indemnités accordées aux greffiers des tribunaux d'Au- denarde, Hasselt et Neufchâteau (loi du 25 no- vembre 1889)	»	»	1,000	200		
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffiers.	»	»	200			
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	4,500 à 12,000	87,500			
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	2	6000 à 7000	12,000	102,500		
		Indemnités accordées aux greffiers du tribunal de commerce de Liège (loi du 25 novembre 1889)	»	»	5,000			
		11	»	Indemnités pour frais de greffe	»	»	»	198,000
				JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — PERSONNEL.				
12	»	Juges de justices de paix de 1 ^{re} classe	15	7000 à 8000	100,700	1,069,700		
		— — 2 ^e —	15	6000 à 7000	98,600			
		— — 3 ^e —	57	3000 à 6000	205,500			
		— — 4 ^e —	148	4000 à 5000	661,900			
		Ancien juge de paix du canton de Wilryck supprimé.	1	5,000	5,000	641,900		
		Greffiers de justices de paix de 1 ^{re} classe	12	4600 à 5000	64,200			
		— — 2 ^e —	17	5800 à 4600	72,800			
		— — 3 ^e —	38	3000 à 3800	150,800			
		— — 4 ^e —	146	2200 à 2800	374,100	4,400		
		Indemnités allouées aux juges de paix de : Bruxelles, 1 ^{er} canton ; Bruxelles, 2 ^e canton ; St-Josse-ten-Noode ; Dour ; Tournai.	»	»	»			
13	»	Indemnités allouées en vertu de la même loi aux greffiers des justices de paix de Bruxelles, 1 ^{er} canton ; Ixelles ; Wolverthem ; Ypres, 2 ^e canton.	»	»	»	1,800		
		Indemnités pour frais de greffe	»	»	»	118,000		
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,421,040	1,419,470	1,750	180	1,408,550	1,591,580 65	
2,578,490	2,396,540	»	18,050	2,390,050	2,345,147 46	
198,000	198,000	»	»	285,000	189,760 25	
1,717,800	1,736,900	»	19,100	1,736,900	1,694,408 27	
118,000	118,000	»	»	118,000	110,417 14	
5,855,530	5,868,910	1,750	37,350	5,938,500	5,751,115 75	
DIMINUTION. . fr.		55,580				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.		TOTAL par service.
				Charge		
				ORDINAIRE.	TEMPORAIRE.	
CHAPITRE III.						
JUSTICE MILITAIRE.						
COUR MILITAIRE. — <i>Personnel.</i>						
14	»	Auditeur général	1	8,500	8,500	19,400
		Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500	
		Indemnité pour le service de l'auditorat gé- néral ainsi que pour celui des audiences . . .	»	»	2,600	
		Messagers	1	1200 à 1800	1,800	
<i>Matériel.</i>						
15	»	Matériel pour la Cour militaire	»	»	1,500	1,500
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.						
16	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	49,450
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	5	5,000	15,000	
		Auditeur adjoint à Anvers	1	4,000	4,000	
		Commis à l'auditorat de Bruxelles	1	2,000	2,500	
		Anciens prévôts militaires	5	500	1,500	
		Indemnité pour le service de l'auditorat ainsi que pour celui des audiences	»	»	2,650	
17	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs	1	420	420	4,350
			2	550	1,100	
			1	570	570	
			1	800	800	
			2	720	1,440	
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.						
CHAPITRE IV.						
FRAIS DE JUSTICE.						
48	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police . . .			1,467,000	»
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique			35,000	»
49	»	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels				
20	»	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires				
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
19,400	19,400	»	»	19,400	19,020 »	
1,300	1,300	»	»	1,300	1,220 10	
49,450	49,450	»	»	49,450	48,553 34	
4,330	4,330	»	»	4,150	4,130 »	
74,480	74,480	»	»	74,280	72,903 44	
1,500,000	1,500,000	»	»	1,500,000	1,846,352 86	
4,650	4,650	»	»	4,650	4,650 »	
12,500	12,500	»	»	12,500	12,500 »	
1,516,950	1,516,950	»	»	1,516,950	1,865,282 86	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																							
21	»	CHAPITRE V. PALAIS DE JUSTICE. Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre. TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																							
22	»	CHAPITRE VI. PUBLICATIONS OFFICIELLES. Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i> . . . <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">NOMBRE D'AGENTS.</th><th style="width: 20%;">Appointements par an.</th><th style="width: 30%;">Montant de la dépense.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur</td><td style="text-align: right;">7,000 »</td><td rowspan="8" style="vertical-align: middle; text-align: center;">} 15,500 »</td></tr> <tr> <td>1 Traducteur.</td><td style="text-align: right;">1,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Commis de 1^{re} classe.</td><td style="text-align: right;">2,600 »</td></tr> <tr> <td>1 Vérificateur de la comptabilité</td><td style="text-align: right;">500 »</td></tr> <tr> <td>1 Comptable.</td><td style="text-align: right;">1,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Commis.</td><td style="text-align: right;">1,900 »</td></tr> <tr> <td>1 Concierge</td><td style="text-align: right;">900 »</td></tr> <tr> <td>1 Encaisseur</td><td style="text-align: right;">450 »</td></tr> <tr> <td>Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.</td><td style="text-align: right;">150 »</td><td></td></tr> </tbody> </table> 23 » Impression du <i>Recueil des lois</i>, du <i>Moniteur</i>, des <i>Annales parlementaires</i>, des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i>, et travaux accessoires 24 » Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . 25 » Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique 26 » Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois. TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	7,000 »	} 15,500 »	1 Traducteur.	1,000 »	1 Commis de 1 ^{re} classe.	2,600 »	1 Vérificateur de la comptabilité	500 »	1 Comptable.	1,000 »	1 Commis.	1,900 »	1 Concierge	900 »	1 Encaisseur	450 »	Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	150 »	
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																							
1 Directeur	7,000 »	} 15,500 »																							
1 Traducteur.	1,000 »																								
1 Commis de 1 ^{re} classe.	2,600 »																								
1 Vérificateur de la comptabilité	500 »																								
1 Comptable.	1,000 »																								
1 Commis.	1,900 »																								
1 Concierge	900 »																								
1 Encaisseur	450 »																								
Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	150 »																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
107,000	107,000	»	»	107,000	106,450 76	
107,000	107,000	»	»	107,000	106,450 76	
15,500	15,500	»	»	15,100	14,955 25	
325,000	325,000	»	»	330,000	279,655 15	
8,000	8,000	»	»	25,300	19,707 29	
12,000	12,000	»	»			
7,000	7,000	»	»	7,000	6,908 90	
367,500	367,500	»	»	377,400	321,292 57	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																													
CHAPITRE VII.																																															
PENSIONS ET SECOURS.																																															
27	»	Pensions civiles. — Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre																																													
28	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.																																													
29	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.																																													
30	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus																																													
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																																													
CHAPITRE VIII.																																															
CULTES.																																															
Culte catholique.																																															
51	»	Clergé supérieur du culte catholique																																													
<table><tr><th>CLERGÉ SUPÉRIEUR.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>Appointements par an.</th><th>TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td>Archevêque</td><td>1</td><td>21,000 »</td><td>21,000 »</td></tr><tr><td>Evêques</td><td>5</td><td>16,000 »</td><td>80,000 »</td></tr><tr><td>Frais de tournées et du secrétariat</td><td>»</td><td>»</td><td>24,600 »</td></tr><tr><td>Secrétaire d'archevêché</td><td>2</td><td>1,500 »</td><td>5,000 »</td></tr><tr><td>— d'évêché</td><td>1</td><td>1,000 »</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>Vicaires généraux</td><td>5</td><td>5,600 »</td><td>10,800 »</td></tr><tr><td>— —</td><td>10</td><td>3,200 »</td><td>32,000 »</td></tr><tr><td>Chanoines</td><td>20</td><td>2,400 »</td><td>48,000 »</td></tr><tr><td>—</td><td>32</td><td>2,000 »</td><td>64,000 »</td></tr><tr><td></td><td>74</td><td></td><td>281,400 »</td></tr></table>				CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Archevêque	1	21,000 »	21,000 »	Evêques	5	16,000 »	80,000 »	Frais de tournées et du secrétariat	»	»	24,600 »	Secrétaire d'archevêché	2	1,500 »	5,000 »	— d'évêché	1	1,000 »	1,000 »	Vicaires généraux	5	5,600 »	10,800 »	— —	10	3,200 »	32,000 »	Chanoines	20	2,400 »	48,000 »	—	32	2,000 »	64,000 »		74		281,400 »
CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																												
Archevêque	1	21,000 »	21,000 »																																												
Evêques	5	16,000 »	80,000 »																																												
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	24,600 »																																												
Secrétaire d'archevêché	2	1,500 »	5,000 »																																												
— d'évêché	1	1,000 »	1,000 »																																												
Vicaires généraux	5	5,600 »	10,800 »																																												
— —	10	3,200 »	32,000 »																																												
Chanoines	20	2,400 »	48,000 »																																												
—	32	2,000 »	64,000 »																																												
	74		281,400 »																																												
A REPORTER. . . fr.																																															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
15,000	15,000	»	»	15,000	15,000	»
9,000	9,000	»	»	9,000	8,555	»
2,500	2,500	»	»	2,500	2,000	»
4,000	4,000	»	»	5,000	4,000	»
50,500	50,500	»	»	31,500	29,555	»
281,400	281,400	»	»	281,400	278,766 67	
281,400	281,400	»	»	281,400	278,766 67	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
32	»	REPORT. . . fr. CHAPITRE VIII (SUITE). Clergé inférieur du culte catholique			
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Curés de 1 ^{re} classe	88	2,047 30	180,180 »
		Curés de 2 ^e classe	22	1,600 »	55,200 »
		— —	41	1,500 »	61,500 »
		— —	80	1,565 »	109,200 »
		Desservants	205	1,200 »	246,000 »
		— —	554	1,100 »	609,400 »
		— —	2,129	950 »	2,022,550 »
		Chapelains	4	800 »	3,200 »
		— —	13	700 »	10,500 »
		— —	140	600 »	84,000 »
		Vicaires	4	800 »	3,200 »
		— —	3	700 »	2,100 »
		— —	1,591	600 »	954,600 »
		Coadjuteur	1	600 »	600 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités. .	»	»	10,000 »
			4,877		4,552,250 »
53	»	Subsidés aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo et ameublement d'églises			
		Culte protestant et anglican.			
34	»	Traitements des pasteurs et employés			
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Pasteurs	2	5,292 »	10,584 »
		— —	3	4,000 »	12,000 »
		— —	1	5,951 20	3,951 20
		— —	2	5,528 »	7,056 »
		— —	1	3,000 »	3,000 »
		— —	8	2,400 »	19,200 »
		— —	5	2,280 »	11,400 »
		— —	1	1,900 »	1,900 »
		— —	1	1,500 »	1,500 »
		— —	2	1,200 »	2,400 »
		— —	1	1,000 »	1,000 »
		Lecteur-chantre	1	1,008 »	1,008 »
		— —	1	762 »	762 »
		— —	5	480 »	1,440 »
		Sacristain	1	504 »	504 »
		Marguilliers	2	258 »	516 »
		— —	7	252 »	1,764 »
		Augmentations de traitement	»	»	1,554 80
			42		81,500 »
		A REPORTER. . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
281,400	281,400	»	»	281,400	278,766 67	
4,522,570	4,522,570	»	»	4,522,570	4,292,554 37	
500,000	500,000	»	»	500,000	500,000 »	
81,500	81,500	»	»	80,000	77,880 88	
5,185,470	5,185,470	»	»	5,183,970	5,149,201 92	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																															
		REPORT. . . fr.																																															
		CHAPITRE VIII (SUITE).																																															
55	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.																																															
		Culte israélite.																																															
56	»	Traitements des ministres et employés																																															
		<table><tr><th>MINISTRES ET EMPLOYÉS.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>Appointements par an.</th><th>TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td>Grand rabbin</td><td>1</td><td>5,292 »</td><td>5,292 »</td></tr><tr><td>Ministres officiants</td><td>1</td><td>2,250 »</td><td>2,250 »</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>2,000 »</td><td>2,000 »</td></tr><tr><td>— —</td><td>2</td><td>1,500 »</td><td>3,000 »</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>1,300 »</td><td>1,300 »</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>1,200 »</td><td>1,200 »</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>800 »</td><td>800 »</td></tr><tr><td>Secrétaire du consistoire.</td><td>1</td><td>800 »</td><td>800 »</td></tr><tr><td>Augmentations de traitement</td><td>»</td><td>»</td><td>358 »</td></tr><tr><td></td><td>9</td><td></td><td>17,000 »</td></tr></table>				MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »	Ministres officiants	1	2,250 »	2,250 »	— —	1	2,000 »	2,000 »	— —	2	1,500 »	3,000 »	— —	1	1,300 »	1,300 »	— —	1	1,200 »	1,200 »	— —	1	800 »	800 »	Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »	Augmentations de traitement	»	»	358 »		9		17,000 »
MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																														
Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »																																														
Ministres officiants	1	2,250 »	2,250 »																																														
— —	1	2,000 »	2,000 »																																														
— —	2	1,500 »	3,000 »																																														
— —	1	1,300 »	1,300 »																																														
— —	1	1,200 »	1,200 »																																														
— —	1	800 »	800 »																																														
Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »																																														
Augmentations de traitement	»	»	358 »																																														
	9		17,000 »																																														
37	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues																																															
38	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.																																															
		Pensions et secours pour les divers cultes.																																															
39	»	Pensions ecclésiastiques. — Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre . .																																															
40	»	Secours pour les ministres des cultes.																																															
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.																																															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,185,470	5,185,470	»	»	5,183,970	5,149,201 92	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,520 06	
17,000	17,000	»	»	17,000	16,792 »	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	5,000 »	
16,000	16,000	»	»	16,000	10,155 66	
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000 »	
5,269,470	5,269,470	»	»	5,267,970	5,222,669 64	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

SUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																
CHAPITRE IX.																																																																																																		
BIENFAISANCE.																																																																																																		
SECTION PREMIÈRE. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.																																																																																																		
41	"	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.																																																																																																
42	"	Subsides : a. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hos- pices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3° pour secours aux victimes de l'ophtalmie dite militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4° pour secours à des aliénés indigents; b. pour con- struction et agrandissement d'asiles d'aliénés																																																																																																
43	"	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établis- sements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.																																																																																																
44	"	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.																																																																																																
SECTION DEUXIÈME. — Écoles de bienfaisance de l'État.																																																																																																		
45	"	Écoles de bienfaisance de l'État																																																																																																
		<table><tr><th>PERSONNEL.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>APPOINTEMENTS par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Secrétaires des comités d'inspection et de surveillance</td><td>2</td><td>"</td><td>5,300</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>4</td><td>5,000 - 8,000</td><td>24,000</td></tr><tr><td>Aumôniers catholiques</td><td>4</td><td>2,200 - 3,200</td><td>8,600</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>1</td><td>1,400 - 1,800</td><td>1,600</td></tr><tr><td>Médecins principaux</td><td>4</td><td>2,200 - 2,600</td><td>9,600</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>1</td><td>1,200 - 1,800</td><td>1,600</td></tr><tr><td>Instituteurs principaux</td><td>8</td><td>2,200 - 3,100</td><td>21,100</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>11</td><td>1,600 - 2,100</td><td>17,750</td></tr><tr><td>Agents comptables</td><td>4</td><td>3,100 - 3,700</td><td>11,600</td></tr><tr><td>Commis de 1^{re} classe</td><td>2</td><td>2,100 - 2,600</td><td>5,100</td></tr><tr><td>— de 2^e classe</td><td>3</td><td>1,600 - 2,100</td><td>5,500</td></tr><tr><td>— de 5^e classe</td><td>6</td><td>1,200 - 1,600</td><td>12,300</td></tr><tr><td>Magasiniers</td><td>4</td><td>1,600 - 2,100</td><td>6,500</td></tr><tr><td>Surveillantes religieuses</td><td>24</td><td>"</td><td>17,000</td></tr><tr><td>Chefs-surveillants</td><td>10</td><td>1,800 - 2,600</td><td>20,100</td></tr><tr><td>Surveillants de 1^{re}, 2^e et 5^e classe</td><td>90</td><td>1,100 - 1,750</td><td>108,776</td></tr><tr><td>Professeur d'agriculture</td><td>1</td><td>"</td><td>600</td></tr><tr><td>Maîtres de musique</td><td>2</td><td>"</td><td>1,850</td></tr><tr><td>Organistes, chantres, acolytes</td><td>2</td><td>"</td><td>575</td></tr><tr><td>Aumôniers protestants et israélites</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td></tr><tr><td>Chevrons aux surveillants</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td></tr><tr><td>Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc)</td><td>"</td><td>"</td><td>1,000</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>185</td><td>280,451</td></tr></table>	PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	Secrétaires des comités d'inspection et de surveillance	2	"	5,300	Directeurs	4	5,000 - 8,000	24,000	Aumôniers catholiques	4	2,200 - 3,200	8,600	— adjoints	1	1,400 - 1,800	1,600	Médecins principaux	4	2,200 - 2,600	9,600	— adjoints	1	1,200 - 1,800	1,600	Instituteurs principaux	8	2,200 - 3,100	21,100	— adjoints	11	1,600 - 2,100	17,750	Agents comptables	4	3,100 - 3,700	11,600	Commis de 1 ^{re} classe	2	2,100 - 2,600	5,100	— de 2 ^e classe	3	1,600 - 2,100	5,500	— de 5 ^e classe	6	1,200 - 1,600	12,300	Magasiniers	4	1,600 - 2,100	6,500	Surveillantes religieuses	24	"	17,000	Chefs-surveillants	10	1,800 - 2,600	20,100	Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	90	1,100 - 1,750	108,776	Professeur d'agriculture	1	"	600	Maîtres de musique	2	"	1,850	Organistes, chantres, acolytes	2	"	575	Aumôniers protestants et israélites	"	"	"	Chevrons aux surveillants	"	"	"	Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc)	"	"	1,000			185	280,451
PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.																																																																																															
Secrétaires des comités d'inspection et de surveillance	2	"	5,300																																																																																															
Directeurs	4	5,000 - 8,000	24,000																																																																																															
Aumôniers catholiques	4	2,200 - 3,200	8,600																																																																																															
— adjoints	1	1,400 - 1,800	1,600																																																																																															
Médecins principaux	4	2,200 - 2,600	9,600																																																																																															
— adjoints	1	1,200 - 1,800	1,600																																																																																															
Instituteurs principaux	8	2,200 - 3,100	21,100																																																																																															
— adjoints	11	1,600 - 2,100	17,750																																																																																															
Agents comptables	4	3,100 - 3,700	11,600																																																																																															
Commis de 1 ^{re} classe	2	2,100 - 2,600	5,100																																																																																															
— de 2 ^e classe	3	1,600 - 2,100	5,500																																																																																															
— de 5 ^e classe	6	1,200 - 1,600	12,300																																																																																															
Magasiniers	4	1,600 - 2,100	6,500																																																																																															
Surveillantes religieuses	24	"	17,000																																																																																															
Chefs-surveillants	10	1,800 - 2,600	20,100																																																																																															
Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	90	1,100 - 1,750	108,776																																																																																															
Professeur d'agriculture	1	"	600																																																																																															
Maîtres de musique	2	"	1,850																																																																																															
Organistes, chantres, acolytes	2	"	575																																																																																															
Aumôniers protestants et israélites	"	"	"																																																																																															
Chevrons aux surveillants	"	"	"																																																																																															
Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc)	"	"	1,000																																																																																															
		185	280,451																																																																																															
		A REPORTER fr.																																																																																																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,457,800	1,410,000	27,500	.	260,000	265,102	n
130,000	160,000	.	30,000	235,000	234,940	43
12,000	12,000	.	.	12,000	11,998	n
7,500	7,300	.	.	7,500	6,118	20
967,147	770,275	196,872	.	699,875	296,726	17
2,551,147	2,359,775	224,372	50,000	1,214,375	814,884	80

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																						
		REPORT. . . . fr.																																																																						
46	»	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État																																																																						
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.																																																																						
		CHAPITRE X.																																																																						
		PRISONS.																																																																						
		SECTION PREMIÈRE. — <i>Service économique.</i>																																																																						
47	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance ordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation																																																																						
48	»	Salaires des détenus																																																																						
49	»	Confection et frais d'habillement des surveillants.																																																																						
50	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés. . .																																																																						
51	»	Traitements des fonctionnaires et employés																																																																						
		PERSONNEL.																																																																						
		<table><tr><th>DÉSIGNATION DES EMPLOIS.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th colspan="2">TRAITEMENTS.</th><th>TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td></td><td></td><th>Minimum.</th><th>Maximum.</th><td></td></tr><tr><td>Secrétaires des Commissions administratives . . .</td><td>3</td><td>2,200</td><td>2,800</td><td>8,300 »</td></tr><tr><td>— de la Commission d'examen</td><td>1</td><td>1,000</td><td>1,000</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>29</td><td>2,200</td><td>6,000</td><td>119,100 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>5</td><td>2,200</td><td>2,800</td><td>15,500 »</td></tr><tr><td>Aumôniers catholiques</td><td>29</td><td>700</td><td>2,600</td><td>44,700 »</td></tr><tr><td>— adjoints.</td><td>5</td><td>1,400</td><td>1,800</td><td>8,300 »</td></tr><tr><td>Médecins</td><td>26</td><td>500</td><td>2,600</td><td>28,900 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>4</td><td>1,600</td><td>1,900</td><td>6,850 »</td></tr><tr><td>— aliénistes</td><td>3</td><td>1,500</td><td>2,500</td><td>5,000 »</td></tr><tr><td>Instituteurs</td><td>15</td><td>1,400</td><td>2,600</td><td>29,700 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>5</td><td>1,400</td><td>1,700</td><td>5,100 »</td></tr><tr><td>A REPORTER.</td><td>123</td><td></td><td>fr.</td><td>272,450 »</td></tr></table>	DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.			Minimum.	Maximum.		Secrétaires des Commissions administratives . . .	3	2,200	2,800	8,300 »	— de la Commission d'examen	1	1,000	1,000	1,000 »	Directeurs	29	2,200	6,000	119,100 »	— adjoints	5	2,200	2,800	15,500 »	Aumôniers catholiques	29	700	2,600	44,700 »	— adjoints.	5	1,400	1,800	8,300 »	Médecins	26	500	2,600	28,900 »	— adjoints	4	1,600	1,900	6,850 »	— aliénistes	3	1,500	2,500	5,000 »	Instituteurs	15	1,400	2,600	29,700 »	— adjoints	5	1,400	1,700	5,100 »	A REPORTER.	123		fr.	272,450 »
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.																																																																				
		Minimum.	Maximum.																																																																					
Secrétaires des Commissions administratives . . .	3	2,200	2,800	8,300 »																																																																				
— de la Commission d'examen	1	1,000	1,000	1,000 »																																																																				
Directeurs	29	2,200	6,000	119,100 »																																																																				
— adjoints	5	2,200	2,800	15,500 »																																																																				
Aumôniers catholiques	29	700	2,600	44,700 »																																																																				
— adjoints.	5	1,400	1,800	8,300 »																																																																				
Médecins	26	500	2,600	28,900 »																																																																				
— adjoints	4	1,600	1,900	6,850 »																																																																				
— aliénistes	3	1,500	2,500	5,000 »																																																																				
Instituteurs	15	1,400	2,600	29,700 »																																																																				
— adjoints	5	1,400	1,700	5,100 »																																																																				
A REPORTER.	123		fr.	272,450 »																																																																				
		A REPORTER. . . . fr.																																																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CREDITS volés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,334,147	2,339,773	224,372	30,000	1,214,375	814,884 80	
17,300	14,000	5,500	»	14,000	5,000 »	
2,571,647	2,573,773	227,872	30,000	1,228,375	819,884 80	
AUGMENTATION. . fr.		197,872				
850,000	896,000	»	46,000	865,000	1,068,541 65	
160,000	160,000	»	»	55,000	49,740 25	
20,000	20,000	»	»	24,200	10,114 77	
10,000	10,000	»	»	6,000	8,635 65	
967,400	967,400	»	»	954,000	1,007,204 06	
2,007,400	2,035,400	»	46,000	1,904,200	2,234,236 36	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
51 (suite).		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.	TOTAL des traitements.
		REPORT.	123	fr.	272,450 »
		Instituteurs-lecteurs	40	350 350	4,600 »
		Comptables	3	2,600 5,200	9,000 »
		Commis de 1 ^{re} classe.	12	2,100 2,500	28,000 »
		— de 2 ^e — (comptables).	16	1,600 2,500	55,900 »
		— de 2 ^e —	8	1,600 2,000	18,800 »
		— de 3 ^e — (comptables).	10	1,500 1,800	17,850 »
		— de 3 ^e —	24	1,200 1,500	31,550 »
		Magasiniers	4	1,600 2,000	9,700 »
		Surveillantes religieuses	75	675 800	51,100 »
		— laïques	7	700 700	4,900 »
		Chefs-surveillants	11	1,800 2,200	23,600 »
		Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	305	1,100 1,450	378,606 »
		Surveillants spéciaux	9	1,400 1,800	15,000 »
		Commissionnaires	15	250 1,000	9,550 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	56	40 400	7,705 »
		Aumôniers protestants et israélites	23	240 456	6,208 »
		Contremaitres	3	2,200 2,500	7,650 »
		Chevrons aux surveillants	»	» »	8,928 »
		Dépenses imprévues (Remplacement provisoire d'agents malades, secours en cas de maladie, indemnités, etc.)	»	» »	12,000 »
		Promotions de surveillants de la 3 ^e à la 2 ^e classe.	»	»	17,703 »
		Augmentations périodiques de traitements aux sur- veillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe. (Ar. r. du 18 avr. 1889).			
		Octroi de chevrons à ces agents			
		TOTAL.	714	fr.	967,400 »
52	»	Indemnité de logement à certains fonctionnaires et employés.			
53	»	Frais d'impression et de bureau			
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,007,400	2,055,400	»	46,000	1,904,200	2,254,256 36	
26,750	26,750	»	»	26,750	26,755 33	
10,000	10,000	»	»	14,100	9,957 54	
2,044,150	2,090,150	»	46,000	1,945,050	2,270,907 03	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
54	>	Patronage des condamnés libérés
55	>	Mobilier. Achat, confection et entretien. Bâtiments. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles. .
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
56	>	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.
57	>	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
58	>	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,044,130	2,090,150	»	46,000	1,945,050	2,270,907 03	
12,500	12,500	»	»	11,500	27,000 »	
107,000	107,000	»	»	105,000	172,441 47	
2,163,630	2,209,650	»	46,000	2,061,550	2,470,518 50	
DIMINUTION. . . fr.		46,000				
15,000	15,000	»	»	15,000	15,000 »	
15,000	15,000	»	»	15,000	15,000 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	21,056 98	
9,000	9,000	»	»	9,000	12,415 27	
29,000	29,000	»	»	29,000	55,470 25	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉROS des Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale.
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles
VII.	Pensions et secours
VIII.	Cultes
IX.	Établissements de bienfaisance
X.	Prisons
XI.	Frais de police
XII.	Dépenses imprévues
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
503,900 »	503,900 »	»	»	503,900 »	514,640 67	
3,853,350 »	3,868,910 »	»	35,580 »	3,938,500 »	5,731,113 75	
74,480 »	74,480 »	»	»	74,280 »	72,903 44	
1,516,950 »	1,516,950 »	»	»	1,516,950 »	1,863,282 86	
107,000 »	107,000 »	»	»	107,000 »	106,450 76	
367,500 »	367,500 »	»	»	577,400 »	321,292 57	
30,500 »	30,500 »	»	»	31,500 »	29,553 »	
5,269,470 »	5,269,470 »	»	»	3,267,970 »	5,222,669 64	
2,571,647 »	2,373,773 »	197,872 »	»	1,228,373 »	819,884 80	
2,163,650 »	2,209,650 »	»	46,000 »	2,061,550 »	2,470,518 50	
15,000 »	15,000 »	»	»	15,000 »	15,000 »	
29,000 »	29,000 »	»	»	29,000 »	33,470 25	
18,484,427 »	18,368,153 »	116,274 »	81,580 »	17,155,225 »	17,200,580 24	
AUGMENTATION . . fr.		116,292 »				

(140)

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1893.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1893 s'élève à fr. 2,495,363 »

Le Budget de 1892, tel qu'il a été soumis aux Chambres,
monte à 2,496,363 »

DIMINUTION. . . . fr. 1,000 »

Cette diminution s'explique comme suit :

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 3. — *Matériel.*

Crédit demandé pour 1893. fr. 47,800 »

— — pour 1892. 48,800 »

DIMINUTION. . . . fr. 1,000 »

Dans le projet de Budget amendé de 1892, un crédit extraordinaire de 1,000 francs a été sollicité pour faire face à des dépenses du bureau de législation étrangère qui ne doivent pas se reproduire en 1893.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1893 est fixé à la somme de deux millions quatre cent nonante-cinq mille trois cent soixante-trois francs (2,495,563 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 10 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

Le Prince DE CHIMAY.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.



BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1893.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	428,835 »
2	— du personnel des bureaux	327,035 »	
3	Matériel (dont 1,000 francs comme charge extraordinaire)	47,800 »	
4	Fonds secrets	13,000 »	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	20,000 »	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
Traitements des agents diplomatiques.			
6	Allemagne.	58,000 »	930,500 »
7	Autriche-Hongrie	58,000 »	
8	Brésil	30,000 »	
9	Chine	38,000 »	
10	Danemark, Suède et Norwège	25,000 »	
11	Espagne	30,000 »	
12	États-Unis	30,000 »	
13	France.	58,000 »	
14	Grande-Bretagne.	58,000 »	
15	Italie.	38,000 »	
16	Japon	38,000 »	
17	Mexique.	30,000 »	
18	Pays-Bas	38,000 »	
19	Perse	30,000 »	
20	Portugal	25,000 »	
21	Roumanie	25,000 »	
22	Russie	58,000 »	
23	S ^t -Siège	26,000 »	
24	Serbie	25,000 »	
25	Suisse	15,000 »	
26	Turquie.	50,000 »	
27	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500 »	
A REPORTER. . . . fr.		»	1,359,335 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	1,550,335 •
	CHAPITRE III. CONSULATS.		
28	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 25,000 francs, les sommes restées sans emploi	546,900 •	546,900 •
	CHAPITRE IV. FRAIS DE VOYAGE.		
29	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000 •	170,000 •
	CHAPITRE V. DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
30	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 •	226,895 •
31	— — — — — à Constantinople	17,000 •	
32	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	72,895 •	
35	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	100,000 •	
54	Frais de chancellerie	23,000 •	
	CHAPITRE VI. MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget	60,000 •	60,000 •
	A REPORTER. . . . fr.	•	2,363,150 •

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	2,363,130 •
	CHAPITRE VII. COMMERCE, ÉMIGRATION.		
36	Frais divers et encouragements au commerce ; achat de documents commerciaux ; publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	58,300 •	128,233 •
37	Musée commercial : échantillons ; mobilier et matériel ; publications ; bibliothèque . . .	25,000 •	
38	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100 •	
39	Organisation de bureaux de renseignements pour les émigrants	20,000 •	
40	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	6,833 •	
	CHAPITRE VIII. PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
41	Premier terme des pensions à accorder éventuellement ; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	3,000 •	4,000 •
42	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 •	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . . fr	•	2,495,365 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

Le Prince DE CHIMAY.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1893.



BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	»	Traitement du Ministre.		
		PERSONNEL DES BUREAUX. — <i>Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :</i>		
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN	
a.		Cabinet du Ministre	2	
b.		Secrétariat général.	16	
c.		Direction politique.	5	
d.		Direction du commerce et des consulats.	21	
e.		Direction de la comptabilité.	4	
2	f.	Direction de la chancellerie	9	319,835 »
g.		Direction des archives, des traductions et de la bibliothèque	7	
h.		Direction des ordres et de la noblesse.	3	
i.		Huissiers, messagers, gens de service, concierges	34	
j.		Fonds destinés aux nécessités imprévues	»	6,000 »
k.		Salaire des gens de peine temporaires.	»	1,200 »
			101	327,035 »
a.		Fournitures de bureau, impressions, achat d'imprimés, de manuscrits et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance avec l'intérieur, abonnements aux journaux et écrits périodiques et autres menus frais		20,000
5	b	Éclairage et chauffage		13,500
c.		Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc.		14,500
4	»	Fonds secrets.		
5	»	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold		
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
327,035 »	327,035 »	»	»	328,835 »	327,938 08	
47,800 »	48,800 »	»	1,000 »	49,000 »	48,974 25	
15,000 »	13,000 »	»	»	13,000 »	13,000 »	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	20,000 »	
428,835 »	429,835 »	»	1,000 »	428,835 »	430,912 33	
DIMINUTION. . . . fr.		1,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>		
6	»	ALLEMAGNE. — Traitement d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
7	»	AUTRICHE-HONGRIE. — — — — —
8	»	BRÉSIL — — d'un Ministre résident.
9	»	CHINE — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
10	»	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE. — — — — —
11	»	ESPAGNE. — — — — —
12	»	ÉTATS-UNIS — — d'un Ministre résident.
13	»	FRANCE — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
14	»	GRANDE-BRETAGNE. — — — — —
15	»	ITALIE — — — — —
16	»	JAPON — — — — —
17	»	MEXIQUE — — — — —
18	»	PAYS-BAS — — — — —
19	»	PERSE — — d'un Ministre résident.
20	»	PORTUGAL — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
21	»	ROUMANIE — — — — —
22	»	RUSSIE — — — — —
23	»	S ^t -SIÈGE — — — — —
24	»	SERBIE — — d'un Ministre résident.
25	»	SUISSE — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
26	»	TURQUIE. — — — — —
27	»	Traitements des conseillers et secrétaires.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
38,000	38,000	»	»	38,000	38,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
38,000	38,000	»	»	38,000	38,000	»
38,000	38,000	»	»	38,000	38,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
38,000	38,000	»	»	38,000	38,000	»
30,000	30,000	»	»	»	»	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
26,000	26,000	»	»	26,000	26,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
15,000	15,000	»	»	15,000	15,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
167,500	167,500	»	»	167,500	167,361	11
930,500	930,500	»	»	900,500	900,361	11

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
28	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 25,000 francs, les sommes restées sans emploi
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
29	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnité de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses. .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
30	»	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris
31	»	— — — — — à Constantinople.
32	»	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.
33	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; secours provisoires à des Belges indigents; frais extraordinaires et acci- dentels
34	»	Frais de chancellerie
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	»	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; indemnités pour services extraordinaires ne rentrant pas directement dans le cadre des tra- vaux journaliers de l'administration; frais d'enterrement et de dernière maladie, et indemnités à quelques agents qui, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, se trouvent dans une position malheureuse; dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
546,900 »	546,900 »	»	»	566,900 »	560,642 29	a) Batavia 25,000 Buenos-Ayres 25,000 Caracas 25,000 Shanghai 25,000 Tanger 25,000 Bombay 22,000 Santiago 22,000 Melbourne 21,000 Guatemala 20,000 Odessa 20,000 Oltawa 20,000 Philadelphie 20,000 Ramsgate 20,000 Singapore 20,000 Sophia 20,000 Beyrouth 18,000 Durban 18,000 Le Caire 18,000 Mexique 18,000 Moscou 18,000 Pesth 18,000 St-Croix de Ténériffe 18,000 Salonique 18,000 Cologne 17,000 Athènes 16,000 Bilbao 15,000 Luxembourg 8,000 Indemnités 6,900 Explorations 10,000
546,900 »	546,900 »	»	»	566,900 »	560,642 29	
170,000 »	170,000 »	»	»	170,000 »	143,530 38	
170,000 »	170,000 »	»	»	170,000 »	143,530 38	
14,000 »	14,000 »	»	»	14,000 »	14,000 »	
17,000 »	17,000 »	»	»	17,000 »	17,000 »	
b) 72,895 »	72,895 »	»	»	70,395 »	68,002 70	b) Alexandrie. — 1 khavass. . fr. 1,000 Alep. — 1 id. 600 Andrinople. — id. 500 Bangkok. — 1 gardien. 350 Belgrade. — 1 drogman 3,000 Beyrouth. — 1 khavass. 1,000 Constantinople. — 2 drogmans 11,000 — 2 khavass. 2,000 — 1 capou-oglan 360 Le Caire (consulat général.) — 2 khavass. 2,000 Le Caire (consulat.) — 1 id. 800 Pékin. — 1 lettre.-interp. 11,000 — 1 secret.-interp. 900 Port-Saïd — 1 khavass. 1,000 Salonique. — 1 khavass. 800 Samsoun — 1 id. 600 Shanghai. — 1 lettre. 1,000 Smvrne. — 1 khavass. 800 Sophia. — 1 drogman 3,000 Sophia. — 1 khavass. 1,200 Souakim — 1 khavass. 600 Tanger (cons. gén.) — 1 id. 6,000 — id. — 1 khavass. 1,240 Tanger const.) — 1 khavass. 600 Téhéran — 1 mirza 2,135 — 2 ghoulams 1,665 — 1 garde militaire. 735 Trébizonde. — 1 khavass. 500 Tripoli. — 1 id. 500 Tunis. — 1 id. 800 Varna — 1 id. 800 Yedo. — 1 lettre.-interp. 6,000 Zanzibar. — 1 drog. et 3 khav. 3,000 Imprévu 10
100,000 »	100,000 »	»	»	100,000 »	90,769 25	
c) 25,000 »	25,000 »	»	»	25,000 »	25,000 »	
226,895 »	226,895 »	»	»	224,395 »	212,771 95	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	61,930 14	c) Allemagne 2,000 Autriche-Hongrie 2,000 Chine 2,000 France 2,000 Grande-Bretagne. 2,000 Italie 2,000 Japon 5,000 Pays-Bas 2,000 Russie 2,000 Turquie 2,000
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	61,930 14	

Fr. 546,900

Fr. 72,895

Fr. 23,000

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
36	»	Frais divers et encouragements au commerce, achat de documents commerciaux, publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
37	»	Musée commercial : Échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque.
38	»	Émigration. — Service médical et surveillance.
39	»	Organisation de bureaux de renseignements pour les émigrants
40	»	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
41	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
42	»	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
58,300 »	58,300 »	»	»	58,300 »	60,549 68	
28,000 »	28,000 »	»	»	28,000 »	13,798 65	
18,100 »	18,100 »	»	»	18,100 »	21,886 »	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	19,781 »	
6,833 »	6,833 »	»	»	7,857 95	»	
128,233 »	128,233 »	»	»	129,257 95	116,012,31	
3,000 »	3,000 »	»	»	3,000 »	3,000 »	
1,000 »	1,000 »	»	»	1,000 »	10,978 09	
4,000 »	4,000 »	»	»	4,000 »	13,975 09	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> I. Administration centrale. II. Légations III. Consulats IV. Frais de voyage V. Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats VI. Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues. VII. Commerce, émigration. VIII. Pensions, secours et créances arriérés. TOTAUX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
428,853 »	429,853 »	»	1,000 »	428,853 »	450,912 33	
950,500 »	950,500 »	»	»	900,500 »	900,361 11	
546,900 »	546,900 »	»	»	566,900 »	560,642 29	
170,000 »	170,000 »	»	»	170,000 »	145,550 38	
226,895 »	226,895 »	»	»	224,595 »	512,771 95	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	61,930 14	
128,253 »	128,253 »	»	»	129,257 95	116,012 51	
4,000 »	4,000 »	»	»	4,000 »	15,975 09	
2,495,363 »	2,496,363 »	»	1,000 »	2,483,887 95	2,540,155 80	
DIMINUTION. . . fr.		1,000 »				

(160)

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1893.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1893 s'élève à. fr. 23,142,370 »

Le projet de Budget amendé pour l'exercice 1892 monte à. 23,216,997 »

DIMINUTION. fr. 74,427 »

qui s'explique par les considérations ci-après :

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 5. — *Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1893 fr. 14,106 »

— proposé pour 1892 11,753 »

AUGMENTATION. fr. 2,373 »

Cette augmentation, proposée au cours de la discussion du Budget de 1892 à la Chambre des Représentants, a été votée par la Législature.

ART. 6. — *Frais de route et de séjour; missions.*

Crédit demandé pour 1893 fr. 5,000 »

— proposé pour 1892 fr. 5,800 »

DIMINUTION. fr. 800 »

Cette diminution a été votée par la Législature lors de la discussion du Budget de 1892.

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 23. — *Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives.*

Crédit demandé pour 1893. fr. 6,000 »

— proposé pour 1892 63,000 »

DIMINUTION. fr. 59,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il n'y aura pas, en 1893, de renouvellement partiel des Chambres législatives.

CHAPITRE X.

SCIENCES ET LETTRES.

ART. 36. — *Subsides et encouragements littéraires, etc.*

Crédit demandé pour 1893.	fr.	156,100	»
— proposé pour 1892		161,100	»
DIMINUTION.	fr.	5,000	»

Un seul prix quinquennal — celui de littérature française — devra être décerné en 1893.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 82 (ancien). — *Frais de rédaction et de publication du quatorzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur.*

Crédit demandé pour 1893.	fr.	»
— proposé pour 1892.		4,000
DIMINUTION.	fr.	4,000

Ce crédit disparaît en 1893.

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 87. — *Inspection de l'enseignement de la gymnastique; frais de route et de séjour.*

Crédit demandé pour 1893.	fr.	3,000	»
— proposé pour 1892		5,000	»
DIMINUTION.	fr.	2,000	»

Cette diminution, proposée au Budget de 1892, a été votée par la Législature.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 103 (ancien). — *Frais de rédaction et de publication du treizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.*

Crédit demandé pour 1893.	fr.	»
— proposé pour 1892.		7,000 »
DIMINUTION.	fr.	7,000 »

Ce crédit disparaît en 1893.

CHAPITRE XIV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 113. — *Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	8,742,500 »
— proposé pour 1892		8,732,500 »
AUGMENTATION.	fr.	10,000 »

Afin de permettre l'exécution de la circulaire ministérielle du 14 décembre 1884, concernant la répartition des subsides scolaires, on ne peut se dispenser de mettre ce crédit en rapport avec l'augmentation normale de la population du royaume pendant l'exercice 1891.

D'un autre côté, il faut tenir compte, pour l'évaluation du crédit destiné à subventionner l'enseignement du travail manuel dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons, de l'accroissement du nombre des communes qui organisent cet enseignement.

L'augmentation de dépense est évaluée à 65,000 francs pour ces deux objets; mais elle est compensée, jusqu'à concurrence de 55,000 francs, par la diminution du crédit relatif aux traitements de disponibilité.

ART 120 (ancien). — *Frais de rédaction et de publication du seizième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire, etc.*

Crédit demandé pour 1893.	fr.	»
— proposé pour 1892		9,000 »
DIMINUTION.	fr.	9,000 »

Ce crédit disparaît en 1893.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1893, est fixé à la somme de vingt-trois millions cent quarante-deux mille cinq cent soixante-dix francs (23,142,570 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 10 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*

J. DE BURLET.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(166)

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1893.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation, au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	490,700 .	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère et de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État	60,000 .	595,806 .
4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	5,000 .	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	14,106 .	
6	Frais de route et de séjour; missions.	5,000 .	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1893 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	52,000 .	
8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1893.	241,000 .	
9	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1893	550 .	437,059 .
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	38,000 .	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867	4,500 .	
A REPORTER.		338,059 .	1,032,865 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	556,059 »	1,032,865 »
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des femmes et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1895, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)	101,000 »	
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
13	Jetons de présence des membres de la Commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire	3,300 »	
14	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la Commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions.	4,900 »	20,800 »
15	Frais de bureau de la Commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la Commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures.	12,600 »	
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.			
16	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	449,800 »	
17	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité : Province d'Anvers 106,350 » — de Brabant. 154,020 » — de la Flandre occidentale 129,735 » — de la Flandre orientale 139,900 » — de Hainaut. 128,450 » — de Liège 122,050 » — de Limbourg 89,510 » — de Luxembourg 75,050 » — de Namur 99,850 » Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires 25,334 »	1,070,240 »	
	A REPORTER. . . . fr.	1,520,049 »	1,053,665 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	1,520,049 »	1,053,005 »
18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers. 27,000 »		
	— de Brabant. 27,000 »		
	— de la Flandre occidentale 27,000 »		
	— de la Flandre orientale 27,000 »		
	— de Hainaut. 27,000 »	231,000 »	
	— de Liège 51,500 »		
	— de Limbourg 20,700 »		
	— de Luxembourg 20,700 »		
	— de Namur 24,000 »		
19	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :		2,323,849 »
	Traitements des commissaires 211,500 »		
	Frais de bureau 45,400 »		
	Traitements des employés 186,000 »	455,900 »	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1893 15,000 »		
20	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 »	
21	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales.	15,000 »	
22	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel — Matériel et frais d'impression; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885.	50,000 »	
25	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	6,000 »	
	A REPORTER. fr.	•	3,377,814 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (suite).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET LE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	3,377,514 •
	CHAPITRE V.		
	MILICE.		
24	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	110,000 •	130,000 •
25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice Dépenses diverses.	20,000 •	
	CHAPITRE VI.		
	CARDE CIVIQUE.		
26	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour; frais de bureau.	26,500 •	138,600 •
27	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures.	10,500 •	
28	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	7,500 •	
29	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses.	44,000 •	
30	Personnel permanent du Tir national.	7,100 •	
31	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir.	43,000 •	
	CHAPITRE VII		
	FÊTES NATIONALES.		
32	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.	34,000 •	34,000 •
	A REPORTER. . . . fr.	•	3,680,114 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		5,080,114 .
	CHAPITRE VIII. DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
33	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution.	17,000 .	} 20,000 .
34	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes.	3,000 .	
	CHAPITRE IX. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
35	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 200 francs aux veuves de Légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 600 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessitieux; subsides de 200 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides et secours extraordinaires aux blessés de Septembre et à leurs familles.	350,000 .	350,000 .
	CHAPITRE X. SCIENCES ET LETTRES.		
36	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gancet, Denis Soltau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1852; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale. (Y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	136,100 .	
	A REPORTER. fr.	136,100 .	4,030,114 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	136,100 •	4,030,114 •
37	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle.	106,273 •	
38	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande	24,400 •	
39	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien	8,850 •	
40	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	64,500 •	
41	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	52,400 •	
42	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	93,400 •	
43	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	85,700 •	
44	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	87,100 •	861,423 •
45	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions. (Y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	53,850 •	
46	Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel	60,100 •	
47	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	8,200 •	
48	Archives de l'État dans les provinces; personnel	63,550 •	
49	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	15,200 •	
CHAPITRE XI.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
50	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre		
	À REPORTER. fr.		4,801,537 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		4,891,537 .
	d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	550,250 .	
51	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 .	
52	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux	8,850 .	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
53	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	427,080 .	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>		
54	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel. — Musée moderne; surveillance. — Musée Wiertz; frais de surveillance et traitement du conservateur	46,400 .	
55	Musée royal de peinture et de sculpture; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues. — Musée moderne; conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. — Musée Wiertz; matériel et frais d'entretien	84,760 .	
56	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie. — Personnel	42,450 .	
57	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; matériel, collection sigillographique; acquisitions pour la section des antiquités et des chefs-d'œuvre des anciennes industries d'art, pour le musée d'armes, d'armures et d'artillerie, et pour le musée d'ethnographie. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	64,400 .	1,858,355 .
	<i>Monuments publics.</i>		
58	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 .	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
59	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 .	
	A REPORTER . . . fr.	1,220,090 .	6,720,890 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,226,099 »	6,729,890 »
60	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	100,000 »	
61	Commission royale des monuments. Personnel	12,950 »	
62	Commission royale des monuments. Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	17,200 »	
63	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000 »	
64	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses. <i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	7,000 »	
65	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 »	
66	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	79,758 »	
67	Conservatoire royal de musique de Gand — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,516 »	
68	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs de charge extraordinaire.) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 53 du Budget).	175,000 »	
CHAPITRE XII.			
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
69	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire . . .	1,000 »	
70	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 »	
71	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité	1,318,968 »	
72	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège.	344,550 »	
	A REPORTER. . . . fr.	1,696,518 »	6,729,890 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	1,096,518 »	6,729,890 »
73	Bourses universitaires ; bourses de voyage ; frais de concours pour la collation de ces bourses.	111,000 »	
74	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques ; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	70,000 »	
75	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques ; matériel ; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation	5,000 »	1,910,018 »
76	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires ; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury.	7,000 »	
77	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 ; matériel ; salaire de l'huissier et frais divers	1,000 »	
78	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.	4,000 »	
79	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis.	1,500 »	
80	Concours de l'enseignement supérieur ; frais de ce concours ; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000 »	
81	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 »	
CHAPITRE XIII.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
82	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire . . .	2,000 »	
83	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil ; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	
84	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités.	24,500 »	
85	Inspection des établissements d'instruction moyenne ; frais de voyage ; missions ; rémunérations ; frais de bureau	10,800 »	
86	Inspection de l'enseignement de la gymnastique ; traitement de l'inspecteur	7,000 »	
87	Inspection de l'enseignement de la gymnastique ; frais de route et de séjour (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)	5,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	81,100 »	8,645,908 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	51,100 »	8,645,938 »
88	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Traitements des membres du personnel administratif et enseignant des écoles et sections normales supprimées à Liège et à Gand non transférés aux Universités. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'École normale des humanités supprimée à Liège.	84,050 »	
89	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; matériel. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel. Continuation des bourses de 500 francs accordées aux anciens élèves de l'École normale des humanités et des sections normales flamandes qui, par suite de la suppression de ces établissements, terminent leurs études à l'Université	18,480 »	
90	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 »	
91	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel	1,500 »	
92	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	3,254,064 »	3,816,215 »
93	Athénées ou collèges royaux Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 »	
94	Écoles moyennes. — Bourses.	53,000 »	
95	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsides aux provinces et aux communes	154,571 »	
96	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides	52,000 »	
97	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700 »	
98	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités	2,000 »	
99	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements	80,250 »	
100	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités	10,000 »	
	A REPORTER. fr	3,814,715 »	12,462,123 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	3,814,715 .	12,462,123 .
101	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 .	
	CHAPITRE XIV.		
	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
102	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitement du secrétaire. . .	2,000 .	
103	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800 .	
104	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	415,525 .	
105	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux	164,800 .	
106	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.	712,000 .	10,674,447 .
107	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	22,000 .	
108	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 .	
109	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	78,622 .	
110	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées.	200,000 .	
	A REPORTER. . . . fr.	1,604,747 .	23,186,570 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	1,604,747 »	23,136,570 »
111	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines.	100,000 »	
112	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 »	
113	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes. Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1895 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. Subsides spéciaux aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,742,500 »	
114	Concours : 1 ^o entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	60,000 »	
115	Musée scolaire national — Personnel; traitements et indemnités	6,200 »	
116	Musée scolaire national. — Matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	10,000 »	
117	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	51,000 »	
CHAPITRE XV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
118	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,000 »	6,000 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. fr.			23,142,570 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique,*

J. DE BURLET.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1893.

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																						
CHAPITRE I ^{er} .																																																																								
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																								
1	»	Traitement du Ministre																																																																						
a.	—	des fonctionnaires, employés et gens de service				485,700 »																																																																		
		<table><thead><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>"</td><td>12,000</td><td>12,000</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>5</td><td>"</td><td>10,000 à 12,000</td><td>57,000</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>6</td><td>"</td><td>Max. 8,000</td><td>47,100</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>10</td><td>"</td><td>Max. 6,500</td><td>59,500</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>13</td><td>"</td><td>Max. 5,000</td><td>60,400</td><td></td></tr><tr><td>Commis rédacteurs</td><td>40</td><td>1^{re} et 2^e cl.</td><td>2,200 à 4,000</td><td>155 000</td><td></td></tr><tr><td>Commis d'ordre</td><td>28</td><td>1^{re}, 2^e et 3^e cl.</td><td>1,400 à 2,000</td><td>53,100</td><td></td></tr><tr><td>Employés temporaires</td><td>3</td><td>"</td><td>"</td><td>4,800</td><td></td></tr><tr><td>Huissiers et gens de service</td><td>36</td><td>"</td><td>800 à 2,400</td><td>56,800</td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>485,700</td><td></td></tr></tbody></table>					DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Secrétaire général	1	"	12,000	12,000		Directeurs généraux	5	"	10,000 à 12,000	57,000		Directeurs	6	"	Max. 8,000	47,100		Chefs de division	10	"	Max. 6,500	59,500		Chefs de bureau	13	"	Max. 5,000	60,400		Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	155 000		Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,000	53,100		Employés temporaires	3	"	"	4,800		Huissiers et gens de service	36	"	800 à 2,400	56,800						485,700	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																			
Secrétaire général	1	"	12,000	12,000																																																																				
Directeurs généraux	5	"	10,000 à 12,000	57,000																																																																				
Directeurs	6	"	Max. 8,000	47,100																																																																				
Chefs de division	10	"	Max. 6,500	59,500																																																																				
Chefs de bureau	13	"	Max. 5,000	60,400																																																																				
Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	155 000																																																																				
Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,000	53,100																																																																				
Employés temporaires	3	"	"	4,800																																																																				
Huissiers et gens de service	36	"	800 à 2,400	56,800																																																																				
				485,700																																																																				
b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale					5,000 »																																																																		
		(Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)																																																																						
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.				55,000 »																																																																		
b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> et de l' <i>Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État</i>					5,000 »																																																																		
4	»	Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque																																																																						
5	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.																																																																						
6	»	Frais de route et de séjour; missions																																																																						
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}						fr.																																																																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
490,700	490,700	»	»	488,500	483,861 79	
60,000	60,000	»	»	60,000	62,000	»
5,000	5,000	»	»	5,000	5,019	»
14,106	11,733	2,373	»	11,733	7,721 38	
5,000	5,800	»	800	5,800	1,224 20	
595,806	594,233	2,373	800	592,033	580,826 37	
AUGMENTATION . . fr.		1,573				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
7	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1893 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
8	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 128,000 »
	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1893 113,000 »
9	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1893
10	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
11	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867
12	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires; à des femmes et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1893, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
13	»	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre secrétaire
		A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DEPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
52,000	52,000	»	»	52,000	52,624 15	
241,000	241,000	»	»	241,000	259,402 28	
559	559	»	»	773	708 33	
38,000	38,000	»	»	57,000	36,285 16	
4,500	4,500	»	»	5,761	4,646 75	
101,000	101,000	»	»	101,000	81,000 »	
457,059	437,059	»	»	437,556	414,666 67	
3,300	3,300	»	»	7,300	7,294 »	
3,300	3,300	»	»	7,300	7,294 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. fr.																
14	•	Vérification des registres de population. — Frais de déplacement. — Indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Traductions																
15	•	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique. — Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents. — Abonnements, souscriptions et reliures																
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr																
CHAPITRE IV.																		
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.																		
16	•	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :																
17	a.	Province d'Anvers. 106,350																
	b.	— de Brabant. 154,020																
	c.	— de la Flandre occidentale 129,735																
	d.	— de la Flandre orientale. 139,900																
	e.	— de Hainaut 128,450																
	f.	— de Liège 122,050																
	g.	— de Limbourg 89,510																
	h.	— de Luxembourg 75,050																
	i.	— de Namur. 99,850																
	•	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires 25,334																
<table><tr><th>GRADES.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr><tr><td>Directeurs</td><td>6,000</td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>4,500 à 5,500</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>3,200 à 4,000</td></tr><tr><td>Commis de 1^{re} classe</td><td>2,400 à 3,000</td></tr><tr><td>Id. de 2^e classe</td><td>1,800 à 2,200</td></tr><tr><td>Id. de 3^e classe</td><td>1,300 à 1,600</td></tr><tr><td>Expéditionnaires.</td><td>1,000 à 1,200</td></tr></table>			GRADES.	TRAITEMENTS.	Directeurs	6,000	Chefs de division	4,500 à 5,500	Chefs de bureau	3,200 à 4,000	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,300 à 1,600	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200
GRADES.	TRAITEMENTS.																	
Directeurs	6,000																	
Chefs de division	4,500 à 5,500																	
Chefs de bureau	3,200 à 4,000																	
Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																	
Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																	
Id. de 3 ^e classe	1,300 à 1,600																	
Expéditionnaires.	1,000 à 1,200																	
		A REPORTER. fr.																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500	3,300	»	»	7,300	7,294 »	
4,900	4,900	»	»	4,900	4,855 60	
12,600	12,600	»	»	14,800	13,624 15	
20,800	20,800	»	»	27,000	25,773 75	
449,800	449,800	»	»	449,800	447,966 58	
1,070,249	1,070,249	»	»	1,070,249	1,059,582 61	
1,520,049	1,520,049	»	»	1,520,049	1,507,409 19	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales ; dépenses diverses et imprévues :	
18	a.	Province d'Anvers	27,000 »
	b.	— de Brabant	27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	27,000 »
	e.	— de Hainaut	27,000 »
	f.	— de Liège	31,500 »
	g.	— de Limbourg	20,700 »
	h.	— de Luxembourg	20,700 »
	i.	— de Namur	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement. — Traitements des employés.	
		Traitements de disponibilité :	
19	a.	Traitements des commissaires	211,500 »
	b.	Frais de bureau	45,400 »
	c.	Traitements des employés	186,000 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1893	15,000 »
20	»	Frais de route et de tournées ; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	
21	»	Revision des listes électorales ; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale ; frais d'impression ; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	
22	»	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel — Matériel et frais d'impression. — Dépenses diverses. — Écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1883.	
25	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.
		CHAPITRE V.	
		MILICE.	
24	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement ; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision ; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens. — Frais de recours en cassation. — Traductions	
25	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	
		TOTAL DU CHAPITRE V.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,520,049	1,520,049	»	»	1,520,049	1,507,499 19	
231,900	231,900	»	»	231,900	231,743 46	
455,900	455,900	»	»	455,900	461,627 12	
45,000	45,000	»	»	45,000	45,090 02	
15,000	15,000	»	»	15,000	17,758 04	
50,000	50,000	»	»	50,000	41,083 05	
6,000	65,000	»	59,000	6,000	45,440 »	
2,323,849	2,382,849	»	59,000	2,323,849	2,350,242 88	
DIMINUTION . . fr.		59,000				
110,000	110,000	»	»	110,000	120,079 82	
20,000	20,000	»	»	20,000	17,820 27	
130,000	130,000	»	»	130,000	137,900 09	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
CHAPITRE VI.																		
GARDE CIVIQUE.																		
26	»	Inspection générale et commandements supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour ; frais de bureau																
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th></tr><tr><td>1</td><td>14,000</td></tr><tr><td>1</td><td>1,500</td></tr><tr><td>4</td><td>6,000</td></tr><tr><td>1</td><td>2,800</td></tr><tr><td>»</td><td>1,800</td></tr><tr><td>»</td><td>400</td></tr><tr><td colspan="2">26,500</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	1	14,000	1	1,500	4	6,000	1	2,800	»	1,800	»	400	26,500	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.																	
1	14,000																	
1	1,500																	
4	6,000																	
1	2,800																	
»	1,800																	
»	400																	
26,500																		
27	»	Magasin central d'armement et d'équipement ; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Achat, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement. — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impressions et reliures.																
28	»	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement : Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour																
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr><tr><td>1</td><td>1,200</td></tr><tr><td>1</td><td>1,600</td></tr><tr><td>»</td><td>3,900</td></tr><tr><td>»</td><td>800</td></tr><tr><td colspan="2">7,500</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	1,200	1	1,600	»	3,900	»	800	7,500					
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																	
1	1,200																	
1	1,600																	
»	3,900																	
»	800																	
7,500																		
29	»	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels ; dépenses diverses																
30	»	Personnel permanent du Tir national																
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr><tr><td>1</td><td>2,500</td></tr><tr><td>1</td><td>1,900</td></tr><tr><td>1</td><td>1,500</td></tr><tr><td>1</td><td>1,200</td></tr><tr><td colspan="2">7,100</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	2,500	1	1,900	1	1,500	1	1,200	7,100					
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																	
1	2,500																	
1	1,900																	
1	1,500																	
1	1,200																	
7,100																		
		A REPORTER. . . . fr.																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		DÉPENSES proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
26,500 »	26,500 »	»	»	26,500 »	26,283 18	
10,500 »	10,500 »	»	»	10,500 »	8,341 45	
7,500 »	7,500 »	»	»	7,500 »	5,915 76	
44,000 »	44,000 »	»	»	44,000 »	43,793 08	
7,100 »	7,100 »	»	»	3,200 »	3,199 92	
95,600 »	95,600 »	»	»	91,700 »	87,535 39	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
31	»	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
		CHAPITRE VII.
		FÊTES NATIONALES.
32	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
		CHAPITRE VIII.
		DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.
33	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution . . .
34	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité. — Traduction et expédition des diplômes
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
		CHAPITRE IX.
		LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.
35	»	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 600 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessiteux; subsides de 200 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides et secours extraordinaires aux blessés de Septembre et à leurs familles.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
95,600	95,600	»	»	91,700	87,553 39	
43,000	43,000	»	»	43,000	39,170 13	
138,600	138,600	»	»	134,700	126,703 52	
34,000	34,000	»	»	34,000	184,390 38	
34,000	34,000	»	»	34,000	184,390 38	
17,000	17,000	»	»	17,000	16,408 35	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,895 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	18,503 35	
330,000	330,000	»	»	340,000	281,916 17	
330,000	330,000	»	»	340,000	281,916 17	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
SCIENCES ET LETTRES.		
36	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise. 40,000 »
	b.	Subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 12,000 »
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882. a) 3,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et relire d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses. 38,900 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) . . . 37,000 »
	g.	Publication de documents rapportés de pays étrangers. 3,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux 3,500 »
	i.	Publication d'une bibliographie nationale 12,200 »
37	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn. 69,073 »
	b.	Publication d'une collection des grands écrivains du pays 3,200 »
	c.	Publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale 8,000 »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. 6,000 »
38	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature; dépenses ordinaires et location d'un local 19,400 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande 5,000 »
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
b) 156,100	161,100	»	5,000	161,100	146,175 96	a) Concours quinquennal de littérature française (période 1888-1892). b) Y compris 27,700 francs de charges temporaires, à savoir : 9,000 francs du litt. a et les crédits des litt. g, h, i.
106,273	106,273	»	»	106,273	106,843 52	
24,400	24,400	»	»	24,400	23,596 96	
286,773	291,773	»	5,000	291,773	276,616 24	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
39	»	Palais des Académies. Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien.	
40	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	
41	»	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	
42	»	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	
43	»	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	
44	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	
45	»	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions	
46	»	Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel	
47	»	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	
48	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives, fr.	6,200 »
49	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.	5,500 »
	c.	Inspection des archives communales.	5,500 »
			TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
50	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art;	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
286,775	291,775	»	5,000	291,773	276,616 24	
8,850	8,850	»	»	8,850	8,850 »	
64,500	64,500	»	»	64,500	62,852 68	
52,400	52,400	»	»	52,400	52,202 49	
95,400	95,400	»	»	95,400	95,400 »	
85,700	85,700	»	»	85,700	83,694 24	
87,100	87,100	»	»	87,900	82,100 »	
a) 55,850	55,850	»	»	55,850	50,550 »	a) Dont 18,000 francs de charge extraordi- naire et temporaire.
60,100	60,100	»	»	57,000	56,999 85	
8,200	8,200	»	»	8,200	8,121 »	
63,550	63,550	»	»	61,850	59,083 05	
b) 15,200	15,200	»	»	15,200	12,128 50	b) Y compris 8,000 francs de charge extraor- dinaire et temporaire.
861,425	866,425	»	5,000	862,623	828,378 01	
DIMINUTION . . fr.		5,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établis- sements intéressés. fr. 235,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publi- cations relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique 16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu 15,000 »
50 (suite)	d.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux exposi- tions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge. 60,000 »
	e.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés 9,000 »
	f.	Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses. 15,250 »
51	»	Expositions générales des beaux-arts, part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions
52	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du gardien. — Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux.
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>
	a.	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien fr. 112,589 »
55	b.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; école des Arts déco- ratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisition de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conserva- tion desdits objets. — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; tra- vaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. . . 264,000 »
	c.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études. 10,000 »
	d.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats. 20,000 »
	.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses 21,400 »
		A REPORTER. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
a) 330,250	331,250	»	»	330,250	343,556 85	a) Cette somme comprend, à titre de charge extraordinaire, 20,000 francs du litt. a.
40,000	40,000	»	»	40,000	36,294 06	
8,850	8,850	»	»	8,850	8,059 56	
427,989	427,989	»	»	427,989	444,688 56	
827,089	827,089	»	»	827,089	832,596 03	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT fr.
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>	
54	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel	52,425 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance	7,475 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur	6,500 »
55	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues	76,775 »
	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus.	4,035 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien.	3,950 »
56	»	Musée royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; personnel.	
57	»	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; matériel, collection sigillographique, acquisitions pour la section des antiquités et des chefs-d'œuvre des anciennes industries d'art, pour le musée d'armes, d'armures et d'artillerie et pour le musée d'ethnographie. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépense diverses	
		<i>Monuments publics.</i>	
58	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
59	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	12,000 »
60	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	
61	»	Commission royale des monuments. — Personnel	
	a.	Commission royale des monuments. — Jetons de présence des membres de cette commission	6,200 »
62	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	8,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	2,500 »
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
827,089	827,089	»	»	827,089	832,596 03	
46,400	46,400	»	»	46,400	45,532 44	
84,760	84,760	»	»	84,760	91,586 22	
42,450	42,450	»	»	42,450	45,630 »	
a) 64,400	64,400	»	»	64,400	59,399 75	a) Dont 5,000 francs de charge extraordinaire
75,000	75,000	»	»	75,000	9,250 »	
86,000	86,000	»	»	86,000	60,544 71	
100,000	100,000	»	»	100,000	100,000 »	
12,950	12,950	»	»	12,950	12,849 69	
17,200	17,200	»	»	17,200	19,020 30	
1,356,249	1,356,249	»	»	1,356,249	1,220,429 14	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
63	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission
64	»	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie, rédaction, publication; dépenses diverses. . .
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
65	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique
66	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
67	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses 115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique 13,000 »
68	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses 44,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales. 3,000 » (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 53 du Budget.)
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.
69	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Traitement du secrétaire.
70	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,336,249	1,356,249	»	»	1,336,249	1,226,429 14	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,670 60	
7,000	7,000	»	»	7,000	6,624 10	
164,820	164,820	»	»	164,820	164,820 »	
79,758	79,758	»	»	79,758	79,758 »	
54,526	54,526	»	»	54,526	54,526 »	
a) 173,000	173,000	»	»	173,000	161,871 85	a) Y compris 11,000 francs de charge extra-ordinaire. (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)
1,838,353	1,838,353	»	»	1,838,353	1,695,699 69	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,959 80	
3,000	3,000	»	»	3,000	3,959 80	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
71	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État. Traitements de disponibilité
72	»	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage de l'Administrateur inspecteur de l'université de Liège
73	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses .
74	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys
75	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation
76	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury
77	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890; matériel; salaire de l'huissier et frais divers.
78	»	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux mem- bres. Matériel de la commission.
79	»	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000	5,000	»	»	5,000	3,959 80	
1,548,968	1,548,968	»	»	1,256,205	1,199,704 73	
544,530	544,530	»	»	544,530	513,627 47	
411,000	411,000	»	»	411,000	79,979 10	
70,000	70,000	»	»	70,000	59,554 52	
5,000	5,000	»	»	5,000	3,346 28	
7,000	7,000	»	»	7,000	»	
1,000	1,000	»	»	1,000	»	
4,000	4,000	»	»	4,000	2,986 »	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,791 65	
1,896,018	1,896,018	»	»	1,803,255	1,606,940 55	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																							
		REPORT. . . . fr.																							
80	»	Concours de l'enseignement supérieur. Frais de ce concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités.																							
81	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités de l'État, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions																							
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement supérieur (pour mémoire)																							
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.																							
CHAPITRE XIII.																									
ENSEIGNEMENT MOYEN.																									
82	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire. . . .																							
83	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisition d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers .																							
84	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements et indemnités																							
<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Inspecteur général.</td><td>1</td><td>»</td><td>7,500 à 8,500</td><td rowspan="2">24,500</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>2</td><td>»</td><td>6,000 à 7,500</td><td></td></tr><tr><td>Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles</td><td>1</td><td>»</td><td>1,800</td><td>24,300</td><td></td></tr></table>			DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	24,500		Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500		Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,800	24,300	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																				
Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	24,500																					
Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500																						
Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,800	24,300																					
85	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau																							
86	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Traitement de l'inspecteur																							
87	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Frais de route et de séjour. (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)																							
		A REPORTER. fr.																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
1,896,018	1,896,018	»	»	1,803,255	1,666,949 55	
6,000	6,000	»	»	6,000	7,104 80	
14,000	14,000	»	»	14,000	15,700 »	
»	4,000	»	4,000	»	»	
1,916,018	1,920,018	»	4,000	1,823,255	1,687,754 35	
DIMINUTION . . fr.		4,000				
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	2,715 90	
24,500	24,500	»	»	24,200	24,500 »	
10,800	10,800	»	»	10,800	8,439 »	
7,000	7,000	»	»	7,000	7,000 »	
3,000	3,000	»	2,000	3,000	4,893 60	
51,100	53,100	»	2,000	53,000	49,348 50	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
88	a.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand. — Personnel, traitements ou indemnités	41,200 »
	b.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités	37,630 »
	c.	Traitements des membres du personnel administratif et enseignant des écoles et sections normales supprimées à Liège et à Gand non transférés aux Universités. — Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités supprimée à Liège	5,200 »
89	a.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; matériel.	3,580 »
	b.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel	3,100 »
	c.	Continuation des Bourses de 300 francs accordées aux anciens élèves de l'École normale des humanités et des sections normales flamandes, qui, par suite de la suppression de ces établissements, terminent leurs études à l'Université.	8,000 »
90	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	
91	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel	
92	a.	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1830). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides.	880,840 »
	b.	Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides	576,974 »
	c.	Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1830). Personnel; traitements; indemnités; subsides	800,027 »
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
51,100	53,100	»	2,000	55,000	49,548 50	
84,050	84,050	»	»	172,513	171,190 99	
18,480	18,480	»	»	18,480	28,299 78	
60,200	60,200	»	»	60,200	52,929 40	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,449 22	
3,254,064	3,254,064	»	»	3,224,064	3,228,957 52	
3,469,394	3,471,394	»	2,000	3,529,757	3,532,184 41	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
	d.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1884). Personnel; traitements; indemnités; subsides	973,217 »
	e.	Compléments de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux.	18,006 »
	f.	Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles	5,000 »
93	»	Athénées ou collèges royaux. — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce, à Anvers.	
94	»	Écoles moyennes. — Bourses.	
95	»	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. — Subsidés aux provinces et aux communes	
96	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsidés	
97	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. — Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. — Impressions, fournitures et frais divers	
98	»	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. — Indemnités . . .	
99	»	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.	
100	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités.	
101	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses	
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement moyen (pour mémoire)	
TOTAL DU CHAPITRE XIII.			fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
3,469,594	3,471,594	»	2,000	3,529,757	3,532,184 41	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,900 »	
33,000	33,000	»	»	33,000	31,025 »	
154,371	154,571	»	»	154,571	154,571 »	
52,000	52,000	»	»	52,000	27,447 80	
29,700	29,700	»	»	29,700	30,235 40	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
80,250	80,250	»	»	73,250	63,542 80	
10,000	10,000	»	»	10,000	7,810 20	
1,500	1,500	»	»	1,500	881 45	
»	7,000	»	7,000	»	»	
3,816,215	3,823,215	»	9,000	3,871,578	3,853,210 04	
DIMINUTION. . fr.		9,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

SUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																			
CHAPITRE XIV.																																																					
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																					
102	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitement du secrétaire																																																			
103	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885 à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.																																																			
104	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																																			
<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE l'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Inspecteur des écoles normales</td><td>1</td><td>»</td><td>7,500</td><td>7,500</td><td></td></tr><tr><td>Inspectrice des écoles normales</td><td>1</td><td>»</td><td>2,000</td><td>2,000</td><td></td></tr><tr><td>Vérificateur des éconômats.</td><td>1</td><td>»</td><td>4,200</td><td>4,200</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs principaux</td><td>18</td><td>»</td><td>de 5,000 à 7,500</td><td>111,250</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs cantonaux</td><td>80</td><td>»</td><td>de 5,000 à 4,500</td><td>286,800</td><td></td></tr><tr><td>Disponibilité.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>5,775</td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>415,525</td><td></td></tr></table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE l'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000		Vérificateur des éconômats.	1	»	4,200	4,200		Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	111,250		Inspecteurs cantonaux	80	»	de 5,000 à 4,500	286,800		Disponibilité.	»	»	»	5,775						415,525	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE l'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																
Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500																																																	
Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000																																																	
Vérificateur des éconômats.	1	»	4,200	4,200																																																	
Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	111,250																																																	
Inspecteurs cantonaux	80	»	de 5,000 à 4,500	286,800																																																	
Disponibilité.	»	»	»	5,775																																																	
				415,525																																																	
105	a.	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales	6,400	»																																																	
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																			
	1°	Aux inspecteurs principaux.	43,200	»																																																	
	2°	Aux inspecteurs cantonaux.	91,200	»																																																	
	3°	Aux inspectrices déléguées.	21,600	»																																																	
106	c.	Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux	2,400	»																																																	
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. .	580,000	»																																																	
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État	112,000	»																																																	
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.	20,000	»																																																	
A REPORTER. fr.																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DEPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	2,626 41	
415,525	415,525	»	»	415,525	401,892 93	
164,800	164,800	»	»	164,800	145,414 14	
712,000	712,000	»	»	712,519	687,928 64	
1,298,125	1,298,125	»	»	1,298,444	1,257,862 14	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.							
		REPORT.							
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.		
		Écoles normales d'instituteurs :							
		Directeurs.	5	"	Max. 5,000	27,700			
		Économes.	5	"	" 5,000	14,400			
		Professeurs	65	"	" 5,200	156,600			
		Surveillants	14	"	" 2,000	24,250			
		Gens de service.	12	"	" 1,100	12,100			
		Sections normales d'instituteurs :							
		Directeurs.	2	"	Max. 5,000	11,000			
		Economes.	1	"	" 5,000	5,200			
		Professeurs	18	"	" 5,200	58,750			
		Surveillants	5	"	" 2,000	10,500			
		Gens de service.	5	"	" 1,100	5,100			
		Ecoles normales d'institutrices :							
		Directrices.	5	"	Max. 4,000	12,000			
		Economes.	5	"	" 2,600	6,600			
		Régentes et professeurs	56	"	" 5,200	88,800			
		Maitresses d'études	11	"	" 1,800	17,400			
		Gens de service.	7	"	" 1,100	8,250			
		Sections normales d'institutrices :							
		Directrices.	5	"	Max. 4,000	15,000			
		Economes.	5	"	" 2,600	7,600			
		Régentes et professeurs.	56	"	" 5,200	82,200			
		Maitresses d'études	11	"	" 1,800	10,670			
		Gens de service	4	"	" 1,100	4,100			
							561,020		
		Suppl. de traitement ou indemnités.					18,980		
		TOTAL					580,000		
107	"	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884							
108	"	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire							
109	"	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.							
110	"	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées							
111	a.	Frais des conférences des instituteurs.						90,000	"
	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. — Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines						10,000	"
112	"	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.							
A REPORTER.							fr.		

ÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
1,298,125	1,298,125	»	»	1,298,444	1,257,862 14	-
22,000	22,000	»	»	22,000	15,646 65	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,998 97	
78,622	78,622	»	»	79,522	86,571 91	
200,000	200,000	»	»	200,000	195,650 »	
100 000	100,000	»	»	100,000	99,920 60	
100,000	100,000	»	»	100,000	85,509 62	
1,804,747	1,804,747	»	»	1,805,966	1,727,159 80	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
113	a.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa de la loi du 20 septembre 1884	6,983,000 »
	b.	Subsides extraordinaires aux communes.	273,000 »
	c.	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons	7,500 »
	d.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application	100,000 »
	e.	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1893 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité	573,000 »
	f.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des cours d'adultes	1,000,000 »
114	a.	Concours : 1 ^o Entre les élèves des écoles primaires	50,000 »
	b.	2 ^o Entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation Impressions, fournitures et frais divers.	10,000 »
115	»	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités	
116	»	Musée scolaire national : Matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	
117	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales.	21,000 »
	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques	20,000 »
	c.	Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	10,000 »
»	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur la situation de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ces rapports pour le service de l'administration centrale (pour mémoire).	
TOTAL DU CHAPITRE XIV			fr.
CHAPITRE XV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
118	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		DÉPENSES proposées POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,804,747	1,804,747	»	»	1,805,966	1,727,150 89	
8,742,500	8,752,500	10,000	»	8,762,500	8,757,492 52	
60,000	60,000	»	»	60,000	59,197 15	
6,200	6,200	»	»	6,200	10,135 16	
10,000	10,000	»	»	10,000	13,562 »	
51,000	51,000	»	»	51,000	55,991 47	
»	9,000	»	9,000	»	»	
10,674,447	10,675,447	10,000	9,000	10,695,666	10,581,557 99	
AUGMENTATION . . fr.		1,000				
6,000	6,000	»	»	6,000	4,675 57	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours.
III.	Statistique générale.
IV.	Affaires provinciales et électorales
V.	Milice
VI.	Garde civique.
VII.	Fêtes nationales
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Sciences et lettres
XI.	Beaux-arts
XII.	Enseignement supérieur
XIII.	Enseignement moyen
XIV.	Enseignement primaire
XV.	Dépenses imprévues
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
595,806 »	594,233 »	1,573 »	»	592,033 »	380,826 57	
457,039 »	457,039 »	»	»	457,536 »	414,666 67	
20,800 »	20,800 »	»	»	27,000 »	25,775 75	
2,523,849 »	2,532,849 »	»	59,000 »	2,523,849 »	2,550,242 88	
150,000 »	150,000 »	»	»	150,000 »	157,900 09	
138,600 »	158,600 »	»	»	154,700 »	126,705 52	
54,000 »	54,000 »	»	»	54,000 »	184,390 58	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	18,305 55	
330,000 »	350,000 »	»	»	340,000 »	281,916 17	
861,425 »	866,425 »	»	5,000 »	862,625 »	828,578 01	
1,858,555 »	1,858,555 »	»	»	1,858,555 »	1,695,699 69	
1,916,018 »	1,920,018 »	»	4,000 »	1,825,255 »	1,687,754 55	
5,816,215 »	5,825,215 »	»	9,000 »	5,871,578 »	5,855,216 04	
10,674,447 »	10,673,447 »	1,000 »	»	10,695,666 »	10,581,555 99	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	4,675 57	
25,142,570 »	25,216,997 »	2,575 »	77,000 »	25,136,595 »	22,771,780 65	
DIMINUTION. . . fr.		74,427 »				

(218)

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE

ET DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1893.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits proposés par le projet de Budget du Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, pour l'exercice 1892, s'élèvent à fr. 17,088,668 »

Pour l'exercice 1893, le Budget comporte un total de . . 17,077,668 »

Soit une diminution de fr. 11,000 »
qui s'explique ainsi qu'il suit :

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 5. — *Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses ; souscription au Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.*

Crédit demandé pour 1892 fr. 83,000 »
— proposé pour 1893. 81,300 »

Soit une différence en moins de fr. 1,700 »
transférée à l'article 7.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 7. — *Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.*

Crédit demandé pour 1892 fr. 6,300 »
— proposé pour 1893. 8,000 »

AUGMENTATION. fr. 1,700 »

Cette somme, transférée de l'article 5, permettra d'accorder les secours qu'il est d'usage d'allouer aux fonctionnaires et employés, aux veuves et enfants d'employés qui n'ont aucun droit à la pension.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE X.

PONTS ET CHAUSSÉES — BATIMENTS CIVILS.

ART. 65. — *Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement ; missions des élèves-ingénieurs de deuxième et de troisième année de l'École spéciale du génie civil.*

Crédit demandé pour 1892.	fr.	19,000	»
— proposé pour 1893		8,000	»
DIMINUTION.	fr.	11,000	»

résultant de l'application de la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur et la collation des grades académiques.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1893, à la somme de dix-sept millions soixante-dix-sept mille six cent soixante-huit francs (17,077,668 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 5 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*

LÉON DE BRUYN.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1893.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
Personnel.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	733,950 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	579,500 »	
Matériel.			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics</i>	81,500 »	
Frais de déplacement.			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	22,150 »	
Honoraires des avocats.			
5	Honoraires des avocats du Département	50,000 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	10,800 »	18,800 »
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés.	8,000 »	
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
8	Inspection de l'agriculture et agronomes de l'État: traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études	121,400 »	
9	Indemnités pour bestiaux abattus et subsides aux fonds provinciaux d'agriculture.	160,000 »	
10	Inspection vétérinaire: traitements, indemnités, frais de route et de tournée, frais de bureau et de matériel; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	150,000 »	
11	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsides aux provinces et encouragements.	207,000 »	
A REPORTERfr.		638,400 »	752,750 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	658,400 »	752,750 »
12	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsides. Location d'un matériel de concours	180,000 »	
13	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsides; encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la Convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du Bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture.	46,700 »	
	<i>Enseignement vétérinaire.</i>		
14	Personnel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité . .	101,525 »	
15	Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	50,000 »	
	<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>		1,500,300 »
16	Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.	150,000 »	
17	Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; frais des commissions de surveillance et des jurys	68,400 »	
18	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection	10,000 »	
19	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). Cours d'agronomie aux militaires.	185,475 »	
	<i>Jardin botanique de l'État.</i>		
20	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel	34,500 »	
21	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture	54,700 »	
	CHAPITRE IV.		
	EAUX ET FORÊTS.		
22	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses	450,590 »	
23	Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation	80,500 »	577,090 »
24	Défrichement; reboisement; subsides aux communes et aux établissements publics pour reboisement de terrains incultes; dépenses diverses.	13,000 »	
25	Pisciculture; repeuplement des cours d'eau	15,000 »	
	CHAPITRE V.		
	LABORATOIRES D'ANALYSES.		
26	Laboratoires de l'État, provinciaux, communaux et privés pour le service de l'agriculture et pour la surveillance des denrées alimentaires. Subsides. Traitements et indemnités du personnel	94,000 »	94,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	»	2,930,440 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	2,930,140 •
	CHAPITRE VI.		
	INDUSTRIE.		
27	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route	53,900 •	
28	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	55,000 •	
29	Enseignement professionnel: écoles industrielles, écoles manufacturières, écoles professionnelles, écoles ménagères, écoles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses	404,000 •	
30	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles et spéciales; dépenses diverses. — Personnel de la Commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	35,050 •	705,650 •
31	Primes d'encouragement aux Sociétés de secours mutuels reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État . . .	20,000 •	
32	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	23,400 •	
33	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impressions (y compris une somme de 3.000 francs en charge extraordinaire et temporaire).	8,000 •	
34	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1870.	3,700 •	
35	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers.	12,500 •	
36	Conseil supérieur du travail. — Frais divers	12,500 •	
37	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884	5,000 •	
	CHAPITRE VII.		
	POIDS ET MESURES.		
38	Traitement des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection	82,350 •	
39	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	30,000 •	
40	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 •	130,350 •
	CHAPITRE VIII.		
	VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
41	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	2,000,000 •	
42	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers	70,000 •	2,082,000 •
43	Frais de route et de séjour de l'inspection.	10,000 •	
44	Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	3,846,140 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . . fr.	•	5,846,140 •
	CHAPITRE IX.		
	SERVICE DE SANTÉ.		
45	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; personnel desdites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Encouragements aux associations contre l'alcoolisme. Habitations ouvrières : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889, subsidés . . .	250,000 •	283,500 •
46	Académie royale de médecine.	33,500 •	
	CHAPITRE X.		
	PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.		
	SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.		
47	Entretien des routes, des plantations et de parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsidés.	3,670,000 •	10,347,290 •
48	Travaux de plantations nouvelles	50,000 •	
	SECTION 2. — Bâtiments civils.		
49	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles	675,000 •	10,347,290 •
50	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux	90,000 •	
51	Entretien et réparation des asiles d'aliénés.	20,000 •	
52	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État	16,000 •	
53	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils.	174,000 •	
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders; des lignes télégraphiques des voies navigables.		
54	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,132,820 •	10,347,290 •
55	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	237,600 •	
	Plantations.		
56	Plantations nouvelles	15,000 •	10,347,290 •
	Bacs et bateaux de passage.		
57	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	40,000 •	10,347,290 •
	A REPORTER. . . . fr.	7,120,420 •	10,476,930 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	7,120,420 »	10,470,930 »
	<i>Service des irrigations de la Campine.</i>		
58	Personnel : Traitements, salaires et indemnités; frais de bureau et de déplacements; remplacements provisoires; frais d'opérations graphiques; frais télégraphiques; transports de dépêches; réparation d'instruments; menues dépenses	18,440 »	
59	Travaux relatifs aux irrigations de la Campine	1,100 »	
	SECTION 4. — Ports, côtes, dunes, phares et fanaux.		
60	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	691,130 »	
61	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares, fanaux et boisement des dunes domaniales.	28,000 »	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.		
62	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier	75,000 »	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.		
63	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,045,150 »	
64	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	1,140,000 »	
65	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs de 2 ^e et de 3 ^e année de l'École spéciale du génie civil	8,000 »	
	SECTION 7. — Service des bâtiments civils.		
66	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents ainsi que du personnel du Palais de Justice de Bruxelles.— Frais d'habillement des gardiens des monuments et des surveillants du Palais de Justice	175,050 »	
67	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, frais d'adjudication ainsi que chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses du Palais de Justice de Bruxelles.	45,000 »	
	CHAPITRE XI.		
	MINES.		
	SECTION 1^{re}. — Personnel du Conseil des mines.		
68	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement.	52,000 »	
69	Matériel.	640 »	
	SECTION 2. — Personnel du corps des mines.		
70	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	537,075 »	
71	Frais des jurys d'examen du Conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'École spéciale des mines.	8,000 »	
	SECTION 3. — Carte géologique.		544,715 »
72	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique	112,000 »	
	A REPORTER. fr.	480,715 »	17,021,645 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	489,715 »	17,021,845 »
	SECTION 4. — Caisses de prévoyance.		
73	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 »	
	SECTION 5. — Impressions, etc.		
74	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	10,000 »	
	CHAPITRE XII.		
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.		
75	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau . .	500 »	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.		
76	Frais de route et de séjour.	500 »	10,200 »
77	Publication du <i>Recueil</i> , rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel.	7,900 »	
	SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.		
78	Frais de route et de séjour, matériel	1,500 »	
	CHAPITRE XIII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
79	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	26,723 »	26,723 »
	CHAPITRE XIV.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
80	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse	18,000 »	19,100 »
81	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions.	1,100 »	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS, fr.		17,077,068 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 5 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*

LÉON DE BRUYN.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1893.

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																										
CHAPITRE 1 ^{er} .																																																												
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																												
Personnel.																																																												
1	a.	Traitement du Ministre.																																																										
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du secrétariat gé- néral, des administrations de l'agriculture et de l'industrie, du service de santé, de l'hygiène et de la voirie vicinale. 273,196 »																																																										
	b.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration des ponts et chaussées. 261,779 »																																																										
	c.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration des mines. 42,525 »																																																										
<table><thead><tr><th colspan="2">GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TAUX des traitements.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>10,000 à 12,000</td></tr><tr><td>Directeur général</td><td>1</td><td>9,000 à 10,000</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>5</td><td>7,000 à 8,000</td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>11</td><td>5,500 à 6,500</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>9</td><td>4,200 à 5,000</td></tr><tr><td>Commis-rédacteurs de 1^{re} et de 2^e classe.</td><td>42*</td><td>2,200 à 4,000</td></tr><tr><td>Commis d'ordre</td><td>42*</td><td>1,400 à 2,700</td></tr><tr><td>Imprimeur-autographe et agents photographes</td><td>5</td><td>1,500 à 2,000</td></tr><tr><td>Huissiers</td><td>22</td><td>1,400 à 2,500</td></tr><tr><td>Concierges</td><td>7</td><td>700 à 1,200</td></tr><tr><td>Garçons de bureau</td><td>11</td><td>1,100 à 1,300</td></tr><tr><td>Nettoyeuses.</td><td>15</td><td>750 à 800</td></tr><tr><td colspan="2">PERSONNEL TECHNIQUE.</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>2</td><td>12,000</td></tr><tr><td>Inspecteur général.</td><td>1</td><td>10,500</td></tr><tr><td>Ingénieurs en chef-directeurs de 1^{re} et 2^e classe.</td><td>4</td><td>8,000 à 9,000</td></tr><tr><td>Ingénieurs principaux de 1^{re} et 2^e classe.</td><td>2</td><td>5,500 à 7,000</td></tr><tr><td>Ingénieurs de 2^e et 3^e classe.</td><td>5</td><td>2,700 à 4,000</td></tr></tbody></table>			GRADES.		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	Secrétaire général	1	10,000 à 12,000	Directeur général	1	9,000 à 10,000	Directeurs	5	7,000 à 8,000	Chefs de division	11	5,500 à 6,500	Chefs de bureau	9	4,200 à 5,000	Commis-rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe.	42*	2,200 à 4,000	Commis d'ordre	42*	1,400 à 2,700	Imprimeur-autographe et agents photographes	5	1,500 à 2,000	Huissiers	22	1,400 à 2,500	Concierges	7	700 à 1,200	Garçons de bureau	11	1,100 à 1,300	Nettoyeuses.	15	750 à 800	PERSONNEL TECHNIQUE.			Directeurs généraux	2	12,000	Inspecteur général.	1	10,500	Ingénieurs en chef-directeurs de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	4	8,000 à 9,000	Ingénieurs principaux de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	2	5,500 à 7,000	Ingénieurs de 2 ^e et 3 ^e classe.	5	2,700 à 4,000
GRADES.		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.																																																									
Secrétaire général	1	10,000 à 12,000																																																										
Directeur général	1	9,000 à 10,000																																																										
Directeurs	5	7,000 à 8,000																																																										
Chefs de division	11	5,500 à 6,500																																																										
Chefs de bureau	9	4,200 à 5,000																																																										
Commis-rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe.	42*	2,200 à 4,000																																																										
Commis d'ordre	42*	1,400 à 2,700																																																										
Imprimeur-autographe et agents photographes	5	1,500 à 2,000																																																										
Huissiers	22	1,400 à 2,500																																																										
Concierges	7	700 à 1,200																																																										
Garçons de bureau	11	1,100 à 1,300																																																										
Nettoyeuses.	15	750 à 800																																																										
PERSONNEL TECHNIQUE.																																																												
Directeurs généraux	2	12,000																																																										
Inspecteur général.	1	10,500																																																										
Ingénieurs en chef-directeurs de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	4	8,000 à 9,000																																																										
Ingénieurs principaux de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	2	5,500 à 7,000																																																										
Ingénieurs de 2 ^e et 3 ^e classe.	5	2,700 à 4,000																																																										
(*) (Chiffre organique).																																																												
Matériel.																																																												
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier. 23,500 »																																																										
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux 20,000 »																																																										
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 20,000 »																																																										
	d.	Souscription au <i>Bulletin du Ministère</i> , achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 13,000 »																																																										
	e.	Menues dépenses 5,000 »																																																										
A REPORTER. fr.																																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
579,500 »	579,500 »	»	»	612,004 »	612,004 »	
81,500 »	83,000 »	»	1,700 »	83,000 »	62,250 27	
681,800 »	683,500 »	»	1,700 »	716,004 »	695,254 27	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Frais de déplacement.</i>
4	a.	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires :
		Administration centrale 4,300 »
	b.	Administration des ponts et chaussées et des mines 17,850 »
		<i>Honoraires des avocats.</i>
5	»	Honoraires des avocats du Département.
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
		CHAPITRE II.
		PENSIONS ET SECOURS.
6	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
		CHAPITRE III.
		AGRICULTURE.
8	a.	Inspection de l'agriculture : traitements, salaires, indemnités et frais de route . . . 15,200 »
	b.	Service des agronomes de l'État : traitements, indemnités et frais de route . . . 79,900 »
	c.	Frais des champs d'expériences et de démonstrations, frais d'études 26,300 »
		<i>Inspection de l'agriculture — Détail du littéra a.</i>
		Traitement de l'inspecteur général fr. 7,500 »
		— d'un commis 1,600 »
		— d'un huissier 1,600 »
		Indemnités et frais de route 4,500 »
		TOTAL. fr. 15,200 »
9	a.	Indemnités pour bestiaux abattus 140,000 »
	b.	Subsides aux fonds provinciaux d'agriculture 20,000 »
10	a.	Inspection vétérinaire; traitements, indemnités, frais de tournée; frais de bureau et de matériel; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin 147,000 »
	b.	Bourses de voyage en faveur des médecins vétérinaires 3,000 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
681,800 »	683,500 »	»	1,700 »	716,004 »	695,234 27	
22,150 »	22,150 »	»	»	50,100 »	51,856 91	
30,000 »	30,000 »	»	»	50,000 »	32,956 15	
733,950 »	753,650 »	»	1,700 »	776,104 »	760,047 33	
DIMINUTION. . . fr.		1,700 »				
10,800	10,800	»	»	10,800	5,805 43	
8,000	6,300	1,700 »	»	6,300	6,300 »	
18,800	17,100	1,700 »	»	17,100	12,105 45	
AUGMENTATION. . . fr.		1,700 »				
121,400	121,400	»	»	121,400	116,531 69	
160,000	160,000	»	»	160,000	181,547 47	
150,000	150,000	»	»	142,000	154,457 85	
431,400	431,400	»	»	423,400	452,536 41	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
431,400	451,400	»	»	425,400	452,536 41	
207,000	207,000	»	»	207,000	195,000 »	
180,000	180,000	»	»	180,000	159,046 44	
46,700	46,700	»	»	46,700	40,546 76	
101,525	101,525	»	»	101,525	95,745 81	
50,000	50,000	»	»	50,000	58,996 41	
1,016,425	1,016,425	»	»	1,008,425	1,001,869 85	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																
		REPORT. fr.																																																
		Enseignement agricole, supérieur, moyen et primaire.																																																
		Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité :																																																
16	a.	Institut agricole fr. 91,800 »																																																
	b.	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde 20,800 »																																																
	c.	École moyenne id. id. de Gand 17,200 »																																																
	d.	École moyenne pratique d'agriculture de Huy. 9,200 »																																																
		Institut agricole.																																																
		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th><th>CHARGES.</th></tr><tr><td>Directeur</td><td>1</td><td>5,000 à 6,000</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Professeurs</td><td>7</td><td>5,500 à 6,500</td><td>45,000</td></tr><tr><td>Chargés de cours.</td><td>5</td><td>"</td><td>9,050</td></tr><tr><td>Répétiteurs</td><td>5</td><td>2,500 à 3,500</td><td>10,000</td></tr><tr><td>Agent comptable.</td><td>1</td><td>3,000 à 4,000</td><td>3,500</td></tr><tr><td>Économe</td><td>1</td><td>2,000 à 3,000</td><td>3,000</td></tr><tr><td>Préparateur de chimie</td><td>1</td><td>2,000 à 3,000</td><td>2,500</td></tr><tr><td>Surveillants.</td><td>5</td><td>1,600 à 2,000</td><td>6,000</td></tr><tr><td>Jardinier démonstrateur.</td><td>1</td><td>1,200 à 1,600</td><td>1,600</td></tr><tr><td>Hommes de service, concierge</td><td>4</td><td>1,100 à 1,500</td><td>5,200</td></tr><tr><td>Indemnité aux agents chargés de la conservation des bibliothèques et des collections</td><td>"</td><td>"</td><td>300</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	Directeur	1	5,000 à 6,000	5,000	Professeurs	7	5,500 à 6,500	45,000	Chargés de cours.	5	"	9,050	Répétiteurs	5	2,500 à 3,500	10,000	Agent comptable.	1	3,000 à 4,000	3,500	Économe	1	2,000 à 3,000	3,000	Préparateur de chimie	1	2,000 à 3,000	2,500	Surveillants.	5	1,600 à 2,000	6,000	Jardinier démonstrateur.	1	1,200 à 1,600	1,600	Hommes de service, concierge	4	1,100 à 1,500	5,200	Indemnité aux agents chargés de la conservation des bibliothèques et des collections	"	"	300
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																																															
Directeur	1	5,000 à 6,000	5,000																																															
Professeurs	7	5,500 à 6,500	45,000																																															
Chargés de cours.	5	"	9,050																																															
Répétiteurs	5	2,500 à 3,500	10,000																																															
Agent comptable.	1	3,000 à 4,000	3,500																																															
Économe	1	2,000 à 3,000	3,000																																															
Préparateur de chimie	1	2,000 à 3,000	2,500																																															
Surveillants.	5	1,600 à 2,000	6,000																																															
Jardinier démonstrateur.	1	1,200 à 1,600	1,600																																															
Hommes de service, concierge	4	1,100 à 1,500	5,200																																															
Indemnité aux agents chargés de la conservation des bibliothèques et des collections	"	"	300																																															
		École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde.																																																
		<table><tr><td>Directeur-professeur.</td><td>1</td><td>5,500 à 5,500</td><td>5,500</td></tr><tr><td>Professeurs</td><td>6</td><td>2,000 à 3,000</td><td>9,700</td></tr><tr><td>Chefs de culture</td><td>2</td><td>1,800 à 2,400</td><td>4,200</td></tr><tr><td>Secrétaire-trésorier.</td><td>1</td><td>"</td><td>800</td></tr></table>	Directeur-professeur.	1	5,500 à 5,500	5,500	Professeurs	6	2,000 à 3,000	9,700	Chefs de culture	2	1,800 à 2,400	4,200	Secrétaire-trésorier.	1	"	800																																
Directeur-professeur.	1	5,500 à 5,500	5,500																																															
Professeurs	6	2,000 à 3,000	9,700																																															
Chefs de culture	2	1,800 à 2,400	4,200																																															
Secrétaire-trésorier.	1	"	800																																															
		École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Gand.																																																
		<table><tr><td>Directeur-professeur</td><td>1</td><td>5,500 à 5,500</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Professeurs</td><td>5</td><td>2,000 à 3,000</td><td>11,000</td></tr><tr><td>Surveillant</td><td>1</td><td>1,200</td><td>1,200</td></tr></table>	Directeur-professeur	1	5,500 à 5,500	5,000	Professeurs	5	2,000 à 3,000	11,000	Surveillant	1	1,200	1,200																																				
Directeur-professeur	1	5,500 à 5,500	5,000																																															
Professeurs	5	2,000 à 3,000	11,000																																															
Surveillant	1	1,200	1,200																																															
		École moyenne pratique d'agriculture de Huy																																																
		<table><tr><td>Directeur-professeur</td><td>1</td><td>5,500 à 5,500</td><td>3,500</td></tr><tr><td>Professeurs</td><td>2</td><td>2,000 à 3,000</td><td>4,500</td></tr><tr><td>Surveillant</td><td>1</td><td>1,200 à 1,800</td><td>1,200</td></tr></table>	Directeur-professeur	1	5,500 à 5,500	3,500	Professeurs	2	2,000 à 3,000	4,500	Surveillant	1	1,200 à 1,800	1,200																																				
Directeur-professeur	1	5,500 à 5,500	3,500																																															
Professeurs	2	2,000 à 3,000	4,500																																															
Surveillant	1	1,200 à 1,800	1,200																																															
		Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; frais des commissions de surveillance et des jurys :																																																
17	a.	Institut agricole fr. 26,000 »																																																
	b.	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde 20,000 »																																																
	c.	École de Gand 18,000 »																																																
	d.	École moyenne pratique d'agriculture de Huy 4,400 »																																																
		Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection :																																																
18	a.	Institut agricole de l'État fr. 7,500 »																																																
	b.	Écoles de Gand, Vilvorde, Huy, etc. 2,500 »																																																
		A REPORTER. fr.																																																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,016,425	1,016,425	»	»	1,008,425	1,001,869 85	
159,000	159,000	»	»	159,000	125,141 24	
68,400	68,400	»	»	68,400	65,691 81	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000 •	
1,233,825	1,235,825	»	»	1,225,825	1,200,702 91	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																														
		REPORT. . . . fr.																														
19	a.	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides; acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles fr. 118,275 »																														
	b.	Enseignement agricole dans les écoles normales 3,200 »																														
	c.	Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver) 53,000 »																														
	d.	Cours d'agronomie aux militaires 7,000 »																														
20	»	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel																														
21	»	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture																														
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																														
		CHAPITRE IV.																														
		EAUX ET FORÊTS.																														
	a.	Traitements du personnel:																														
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents</th><th>TAUX des traitements.</th><th>CHARGES.</th></tr><tr><td>9</td><td>4,800 à 6,000</td><td>48,600</td></tr><tr><td>5</td><td>3,800</td><td>11,400</td></tr><tr><td>25</td><td>2,400 à 3,200</td><td>69,600</td></tr><tr><td>indeterminé.</td><td>2,000</td><td>10,500</td></tr><tr><td>id.</td><td>1,500</td><td>5 000</td></tr><tr><td>9</td><td>1,000</td><td>9,000</td></tr><tr><td>10</td><td>1,000 à 1,500</td><td>10,600</td></tr><tr><td>51</td><td>800 à 900</td><td>44,800</td></tr><tr><td>519</td><td>50 à 800</td><td>225,205</td></tr></table>	NOMBRE d'agents	TAUX des traitements.	CHARGES.	9	4,800 à 6,000	48,600	5	3,800	11,400	25	2,400 à 3,200	69,600	indeterminé.	2,000	10,500	id.	1,500	5 000	9	1,000	9,000	10	1,000 à 1,500	10,600	51	800 à 900	44,800	519	50 à 800	225,205
NOMBRE d'agents	TAUX des traitements.	CHARGES.																														
9	4,800 à 6,000	48,600																														
5	3,800	11,400																														
25	2,400 à 3,200	69,600																														
indeterminé.	2,000	10,500																														
id.	1,500	5 000																														
9	1,000	9,000																														
10	1,000 à 1,500	10,600																														
51	800 à 900	44,800																														
519	50 à 800	225,205																														
22	b.	Inspecteurs																														
		Sous-inspecteurs																														
		Gardes généraux																														
		Gardes généraux adjoints																														
		Aspirants																														
		Brigadiers sédentaires (commis d'inspection)																														
		Id. sans triage des forêts et de la pêche																														
		Id. avec id id id.																														
		Gardes des forêts et de la pêche																														
	b.	Indemnités de déplacement et de bureau des inspecteurs 5,400 »																														
	c.	Id. id. id. de certains chefs de cantonnement 1,500 »																														
	d.	Id. de frais de route et de séjour alloués aux membres des commissions d'études et d'aménagement 3,000 »																														
	e.	Indemnités et frais de route pour travaux extraordinaires, maladies, intérim, etc. 14,390 »																														
	f.	Indemnité à l'agent chargé du cours des gardes 600 »																														
	g.	Armement et équipement 1,300 »																														
	h.	Dépenses diverses 695 »																														
		Forêts domaniales.																														
23	a.	Travaux de culture et d'amélioration 56,000 »																														
	b.	Construction, entretien et location de maisons 5,000 »																														
	c.	Id. id. de routes destinées à faciliter l'exploitation 23,000 »																														
	d.	Arpentage des coupes 3,500 »																														
		A REPORTER. . . . fr.																														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
1,255,825	1,255,825	»	»	1,225,825	1,200,702 91	
185,475	185,475	»	»	185,475	185,400 16	
54,500	54,500	»	»	54,500	54,500 »	
54,700	54,700	»	»	54,700	54,697 55	
1,506,500	1,506,500	»	»	1,498,500	1,475,100 42	
459,590	459,590	»	»	452,255	452,254 51	
89,500	89,500	»	»	89,500	88,827 78	
549,090	549,090	»	»	541,755	541,082 29	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
		REPORT. . . . fr.																					
		<i>Défrichement. — Reboisement. — Pisciculture.</i>																					
24	»	Subsides aux communes pour reboisement de terrains incultes. — Dépenses diverses																					
25	»	Pisciculture. — Reppeuplement des cours d'eau																					
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.																					
		CHAPITRE V.																					
		LABORATOIRES D'ANALYSES.																					
26	»	Laboratoires de l'État, provinciaux, communaux et privés, pour le service de l'agriculture et pour la surveillance des denrées alimentaires. — Subsides. Traitement et indemnités du personnel																					
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.																					
		CHAPITRE VI.																					
		INDUSTRIE.																					
	a.	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage. — Traitements, indemnités. 23,600 »																					
27		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr> <tr> <td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>7,500</td></tr> <tr> <td>Inspecteur.</td><td>1</td><td>5,000</td></tr> <tr> <td>Inspecteur adjoint</td><td>1</td><td>4,000</td></tr> <tr> <td>Inspecteurs des ateliers d'apprentissage</td><td>2</td><td>5,500</td></tr> <tr> <td>Inspectrices des écoles et des classes ménagères</td><td>6</td><td>5,600</td></tr> <tr> <td></td><td>10</td><td>23,600</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur général	1	7,500	Inspecteur.	1	5,000	Inspecteur adjoint	1	4,000	Inspecteurs des ateliers d'apprentissage	2	5,500	Inspectrices des écoles et des classes ménagères	6	5,600		10	23,600
	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.																					
Inspecteur général	1	7,500																					
Inspecteur.	1	5,000																					
Inspecteur adjoint	1	4,000																					
Inspecteurs des ateliers d'apprentissage	2	5,500																					
Inspectrices des écoles et des classes ménagères	6	5,600																					
	10	23,600																					
	b.	Frais de route 12,500 »																					
		A REPORTER. . . . fr.																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		DÉPENSES votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
549,090	549,090	»	»	541,755	541,082 29	
13,000	13,000	»	»	18,000	12,472 24	
15,000	15,000	»	»	14,000	17,999 89	
577,090	577,090	»	»	573,755	571,554 42	
94,000	94,000	»	»	94,000	90,304 17	
94,000	94,000	»	»	94,000	90,304 17	
33,900	33,900	»	»	30,900	23,193 47	
33,900	33,900	»	»	30,900	23,193 47	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
28	{ a. b.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses. 50,000 » Bourses d'études aux élèves 5,000 »	
29	{ a. b. c. d. e. f.	<i>Enseignement professionnel.</i> Écoles industrielles, écoles manufacturières et écoles professionnelles . . . fr. 365,600 » Écoles et classes ménagères 60,000 » Écoles de tissage. — Ateliers d'apprentissage 50,000 » Missions. 2,000 » Subsides aux expositions 10,000 » Dépenses diverses. Souscriptions. 7,000 »	
30	{ a. b.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles et spéciales; dépenses diverses. . . 32,750 » Personnel de la Commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. . . 2,500 »	
31	»	Primes d'encouragement aux sociétés de secours mutuels reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État	
32	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes (vingt-six agents). (L'indemnité est fixée d'après l'importance des ressorts et la moyenne des affaires traitées par les titulaires.)	
33	»	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> , frais d'impression (y compris une somme de 3,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	
34	»	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du recueil des marques. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879	
35	»	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers. . .	
36	»	Conseil supérieur du travail. — Frais divers	
37	»	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884	
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
55,900	55,900	»	»	50,900	23,193 47	
55,000	55,000	»	»	55,000	49,056 50	
494,600	494,600	»	»	494,600	473,517 12	
55,050	55,050	»	»	45,050	54,935 12	
20,000	20,000	»	»	20,000	»	
23,400	23,400	»	»	23,400	20,753 33	
8,000	8,000	»	»	3,500	1,820 »	
5,700	5,700	»	»	5,700	110 »	
12,500	12,500	»	»	12,500	5,025 44	
12,500	12,500	»	»	12,500	»	
5,000	5,000	»	»	5,000	1,991 99	
705,650	705,650	»	»	704,150	608,562 97	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE VII.						
POIDS ET MESURES.						
38	a.	Personnel, traitements des vérificateurs. . — — — — — — aides vérificateurs temporaires. Frais d'intérim et d'inspection	CLASSE.	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.
			1 ^{re}	4	4,000 à 5,000	20,000
			1 ^{re}	5	4,200 à 4,500	15,500
			à titre pers.	1	4,200	4,200
			2 ^e	5	5,000 à 5,500	17,500
			2 ^e	5	2,000 à 2,500	12,050
			adjoints	6	1,200 à 1,900	9,500
						5,000
				24		82,350
			39	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	
40	»	Matériel. Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures .				
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.						
CHAPITRE VIII.						
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.						
41	a.	Encouragements pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables fr. 1,850,000 »				
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique 150,000 »				
	a.	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection 30,000 »				
42		Inspecteur général Inspecteurs Chef de bureau	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	
			1	8,500	8,500	
			5	4,000 à 6,500	15,500	
			1	5 000	5,000	
43	b.	Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel pour le service particulier de l'inspection; indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers 40,000 »				
	»	Frais de route et de séjour de l'inspection				
	»	Frais de bureau et matériel de l'inspection				
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.						

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
82,550	82,550	»	»	82,550	75,255 56	
56,000	56,000	»	»	56,000	55,101 31	
12,000	12,000	»	»	12,000	59,596 90	
150,550	150,550	»	»	150,550	147,951 57	
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	2,000,000 »	
70,000	70,000	»	»	70,000	68,272 56	
10,000	10,000	»	»	10,000	8,704 40	
2,000	2,000	»	»	2,000	866 80	
2,082,000	2,082,000	»	»	2,082,000	2,077,845 76	

62

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
SERVICE DE SANTÉ.		
45	a.	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; personnel desdites inspections . . . 35,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons . . . 25,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales . . . 96,000 »
	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes. . . 10,000 »
	e.	Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central . . . 22,500 »
	f.	Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. 6,500 »
	g.	Subside à la Société royale de médecine publique . . . 12,000 »
	h.	Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres 8,000 »
	i.	Impressions et dépenses diverses . . . 5,000 »
	j.	Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour . . . 9,000 »
	k.	Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. . . 3,000 »
	l.	Frais de participation aux Expositions et aux Congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène . . . 5,000 »
	m.	Encouragements aux associations contre l'alcoolisme. . . 5,000 »
	n.	Habitations ouvrières: Dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889. Subsides. 12,000 »
46	»	Académie royale de médecine . . . »
»	»	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1886 à 1890, institué par arrêté royal du 25 novembre 1889 (<i>pour mémoire</i>) . . . »
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES ou L'EXERCICE 1890	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
250,000	250,000	»	»	250,000	214,962 22	
35,500	33,500	»	»	53,500	53,500 »	
»	»	»	»	5,000	»	
283,500	283,500	»	»	288,500	248,462 22	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
47	a.	Entretien ordinaire des routes, des plantations et des parcs publics, entretien de nouvelles sections fr. 5,000,000 »
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure — Payement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux alignements; travaux d'amélioration, reconstruction d'ouvrages d'art, etc. 275,000 »
	c.	Travaux de construction et de rectification de routes; allocation de subsides 595,000 »
48	»	Plantations nouvelles
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.		
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
49	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achats de meubles, établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, entretien du Palais de Justice de Bruxelles, etc.
50	»	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux
51	»	Entretien et réparation des asiles d'aliénés
52	»	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État
55	»	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils.
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,670,000	3,670,000	»	»	3,670,000	3,662,840 35	
50,000	50,000	»	»	50,000	44,704 24	
3,720,000	3,720,000	»	»	3,720,000	3,707,544 59	
675,000	675,000	»	»	675,000	660,837 57	
90,000	90,000	»	»	100,000	66,196 03	
20,000	20,000	»	»	20,000	650 »	
16,000	16,000	»	»	6,000	5,999 97	
174,000	174,000	»	»	174,000	141,537 19	
975,000	975,000	»	»	975,000	875,240 78	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS, ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr. 312,000 »
b.		Sambre 184,000 »
c.		Rivière et canal de l'Ourthe. 80,000 »
d.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements 144,000 »
e.		— de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé 106,000 »
f.		— de Maestricht à Bois-le-Duc. 65,000 »
g.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut. 166,800 »
h.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo. 45,000 »
i.		— — vers Hasselt. 50,000 »
j.		— — vers Turnhout 19,000 »
k.		— de Turnhout à Anvers, par St-Job-in-'t Coor. 25,000 »
BASSIN DE L'ESCAUT.		
l.		Escaut, dans les provinces de Hainaut, de la Flandre orientale; Escaut maritime. 189,000 »
m.		Haine 3,000 »
n.		Lys 79,450 »
o.		Dendre 4,800 »
p.		Durme 2,600 »
q.		Rupel. 12,000 »
r.		Nèthe inférieure et grande Nèthe 15,500 »
s.		Petite Nèthe canalisée 19,000 »
t.		Dyle et Demer 50,000 »
u.		Senne. 4,350 »
v.		Canal du Centre 20,000 »
w.		— de Mons à Condé 21,000 »
x.		— de Pommerœul à Antoing 50,000 »
y.		— de Bossuyt à Courtrai 85,000 »
z.		— de la Lys à l'Yperlée 800 »
a'.		— de Roulers à la Lys 15,000 »
b.		— de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, à Heyst 108,000 »
c.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges. 7,000 »
d.		— de Gand par Bruges à Ostende et canal dit de raccordement à Gand 99,000 »
e.		— de Plasschendaale à Nieuport 8,000 »
f.		— de Selzaete à la mer du Nord 44,500 »
g.		— de Gand à Terneuzen 85,000 »
h.		Canaux le Moervaert et la Zuidleede 6,200 »
BASSIN DE L'YSER.		
i'.		Yser 16,000 »
j'.		Canal de Loo. 7,000 »
k.		— d'Ypres à l'Yser. 8,120 »
l'.		— de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France et canal d'écoulement dit : Langeleed 10,000 »
DIVERS.		
m'.		Barrage de la Gileppe. 1,000 »
n.		Lignes télégraphiques 25,000 »
		A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,152,820	2,152,820	»	»	2,152,820	1,927,543 45	
2,152,820	2,152,820	»	»	2,152,820	1,927,543 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.</i>	
		BASSIN DE LA MEUSE.	
	<i>a.</i>	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg fr.	75,000 »
	<i>b.</i>	Sambre	50,000 »
	<i>c.</i>	Rivière et canal de l'Ourthe	15,000 »
	<i>d.</i>	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	5,000 »
	<i>e.</i>	— de Liège à Maestricht et embranchements vers la Meuse, à Visé	5,000 »
	<i>f.</i>	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	10,000 »
	<i>g.</i>	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	15,000 »
	<i>h.</i>	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	3,000 »
	<i>i.</i>	— — vers Hasselt.	8,000 »
		BASSIN DE L'ESCAUT.	
53	<i>j.</i>	Escaut, dans les provinces de Hainaut et de la Flandre orientale	55,300 »
	<i>k.</i>	Ilaine.	2,000 »
	<i>l.</i>	Lys	4,000 »
	<i>m.</i>	Nèthe inférieure	1,500 »
	<i>n.</i>	Canal du Centre	1,000 »
	<i>o.</i>	— de Mons à Condé	5,000 »
	<i>p.</i>	— de Pommerœul à Antoing	1,000 »
	<i>q.</i>	— de Bossuyt à Courtrai	5,000 »
	<i>r.</i>	— de Roulers à la Lys	3,000 »
	<i>s.</i>	— de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, à Heyst.	2,000 »
	<i>t.</i>	— de Gand par Bruges à Ostende et canal dit de raccordement à Gand	11,000 »
	<i>u.</i>	— de Terneuzen	5,000 »
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS préparés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,152,820	2,152,820	»	»	2,152,820	1,927,543 45	
237,600	237,600	»	»	237,600	196,108 81	
2,370,420	2,370,420	»	»	2,370,420	2,123,652 26	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.															
		REPORT. . . . fr.															
		<i>Plantations.</i>															
56	»	Plantations nouvelles															
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>															
57	»	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances															
58	»	Service des irrigations de la Campine. — Personnel. — Traitements, salaires et indemnités ; frais de bureau et de déplacements ; remplacements provisoires ; frais d'opérations graphiques ; frais télégraphiques ; transport de dépêches ; réparation d'instruments ; menues dépenses.															
		<table> <tr> <th></th><th data-bbox="1139 972 1219 1039">NOMBRE d'agents.</th><th data-bbox="1251 972 1362 1039">TRAITEMENT annuel.</th></tr> <tr> <td>Ingénieur</td><td>1</td><td>4,000</td></tr> <tr> <td>Commis</td><td>1</td><td>2,400</td></tr> <tr> <td>Irrigateurs</td><td>6</td><td>8,100</td></tr> <tr> <td>Garde-canal</td><td>»</td><td>450</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Ingénieur	1	4,000	Commis	1	2,400	Irrigateurs	6	8,100	Garde-canal	»	450
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.															
Ingénieur	1	4,000															
Commis	1	2,400															
Irrigateurs	6	8,100															
Garde-canal	»	450															
59	»	Travaux relatifs aux irrigations de la Campine															
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. . . . fr.															
		QUATRIÈME SECTION.															
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.															
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>															
	a.	Port d'Ostende 257,500 »															
	b.	Port de Nieuport 125,000 »															
60	c.	Port de Blankenberghe 80,000 »															
	d.	Côtes 220,500 »															
	e.	Phares et fanaux 8,150 »															
		A REPORTER. fr.															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,370,420	2,370,420	»	»	2,370,420	2,175,652 26	
15,000	15,000	»	»	15,000	11,517 25	
40,000	40,000	»	»	40,000	59,896 01	
18,440	18,440	»	»	17,700	14,549 64	
1,100	1,100	»	»	1,600	3,937 05	
2,444,960	2,444,960	»	»	2,444,720	2,105,352 19	
691,150	691,130	»	»	691,130	778,576 18	
691,130	691,130	»	»	691,130	778,576 18	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																								
		REPORT. fr.																																																																								
		Travaux d'amélioration des ports , côtes , phares et fanaux. — Boisement des dunes domaniales.																																																																								
61	a.	Port d'Ostende fr. »																																																																								
	b.	Port de Nieuport »																																																																								
	c.	Côtes 20,000 »																																																																								
	d.	Phares et fanaux 500 »																																																																								
	e.	Boisement des dunes domaniales 7,500 »																																																																								
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . fr.																																																																								
		CINQUIÈME SECTION.																																																																								
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.																																																																								
62	»	Études de projets ; frais de levés de plans ; achats d'instruments, de cartes et de livres ; matériel impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc. . ,																																																																								
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . fr.																																																																								
		SIXIÈME SECTION.																																																																								
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.																																																																								
65	»	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement																																																																								
		<table><tr><th rowspan="2">GRADES.</th><th rowspan="2">TRAITEMENTS.</th><th colspan="2">CADRES</th><th rowspan="2">Observations.</th></tr><tr><th>réglemen- talres.</th><th>effectifs.</th></tr><tr><td>Administrateur-inspecteur général.</td><td>10,500</td><td>3</td><td>3</td><td></td></tr><tr><td>Ingénieur en chef directeur de 1^{re} classe.</td><td>9,000</td><td>5</td><td>5</td><td>dont 1 à 10,500 fr. à titre personnel.</td></tr><tr><td>Ingénieur en chef directeur de 2^e classe.</td><td>8,000</td><td>8</td><td>7</td><td>dont 2 à 9,000 fr. id.</td></tr><tr><td>Ingénieur principal de 1^{re} classe.</td><td>6,500 - 7,000</td><td>6</td><td>6</td><td></td></tr><tr><td>Id. de 2^e classe.</td><td>5,500 - 6,000</td><td>6</td><td>5</td><td></td></tr><tr><td>Ingénieur de 1^{re} classe</td><td>4,500 - 5,000</td><td>12</td><td>13</td><td>dont 1 adjoint au corps.</td></tr><tr><td>Id. de 2^e classe.</td><td>3,500 - 4,000</td><td>22</td><td>22</td><td></td></tr><tr><td>Id. de 3^e classe.</td><td>2,700 - 3,100</td><td>15</td><td>14</td><td>dont 2 fais. fonct. d'ingén. d'arrond.</td></tr><tr><td>Conducteur principal de 1^{re} classe.</td><td>4,500 à 5,500</td><td>15</td><td>14</td><td></td></tr><tr><td>Id. de 2^e classe.</td><td>3,500 - 4,000</td><td>21</td><td>21</td><td></td></tr><tr><td>Conducteur de 1^{re} classe.</td><td>2,900 - 3,200</td><td>38</td><td>37</td><td></td></tr><tr><td>Id. de 2^e classe.</td><td>2,500 - 2,600</td><td>36</td><td>36</td><td></td></tr><tr><td>Id. de 3^e classe.</td><td>1,800 - 2,000</td><td>32</td><td>33</td><td></td></tr></table>	GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.	réglemen- talres.	effectifs.	Administrateur-inspecteur général.	10,500	3	3		Ingénieur en chef directeur de 1 ^{re} classe.	9,000	5	5	dont 1 à 10,500 fr. à titre personnel.	Ingénieur en chef directeur de 2 ^e classe.	8,000	8	7	dont 2 à 9,000 fr. id.	Ingénieur principal de 1 ^{re} classe.	6,500 - 7,000	6	6		Id. de 2 ^e classe.	5,500 - 6,000	6	5		Ingénieur de 1 ^{re} classe	4,500 - 5,000	12	13	dont 1 adjoint au corps.	Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000	22	22		Id. de 3 ^e classe.	2,700 - 3,100	15	14	dont 2 fais. fonct. d'ingén. d'arrond.	Conducteur principal de 1 ^{re} classe.	4,500 à 5,500	15	14		Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000	21	21		Conducteur de 1 ^{re} classe.	2,900 - 3,200	38	37		Id. de 2 ^e classe.	2,500 - 2,600	36	36		Id. de 3 ^e classe.	1,800 - 2,000	32	33	
GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES			Observations.																																																																					
		réglemen- talres.	effectifs.																																																																							
Administrateur-inspecteur général.	10,500	3	3																																																																							
Ingénieur en chef directeur de 1 ^{re} classe.	9,000	5	5	dont 1 à 10,500 fr. à titre personnel.																																																																						
Ingénieur en chef directeur de 2 ^e classe.	8,000	8	7	dont 2 à 9,000 fr. id.																																																																						
Ingénieur principal de 1 ^{re} classe.	6,500 - 7,000	6	6																																																																							
Id. de 2 ^e classe.	5,500 - 6,000	6	5																																																																							
Ingénieur de 1 ^{re} classe	4,500 - 5,000	12	13	dont 1 adjoint au corps.																																																																						
Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000	22	22																																																																							
Id. de 3 ^e classe.	2,700 - 3,100	15	14	dont 2 fais. fonct. d'ingén. d'arrond.																																																																						
Conducteur principal de 1 ^{re} classe.	4,500 à 5,500	15	14																																																																							
Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000	21	21																																																																							
Conducteur de 1 ^{re} classe.	2,900 - 3,200	38	37																																																																							
Id. de 2 ^e classe.	2,500 - 2,600	36	36																																																																							
Id. de 3 ^e classe.	1,800 - 2,000	32	33																																																																							
		A REPORTER. fr.																																																																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
691,150	691,130	»	»	691,130	778,376 18	
28,000	28,000	»	»	28,000	24,629 14	
719,150	719,130	»	»	719,150	803,005 32	
75,000	75,000	»	»	75,000	40,809 28	
75,000	75,000	»	»	75,000	40,809 28	
1,045,150	1,045,150	»	»	1,006,900	984,570 63	
1,045,150	1,045,150	»	»	1,006,900	984,570 63	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
64		REPORT. fr.			
		Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen.			
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES réglemen- taires effectifs	Observations.
		Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.			
		Chefs de bureau	5,800 à 4,500	11	8
		Commis-chefs	2,800 à 3,500	18	11
		Commis-dessinateurs de 1 ^{re} classe	3,100-2,800-2,500	12	12
		Id. de 2 ^e classe. . . .	2,500-2,000-1,800	12	12
		Commis de 1 ^{re} classe	2,800 2,200 - 2,500	54	7 29
		Id. de 2 ^e classe.	1,650 - 2,000	34	22
		Id. de 3 ^e classe	1,200 - 1,400	18	50
		Surveillants de 1 ^{re} classe	5,100-2,800-2,500	24	24
		Id. de 2 ^e classe	2,500-2,000-1,800	12	12
		Id. provisoires	650 - 1,524	"	2
		Messagers	1,200 - 1,400	11	11
		Messenger temporaire	75 fr par mois.	"	1
		Aides temporaires au service des bureaux des ingénieurs	fr 3 50 par jour à 200 fr. p. mois	"	75
		Id. temporaires au service des études et de la surveillance des travaux	fr. 3 50 par jour à 250 fr. p. mois.	"	72
		Gardiens de monuments	1 fr. p jour.	"	2
		Personnel des voies navigables.			
		Sergents d'eau	1,150 à 1,500	"	12
		Gardes-rivière	900 à 1,300	"	55
		Gardes-canal	450 à 1,000	"	36
		Garde-canal-pontonier	825	"	1
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.			
1,045,150	1,045,150	»	»	1,006,900	984,570 65	
1,140,000	1,140,000	»	»	1,140,000	1,121,697 01	
2,185,150	2,185,150	»	»	2,146,900	2,106,267 66	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
GRADES.		TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.
			réglemen- taires	effectif.	
Personnel des voies navigables (suite).					
	Chef-garde-dunes	1,550	"	1	
	Gardes-dunes	775 à 1,000	"	8	
	Garde-souterrain	900	"	1	
	Cantonniers maritimes.	900	"	2	
	Gardien de barrage.	1,000	"	1	
	Chefs éclusiers.	1,550 à 2,200	"	2	
	Éclusiers-receveurs	450 à 1,400	"	67	
	Éclusier receveur principal.	725	"	1	
	Éclusiers-contrôleurs	825 à 1,100	"	10	
	Éclusiers-barragistes	900 à 1,100	"	9	
	Éclusiers-gardes-rivière	900 à 1,200	"	2	
	Éclusier-machiniste.	1,200	"	1	
	Éclusier-garde-canal	1,500	"	1	
	Éclusiers	60 fr. par an à 1,800 fr. par an.	"	140	
	Chefs-aides-éclusiers.	1,000 - 1,100	"	4	
	Aide-éclusier-chauffeur	900	"	2	
	Aide-éclusier-mécanicien.	1,000	"	1	
	Aide-éclusier-garde-déversoir.	1,100	"	1	
	Aides-éclusiers.	775 à 1,020	"	114	
	Chef-pontonier	1,400	"	1	
	Pontonier-garde-rivière	950	"	1	
	Pontoniers-receveurs.	675 à 900	"	7	
	Pontoniers-contrôleurs.	675 à 775	"	7	
	Pontoniers	180 à 1,200	"	186	
	Aides-pontoniers	750 à 775	"	11	
	Machiniste-éclusier-receveur	1,500	"	1	
	Machinistes	900 à 1,500	"	4	
	Aides-machinistes.	1,080 à 1,200	"	4	
	Gardes-déversoir	675 à 800	"	24	
	Jaugeur.	550	"	1	
	Timonier-chef-plongeur-garde-rivière	1,600	"	1	
	Machiniste-mécanicien	1,650	"	1	
	Passeurs d'eau	100 à 750	"	3	
	Chauffeurs	900	"	2	
65	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs de 2 ^e et de 3 ^e année de l'École spéciale du génie civil				
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,185,150	2,185,150	»	»	2,146,900	2,106,067 66	
8,000	19,000	»	11,000	19,000	11,918 20	
2,193,150	2,204,150	»	11,000	2,165,900	2,117,985 86	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																								
		SEPTIÈME SECTION.																																																																																																																																																								
		SERVICE DES BATIMENTS CIVILS.																																																																																																																																																								
66	»	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents, ainsi que du personnel du Palais de Justice; frais d'habillement des gardiens des monuments et des surveillants du Palais de Justice																																																																																																																																																								
		<table><thead><tr><th rowspan="2">GRADES ET CLASSES.</th><th rowspan="2">TRAITEMENTS.</th><th colspan="2">CADRES</th><th rowspan="2">Observations</th></tr><tr><th>réglemen- taires.</th><th>effectifs.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Architecte en chef.</td><td>7,000 7,500 8,000</td><td>1</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Architectes principaux</td><td>5,500 6,000 6,500</td><td>2</td><td>2</td><td></td></tr><tr><td>Architectes.</td><td>{ de 1^{re} classe 4,000 4,500 5,000</td><td rowspan="2">6</td><td rowspan="2">6</td><td></td></tr><tr><td></td><td>{ de 2^e — 2,500 3,000 3,500</td><td></td></tr><tr><td>Surveillants</td><td>{ de 1^{re} classe 2,500 2,800 3,100</td><td rowspan="2">8</td><td rowspan="2">8</td><td>dont 1 conducteur principal à 4,000 et 1 cord. à 3,400.</td></tr><tr><td></td><td>{ de 2^e — 1,800 2,000 2,500</td><td></td></tr><tr><td>Chef de bureau</td><td>5,800 4,150 4,500</td><td>1</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Commis-chef.</td><td>2,800 3,150 3,500</td><td>1</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Commis dessinateurs.</td><td>{ de 1^{re} classe 2,500 2,800 3,100</td><td rowspan="3">9</td><td rowspan="3">7</td><td>Dont 1 à 3,300 fr. à titre personnel.</td></tr><tr><td></td><td>{ de 2^e — 1,800 2,000 2,500</td><td></td></tr><tr><td></td><td>{ de 1^{re} classe 2,200 2,500</td><td></td></tr><tr><td>Commis</td><td>{ de 2^e — 1,650 2,000</td><td rowspan="2">8</td><td rowspan="2">7</td><td>Dont 1 à 2,800 à raison de 6 an. de jouis. du même trait.</td></tr><tr><td></td><td>{ de 3^e — 1,200 1,400</td><td></td></tr><tr><td>Messager</td><td>1,200 1,400</td><td>1</td><td>1</td><td>A 1,450 fr. à titre personnel.</td></tr><tr><td>Jardinier</td><td>1,100 2,000</td><td>1</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Gardiens de monuments</td><td>500 à 1,200</td><td>8</td><td>7</td><td></td></tr><tr><td>Aides temporaires.</td><td>3 fr. par jour à 250 fr. par mois.</td><td>»</td><td>44</td><td>Dont 58 payés sur ressources extraordinaires.</td></tr><tr><td>Chef-mécanicien</td><td>2,100</td><td>»</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Mécanicien du Palais de Justice</td><td>1,700</td><td>»</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Concierges.</td><td>1,200 à 1,400</td><td>»</td><td>3</td><td></td></tr><tr><td>Chef-gardien.</td><td>1,200</td><td>»</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Gardiens.</td><td>1,000</td><td>»</td><td>12</td><td></td></tr><tr><td>Nettoyeuses</td><td>600</td><td>»</td><td>13</td><td></td></tr><tr><td>Nettoyeur et nettoyeuses provisoires</td><td>50 fr. par mois à fr. 2 50 par jour.</td><td>»</td><td>5</td><td></td></tr><tr><td>Chauffeurs provisoires</td><td>110 fr. par mois.</td><td>»</td><td>2</td><td></td></tr><tr><td>Manœuvres</td><td>85 fr. par mois.</td><td>»</td><td>3</td><td></td></tr><tr><td>Ouvrier mécanicien</td><td>120 fr. par mois.</td><td>»</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Boute-feu provisoire</td><td>3 fr. par jour.</td><td>»</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Ouvrier chauffeur.</td><td>fr. 4 50 par jour.</td><td>»</td><td>1</td><td></td></tr><tr><td>Cantonnier à l'essai</td><td>85 à 110 fr. par mois.</td><td>»</td><td>5</td><td>Payés sur l'article 45.</td></tr></tbody></table>						GRADES ET CLASSES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations	réglemen- taires.	effectifs.	Architecte en chef.	7,000 7,500 8,000	1	1		Architectes principaux	5,500 6,000 6,500	2	2		Architectes.	{ de 1 ^{re} classe 4,000 4,500 5,000	6	6			{ de 2 ^e — 2,500 3,000 3,500		Surveillants	{ de 1 ^{re} classe 2,500 2,800 3,100	8	8	dont 1 conducteur principal à 4,000 et 1 cord. à 3,400.		{ de 2 ^e — 1,800 2,000 2,500		Chef de bureau	5,800 4,150 4,500	1	1		Commis-chef.	2,800 3,150 3,500	1	1		Commis dessinateurs.	{ de 1 ^{re} classe 2,500 2,800 3,100	9	7	Dont 1 à 3,300 fr. à titre personnel.		{ de 2 ^e — 1,800 2,000 2,500			{ de 1 ^{re} classe 2,200 2,500		Commis	{ de 2 ^e — 1,650 2,000	8	7	Dont 1 à 2,800 à raison de 6 an. de jouis. du même trait.		{ de 3 ^e — 1,200 1,400		Messager	1,200 1,400	1	1	A 1,450 fr. à titre personnel.	Jardinier	1,100 2,000	1	1		Gardiens de monuments	500 à 1,200	8	7		Aides temporaires.	3 fr. par jour à 250 fr. par mois.	»	44	Dont 58 payés sur ressources extraordinaires.	Chef-mécanicien	2,100	»	1		Mécanicien du Palais de Justice	1,700	»	1		Concierges.	1,200 à 1,400	»	3		Chef-gardien.	1,200	»	1		Gardiens.	1,000	»	12		Nettoyeuses	600	»	13		Nettoyeur et nettoyeuses provisoires	50 fr. par mois à fr. 2 50 par jour.	»	5		Chauffeurs provisoires	110 fr. par mois.	»	2		Manœuvres	85 fr. par mois.	»	3		Ouvrier mécanicien	120 fr. par mois.	»	1		Boute-feu provisoire	3 fr. par jour.	»	1		Ouvrier chauffeur.	fr. 4 50 par jour.	»	1		Cantonnier à l'essai	85 à 110 fr. par mois.	»	5	Payés sur l'article 45.
GRADES ET CLASSES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations																																																																																																																																																						
		réglemen- taires.	effectifs.																																																																																																																																																							
Architecte en chef.	7,000 7,500 8,000	1	1																																																																																																																																																							
Architectes principaux	5,500 6,000 6,500	2	2																																																																																																																																																							
Architectes.	{ de 1 ^{re} classe 4,000 4,500 5,000	6	6																																																																																																																																																							
	{ de 2 ^e — 2,500 3,000 3,500																																																																																																																																																									
Surveillants	{ de 1 ^{re} classe 2,500 2,800 3,100	8	8	dont 1 conducteur principal à 4,000 et 1 cord. à 3,400.																																																																																																																																																						
	{ de 2 ^e — 1,800 2,000 2,500																																																																																																																																																									
Chef de bureau	5,800 4,150 4,500	1	1																																																																																																																																																							
Commis-chef.	2,800 3,150 3,500	1	1																																																																																																																																																							
Commis dessinateurs.	{ de 1 ^{re} classe 2,500 2,800 3,100	9	7	Dont 1 à 3,300 fr. à titre personnel.																																																																																																																																																						
	{ de 2 ^e — 1,800 2,000 2,500																																																																																																																																																									
	{ de 1 ^{re} classe 2,200 2,500																																																																																																																																																									
Commis	{ de 2 ^e — 1,650 2,000	8	7	Dont 1 à 2,800 à raison de 6 an. de jouis. du même trait.																																																																																																																																																						
	{ de 3 ^e — 1,200 1,400																																																																																																																																																									
Messager	1,200 1,400	1	1	A 1,450 fr. à titre personnel.																																																																																																																																																						
Jardinier	1,100 2,000	1	1																																																																																																																																																							
Gardiens de monuments	500 à 1,200	8	7																																																																																																																																																							
Aides temporaires.	3 fr. par jour à 250 fr. par mois.	»	44	Dont 58 payés sur ressources extraordinaires.																																																																																																																																																						
Chef-mécanicien	2,100	»	1																																																																																																																																																							
Mécanicien du Palais de Justice	1,700	»	1																																																																																																																																																							
Concierges.	1,200 à 1,400	»	3																																																																																																																																																							
Chef-gardien.	1,200	»	1																																																																																																																																																							
Gardiens.	1,000	»	12																																																																																																																																																							
Nettoyeuses	600	»	13																																																																																																																																																							
Nettoyeur et nettoyeuses provisoires	50 fr. par mois à fr. 2 50 par jour.	»	5																																																																																																																																																							
Chauffeurs provisoires	110 fr. par mois.	»	2																																																																																																																																																							
Manœuvres	85 fr. par mois.	»	3																																																																																																																																																							
Ouvrier mécanicien	120 fr. par mois.	»	1																																																																																																																																																							
Boute-feu provisoire	3 fr. par jour.	»	1																																																																																																																																																							
Ouvrier chauffeur.	fr. 4 50 par jour.	»	1																																																																																																																																																							
Cantonnier à l'essai	85 à 110 fr. par mois.	»	5	Payés sur l'article 45.																																																																																																																																																						
67	»	Etudes de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux; frais d'adjudication ainsi que chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses, etc., du Palais de Justice de Bruxelles.																																																																																																																																																								
		TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. . . fr.																																																																																																																																																								
		Récapitulation du chapitre X.																																																																																																																																																								
		1 ^{re} SECTION																																																																																																																																																								
		2 ^e —																																																																																																																																																								
		3 ^e —																																																																																																																																																								
		4 ^e —																																																																																																																																																								
		5 ^e —																																																																																																																																																								
		6 ^e —																																																																																																																																																								
		7 ^e —																																																																																																																																																								
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . fr.																																																																																																																																																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
173,050	173,050	»	»	173,050	163,862 42	
43,000	43,000	»	»	43,000	58,898 20	
220,050	220,050	»	»	220,050	204,760 62	
3,720,000	3,720,000	»	»	3,720,000	3,707,544 30	
973,000	973,000	»	»	973,000	873,240 78	
2,444,960	2,444,960	»	»	2,444,720	2,195,352 19	
719,150	719,150	»	»	719,150	803,005 32	
75,000	75,000	»	»	75,000	40,809 28	
2,193,150	2,204,150	»	11,000	2,163,900	2,117,985 86	
220,050	220,050	»	»	220,050	204,760 62	
10,347,290	10,538,290	»	11,000	10,319,800	9,942,698 64	
Diminution. . . fr.		11,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																					
CHAPITRE XI.																																																							
MINES.																																																							
1 ^{re} SECTION. — Personnel du Conseil des Mines.																																																							
68	»	Personnel du Conseil. — Traitements et frais de déplacement <table><thead><tr><th colspan="2">TRAITEMENTS</th><th rowspan="2">OBSERVATIONS.</th></tr><tr><th>NUMÉRE. d'agents.</th><th>annuels.</th></tr></thead><tbody><tr><td colspan="3">GRADES.</td></tr><tr><td>Président</td><td>1</td><td>8,000</td><td rowspan="6">Indemnité annuelle.</td></tr><tr><td>Conseillers effectifs</td><td>2</td><td>6,000</td></tr><tr><td>Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs</td><td>2</td><td>1,500</td></tr><tr><td>Greffier</td><td>1</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Commis</td><td>1</td><td>1,500</td></tr><tr><td>Huissier</td><td>1</td><td>2,050</td></tr></tbody></table>	TRAITEMENTS		OBSERVATIONS.	NUMÉRE. d'agents.	annuels.	GRADES.			Président	1	8,000	Indemnité annuelle.	Conseillers effectifs	2	6,000	Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs	2	1,500	Greffier	1	5,000	Commis	1	1,500	Huissier	1	2,050																										
TRAITEMENTS		OBSERVATIONS.																																																					
NUMÉRE. d'agents.	annuels.																																																						
GRADES.																																																							
Président	1	8,000	Indemnité annuelle.																																																				
Conseillers effectifs	2	6,000																																																					
Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs	2	1,500																																																					
Greffier	1	5,000																																																					
Commis	1	1,500																																																					
Huissier	1	2,050																																																					
69	»	Personnel du Conseil des mines. — Matériel																																																					
2 ^{me} SECTION. — Personnel du corps des mines.																																																							
70	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines des géomètres dessinateurs et des commis expéditionnaires adjoints aux ingénieurs <table><thead><tr><th rowspan="2">TRAITEMENTS</th><th colspan="2">CADRES</th><th rowspan="2">OBSERVATIONS.</th></tr><tr><th>annuels.</th><th>réglemen- taires.</th><th>effectifs.</th></tr></thead><tbody><tr><td colspan="4">GRADES.</td></tr><tr><td>Directeurs divisionnaires.</td><td>10,000</td><td>2</td><td>2</td><td rowspan="6">dont 1 chargé du service spécial du grisou et des accidents miniers dont 1 adjoint au service du grisou et des accidents miniers.</td></tr><tr><td>Ingénieurs en chef directeurs</td><td>8,000</td><td>6</td><td>6</td></tr><tr><td>Ingénieurs principaux de 1^{re} classe</td><td>6,500 7,000</td><td>4</td><td>4</td></tr><tr><td>— — de 2^{me} —</td><td>5,500 6,000</td><td>4</td><td>5</td></tr><tr><td>— de 1^{re} classe</td><td>4,500 5,000</td><td>10</td><td>10</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>3,500 4,000</td><td>10</td><td>10</td></tr><tr><td>— de 3^{me} —</td><td>2,700 3,100</td><td>11</td><td>12</td></tr><tr><td>Géomètres dessinateurs de 1^{re} classe</td><td>2,400 à 5,000</td><td rowspan="2">5</td><td>5</td><td rowspan="2"></td></tr><tr><td>— — de 2^{me} —</td><td>1,500 à 1,800</td><td>2</td></tr><tr><td>Commis dessinateurs.</td><td>1,200 à 2,200</td><td>"</td><td>11</td><td>Le nombre est fixé suivant les besoins du service.</td></tr></tbody></table>	TRAITEMENTS	CADRES		OBSERVATIONS.	annuels.	réglemen- taires.	effectifs.	GRADES.				Directeurs divisionnaires.	10,000	2	2	dont 1 chargé du service spécial du grisou et des accidents miniers dont 1 adjoint au service du grisou et des accidents miniers.	Ingénieurs en chef directeurs	8,000	6	6	Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe	6,500 7,000	4	4	— — de 2 ^{me} —	5,500 6,000	4	5	— de 1 ^{re} classe	4,500 5,000	10	10	— de 2 ^{me} —	3,500 4,000	10	10	— de 3 ^{me} —	2,700 3,100	11	12	Géomètres dessinateurs de 1 ^{re} classe	2,400 à 5,000	5	5		— — de 2 ^{me} —	1,500 à 1,800	2	Commis dessinateurs.	1,200 à 2,200	"	11	Le nombre est fixé suivant les besoins du service.
TRAITEMENTS	CADRES			OBSERVATIONS.																																																			
	annuels.	réglemen- taires.	effectifs.																																																				
GRADES.																																																							
Directeurs divisionnaires.	10,000	2	2	dont 1 chargé du service spécial du grisou et des accidents miniers dont 1 adjoint au service du grisou et des accidents miniers.																																																			
Ingénieurs en chef directeurs	8,000	6	6																																																				
Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe	6,500 7,000	4	4																																																				
— — de 2 ^{me} —	5,500 6,000	4	5																																																				
— de 1 ^{re} classe	4,500 5,000	10	10																																																				
— de 2 ^{me} —	3,500 4,000	10	10																																																				
— de 3 ^{me} —	2,700 3,100	11	12																																																				
Géomètres dessinateurs de 1 ^{re} classe	2,400 à 5,000	5	5																																																				
— — de 2 ^{me} —	1,500 à 1,800		2																																																				
Commis dessinateurs.	1,200 à 2,200	"	11	Le nombre est fixé suivant les besoins du service.																																																			
71	»	Frais des jurys d'examen, du Conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'École spéciale des mines																																																					
3 ^{me} SECTION. — Carte géologique.																																																							
72	»	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique																																																					
4 ^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.																																																							
73	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses																																																					
		A REPORTER. fr.																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
32,000	32,000	»	»	32,000	31,330 12	
6 40	640	»	»	640	640 »	
337,073	337,073	»	»	332,073	332,030 16	
8,000	8,000	»	»	10,000	7,308 90	
112,000	112,000	»	»	112,000	26,041 83	
43,000	43,000	»	»	43,000	43,000 »	
534,713	534,713	»	»	51,713	442,391 01	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		5 ^{me} SECTION. — Impressions, etc
74	»	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . fr.
		CHAPITRE XII.
		COMMISSIONS.
		1 ^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.
75	»	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
		2 ^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.
76	»	Frais de route et de séjour.
77	»	Publication du Recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.
		3 ^{me} SECTION. — Commission consultative des machines à vapeur.
78	»	Frais de route et de séjour; matériel, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE XII . . . fr.
		CHAPITRE XIII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
79	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . fr.
		CHAPITRE XIV.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
80	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse
81	»	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Baufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1891	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
534,715	534,715	»	»	531,715	442,391 01	
10,000	10,000	»	»	10,000	6,646 41	
544,715	544,715	»	»	541,715	449,037 42	
500	500	»	»	500	459 70	
500	500	»	»	500	38 50	
7,900	7,900	»	»	7,900	7,639 29	
1,500	1,500	»	»	1,500	658 50	
10,200	10,200	»	»	10,200	8,795 99	
26,723	26,723	»	»	26,723	25,496 68	
26,723	26,723	»	»	26,723	25,496 68	
18,000	18,000	»	»	18,000	14,771 47	
1,100	1,100	»	»	1,100	1,100 »	
19,100	19,100	»	»	19,100	15,871 47	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Agriculture
IV.	Eaux et forêts
V.	Laboratoires d'analyses
VI.	Industrie
VII.	Poids et mesures
VIII.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.
IX.	Service de santé
X.	Ponts et chaussées
XI	Mines.
XII.	Commissions
XIII.	Traitements de disponibilité
XI	Dépenses imprévues
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de . L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
753,930	755,650	»	1,700	776,104	760,047 55	
18,800	17,100	1,700	»	17,100	12,105 45	
1,506,300	1,506,300	»	»	1,498,300	1,473,100 42	
577,090	577,090	»	»	573,755	571,554 42	
94,000	94,000	»	»	94,000	90,504 17	
705,650	705,650	»	»	704,150	608,562 97	
150,550	150,550	»	»	150,550	147,951 57	
2,082,000	2,082,000	»	»	2,082,000	2,077,845 76	
285,500	285,500	»	»	288,500	248,462 22	
10,547,290	10,558,290	»	11,000	10,519,800	9,942,698 64	
544,715	544,715	»	»	541,715	449,037 42	
10,200	10,200	»	»	10,200	8,795 99	
26,725	26,725	»	»	26,725	25,496 68	
19,100	19,100	»	»	19,100	15,871 47	
17,077,668	17,088,668	1,700	12,700	17,081,797	16,451,632 49	
DIMINUTION. . . fr.		11,000				

(270)

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1893.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Comme il n'est pas possible, à cette époque de l'année, de fixer d'une manière définitive les allocations nécessaires pendant l'exercice 1893, on s'est borné, pour former le Budget de cet exercice, à reproduire celles du projet de Budget révisé de 1892, augmentées des compléments de crédits justifiés à ce projet.

Des modifications y seront apportées ultérieurement, lorsque les besoins de l'exercice 1893 seront connus plus exactement.

Le projet de Budget révisé du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1892, s'élève à fr. 103,317,028 »

Le projet proposé pour l'exercice 1893 forme un total de. 103,462,487 »

Soit une augmentation de. . . . fr. 145,459 »

qui comprend une partie d'un crédit justifié au Budget amendé de 1890 (*Doc. de la Chambre* n° 5, p. 152, session de 1889-1890) et les compléments de certains crédits portés au projet de Budget révisé de 1892 et dont la justification a été faite dans le *Document de la Chambre des Représentants* n° 3, de la session de 1891-1892, pp. 170 à 172.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1895, à la somme de cent trois millions quatre cent soixante-deux mille quatre cent quatre-vingt-sept francs (105,462,487 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 10 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

J. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(274)

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES
POUR L'EXERCICE 1893.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	343,075 .
2	— des fonctionnaires et employés	177,175 .	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Adminis- tration centrale	8,000 .	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,900 .	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauf- fage, éclairage, menues dépenses	60,000 .	
6	Honoraires des avocats du Département	35,000 .	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1 ^{re} . — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	460,500 .	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	128,400 .	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	640,000 .	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	50,000 .	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et en cas de décès, à leurs familles	50,000 .	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer	11,000 .	
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,556,650 .	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	10,982,517 .	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	4,610,000 .	
16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	2,190,200 .	
A REPORTER. . . . fr.		20,697,267 .	543,075 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	20,697,267 »	545,075 »
	SECTION 3. — Traction et matériel.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,725,600 »	83,202,403 »
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	12,411,700 »	
19	Primes d'économie et de régularité.	646,600 »	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	7,264,090 »	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	16,586,200 »	
	SECTION 4. — Transports.		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	10,041,311 »	83,202,403 »
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	6,774,400 »	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	505,000 »	
25	Frais d'exploitation	2,201,000 »	
26	Camionnage	1,550,000 »	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	300,000 »	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport	50,000 »	
	SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,850,400 »	83,202,403 »
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	95,925 »	
31	Primes pour application régulière de taxes (Les crédits portés aux articles 7, 15, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	5,000 »	
	CHAPITRE III.		
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
	SECTION 1^{re} — Services communs.		
32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	108,500 »	83,605,478 »
33	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	155,200 »	
34	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	145,000 »	
	A REPORTER. fr.	388,500 »	83,605,478 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	388,500 "	85,605,478 "
	SECTION 2. — Postes.		
35	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	4,097,900 "	
36	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	4,500,200 "	
37	Transport des dépêches	482,167 "	
38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.)	510,000 "	14,890,237 "
39	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000 "	
40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	775,820 "	
41	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	3,250 "	
	SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.		
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,045,000 "	
43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,046,400 "	
44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	572,000 "	
45	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne.	2,000 "	
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges (Les crédits portés aux articles 32 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service. Il pourra être procédé de même en ce qui concerne les articles 44 et 46).	50,000 "	
	CHAPITRE IV.		
	MARINE.		
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,174,776 "	
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	247,280 "	
49	Remises. (Crédit non limitatif.)	1,790,000 "	4,812,407 "
50	Subsides.	90,755 "	
51	Traction et matériel	1,500,706 "	
	CHAPITRE V.		
	COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 "	5,000 "
	A REPORTER. . . fr.	"	103,313,212 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	"	103,313,212 "
	CHAPITRE VI.		
53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Charge extraordinaire et temporaire.</i>)	77,000 "	77,000 "
	CHAPITRE VII.		
54	Pensions : premier terme	22,200 "	22,200 "
	CHAPITRE VIII.		
55	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	34,325 "	34,325 "
	CHAPITRE IX.		
56	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 "	15,750 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. fr.		103,402,487 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

JULES VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU BUDGET DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1893.

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre fr.
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés
	b.	{ Secrétariat général 159,750 "
		{ Surveillance des chemins de fer concédés 37,425 "
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinets, secrétariat général
	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc. 12,600 "
5	b.	— Chauffage, éclairage et distribution d'eau 16,050 "
	c.	— Entretien des locaux, achat et entretien des meubles 30,750 "
6	"	Honoraires des avocats du Département
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er} fr.
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
7	a.	Comité d'administration, haute surveillance et direction du service général fr. 376,800 "
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Magasin central, fabrication des billets de voyageurs 71,600 "
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 21,100 "
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'administration centrale, de l'autographie et du factage 59,500 "
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau 21,900 "
	c.	Emmagasinage et distribution des approvisionnements du magasin central 24,200 "
	d.	Fabrication de coupons Edmond'son 25,000 "
<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, frais de publicité, fournitures de bureau, etc. :</i>		
9	a.	Imprimés et autographies 225,000 "
	b.	Fournitures de bureau, ficelles, enveloppes, papiers, encre, etc. 66,000 "
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, comptes rendus, cahiers des charges, etc.) 190,600 "
	d.	Objets de gravure, abonnements, mobilier, frais de publicité 161,000 "
10	"	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration
11	"	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès, à leurs familles, pour les aider à payer les frais de dernière maladie et de funérailles
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales 6,000 "
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer 5,000 "
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
21,000	21,000	"	"	21,000	21,000 "	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1890 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
177,175	177,175	"	"	177,175	177,167 19	
8,000	8,000	"	"	8,000	6,025 05	
41,900	41,900	"	"	41,900	41,855 58	
60,000	60,000	"	"	60,000	58,215 17	
55,000	55,000	"	"	55,000	53,000 "	
345,075	545,075	"	"	343,075	516,858 99	
469,500	469,500	"	"	469,500	489,504 91	
128,400	128,400	"	"	127,200	119,653 15	
640,000	640,000	"	"	640,000	495,713 72 8,779 34	
50,000	50,000	"	"	50,000	40,000 "	
50,000	50,000	"	"	40,000	39,998 "	
11,000	11,000	"	"	11,000	6,276 80	
1,348,900	1,348,900	"	"	1,337,700	1,189,146 58 8,779 34	

74

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
13	a.	Direction centrale du service des voies et travaux fr. 198,380 "
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances . . . 1,225,070 "
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 132,300 "
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
14	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) 6,193,100 "
	b.	Entretien ordinaire des voies, ouvrages d'art, bâtiments et dépendances de la route, réception et renouvellement des billes, rails, ballast, etc (chefs-poseurs, poseurs, maçons, charpentiers, forgerons, terrassiers, etc.); prestations pour charriages de toute nature 4,780,417 "
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 2,400,000 "
	b.	— de rails et accessoires 1,810,000 "
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule . . . 600,000 "
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
16	a.	Matériaux, main-d'œuvre pour travaux d'entretien extraordinaire et de renouvellement des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants. 1,853,200 "
	b.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et d'objets divers 150,000 "
	c.	Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas dans un bâtiment de l'État 216,000 "
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,558,030	1,556,650	"	"	1,535,750	1,701,016 02	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne, représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1890 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
10,982,517	10,082,517	"	"	10,781,100	10,587,985 56 5,538 60	
4,610,000	4,610,000	"	"	4,810,000	4,810,000	
2,199,200	2,199,200	"	"	2,199,200	2,210,150 89 4,326 98	
19,348,367	19,348,367	"	"	19,326,050	19,295,135 17 9,865 58	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 201,250 "
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvision- nements 869,650 "
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 375,950 "
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 101,450 "
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire. 87,500 "
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 6,507,100 "
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 5,161,700 "
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel 155,200 "
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœu- vres, etc.) 2,719,700 "
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz (d'éclairage) 522,800 "
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 504,800 "
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage 11,000 "
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs 8,000 "
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 6,614,000 "
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 650,000 "
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc 6,670,000 "
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 5,932,500 "
	c.	Agents en service général (agréés, contremaîtres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 755,900 "
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel 5,250,000 "
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		DÉPENSES votées POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,725,600	1,725,600	•	•	1,717,600	1,782,580 01	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne, représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1890 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
12,411,700	12,411,700	•	•	12,173,200	11,800,000	
646,600	646,600	•	•	646,600	594,370 10	
7,264,000	7,264,000	•	•	9,154,000	10,056,674 15	
16,586,200	16,586,200	•	•	16,544,000	15,928,892 29 272,439 63	
58,634,100	58,634,100	•	•	40,055,400	40,162,522 51 272,439 63	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
22	a.	Direction centrale du service. fr. 849,046 »
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises. 5,056,540 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. . . 5,242,780 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 202,045 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux :</i>		
23	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 4,231,400 »
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc. . 2,000,000 »
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 533,000 »
24	»	Primes pour encourager la marche régulière des convois. »
<i>Frais d'exploitation :</i>		
25	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 1,520,000 »
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 755,000 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 10,000 »
26	»	Camionnage. — Prise et remise à domicile. »
27	»	Pertes et avaries. — Indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux »
28	»	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport. »
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
10,041,511	10,030,511	5,000	"	9,880,700	9,514,916 58	<i>N. B.</i> Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1890 et de créances arriérées rattachées audit exercice. Troisième crédit pour transformation d'emplois du chef de dispositions organiques déjà exécutées en partie (Voir Budget amendé de 1890. — Doc. de la Chambre, n° 5, p. 152. — Session 1889-1890).
6,774,400	6,774,400	"	"	6,574,400	6,545,800	
395,000	395,000	"	"	395,000	389,768 13	
2,291,000	2,291,000	"	"	2,323,000	2,274,200	
1,550,000	1,550,000	"	"	1,800,000	1,781,562 01	
900,000	900,000	"	"	600,000	552,935 95	
30,000	50,000	"	"	50,000	242,426 24	
21,081,711	21,076,711	5,000	"	21,603,100	20,865,182 47	
AUGMENTATION. . . fr.		5,000	"		242,426 24	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CINQUIÈME SECTION.			
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.			
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :			
20	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc.	fr. 717,800 »
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnement. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts.	1,004,400 »
	c.	Dépôt du timbre.	21,000 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc.	47,200 »
Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :			
50	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service	70,925 »
	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre.	17,000 »
51	»	Primes pour application régulière des taxes (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION.fr.			
Récapitulation du chapitre II.			
1 ^{re} SECTION. — Services communs			
2 ^e — — Voies et travaux			
3 ^e — — Traction et matériel			
4 ^e — — Transports			
5 ^e — — Perception des recettes et contrôles			
TOTAL DU CHAPITRE II.fr.			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,850,400	1,850,400	"	"	1,840,000	1,861,119 90	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1890 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
95,925	95,925	"	"	95,000	91,016	
5,000	5,000	"	"	5,000	5,000	
1,049,525	1,049,525	"	"	1,044,000	1,057,135 90	
1,548,900	1,548,900	"	"	1,557,700	1,189,146 58 8,779 34	
19,548,567	19,548,567	"	"	19,526,050	19,295,155 17 9,865 58	
58,654,100	58,654,100	"	"	40,035,400	40,162,522 55 272,439 63	
21,981,711	21,076,711	5,000	"	21,605,100	20,865,182 47 242,426 24	
1,949,525	1,949,525	"	"	1,944,000	1,957,135 90	
85,262,405	85,257,405	5,000	"	84,247,150	85,467,120 67 533,510 79	
AUGMENTATION . . . fr.		5,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
—		
PREMIÈRE SECTION.		
<i>Services communs.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
32	a.	Service spécial des bâtiments 32,000 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre 21,000 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 33,500 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
33	a.	Service spécial des bâtiments 11,000 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre. 49,100 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 59,800 »
	d.	Atelier d'autographie. 2,800 »
	e.	Chauffage et éclairage de l'hôtel central des postes et télégraphes 12,500 »
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc.</i>		
34	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures. 10,000 »
	b.	Foyers 2,500 »
	c.	Éclairage et chauffage. 1,500 »
	d.	Entretien des locaux, du matériel et de l'outillage 3,000 »
	e.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques 120,000 »
	f.	Approvisionnements divers, menues dépenses 8,000 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
<i>Postes.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
35	a.	Direction centrale et services provinciaux 700,000 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants 5,397,000 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
36	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.). 152,000 »
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception). 1,721,000 »
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux). 1,747,000 »
	d.	Convoyage des dépêches postales en transit 15,000 »
	e.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. 674,200 »
A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
						N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1890 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
108,500	107,206	(1) 1,094	"	105,944	104,307 51	(1) Complément d'un crédit justifié p. 170. — Doc. n° 3. — Session 1891-1892.
135,200	133,170	(2) 2,030	"	121,140	120,586	(2) Complément d'un crédit justifié p. 171. — Doc. n° 3. — Session 1891-1892.
145,000	145,000	"	"	145,000	170,000	
588,500	585,376	3,124	"	570,084	574,895 51	
AUGMENTATION. . . fr.		3,124	"			
4,007,900	4,045,066	(3) 52,654	"	3,929,666	3,796,647 49	(3) Complément d'un crédit justifié p. 171. — Doc. n° 3. — Session 1891-1892.
4,300,200	4,280,155	(4) 20,047	"	4,212,155	4,132,414 85	(4) Id. Id.
8,407,100	8,325,219	81,881	"	8,141,819	7,929,062 32	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carriages entre les bureaux et les stations. fr.	504,840 "
37	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus	40,500 "
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses.	111,802 "
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 "
58	e.	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, — à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif)	
50	f.	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif)	
		<i>Matériel :</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.	119,750 "
	b.	Chauffage et éclairage	60,800 "
40	c.	Entretien et appropriation de locaux, achat et entretien du mobilier et du matériel, menues dépenses. Armement des facteurs ruraux	166,270 "
	d.	Loyers, frais de régie	553,000 "
	e.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants	63,000 "
41	f.	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.	
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
	a.	Direction générale, service central et surveillance du service	526,000 "
42	b.	Bureaux de transmission et de réception; circonscriptions techniques	2,183,500 "
	c.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.	158,000 "
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	177,500 "
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>	
	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.)	42,000 "
	b.	Services d'exécution (élèves et ouvriers divers)	426,000 "
45	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	475,000 "
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer, de la police, etc.	103,400 "
		<i>Entretien des lignes, matériel, etc.</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc.	75,000 "
	b.	Éclairage et chauffage	40,000 "
	c.	Entretien des locaux et du mobilier	50,000 "
4	d.	Entretien des lignes et des appareils.	160,000 "
	e.	Objets de consommation, menues dépenses	57,000 "
	f.	Loyers	11,000 "
	g.	Abonnements à des réseaux téléphoniques	1,000 "
45		Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne.	
46		Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges	
		(Les crédits portés aux articles 52 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.) Il pourra être procédé de même en ce qui concerne les articles 44 et 46.	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes et téléphones
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
47	a.	Direction centrale du service fr. 100,900
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre. 328,122 "
	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 407,214 "
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 117,740 "
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys 20,800 "
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :</i>		
48	"	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
49	"	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (Crédit non limitatif.)
50	"	Subsides aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 1,174,142
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 315,864
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spatel. 1,500
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 9,200
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voids POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
388,500	385,376	3,124	"	370,084	374,893 31	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1890 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
9,986,337	9,904,456	81,881	"	9,896,056	10,004,764 09 880 28	
4,515,400	4,459,946	55,454	"	4,286,766	4,080,812 58 4,642 27	
14,890,237	14,749,778	140,459	"	14,552,906	14,460,469 98 2,022 55	
AUGMENTATION . . fr.		140,459				
1,174,776	1,174,776	"	"	1,164,906	1,123,684 62	
247,280	247,280	"	"	241,280	231,731 68	
1,790,000	1,790,000	"	"	1,790,000	1,945,456 45	
99,735	99,735	"	"	99,735	99,717 02	
1,500,706	1,500,706	"	"	1,500,706	1,663,480 40 50,049 11	
4,812,497	4,812,497	"	"	4,706,717	5,064,070 17 50,049 11	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	*	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE Vfr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
53	*	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI.fr,
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
54	*	Premier terme des pensions conférées à d'anciens fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE VII.fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
55	{	a. Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnésfr. 18,325
		b. Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés. 18,000
		TOTAL DU CHAPITRE VIII.fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
56	*	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 55
		TOTAL DU CHAPITRE IX.fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	2,637 50	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1890 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	2,637 50	
77,000 »	77,000 »	»	»	77,000 »	75,552 95	
77,000 »	77,000 »	»	»	77,000 »	75,552 95	
22,200 »	22,200 »	»	»	22,200 »	11,558 68 666 67	
22,200 »	22,200 »	»	»	22,200 »	11,558 68 666 67	
54,525 »	54,525 »	»	»	54,525 »	29,750 »	
54,525 »	54,525 »	»	»	54,525 »	29,750 »	
15,750 »	15,750 »	»	»	15,750 »	15,740 87 200 19	
15,750 »	15,750 »	»	»	15,750 »	15,740 87 200 19	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> I. Administration centrale II. Chemins de fer III. Postes et télégraphes IV. Marine V. Comité mixte de législation VI. Traitements de disponibilité VII. Pensions VIII. Secours. IX. Dépenses imprévues. TOTAL DU BUDGET.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
						N. B. Les chiffres por- tés en italique dans la dernière colonne représentent le mon- tant des liquidations de créances repor- tées à l'exercice 1890 et de créances arrié- rées rattachées audit exercice.
343,075 »	343,075 »	»	»	343,075 »	316,838 90	
83,262,403 »	83,257,403 »	5,000 »	»	84,247,150 »	85,467,120 67 533,510 79	
14,890,237 »	14,749,778 »	140,459 »	»	14,552,006 »	14,460,460 08 2,522 55	
4,812,497 »	4,812,497 »	»	»	4,706,717 »	5,064,070 17 50,049 11	
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	2,637 50	
77,000 »	77,000 »	»	»	77,000 »	75,532 95	
22,200 »	22,200 »	»	»	22,200 »	11,338 68 666 67	
34,325 »	34,325 »	»	»	34,325 »	29,750 »	
15,750 »	15,750 »	»	»	15,750 »	15,740 87 200 19	
103,462,487 »	103,317,028 »	145,459 »	»	104,094,125 »	103,443,409 79 586,949 31	
AUGMENTATION. . . fr.		145,459 »				

(300)

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1893.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le montant des crédits alloués au Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1892, s'élève à fr. 46,960,582 »

Le montant des crédits sollicités pour l'exercice 1893 est de. 46,801,152 50

DIMINUTION. . . fr. 159,429 50

Cette diminution provient de deux causes :

Premièrement la suppression des allocations inscrites au Budget de 1892, du chef de l'année bissextile fr. 72,120 »

Secondement la suppression du crédit alloué au littéral de l'article 17 (*École militaire*), sous la rubrique « Solde des élèves ». 87,309 50

DIMINUTION TOTALE. . . fr. 159,429 50

La suppression du dernier crédit, celui de fr. 87,309 50, est la conséquence d'une proposition émanant de la commission du Sénat chargée de l'examen du Budget du Ministère de la Guerre. Cette commission avait déjà fait observer une première fois, à l'occasion du Budget de 1890, que la solde des élèves de l'École militaire ne constitue pas une dépense dans la véritable acception du mot, puisque le montant en est remboursé à l'État.

Elle est revenue sur ce point en 1891 et elle a émis le vœu de voir figurer au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre, le montant de la pension versée dans les caisses de l'État par les familles des élèves, à l'exemple de ce qui se fait pour les élèves de l'Institut agricole et pour les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État, lesquels se trouvent, sous le rapport administratif, dans une situation identique à celle des élèves de l'École militaire.

La proposition de la commission du Sénat a été examinée par le Gouvernement : elle lui a paru justifiée, et il a d'autant moins hésité à l'adopter, qu'elle le dispensera, à partir de l'exercice 1893, de soumettre à la Législature des demandes de crédits supplémentaires ou de transferts en faveur de l'article 17, demandes de crédits qui se sont élevées, pour 1889, au chiffre relativement considérable de 56,500 francs, pour 1890, de 60,700 francs, et qui, pour 1891, dépasseront 50,000 francs.

La dotation ordinaire de quelques articles a été légèrement diminuée et celle de quelques autres augmentée d'autant, à seule fin de mettre les unes et les autres en rapport avec les besoins constatés par les faits, et d'arriver à supprimer les transferts ou, tout au moins, à en réduire considérablement l'importance conformément au vœu répété du Département des Finances.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1893, est fixé à la somme de quarante-six millions huit cent un mille cent cinquante-deux francs, cinquante centimes (fr. 46,801,152 50), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suifs, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit en sera déduit du montant des achats de bétail.

ART. 3.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement avec ou sans nourriture des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1893, aux taux suivants, savoir :

Logement avec nourriture des	lieutenants généraux . fr. 10	» par jour.
	généraux-majors . . . 7	» —
	officiers supérieurs . . 5	» —
	— subalternes . . . 3	» —
	sous-officiers et soldats . 1 25	—

Logement sans nourriture des	lieutenants généraux.	fr. 5	» par jour
	généraux-majors . . .	3	» —
	officiers supérieurs . . .	2	» —
	— subalternes . . .	1	» —
	sous-officiers et soldats .	21	—

Toutefois lorsque, dans les cantonnements-abris, les officiers seront logés dans les mêmes conditions que la troupe, ils payeront pour le logement la même indemnité que celle qui est déterminée pour les sous-officiers et soldats.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces chevaux.

ART. 4.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée, augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du Mémorial administratif.

ART. 5.

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 10 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

PONTUS.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1893.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 .	492,000 .
2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000 .	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 .	
4	Matériel	65,000 .	
5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire	190,000 .	
CHAPITRE II.			
ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général	886,000 .	1,421,910 .
7	— — des provinces et des places	226,410 .	
8	— du service de l'intendance	309,500 .	
CHAPITRE III.			
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement des officiers de santé	309,000 .	1,229,700 .
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	720,700 .	
11	Service pharmaceutique	200,000 .	
CHAPITRE IV.			
SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie	15,357,070 .	27,244,108 .
13	— — de la cavalerie	3,986,400 .	
14	— — de l'artillerie	5,790,838 .	
15	— — du génie	1,421,000 .	
16	— — du bataillon d'administration	687,900 .	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.			
A REPORTER. . . . fr.		.	50,387,718 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	30,587,718 •
	CHAPITRE V.		
	ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION SUPÉRIEURE.		
17	Personnel de l'École militaire	124,240 50	199,540 50
18	— — de guerre	18,550 •	
19	Dépenses d'administration de l'École militaire	46,400 •	
20	— — — de guerre.	10,150 •	
	CHAPITRE VI.		
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
21	Traitement du personnel des établissements	66,575 •	1,568,825 •
22	Matériel de l'artillerie	1,502,450 •	
	CHAPITRE VII.		
	MATÉRIEL DU GÉNIE.		
23	Matériel du génie	1,550,000 •	1,550,000 •
	CHAPITRE VIII.		
	PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.		
24	Pain et viande	6,582,790 •	12,754,584 •
25	Fourrages en nature	4,029,194 •	
26	Casernement des hommes	769,450 •	
27	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	105,000 •	
28	Transports généraux	100,000 •	
29	Chauffage et éclairage des corps de garde	170,000 •	
30	Remonte	997,950 •	
	CHAPITRE IX.		
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.		
31	Traitements divers et honoraires.	120,000 •	270,000 •
32	Frais de route, de séjour et de représentation	150,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	46,550,267 50

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT.fr.	•	46,530,267 50
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.		
53	Pensions et secours.	247,800 •	247,800 •
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.		
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	23,085 •	23,085 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERREfr.		46,801,152 50

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,
PONTUS.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1893.



BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.		LIGNES des développements.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1893.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892.	
CHAPITRE I ^{er} .								
ADMINISTRATION CENTRALE.								
1	•	Traitement du Ministre fr.				21,000	21,000	
2	»	{	— de 51 fonctionnaires et employés civils (¹) 162,700				200,000	200,000
			— des huissiers, messagers et gens de service 37,300					
3	»	{	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000				16,000	16,000
			— au personnel militaire inférieur employé au Département de la Guerre. 6,000					
Matériel.								
4	»	{	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 25,000				65,000	65,000
			Chauffage et éclairage. 15,000					
			Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 25,000					
Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire.								
Dépôt de la Guerre.								
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Dépôt de la Guerre fr. 14,000						
Institut cartographique militaire.								
5		Charges ordinaires et permanentes.						
		{	Reconnaisances militaires, achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. fr. 15,000				190,000	190,000
b.			Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents (²) 21,000					
Charge extraordinaire et temporaire.								
		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 140,000						
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} .						492,000	492,000	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1890.	DÉPENSES de l'exercice 1889.	OBSERVATIONS.				
AUGMENTATION.	DIMINUTION.							
				(1) Composition de ce personnel.				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.

LIVRES

des développements.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1891.
---	---

CHAPITRE II.

ÉTATS-MAJORS.

État-major général.

Officiers généraux.

SECTION D'ACTIVITÉ.

9	38	Lieutenants généraux, à fr. 18,500 . fr. 166,500 .	
18	54	Généraux-majors, à 12,700 . . 228,000 .	
			395,100 .
27	90	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 1,975 50	
			303,124 50

SECTION DE RÉSERVE.

2	6	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 20,600 .	
4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à . 10,160 . . 40,640 .	
			70,240 .
6	14	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 351 20	
			69,888 80

TOTAL. . . . fr. 463,013 30

A DÉDUIRE :

Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 .	
A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 92 50	
	18,407 50

RESTE . . . fr. 444,605 80

A AJOUTER :

Le supplément de traitement pour un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants gé- néraux fr. 2,000 .	
A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 10 .	
	1,990 .

TOTAL. . . . fr. 446,595 80

Corps d'état-major.

5	15	Colonels, à fr. 9,500 . . fr. 47,500 .	
5	10	Lieutenants-colonels, à 7,100 . . . 35,500 .	
10	20	Majors, à 6,500 63,000 .	
16	32	Capitaines commandants à 5,100 . . . 81,600 .	
10	20	— de 1 ^{re} et de 2 ^e classe 4,200 . . . 42,000 .	
		Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier. 400 .	

270,000 .

46	97	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 1,350 .	
			268,650 .

A REPORTER. . . . fr. 715,245 80

79 201

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1893.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892.
		EFFECTIF.			
		HOMMES	CHEVAUX.		
		79	201		
				REPORT. fr. 715,245 80	
				Aides de camp et officiers d'ordonnance.	
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près les gé- néraux commandants de division et de brigade, savoir :	
		»	0	3 capitaines commandants d'infanterie. . . à. fr. 1,100 . . . fr. 3,300 .	
		»	0	3 capitaines d'infanterie en 2 ^d de 1 ^{re} classe. à. . 1,000 . . . 3,000 .	
		»	12	6 — — en 2 ^d de 2 ^e classe. à. . 850 . . . 5,100 .	
		»	12	6 lieutenants d'infanterie. à. . 850 . . . 5,100 .	
		»	2	1 lieutenant d'artillerie à. . 375 . . . 375 .	
		»	2	1 capitaine commandant du génie. . . à. . 500 . . . 500 .	
		»	2	1 lieutenant du génie. à. . 375 . . . 375 .	
		»	42	17,750 .	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments 88 75	
				17,661 25	
				TOTAL. fr. 732,907 05	
				A DÉDUIRE : pour vacance 2,500 .	
		79	245	RESTE. fr. 730,407 05	
				Indemnité de marche et de vivres de campagne.	
				Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo et indemnité de marche aux officiers qui participent aux ma- nœuvres (dépense approximative). 18,214 05	
				Indemnité de fourrages.	
				245 chevaux $\times$ 365 = 88,695 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 fr. 115,503 50	
				A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour un général-major commandant de division 474 50	
				115,778 .	886,000 . 887,660 .
				Frais de bureau.	
				2 lieutenants généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs fr. 4,000 .	
				1 chef du corps d'état-major 2,000 .	
				1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie 800 .	
				2 — des circonscriptions militaires, à . . . 1,500 . . 3,000 .	
				4 — des divisions d'infanterie, à 600 . . 2,400 .	
				2 — — de cavalerie, à 600 . . 1,200 .	
				16 généraux-majors, commandant une brigade, à 500 . . 8,000 .	
				21,400 .	
				A REPORTER. fr. 886,000 . 887,660 .	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAUX des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1893.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892.
			REPORT. fr.	886,000 »	887,060 »
		<i>État-major des provinces et des places.</i>			
		<i>État-major des provinces.</i>			
a.	5 10	Généraux-majors, à 10,160 francs fr.	50,800 »		
	5 10		50,800 »		
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	254 »		
			50,546 »		
		<i>État-major des places.</i>			
	5	Majors, à	4,500 22,500 »		
	8	Capitaines en premier de place à	3,500 28,000 »		
b.	5 a) 6	— en second de 1 ^{re} classe de place à	3,150 15,750 »		
	4	— — de 2 ^e — — à	3,000 12,000 »		
	8	Lieutenants de place à	2,400 19,200 »		
	4	Sous-lieutenants —	2,100 8,400 »		
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans ou 12 ans de grade d'officier	2,200 »		
	34 6		108,050 »		
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	540 25		
	39 16		107,509 75		
7		<i>Indemnité de vivres de campagne.</i>			
c.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,072 25	226,410 »	227,540 »
		<i>Indemnité de fourrages.</i>			
d.		16 chevaux $\times$ 365 = 5,840 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30	7,592 »		
		<i>Frais de bureau.</i>			
	9	commandants de province (b), à	11,800 »		
	5 —	de place, à	500 2,500 »		
	12 —	— à	400 4,800 »		
e.	4 —	— à	240 960 »		
	6 —	— à	150 900 »		
	3 —	— à	100 300 »		
			21,260 »		
f.		Traitement des aumôniers et desservants	38,430 »		
		A REPORTER. fr.	1,112,410 »	1,115,200 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CREDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
ACCROISSANT	DIMINUTION.	voies pour l'exercice 1891.	de l'exercice 1890.	
.	1,600 .	887,500 .	886,320 26	a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
.	1,130 .	227,510 .	271,294 65	
.	2,700 .	1,114,810 .	1,157,623 91	b) Indemnités des commandants de province: Anvers. 2,200 » Brabant 1,500 » Flandre occidentale. 1,100 » Id. orientale 1,300 » Hainaut 1,100 » Liège 1,300 » Limbourg. 1,100 » Luxembourg. 1,100 » Namur. 1,100 » 11,800 »

BUDGET DE L'EXERCICE 1893

N° DES ARTICLES.	LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1893.	demandés pour l'exercice 1892.
			REPORT. fr.	1,112,410 »	1,115,200 »
		<i>Intendance militaire.</i>			
		<i>Traitements.</i>			
		EFFECTIF.			
		HORSES. CHEVAUX.			
		1	Intendant en chef, à fr. 12,700 . . . 12,700 »		
		4	Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500 . . . 38,000 »		
		7	— de 2 ^{me} id., à 7,100 . . . 49,700 »		
a.	18	14	Sous-intendants de première classe, à . . . 6,300 . . . 88,200 »		
		18	— de deuxième classe, à . . . 4,600 . . . 82,800 »		
			Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier 400 »		
		44	271,800 »		
			A DÉDUIRE: $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments. . . . 1,350 »		
			270,441 »		
		<i>Indemnité de vivres de campagne.</i>			
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative.) 518 »		509,500 »	257,730 »
		<i>Indemnité de fourrages.</i>			
c.		18 chevaux $\times$ 505 = 9,090 journées. Frais de bureau, à fr. 1 50 8,541 »			
d.		Frais de bureau a). 30,000 »			
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		1,421,910 »	1,372,930 »

Augmentation. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.												
		votés	de													
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1891.	l'exercice 1890.													
.	2,790 .	1,114,810 .	1,157,023 01													
				<table><tr><th colspan="2">COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments.</th></tr><tr><td>Capitaines en premier quartiers-maitres</td><td>40</td></tr><tr><td>Capitaines en second payeurs.</td><td>19</td></tr><tr><td>Lieutenants et sous-lieutenants payeurs</td><td>57</td></tr><tr><td>Capitaines administrateurs d'habillement</td><td>39</td></tr><tr><td>(*)</td><td>155</td></tr></table>	COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments.		Capitaines en premier quartiers-maitres	40	Capitaines en second payeurs.	19	Lieutenants et sous-lieutenants payeurs	57	Capitaines administrateurs d'habillement	39	(*)	155
COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments.																
Capitaines en premier quartiers-maitres	40															
Capitaines en second payeurs.	19															
Lieutenants et sous-lieutenants payeurs	57															
Capitaines administrateurs d'habillement	39															
(*)	155															
				(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.												
51,770 .	.	257,700 .	257,947 65													
				a) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.												
51,770 .	2,790 .	1,372,510 .	1,415,571 56													
48,980 .																

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.		LIGNES des développements.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1893.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892.
CHAPITRE III.							
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).							
Traitement des officiers de santé.							
		EFFECTIF.					
		HOMMES.	CHEVAUX.				
		1	2	Inspecteur général, à fr.		12,700	12,700
		4	"	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à		9,500	58,000
		8	"	— principaux de 2 ^e classe, à		7,100	56,800
		1	"	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à		4,200	4,200
		20	"	— adjoints, à		2,625	52,500
		1	"	Pharmacien en chef, à		6,500	6,500
		2	"	Pharmaciens principaux, à		5,500	11,000
		8	"	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à		4,600	18,400
		8	"	— de 2 ^e classe, à		4,200	16,800
		9	"	— de 3 ^e classe, à		5,500	28,000
		9	"	— de 4 ^e classe, à		3,250	29,250
		1	1	Vétérinaire en chef, à		2,600	25,400
		"	"	Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans ou 12 ans de grade d'officier.		6,500	6,500
		72	5			304,550	
		A DÉDUIRE: $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments.				1,521 75	
						502,828 25	
Indemnité de vivres de campagne.							
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative.)				1,848 25	
Indemnité de fourrages.						509,000	509,200
		3 chevaux $\times$ 505 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50.				1,425 50	
Frais de bureau.							
		Inspecteur général du service de santé.				2,500	
		Vétérinaire en chef				400	
						2,900	
Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.							
		562,000 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à fr. 1 98 fr.				716,760	
		Traitement des miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation.				5,940	
						720,700	754,100
Service pharmaceutique.							
		Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires ma- lades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses				200,000	200,000
TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr.						1,220,700	1,265,300
						DIMINUTION. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1891.	DÉPENSES de l'exercice 1890.	OBSERVATIONS.																																																																
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																			
				a)																																																																
				<table><tr><th colspan="2">COMPOSITION organique.</th></tr><tr><th>SERVICE des HÔPITAUX.</th><th>SERVICE des CORPS.</th></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>»</td></tr><tr><td>Médecins principaux de 1^{re} classe</td><td>4</td><td>»</td></tr><tr><td>— principaux de 2^e classe.</td><td>8</td><td>»</td></tr><tr><td>— de régiment { de 1^{re} classe. 13 de 2^{me} — 21</td><td>»</td><td>36</td></tr><tr><td>— de bataillon de 1^{re} classe.</td><td>1</td><td>54</td></tr><tr><td>— — de 2^{me} —</td><td>»</td><td>46</td></tr><tr><td>— adjoints.</td><td>20</td><td>»</td></tr><tr><td>Pharmacien en chef</td><td>1</td><td>»</td></tr><tr><td>Pharmaciens principaux</td><td>2</td><td>»</td></tr><tr><td>— de 1^{re} classe</td><td>8</td><td>»</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>8</td><td>»</td></tr><tr><td>— de 3^{me} —</td><td>9</td><td>»</td></tr><tr><td>— de 4^{me} —</td><td>9</td><td>»</td></tr><tr><td>Vétérinaire en chef</td><td>1</td><td>»</td></tr><tr><td>Vétérinaires principaux</td><td>»</td><td>2</td></tr><tr><td>— de 1^{re} classe, de régiment de 1^{re} ou de 2^e classe</td><td>»</td><td>15</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>»</td><td>9</td></tr><tr><td>— de 3^{me} —</td><td>»</td><td>8</td></tr><tr><td colspan="2">72</td><td>(*) 150</td></tr><tr><td colspan="2">222</td><td></td></tr></table>	COMPOSITION organique.		SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	Inspecteur général	1	»	Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4	»	— principaux de 2 ^e classe.	8	»	— de régiment { de 1 ^{re} classe. 13 de 2 ^{me} — 21	»	36	— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1	54	— — de 2 ^{me} —	»	46	— adjoints.	20	»	Pharmacien en chef	1	»	Pharmaciens principaux	2	»	— de 1 ^{re} classe	8	»	— de 2 ^{me} —	8	»	— de 3 ^{me} —	9	»	— de 4 ^{me} —	9	»	Vétérinaire en chef	1	»	Vétérinaires principaux	»	2	— de 1 ^{re} classe, de régiment de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	»	15	— de 2 ^{me} —	»	9	— de 3 ^{me} —	»	8	72		(*) 150	222		
COMPOSITION organique.																																																																				
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.																																																																			
Inspecteur général	1	»																																																																		
Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4	»																																																																		
— principaux de 2 ^e classe.	8	»																																																																		
— de régiment { de 1 ^{re} classe. 13 de 2 ^{me} — 21	»	36																																																																		
— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1	54																																																																		
— — de 2 ^{me} —	»	46																																																																		
— adjoints.	20	»																																																																		
Pharmacien en chef	1	»																																																																		
Pharmaciens principaux	2	»																																																																		
— de 1 ^{re} classe	8	»																																																																		
— de 2 ^{me} —	8	»																																																																		
— de 3 ^{me} —	9	»																																																																		
— de 4 ^{me} —	9	»																																																																		
Vétérinaire en chef	1	»																																																																		
Vétérinaires principaux	»	2																																																																		
— de 1 ^{re} classe, de régiment de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	»	15																																																																		
— de 2 ^{me} —	»	9																																																																		
— de 3 ^{me} —	»	8																																																																		
72		(*) 150																																																																		
222																																																																				
	200	509,200	308,922 37																																																																	
	55,400	754,100	752,595 10																																																																	
		200,000	199,994 32																																																																	
	55,600	1,265,500	1,241,509 79																																																																	
55,600																																																																				
				b)																																																																
				Infanterie. 223,000 journées.																																																																
				Cavalerie. 59,000 »																																																																
				Artillerie. 68,000 »																																																																
				Génie. 10,500 »																																																																
				Bataillon d'administration 4,500 »																																																																
				TOTAL. 362,000 journées.																																																																

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1893.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892.

EFFECTIF.					
		CHAPITRE IV.			
		SOLDE DES TROUPES.			
		<i>Traitement et solde de l'infanterie.</i>			
		Traitement, solde et accessoires.			
1921	254	Officiers de tous grades	fr. 6,078,442 57		
28810	"	Sous-officiers et soldats	8,175,611 95		
			Fr. 14,252,054 52		
50751	254				
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr.	114,000 "		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	10,200 "		
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres, et indemnités de marche aux officiers qui se déplacent avec la troupe.	104,800 "		
12	a.	Indemnité de 3 centimes aux troupes campées, etc.	52,000 "		
		Première mise accordée aux corps pour l'équipement de 9,204 miliciens et de 800 volontaires	560,141 "		
		Allocation pour la différence entre la solde ordinaire et la solde de route des hommes voyageant isolément, à raison de 75,000 journées à 90 cent.	67,500 "		
		Allocation pour les miliciens de la nouvelle levée qui entrent sous les armes avant l'appel de leur classe	55,000 "		
			Fr. 15,004,698 52		
		A DÉDUIRE :			
		Pour 225,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes.	fr. 162,700 "		
		Pour vacances et petites permissions { officiers. 57,000 "			
		{ troupes. 348,421 52			
			405,421 52		
			568,211 52		
			14,436,487 "		
		A REPORTER.	fr. 14,436,487 "		

(322 bis)

1891/92

N° 100

Infanterie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1893.	demandés pour l'exercice 1892
		REPORT. fr. 14,430,487 .		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	254 chevaux $\times$ 565 = 92,710 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30. 120,523 .		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 366,200 .		
		Logement et nourriture.		
			15,357,070 .	15,346,570 .
12 (suite)	d.	Logement avec nourriture, 15,000 journées à fr. 1 25 18,750 .		
		Logement sans nourriture, 251,000 id. 0 21 52,710 .		
		71,460 .		
		Frais d'administration et d'instruction.		
		1 régiment de carabiniers, à 20,500 .		
		Les 18 autres régiments, à 16,800 francs 302,400 .		
		2 compagnies sédentaires, à 500 francs 1,000 .		
	e.	1 école des pupilles de l'armée. 17,000 .		
		1 école de tir et de perfectionnement. 7,200 .		
		Le corps de discipline et de correction 7,800 .		
		École normale d'escrime 6,500 .		
		562,400 .		
		A REPORTER. fr	15,357,070 .	15,346,570 .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1891.	l'exercice 1890.	
10,500 »	»	15,323,770 »	15,153,199 44	
10,500 »	»	15,323,770 »	15,153,199 44	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

S ^m DES ANTICIPI		LITTIAS des développements.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1893.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892.
				REPORT. fr.		15,357,070	15,346,570
		EFFECTIF.		Traitement et solde de la cavalerie.			
		HORSES. CHEVAUX.		Traitement, solde et accessoires			
568	656	Officiers de tous grades fr.		1,483,545			
5,744	4,904	Sous-officiers, brigadiers et soldats		2,121,646 40			
	5,560						
				Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. . fr		36,000	
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers.		6,000	
				— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres, et indemnité de marche aux officiers qui se déplacent avec la troupe		27,000	
				— de 5 centimes aux troupes campées.		2,000	
13	a.	Première mise accordée aux corps pour l'équipement de 1,200 miliciens et de 200 volontaires		70,000			
				Allocation pour la différence entre la solde ordinaire et la solde de route des hommes voyageant isolément à raison de 4,400 journées à 67 c ^t		2,948	
				Allocation pour les miliciens qui entrent sous les armes avant l'appel de leur classe		12,000	
						3,761,139 40	
				A DÉDUIRE :			
				Pour 59,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 95 centimes. fr.		56,050	
				Pour vacances et petites permissions { Officiers 17,000			
				{ Troupes 60,994 60			
						77,994 60	
						134,044 60	
						3,627,094 80	
				A REPORTER. fr.		3,627,094 80	15,357,070 15,346,570

(326 bis)

1891/92

N° 100

Cavalerie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	votés	de	
		pour l'exercice 1891.	l'exercice 1890.	
10,500 "	•	15,323,770 •	15,153,109 44	
10,500 "	•	15,323,770 •	15,153,109 44	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1893.	demandés pour l'exercice 1892.
		REPORT. . . . fr. 3,627,094 80	15,357,070	15,346,570
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,904 chevaux de troupe, soit 1,789,960 journées, à 12 centimes fr. 214,795 20		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 13,000	3,086,400	3,085,200
13 (sui v.)		Logement et nourriture.		
	d.	Logement avec nourriture 38,000 journées, à fr. 1 25. fr. 47,500		
		— sans — 11,000 journées, à fr. 0 21. 2,310		
		49,810		
		Frais d'administration et d'instruction.		
	e.	Huit régiments à 5 escadrons actifs et 1 dépôt, à . . fr. 8,800. . . fr. 70,400		
		Une école d'équitation. 11,300		
		81,700		
		À REPORTER. . . . fr.	19,343,470	19,331,770

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1891.	DÉPENSES de l'exercice 1890.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
10,500 "	"	15,323,770	15,155,199 44	
1,200 "	"	3,978,800	3,860,515 38	
11,700 "	"	19,302,570	19,015,514 82	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1893.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892.
		REPORT. fr.		19,545,470	19,331,770
		<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		5	10 Colonels, à fr. 9,500 . . . fr. 47,500 .		
		5	5 Lieutenants-colonels, à 7,100 . . . 35,500 .		
		12	7 Majors, à 6,300 . . . 75,600 .		
		7	12 Capitaines commandants, à 4,600 . . . 52,200 .		
		0	— en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe, à . . . 5,700 . . . 55,500 .		
		1	— en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe, à . . . 4,200 . . . 4,200 .		
		1	1 Garde d'artillerie principal, à 4,600 . . . 4,600 .		
		5	5 Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à . . . 3,700 . . . 18,500 .		
		5	— de 2 ^e — à 3,150 . . . 15,750 .		
		7	— de 3 ^e — à 2,750 . . . 19,250 .		
		7	— de 4 ^e — à 2,100 . . . 14,700 .		
		64	28	501,100 .	
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments		1,505 50	
		RESTE fr.		290,594 50	
		<i>Sous-officiers et employés.</i>			
		47	Conducteurs de 1 ^{re} classe, à fr. 1,500 . . . fr. 70,500 .		
		47	— de 2 ^e — à 1,500 . . . 61,100 .		
		5	5 Maîtres artificiers, à 1,500 . . . 7,500 .		
		62	62 Brigadiers portiers d'arsenal 725 . . . 44,950 .		
		1	1 Contrôleur principal, à 3,300 . . . 3,300 .		
		5	— de 1 ^{re} classe, à 2,800 . . . 8,400 .		
		5	— de 2 ^e — à 2,500 . . . 6,900 .		
		4	4 Réviseurs, à 2,000 . . . 8,000 .		
		172	210,650 .		
14	a.	<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>			
		552	508 Officiers de tous grades 2,138,217 69		
		8,148	2,386 Sous-officiers, brigadiers et soldats 2,916,564 35		
		8,700	2,894		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire		65,000 .	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers		1,500 .	
		— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à al-			
		louer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet,			
		ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres, et indem-			
		nité de marche aux officiers qui se déplacent avec la troupe		24,500 .	
		Indemnité de 3 centimes aux troupes campées, etc		10,500 .	
		Première mise accordée aux corps pour l'équipement de 2,058 miliciens et			
		de 200 volontaires		90,304 .	
		Allocation pour la différence entre la solde ordinaire et la solde de route			
		des hommes voyageant isolément à raison de 8,900 journées à fr. 0 75 .		6,675 .	
		Allocation pour les militaires qui entrent sous les armes avant l'appel de			
		leur classe		18,500 .	
		5,781,805 34			
		A DÉDUIRE :			
		Pour 65,000 journées de militaires, traités dans les hôpitaux			
		militaires, à 84 centimes		57,600 .	
		Pour vacances et petites permissions. { Officiers 25,000			
		{ Troupes 180,147 34.		205,147 34	
		262,747 34			
		5,519,058 20			
		A REPORTER. fr.		5,519,058 20	
		REPORT. fr.		19,545,470	19,331,770

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS
		reçus	de	
Augmentation.	Diminution.	pour l'exercice 1891.	l'exercice 1890.	
11,700 .	.	19,302,570 .	19,013,514 82	
11,700 .	.	19,502,570 .	19,013,514 82	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1893.	demandés pour l'exercice 1892.
		REPORT fr. 5,519,038 20	10,345,470	19,551,770
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 23 chevaux $\times$ 505 = 10,220 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 fr. 15,286		
		Harnachement.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,586 chevaux de troupe, soit pour 870,890 journées à 12 centimes fr. 104,506 80		
		Moyens de transport.		
	d.	Moyens de transport aux troupes en marche 25,000	5,790,858	5,805,788
14 (suite)		Logement et nourriture.		
	e.	Logement avec nourriture 15,500 journées, à fr. 1 25 . . fr. 19,375		
		— sans — 7,200 journées, à fr. 0 21 . . . 1,512		
		20,887		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
		Inspecteur général fr. 4,000		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales 2,400		
		Inspecteur des armes de guerre 500		
		Directeur de la fonderie de canons 500		
	f.	Quatre régiments d'artillerie de campagne à fr. 10,500 42,000		
		5 ^e , 6 ^e , et 7 ^e régiments d'artillerie de forteresse à fr. 11,800 55,400		
		8 ^e régiment de forteresse 12,200		
		Régiment du train et compagnies spéciales 10,400		
		Une école de tir 700		
		108,100		
		A REPORTER fr.	25,154,508	25,157,568

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies pour l'exercice 1891.	de l'exercice 1890.	
11,700 »	»	19,502,570 »	19,015,514 82	
»	14,950 »	5,797,438 »	5,744,134 02	
11,700 »	14,950 »	25,100,008 »	24,757,648 84	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1893	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892.
			Report. fr.	25,134,508	25,137,558
		Traitement et solde du génie.			
		Traitement, solde et accessoires.			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		Officiers.			
		Colonels, à	9,500 . . fr.	58,000	•
		Lieutenants colonels, à	7,100	49,700	•
		Majors, à	6,500	44,100	•
		Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600	78,200	•
		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	5,700	22,200	•
		Lieutenants, à	2,875	31,625	•
			263,825		
		A DÉDUIRE: $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments	1,519 12		
			RESTE. 262,505 88		
		Gardes.			
		Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200. . fr.	29,400	•	
		— — de 2 ^e — à 2,800.	19,600	•	
		— de 1 ^{re} classe, à	2,525	50,300	•
		— de 2 ^e — à	2,100	25,200	•
		— de 3 ^e — à	1,800	21,600	•
			119,100	•	
		Commis.			
		Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 2,525 . fr.	20,200	•	
		— — de 2 ^e — à 2,225	17,800	•	
		— de 1 ^{re} classe, à	1,925	15,400	•
		— de 2 ^e — à	1,625	13,000	•
		— de 3 ^e — à	1,525	11,925	•
			78,325	•	
		Employés.			
		Éclusiers, à	1,525	7,950	•
		Portiers, à	400	5,200	•
		Agents de casernement, à	240	9,840	•
		— — à	150	6,150	•
		Chef mécanicien	2,600	2,600	•
		Garde forestier	2,100	2,100	•
		Garde particulier	1,000	1,000	•
			32,840	•	
		Régiment et compagnies spéciales.			
		Officiers de tous grades	366,470	94	
		Sous-officiers et soldats	481,587	55	
		Compagnie de marinières	10,840	50	
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	4,000	•	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	800	•	
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres, et indemnité de marche aux officiers qui se déplacent avec la troupe	5,500	•	
		Indemnité de 5 centimes aux troupes campées, etc.	2,500	•	
		Première mise accordée aux corps pour l'équipement de 408 miliciens et de 62 volontaires	16,920	•	
		Allocation pour la différence entre la solde ordinaire et la solde de route des hommes voyageant isolément, à raison de 1.000 journées à 84 centimes	840	•	
		Allocation pour les miliciens de nouvelle levée qui entrent sous les armes avant l'appel de leur classe	2,500	•	
			1,582,520 87		
		A DÉDUIRE :			
		Pour 10.500 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 78 centimes	8,190	•	
		Pour vacances et petites permissions	33,390	37	
			41,580 37		
		RESTE.	1,340,740 50		
		A REPORTER fr.	1,340,740 50	25,134,508	25,137,558

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1891.	DÉPENSES de l'exercice 1890.	OBSERVATIONS.
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
11,700 *	14,950 *	25,100,008 *	24,757,648 84	
11,700 *	14,950 *	25,100,008 *	24,757,648 84	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1895.	demandés pour l'exercice 1892.
		REPORT fr. 1,540,749 50	25,134,308 .	25,137,558 .
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 59 chevaux X 365 = 14,235 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50	18,505 50	
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche	6,500 .	
			1,421,900 .	1,426,100 .
15 (suite).		Logement et nourriture.		
	d.	Logement avec nourriture, 2,300 journées à fr. 1 25	2,875 .	
		Logement sans nourriture, 2,000 — 0 21	420 .	
			3,295 .	
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction		
		Inspecteur général	4,000 .	
		4 directeurs dans les divisions territoriales	6,000 .	
	e.	Commandants du génie dans les places	24,850 .	
		Le régiment et les compagnies spéciales	18,000 .	
			52,850 .	
		A REPORTER. . fr.	20,558,208 .	20,563,658 .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies	de	
		pour l'exercice 1891.	l'exercice 1890.	
11,700 •	14,950 •	25,100,008 •	24,757,648 84	
•	4,200 •	1,424,700 •	1,412,170 15	
11,700 •	19,150 •	26,524,708 •	26,169,818 99	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1891.	DÉPENSES de l'exercice 1890.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,700 »	19,150 »	26,524,708 »	26,169,818 99	
»	44,100 »	730,900 »	692,794 43	
11,700 »	63,250 »	27,255,608 »	26,862,613 42	
81,550 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N ^o DES ARTICLES.	LITRAN des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1893.	demandés pour l'exercice 1892.
		CHAPITRE V.		
		ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION SUPÉRIEURE.		
		École militaire.		
		État-major, corps enseignant et solde des élèves.		
		État-major et employés du service intérieur.		
		1 commandant. fr. 5,000 "		
		1 commandant en second. 2,000 "		
		1 directeur des études et commandant en second. 5,000 "		
		2 examinateurs permanents. 800 "		
		1 instructeur. 1,200 "		
		2 instructeurs adjoints. 6,000 "		
		4 inspecteurs des études. 7,000 "		
		1 secrétaire. 2,300 "		
		2 dessinateurs. 1,000 "		
		1 aumônier. 3,000 "		
		1 médecin. 5,000 "		
a.		1 mécanicien. 650 "		
		1 préparateur de chimie. 600 "		
		1 vauquemestre conservateur des bâtiments. 400 "		
		1 garde conservateur du matériel. 600 "		
		1 conservateur des modèles. 600 "		
		1 infirmier. 1,560 "		
		3 portiers. 4,800 "		
		8 hommes de peine. 547 50		
		3 clairons. 850 "		
		2 surveillants à l'école d'équitation. 1,533 "		
		2 brigadiers et 32 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour)	46.740 50	
17				
		Corps enseignant.		
		10 professeurs militaires. 10,600 "		
		8 — civils. 42,500 "		
b.		13 répétiteurs militaires. 9,200 "		
		3 — civils. 2,000 "	124,240 50	211,550 "
		1 maître militaire. 2,600 "		
		5 — civils. 10,600 "		
			77,500 "	
		École de guerre.		
		État-major et corps enseignant.		
		1 commandant. 1,500 "		
		1 commandant en second. 1,000 "		
		2 professeurs civils. 5,100 "		
		3 maîtres civils. 2,650 "		
		9 professeurs militaires. 6,000 "	18,550 "	18,550 "
		2 maîtres militaires. 1,700 "		
		1 secrétaire. 600 "		
18				
		A REPORTER. fr.	142,790 50	230,100 "

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1893.	demandés pour l'exercice 1892.
		REPORT. fr.	142,790 50	250,100 .
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
19	•	Frais de bureau	2,500 .	
		Chauffage et éclairage	14,000 .	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,600 .	
		Indemnité aux travailleurs	755 .	
		Ménage des domestiques : 12 hommes, à 50 centimes par jour.	2,190 .	
		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	1,100 .	46,400 .
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	9,000 .	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues.	9,757 .	
		Achat et entretien des appareils et des instruments des cabinets de physique, de géodésie, de topographie, de mécanique	4,500 .	
		ÉCOLE DE GUERRE.		
20	•	Frais de bureau	600 .	
		Chauffage et éclairage	2,600 .	
		Indemnité aux travailleurs	450 .	
		Ménage des domestiques : 3 hommes, à 50 centimes par jour	547 50	10,150 .
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 .	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses du cours de télégraphie technique; dépenses imprévues	5,252 50	
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	199,540 50	286,650 .

DIMINUTION. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voilà pour l'exercice 1891.	de l'exercice 1890.	
»	87,509 50	250,100 »	292,788 78	
»	»	46,400 »	»	
»	»	10,150 »	53,649 60	
»	87,509 50	286,650 »	346,438 38	
87,509 50				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N°S DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés	demandés
			pour l'exercice 1893.	pour l'exercice 1892.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
Personnel des établissements de l'artillerie.				
21	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 13,150 »	66,375 »	66,375 »
	b.	— — de la fonderie de canons 25,200 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 22,600 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 1,925 »		
	e.	— — de l'école de tir. 3,500 »		
Matériel de l'artillerie.				
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État. Indemnités aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire 261,855 20		
	b.	Fabrication de cartouches embouties, capsules, étoupilles à friction, culots, charges, munitions et artifices divers; emplombage de projectiles, etc., achat de capsules à balle, de métaux et de matières diverses 565,858 89		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
Manufacture d'armes.				
22	Fabrication ou achat d'armes neuves y compris celles destinées aux officiers de l'armée; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps et des officiers de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins des corps et dans les arsenaux.			
	d.	L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes : Achat de matériaux fr. 85,886 25 Salaire des ouvriers 218,800 » Menues dépenses 2,000 » 304,686 25		
Fonderie de canons.				
Fabrication de bouches à feu, projectiles, matériel en fer, etc.				
	L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :			
	e.	Achat de matériaux fr. 62,841 79 Salaire des ouvriers 28,648 » Menues dépenses 1,850 » 93,339 79		
A REPORTER. fr. 1,105,698 11			66,375 »	66,375 »

(344 bis)

1891/92

N° 100

Artillerie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DEPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies	de	
		pour l'exercice 1891.	l'exercice 1890.	
.	.	66,375 .	66,365 02	
.	"	66,375 .	66,365 02	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES	LIVETRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1893.	demandés pour l'exercice 1892.
		REPORT. . . . fr. 1,105,698 11	66,375 .	66,375 .
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements, dépendances et harnais, réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 89		
		Salaire des ouvriers 88,100 .		
		Menues dépenses 2,800 .	1,302,450 .	1,302,450 .
		160,351 89		
22 (suite)	g.	Frais de bureau, achats, dépenses diverses de l'école de pyrotechnie. 5,400 .		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 .		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie 4,000 .		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 .		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	1,368,825 .	1,368,825 .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	votés pour l'exercice 1891.	de l'exercice 1890	
•	•	66,375 •	66,385 02	
•	•	1,302,450 •	1,302,450 •	
•	•	1,368,825 •	1,368,815 02	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N ^o DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1893.	demandés pour l'exercice 1892.
23		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires fr. 391,662 »		
		Ouvrages de fortification 28,265 »		
		Ouvrages mixtes 10,715 »		
		430,642 »		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires fr. 441,451 »		
		Ouvrages de fortification 271,841 »		
		Ouvrages mixtes 16,086 »		
		729,358 »		
	c.	Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 100,000 »	1,550,000 »	1,550,000 »
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires 147,500 »		
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel 100,000 »		
	f.	Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie. 20,000 »		
	g.	Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc. 2,500 »		
	h.	Indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres des troupes 20,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	1,550,000 »	1,550,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1891.	DÉPENSES de l'exercice 1890.	OBSERVATIONS.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.				(Litt. a.) Entretien ordinaire.			(Litt. b.) Constructions, améliorations, ré- parations, renouvellements, dé- frichement, ensemencement, etc.			
		Bâtiment militaires.	Fortifica- tions.		Ouvrages mixtes.	Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.			
DES PLACES.				DÉSIGNATION							
				1 ^{re} direction des fortifications.							
				Anvers (enceinte) . . .	64,000	4,500	700	105,197	11,871	5,000	191,268
				— 1 ^{er} secteur . . .	1,200	500	200	315	»	»	2,215
				— 2 ^e — . . .	7,185	215	290	10,240	14,500	2,400	34,660
				— 3 ^e — . . .	6,785	280	120	6,668	117,600	»	131,453
				— 4 ^e — . . .	4,500	1,500	460	4,555	7,920	310	18,835
				— 5 ^e — . . .	5,520	5,250	5,350	5,816	17,575	7,315	46,626
				Beveren . . .	1,000	»	»	400	»	»	1,400
				Brasschaet . . .	4,600	»	400	6,850	»	»	11,650
				Contich . . .	1,550	»	»	4,900	»	»	6,250
				Lierre . . .	2,100	»	»	6,220	»	»	8,320
				— fort de Lierre . . .	300	1,200	150	»	4,500	»	7,950
				Malines . . .	13,300	»	»	14,690	»	»	27,990
				— fort de Waelhem . . .	300	1,200	150	5,500	»	»	6,950
				Saint-Bernard . . .	5,000	»	50	7,010	»	305	12,365
				2 ^e direction.							
				Alost . . .	2,850	»	»	4,225	»	»	7,075
				Audenarde . . .	4,235	»	»	7,950	»	»	12,165
				Bruges . . .	10,000	»	25	10,000	»	»	20,025
				Courtrai . . .	700	»	»	1,850	»	»	2,250
				Gand . . .	26,250	»	»	50,450	»	»	86,700
				Menin . . .	1,000	»	»	2,500	»	»	3,500
				Ostende . . .	4,200	»	»	11,000	»	»	15,200
				Saint-Nicolas . . .	900	»	»	»	»	»	900
				Termonde . . .	14,400	2,600	140	14,848	89,750	»	121,738
				Ypres . . .	7,600	»	»	7,700	»	»	15,300
				3 ^e direction.							
				Arlon . . .	1,400	»	»	2,590	»	»	3,990
				Beverloo (camp de) . . .	31,050	»	»	27,816	»	»	58,866
				Bouillon . . .	1,000	»	»	2,970	»	»	3,970
				Hasselt . . .	2,800	»	»	4,178	»	»	6,978
				Huy . . .	1,000	»	»	1,886	»	»	2,886
				Liège { Ville . . .	23,500	»	»	18,105	»	»	41,605
				Citadelle . . .	6,300	1,800	900	9,982	»	»	18,982
				Chartreuse . . .	2,500	1,200	300	3,990	»	»	7,990
				Mariembourg . . .	700	»	»	1,770	»	»	2,470
				Namur { Ville . . .	17,940	»	60	7,006	2,500	»	25,006
				Citadelle . . .	8,300	4,350	850	6,575	»	»	18,575
				Philippeville . . .	1,500	»	»	1,500	»	»	3,000
				Saint-Trond . . .	1,200	»	»	819	»	»	2,019
				Verviers . . .	1,500	»	»	1,850	»	»	3,350
				4 ^e direction.							
				Ath . . .	1,500	»	»	1,700	»	»	3,200
				Bruxelles . . .	55,187	»	150	56,428	»	»	89,765
				Charleroi . . .	3,100	»	»	1,000	»	»	4,100
				Diest { Ville . . .	2,210	3,440	140	3,112	2,535	720	12,157
				Citadelle . . .	1,260	490	290	3,415	1,490	36	6,891
				Louvain . . .	11,500	»	»	7,970	»	»	19,470
				Mons . . .	11,000	»	»	5,645	»	»	16,645
				Tirlemont . . .	5,500	»	»	2,560	»	»	6,060
				Tournai . . .	11,000	»	»	12,900	»	»	23,900
				Vilvorde . . .	5,940	»	»	7,710	»	»	13,650
				Wavre . . .	1,000	»	»	1,010	»	»	2,010
				TOTAUX . . .	591,662	28,265	10,713	441,431	271,841	16,086	1,460,090
					430,642			729,358			

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1893.	demandés pour l'exercice 1892.
24		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.		
		Pain.		
	a.	a) 15,743,900 rations de pain, à 14 centimes fr. 2,204,146 »		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission . . . 105,161 05		
		RESTE. . . . fr. 2,038,984 05		
		Viande.		
	b.	b) 15,713,275 rations, à 31 centimes. fr. 4,871,115 25	6,582,790 »	6,582,100 »
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 327,310 20		
		4,543,805 05		
	TOTAL. . . . fr. 6,582,790 »			
25		Fourrages en nature.		
		1,743,240 rations fortes, pour tous les chevaux d'officiers et pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 51 fr. 2,283,644 40		
		1,542,470 rations ordinaires pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers et de chasseurs, à fr. 1 27 1,704,936 00		
		A AJOUTER :		
		1° Les rations supplémentaires accordées aux chevaux des corps de troupe montés qui participent aux manœuvres préparatoires et aux grandes manœuvres; qui sont employés hors de leurs garnisons à un service de sécurité; qui sont chargés de l'exécution de travaux spéciaux, etc., etc. fr. 100,000 »		
		2° Augmentation (10 % sur les prix de la régie) accordée en vertu de la loi du Budget aux communes qui fournissent des fourrages à l'armée pendant les grandes manœuvres 10,003 70	4,020,194 »	4,040,394 »
		110,003 70		
		4,098,585 »		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 69,391 »		
		TOTAL. . . . fr. 4,020,194 »		
	A REPORTER. . . . fr. 10,611,084 »	10,611,084 »	10,622,584 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	ouverts	de	
		pour l'exercice 1891.	l'exercice 1890.	
				a) Décomposition de ces rations.
				Infanterie 10,515,650
				Cavalerie 2,096,800
				Artillerie 2,974,020
				Génie 323,015
				Bataillon d'administration 242,360
				16,351,635
				JOURNÉES
				de marche. d'hommes aux hôpitaux.
				Infanterie 109,785 223,000
				Cavalerie 55,100 59,000
				Artillerie 75,400 63,000
				Génie 5,100 10,500
				Bataillon d'administration 350 4,500
				245,735 362,000
				607,735
				Reste 15,743,900
600 "	"	6,562,000 "	7,345,039 85	
				b) Décomposition de ces rations
				Infanterie 10,515,650
				Cavalerie 2,096,800
				Artillerie 2,974,020
				Génie 323,015
				Bataillon d'administration 212,360
				16,351,635
				JOURNÉES
				de marche. d'hommes aux hôpitaux. Pour les pupilles de l'armée.
				Infanterie 109,785 223,000 30,625
				Cavalerie 55,100 59,000 "
				Artillerie 75,400 63,000 "
				Génie 5,100 10,500 "
				Bataillon d'administoa. 350 4,500 "
				245,735 362,000 30,625
				638,360
				Reste 15,713,275
				c) Décomposition du nombre de rations de fourrages :
				ARMES.
				NOMBRE de chevaux
				d'officiers. de troupe.
				NOMBRE DE RATIONS
				fortes. ordinaires.
				Cavalerie Guides 164 1,226 507,350 "
				Lanciers 528 2,452 119,720 894,080
				Chasseurs 164 1,226 59,860 447,490
				Artillerie De campagne et train 471 2,386 1,042,805 "
				De siège 37 " 13,805 "
				Totaux 1,164 7,900 1,743,240 1,342,470
				8,454 3,085,710
600 "	11,200 "	10,591,284 "	10,754,007 53	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1893.	demandés pour l'exercice 1892.
		Report. fr.	10,611,084	10,622,584
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires.		
		(Contrat du 1 ^{er} octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000		
		30,000 — à une place 15 — 585,000		
		609,000		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 2,200,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes fr. 110,000		
26		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 881,603 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. fr. 17,633 00	769,430	769,800
		Dépenses diverses.		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 4,735		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivacs, matelas, draps de lit, laine, et cou- chettes de fer et de bois 28,081 10		
		32,816 10		
		TOTAL. 769,450		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</i>		
		Infanterie fr. 45,000		
		Cavalerie. 46,000		
27		Artillerie. 12,000		
		Génie. 1,000		
		Bataillon d'administration 100		
		105,000	105,000	105,000
		A REPORTER. fr.	11,486,434	11,407,384

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies	de	
		pour l'exercice 1891.	l'exercice 1890.	
600	11,200	10,591,284	10,754,007 53	JOURNÉES. a) Décomposition des journées d'occupation. (Infanterie Cavalerie Artillerie Génie Bataillon d'administration . . . 10,818,650 2,096,560 2,974,020 823,045 178,120 TOTAL 16,387,393 40,200 fournitures de la Compie des lits militaires, à 365 jours d'occupation 14,673,000 journées. A déduire 1/10 pour non-occupation. 1,467,300 » RESTE. 13,205,700 » b) Fournitures appartenant aux communes 2,200,000 » c) — — à l'État 881,695 » TOTAL ÉGAL. 16,387,393
.	350	769,450	750,761 41	
.	.	105,000	98,557 17	
600	11,550	11,405,734	11,583,326 11	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1893.	demandés pour l'exercice 1892.
		REPORT. fr.	11,486,434	11,497,584
		Frais de route et de séjour (ancien article 26).	•	•
		<i>Transports généraux.</i>		
28		Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	100,000	100,000
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
29		Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	170,000	170,000
		<i>Remonte.</i>		
		(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{1}{8}$ de l'effectif en chevaux.)		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
		460 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100.	506,000	•
		154 — de guides, à 1,150.	177,100	•
	a.	101 — de selle d'artillerie, à 1,150.	116,150	•
		108 — de trait — à 850.	168,500	•
		Supplément pour l'achat de chevaux de trait irlandais pour les batteries à cheval : $\frac{1}{8}$ de 160 chevaux = 20 chevaux à 300 francs	6,000	•
30		915	975 550	•
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000	997,950	997,950
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie. 14,400	•	•
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	12,754,384	12,765,334

DIMINUTION fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies pour l'exercice 1891.	de l'exercice 1890.	
000 •	11,550 •	11,465,734 •	11,583,326 11	
»	•	•	174,480 41	
»	•	100,000 •	112,166 77	
»	•	170,000 •	214,984 50	
•	•	997,950 •	949,806 30	
600 •	11,550 •	12,733,684 •	13,054,824 09	
10,950 •				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.		LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1893.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892.
CHAPITRE IX.						
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.						
Traitements de non-activité.						
1° Pour motifs de santé.						
3			Majors, à	4,125 . 12,375 .		
3			Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants	3,000 . 9,000 .		
9			— de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe	2,550 . 22,950 .		
4			— de 3 ^e — ou en second de 2 ^e classe	2,380 . 9,440 .		
10			Lieutenants, à	1,800 . 18,000 .		
2			Sous-lieutenants, à	1,575 . 3,150 .		
31			TOTAL	74,915 .		
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	374 57	74,540 43	
2° Par mesure d'ordre.						
2			Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants	2,000 . 4,000 .		
4			— de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe	1,700 . 6,800 .		
4			— de 3 ^e — ou en second de 2 ^e classe	1,375 . 6,500 .		
9			Lieutenants, à	1,200 . 10,800 .		
2			Sous-lieutenants, à	1,050 . 2,100 .		
21			TOTAL	30,000 .	120,000 .	145,000 .
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	150 .	29,850 .	
3° Employés civils.						
7			Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	8,500 .		
7						
59						
Honoraires.						
b.			Honoraires d'avocats et frais de procédure	7,100 57		
Frais de route, de séjour et de représentation.						
a.			Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre; voyages des officiers admis à la pension pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume; bourses de voyage aux officiers	125,000 .		
b.			Frais de route et de séjour du Ministre	5,000 .	150,000 .	150,000 .
c.			Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale	20,000 .		
TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . fr.					270,000 .	295,000 .

DIMINUTION . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CREDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION	DIMINUTION.	pour l'exercice 1891.	l'exercice 1890.	
•	25,000 •	145,000 •	105,000 •	
•	•	150,000 •	7,708 40	(Ancien article 31).
•	25,000 •	295,000 •	112,708 40	
25,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés	demandés
			pour l'exercice 1893.	pour l'exercice 1892.
33		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 160,000 »		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 13,800 »		
	c.	Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles. 24,000 »	247,800 »	247,800 »
	d.	Secours à des sous-officiers et soldats réformés pour des infirmités contractées par le fait du service et qui ne leur donnent pas droit à une pension 50,000 »		
		TOTAL. fr. 247 800 »		
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.	247,800 »	247,800 »
		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34		Dépenses imprévues non libellées au Budget; achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; frais de l'école pratique des travaux de campagne; dépenses occasionnées par la réception des officiers étrangers qui assistent aux manœuvres, etc.	23,085 »	23,085 »
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	23,085 »	23,085 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1891	l'exercice 1890.	
.	.	247,800	212,927 25	
.	.	247,800	212,927 25	
.	.	23,085	33,707 50	
.	.	23,085	33,707 50	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS <i>demandés</i> pour l'exercice 1893.	CRÉDITS <i>demandés</i> pour l'exercice 1892.
<i>Récapitulation.</i>			
I.	Administration centrale fr.	492,000	492,000
II.	États-majors.	1,421,910	1,372,030
III.	Service de santé des hôpitaux.	1,229,700	1,203,300
IV.	Solde des troupes	27,244,108	27,295,658
V.	Établissements d'instruction supérieure	109,540 50	286,650
VI.	Établissements et matériel de l'artillerie.	1,568,825	1,568,825
VII.	Matériel du génie.	1,550,000	1,550,000
VIII.	Pain, viande, fourrages et autres prestations.	12,754,384	12,765,334
IX.	Traitements divers et honoraires.	270,000	295,000
X.	Pensions et secours	247,800	247,800
XI.	Dépenses imprévues.	23,085	23,085
TOTAUX. fr.		46,801,152 50	46,960,582
DIMINUTION. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1891.	l'exercice 1890.	
•	•	492,000	• 498,474 18	
48,980 •	•	1,372,510	• 1,415,571 50	
•	33,600 •	1,203,500	• 1,241,509 79	
•	51,550 •	27,255,608	• 26,862,613 42	
•	87,300 50	286,050	• 346,458 38	
•	•	1,368,825	• 1,368,815 02	
•	•	1,550,000	• 1,616,305 45	
•	10,950 •	12,733,684	• 13,034,824 09	
•	25,000 •	295,000	• 112,708 40	
•	•	247,800	• 212,927 25	
•	•	23,085	• 33,707 50	
48,980 •	208,400 50	40,888,462	• 46,743,895 04	
150,420 50				

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier ;

2° D'un régiment formé de 3 bataillons actifs à 4 compagnies de sapeurs-mineurs ; d'un bataillon de réserve à 4 compagnies et d'un dépôt ;

3° De 5 compagnies spéciales, savoir :
 { 1 compagnie de télégraphistes de campagne ;
 { 1 — de place et d'artificiers ;
 { 1 — de pontonniers de place ;
 { 1 — de chemin de fer ;
 { 1 — d'ouvriers.

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF		SOIT POUR :				TOTAUX.		TRAITEMENT	MONTANT	
	par		le	les 8		Hommes.	Chevaux.	par		par	
	unité.			régiment.	compagnies						
	Hommes.	Chevaux.			Hommes.						Chevaux.
État-major du régiment.											
Colonel.	1	2	1	2	»	»	1	2	9,500	9,500	»
Lieutenant-colonel	1	2	1	2	»	»	1	2	7,100	7,100	»
Majors	3	6	3	6	»	»	3	6	6,300	18,900	»
Capitaine commandant adjudant-major	1	1	1	1	»	»	1	1	5,100	5,100	»
Capitaines en 2 ^d adjudants-majors de bataillon	4	»	4	»	»	»	4	»	3,700	14,800	»
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1	»	1	»	»	»	1	»	6,300	6,300	»
— de bataillon de 1 ^{re} —	1	»	1	»	»	»	1	»	4,200	4,200	»
— 2 ^e —	1	»	1	»	»	»	1	»	3,250	3,250	»
	13	11									69,150
12 Compagnies de sapeurs-mineurs.											
Capitaines commandants	1	»	12	»	»	»	12	»	4,600	55,200	»
— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	»	12	»	»	»	12	»	3,700	44,400	»
Lieutenants	1	»	12	»	»	»	12	»	2,875	34,500	»
Sous-lieutenants	1	»	12	»	»	»	12	»	2,475	29,700	»
	4	»									163,800
4 Compagnies de réserve.											
Capitaines commandants	1	»	2	»	»	»	2	»	4,600	9,200	»
Capitaines en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe	1	»	2	»	»	»	2	»	3,700	7,400	»
Lieutenants	1	»	4	»	»	»	4	»	2,875	11,500	»
Sous-lieutenants	1	»	4	»	»	»	4	»	2,475	9,900	»
	3	»									38,000
Dépôt.											
Major	1	1	1	1	»	»	1	1	6,300	6,300	»
Capitaine en second officier d'armement	1	»	1	»	»	»	1	»	3,700	3,700	»
Capitaine en premier quartier-maître	1	»	1	»	»	»	1	»	4,000	4,000	»
Lieutenant ou sous-lieutenant payeur	1	»	1	»	»	»	1	»	2,250	2,250	»
Capitaine administrateur d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	1	»	1	»	»	»	1	»	3,450	3,450	»
Capitaine en premier	1	»	1	»	»	»	1	»	4,600	4,600	»
Lieutenant	1	»	1	»	»	»	1	»	2,875	2,875	»
Sous-lieutenant	1	»	1	»	»	»	1	»	2,475	2,475	»
	8	1									29,650
1 Compagnie de télégraphistes de campagne.											
Capitaine commandant	1	1	»	»	1	1	1	1	5,100	5,100	»
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	1	1	»	»	1	1	1	1	4,200	4,200	»
Lieutenant	1	1	»	»	1	1	1	1	3,250	3,250	»
Sous-lieutenant	1	1	»	»	1	1	1	1	2,950	2,950	»
	4	4									15,500
1 Compagnie de télégraphistes de place et d'artificiers.											
Capitaine commandant	1	1	»	»	1	1	1	1	5,100	5,100	»
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	1	»	»	»	1	»	1	»	3,700	3,700	»
Lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,875	2,875	»
Sous-lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,475	2,475	»
	4	1									14,150
1 Compagnie de chemins de fer et une compagnie de pontonniers de place.											
Capitaine commandant	1	»	»	»	2	»	2	»	4,600	9,200	»
— en second de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	»	»	»	2	»	2	»	3,700	7,400	»
Lieutenants	1	»	»	»	2	»	2	»	2,875	5,750	»
Sous-lieutenants	1	»	»	»	2	»	2	»	2,475	4,950	»
	4	»									27,300
1 Compagnie d'ouvriers.											
Capitaine commandant	1	»	»	»	1	»	1	»	4,600	4,600	»
Lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,875	2,875	»
Sous-lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,475	2,475	»
	3	»									9,950
TOTAUX .	68	42	10	8	100	17					367,500

À AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.

Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier 812 50

TOTAL 368,312 50

À déduire 1/2 % pour médicaments 1,811 50

Reste fr. 366,470 94

(1) Officiers de l'arme 94
 Comptables 3
 Médecins 3

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF par unité.	SOIT POUR :			NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT	
		le régiment.	les 5 compagnies spéciales.	le total.			par GRADE.	par CATÉGORIE
État-major du régiment.								
Adjudants sous-officiers	4	4	»	4	1,460	3 25	4,745 »	3,300 10
Sergent-major secrétaire.	1	1	»	1	365	2 50	912 50	
Sergent-clairon	1	1	»	1	365	2 44	890 60	
Caporaux-clairons	4	4	»	4	1,460	1 20	1,752 »	
	10							
12 Compagnies de sapeurs mineurs.								
Sergents-majors	1	12	8	17	6,205	2 50	16,512 50	447,442 55
Premiers sergents	1	12	8	17	6,205	2 30	14,271 50	
Sergents-fourriers	1	12	8	17	6,205	2 16	15,540 75	
Sergents	5	60	25	85	31,025	2 15	66,703 75	
Caporaux.	10	120	80	170	62,050	» 98	60,809 »	
Clairons	3	36	15	51	18,615	» 87	16,195 05	
Sapeurs mineurs de 1 ^{re} classe	20	252	100	340	124,100	» 78	96,798 »	
— — de 2 ^e classe	40	468	200	680	248,200	» 66	163,312 »	
	81							
4 Compagnies de réserve.								
Sergents-majors	1	4	»	4	1,460	2 50	3,650 »	15,074 50
Premiers sergents	1	4	»	4	1,460	2 30	5,558 »	
Sergents.	1	4	»	4	1,460	2 15	5,150 »	
Caporaux	5	12	»	12	4,580	» 98	4,292 40	
Clairons	0 ou 1	2	»	2	730	» 87	656 10	
	6 ou 7							
Dépôt.								
Sergent garde-magasin	1	1	»	1	365	2 15	784 75	10,570 40
Sergent armurier	1	1	»	1	365	2 15	784 75	
Maîtres tailleur et cordonnier	2	2	»	2	730	» 84	613 20	
Sergent-major	1	1	»	1	365	2 50	912 50	
Premier sergent	1	1	»	1	365	2 30	839 50	
Sergent-fourrier.	1	1	»	1	365	2 15	784 75	
Sergents	5	5	»	5	1,095	2 15	3,354 25	
Caporaux	8	8	»	8	2,920	» 98	2,861 60	
Clairons	2	2	»	2	730	» 87	635 10	
	20							
TOTAUX		1,098	405	1,433	523,045		TOTAL	

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Ce corps se compose : 1° d'un état-major (Administration centrale);

2° de huit compagnies formées chacune de six section, Savoir :

1 ^{re} sect. : Boulangeries;	4 ^{re} sect. : Hôpitaux;
2 ^{de} — Boucheries;	5 ^{de} — Infirm. vétérin.
3 ^{de} — Fourrages;	6 ^{de} — Aumônerie.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Boulang.	2 ^{de} Boucheries.	3 ^{de} Fourrages.	4 ^{re} Hôpitaux.	TOTAUX.		par GRADE.	par CATÉGORIE.
Officier supérieur d'administration	1	»	»	»	»	1	5,100	5,100 »	
Officiers d'administration	de 1 ^{re} classe.	1	5	3	4	5	18	5,000	84,000 »
	de 2 ^{de} id.	1	5	3	5	5	19	2,300	47,500 »
	de 3 ^{de} id.	»	6	3	5	6	20	2,200	44,000 »
	de 4 ^{de} id.	»	6	3	5	6	20	1,800	36,000 »
Capitaine en premier quartier-maitre	1	»	»	»	»	1	4,000	4,000 »	
— administrateur d'habillement	1	»	»	»	»	1	3,450	3,450 »	
TOTAUX	5	22	12	19	22	80			194,050 »

A AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.

Pour ancienneté de grade. { Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier. 1,000 »

TOTAL. 195,050 »

A déduire 1/2 p. % pour médicaments. 975 25

Reste. . . fr. 194,074 75

Commis.

Commis aux écritures	de 1 ^{re} classe.	»	1	5	2	10	18	1,450	26,100 »
	de 2 ^{de} id.	»	1	6	2	10	19	1,350	25,650 »
		»	2	11	4	20	37	Total fr.	51,750 »

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de journées.	Solde journalière.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Boulang.	2 ^{de} Boucheries.	3 ^{de} Fourrages.	4 ^{re} Hôpitaux.	5 ^{de} Infirmes vétérinaires.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
Maitres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	»	2	750	0 84	613 20
Sergents surveillants	1 ^{re} classe.	»	10	7	9	»	26	9,490	2 »	18,980 »
	2 ^{de} id.	»	12	8	10	»	30	10,950	1 70	18,615 »
Caporaux	»	16	34	26	»	»	76	27,740	1 10	30,814 »
Ouvriers	1 ^{re} classe.	»	55	52	75	»	160	58,400	0 85	49,640 »
	2 ^{de} id.	»	113	69	139	»	321	117,165	0 80	93,732 »
Sergents-majors :										
Magasiniers-dépensiers et infirmiers-majors.	1 ^{re} classe.	»	»	»	20	»	20	7,300	1 75	12,775 »
	2 ^{de} id.	»	»	»	25	»	25	8,395	1 80	12,592 80
Sergents-infirmiers	1 ^{re} classe.	»	»	»	15	»	15	5,475	1 25	6,843 75
	2 ^{de} id.	»	»	»	30	»	30	10,950	1 15	12,592 50
Portiers cuisiniers et tisaniers.	1 ^{re} classe.	»	»	»	15	»	15	5,475	1 40	7,665 »
	2 ^{de} id.	»	»	»	36	»	36	13,140	1 20	15,768 »
Caporaux-infirmiers	»	»	»	»	34	»	34	12,410	» 85	10,548 50
Infirmiers	1 ^{re} classe.	»	»	»	58	»	58	21,170	0 65	15,760 50
	2 ^{de} id.	»	»	»	117	»	117	42,705	0 60	25,625 »
Médecins suppléants.	1 ^{re} classe (pour mémoire).	»	»	»	12	»	12	4,380	2 25	14,235 »
	2 ^{de} id.	»	»	»	16	»	16	5,840	1 85	10,687 20
Pharmaciens suppléants.	1 ^{re} id.	»	»	»	4	»	4	1,460	3 25	4,745 »
	2 ^{de} id.	»	»	»	4	»	4	1,460	1 85	2,671 80
Vétérinaires suppléants.	1 ^{re} id.	»	»	»	»	15	15	2,555	2 21	5,648 55
	2 ^{de} id.	»	»	»	»	»	»	2,190	1 05	2,299 50
TOTAUX fr.	2	206	150	257	384	15	1012	360,380		570,548 »

X.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1893.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1893 est basé sur l'effectif de 2,508 hommes et de 1,633 chevaux qui a servi de base au Budget de 1892.

Les crédits demandés pour l'exercice 1893 s'élèvent à fr.	4,254,400	»
— — — 1892 —	4,264,500	»
DIMINUTION. . . . fr.	10,100	»

Cette diminution provient de la suppression du crédit porté au Budget de 1892 pour l'année bissextile.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1895 est fixé à la somme de quatre millions deux cent cinquante-quatre mille quatre cents francs (4,254,400 fr.).

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 10 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

PONTUS.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(366)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1893.



BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.		LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1892.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1891.												
			GENDARMERIE. (a)															
			— Traitement, solde et accessoires.															
			<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr><tr><td>61</td><td>75</td></tr><tr><td>2,447</td><td>1,558</td></tr><tr><td>2,508</td><td>1,655</td></tr></table>		EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	61	75	2,447	1,558	2,508	1,655	Officiers de tous grades fr. 246,859 50 Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 2,805,572 50			
EFFECTIF.																		
HOMMES.	CHEVAUX.																	
61	75																	
2,447	1,558																	
2,508	1,655																	
a.			Indemnités aux sous-officiers promus officiers 1,500 Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire. Supplément de solde aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes employés hors de leur résidence, dans un but de sécurité générale. 150,546 Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvelle- ment admis, savoir : 94 hommes à cheval, à 400 francs 37,600 56 — à pied, à 150 francs 8,400 TOTAL fr. 3,230,478 A DÉDUIRE, pour vacances et congés 517 25 5,230,100 75															
			Fourrages.															
			27,575 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 41,062 50 151,840 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 44 218,649 60 416,850 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 50 541,879 596,045 TOTAL fr. 801,591 10 A DÉDUIRE, pour incomplets 8,167 90 793,423 20															
			Entretien de la buffleterie et du harnachement.															
c.			858 gendarmes à pied, à 1 franc par an. fr. 858 1,589 — à cheval, à 2 francs par an. 5,178 2,447 4,036															
			Casernement des hommes.															
d.			895,155 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes. 44,657 75		4,254,400	4,264,500												
			Casernement des chevaux.															
e.			568,676 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes. 22,746 80															
			Dépenses diverses.															
f.			Frais de bureau des officiers et des sous-officiers. 74,645															
g.			Moyens de transport aux troupes en marche 8,800															
h.			Frais de route, de séjour et de tournée des officiers. Voyages des officiers admis à la pen- sion, pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume. 19,150															
i.			Armement et munitions. 17,171															
k.			Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gen- darmérie, dans les localités où le service n'est pas assuré par le personnel de l'armée. 22,345															
l.			Transport de fonds, d'effets, etc. 3,845															
m.			Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, traitement des officiers en non-activité, etc. 4,410 50 TOTAL fr. 4,254,400															
			TOTAUX. fr.		4,254,400	4,264,500												

DIMINUTION. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	votés	de																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
		pour l'exercice 1891.	l'exercice 1890.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
				(a) Ce corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après:																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
				Officiers.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
				<table><tr><th>Officiers de gendarmerie.</th><th>Officiers comptables, médecins et vétérinaire</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th>RATIONS de fourrages.</th><th>TRAITEM. annuel.</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>3</td><td>Général-major</td><td>1,095</td><td>12,700 »</td><td>12,700 »</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>2</td><td>Colonel</td><td>730</td><td>9,500 »</td><td>9,500 »</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>2</td><td>Lieutenant-colonel.</td><td>730</td><td>7,100 »</td><td>7,100 »</td></tr><tr><td>2</td><td>»</td><td>4</td><td>Majors.</td><td>1,460</td><td>6,300 »</td><td>12,600 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>Capitaine en premier quart. maître.</td><td>»</td><td>4,000 »</td><td>4,000 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>— administrateur d'habill.</td><td>»</td><td>3,450 »</td><td>3,450 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>1</td><td>Médecin de bataillon de 2^e classe .</td><td>365</td><td>3,250 »</td><td>3,250 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>1</td><td>Vétérinaire de 2^e classe</td><td>365</td><td>3,250 »</td><td>3,250 »</td></tr><tr><td>10</td><td>»</td><td>20</td><td>Capitaines en premier dont 1 adjudant-major</td><td>7,300</td><td>5,100 »</td><td>51,000 »</td></tr><tr><td>5</td><td>»</td><td>5</td><td>— en second de 1^{re} classe .</td><td>1,825</td><td rowspan="2">4,200 »</td><td rowspan="2">37,800 »</td></tr><tr><td>4</td><td>»</td><td>4</td><td>— — de 2^e classe .</td><td>1,460</td></tr><tr><td>17</td><td>»</td><td>17</td><td>Lieutenants</td><td>6,205</td><td>3,250 »</td><td>55,250 »</td></tr><tr><td>16</td><td>»</td><td>16</td><td>Sous-lieutenants</td><td>5,840</td><td>2,950 »</td><td>47,200 »</td></tr><tr><td>57</td><td>4</td><td>78</td><td></td><td>27,375</td><td></td><td>247,100 »</td></tr><tr><td colspan="3">61</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td colspan="3">A AJOUTER :</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td colspan="3">Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1,000 »</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td colspan="3">TOTAL fr.</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>248,100 »</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td colspan="3">A déduire 1/4 0/0 pour médicaments. . .</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1,240 50</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td colspan="3">RESTE fr.</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>246,859 50</td></tr><tr><td></td><td>10,100 »</td><td>4,267,400 »</td><td>3,984,024 07</td><td colspan="3">Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td><table><tr><th>Hommes.</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th><th>SOLDE</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</td><td>de fourrages.</td><td>journalière.</td><td></td></tr><tr><td>4</td><td>4</td><td>Adjudants-sous-officiers . .</td><td>1,460</td><td>1,460</td><td>4 60</td><td>6,716 »</td></tr><tr><td>9</td><td>9</td><td>Maréchaux-des-logis chefs .</td><td>3,285</td><td>3,285</td><td>4 10</td><td>13,468 50</td></tr><tr><td>96</td><td>96</td><td>Maréchaux-des-logis à cheval.</td><td>35,040</td><td>35,040</td><td>3 90</td><td>136,656 »</td></tr><tr><td>70</td><td>»</td><td>— — à pied .</td><td>25,350</td><td>»</td><td>5 10</td><td>79,205 »</td></tr><tr><td>179</td><td>179</td><td>Brigadiers à cheval. . . .</td><td>65,333</td><td>65,333</td><td>5 60</td><td>235,206 »</td></tr><tr><td>129</td><td>»</td><td>— à pied</td><td>47,085</td><td>»</td><td>2 90</td><td>136,546 50</td></tr><tr><td>423</td><td rowspan="4">1,270</td><td>Gendarmes de 1^{re} cl. à cheval.</td><td>154,393</td><td rowspan="4">465,550</td><td>3 35</td><td>517,223 25</td></tr><tr><td>847</td><td>— de 2^e cl. —</td><td>309,155</td><td>3 25</td><td>1,004,753 75</td></tr><tr><td>230</td><td>— de 1^{re} cl. à pied .</td><td>83,950</td><td>2 75</td><td>230,862 50</td></tr><tr><td>460</td><td>— de 2^e cl. —</td><td>167,900</td><td>2 65</td><td>444,035 »</td></tr><tr><td>2,447</td><td>1,558</td><td></td><td>893,153</td><td>508,670</td><td></td><td>2,805,572 50</td></tr></table></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td colspan="3">A AJOUTER : Chevaux d'officiers . . .</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>27,375</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td colspan="3">TOTAL GÉNÉRAL. . . fr.</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>506,045</td><td></td></tr><tr><td></td><td>10,100 »</td><td>4,267,400 »</td><td>3,984,024 07</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>10,100 »</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecins et vétérinaire	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	»	3	Général-major	1,095	12,700 »	12,700 »	1	»	2	Colonel	730	9,500 »	9,500 »	1	»	2	Lieutenant-colonel.	730	7,100 »	7,100 »	2	»	4	Majors.	1,460	6,300 »	12,600 »	»	1	»	Capitaine en premier quart. maître.	»	4,000 »	4,000 »	»	1	»	— administrateur d'habill.	»	3,450 »	3,450 »	»	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe .	365	3,250 »	3,250 »	»	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »	10	»	20	Capitaines en premier dont 1 adjudant-major	7,300	5,100 »	51,000 »	5	»	5	— en second de 1 ^{re} classe .	1,825	4,200 »	37,800 »	4	»	4	— — de 2 ^e classe .	1,460	17	»	17	Lieutenants	6,205	3,250 »	55,250 »	16	»	16	Sous-lieutenants	5,840	2,950 »	47,200 »	57	4	78		27,375		247,100 »	61											A AJOUTER :							Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier									1,000 »					TOTAL fr.									248,100 »					A déduire 1/4 0/0 pour médicaments. . .									1,240 50					RESTE fr.									246,859 50		10,100 »	4,267,400 »	3,984,024 07	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.							<table><tr><th>Hommes.</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th><th>SOLDE</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</td><td>de fourrages.</td><td>journalière.</td><td></td></tr><tr><td>4</td><td>4</td><td>Adjudants-sous-officiers . .</td><td>1,460</td><td>1,460</td><td>4 60</td><td>6,716 »</td></tr><tr><td>9</td><td>9</td><td>Maréchaux-des-logis chefs .</td><td>3,285</td><td>3,285</td><td>4 10</td><td>13,468 50</td></tr><tr><td>96</td><td>96</td><td>Maréchaux-des-logis à cheval.</td><td>35,040</td><td>35,040</td><td>3 90</td><td>136,656 »</td></tr><tr><td>70</td><td>»</td><td>— — à pied .</td><td>25,350</td><td>»</td><td>5 10</td><td>79,205 »</td></tr><tr><td>179</td><td>179</td><td>Brigadiers à cheval. . . .</td><td>65,333</td><td>65,333</td><td>5 60</td><td>235,206 »</td></tr><tr><td>129</td><td>»</td><td>— à pied</td><td>47,085</td><td>»</td><td>2 90</td><td>136,546 50</td></tr><tr><td>423</td><td rowspan="4">1,270</td><td>Gendarmes de 1^{re} cl. à cheval.</td><td>154,393</td><td rowspan="4">465,550</td><td>3 35</td><td>517,223 25</td></tr><tr><td>847</td><td>— de 2^e cl. —</td><td>309,155</td><td>3 25</td><td>1,004,753 75</td></tr><tr><td>230</td><td>— de 1^{re} cl. à pied .</td><td>83,950</td><td>2 75</td><td>230,862 50</td></tr><tr><td>460</td><td>— de 2^e cl. —</td><td>167,900</td><td>2 65</td><td>444,035 »</td></tr><tr><td>2,447</td><td>1,558</td><td></td><td>893,153</td><td>508,670</td><td></td><td>2,805,572 50</td></tr></table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE	MONTANT.				de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	journalière.		4	4	Adjudants-sous-officiers . .	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Maréchaux-des-logis chefs .	3,285	3,285	4 10	13,468 50	96	96	Maréchaux-des-logis à cheval.	35,040	35,040	3 90	136,656 »	70	»	— — à pied .	25,350	»	5 10	79,205 »	179	179	Brigadiers à cheval. . . .	65,333	65,333	5 60	235,206 »	129	»	— à pied	47,085	»	2 90	136,546 50	423	1,270	Gendarmes de 1 ^{re} cl. à cheval.	154,393	465,550	3 35	517,223 25	847	— de 2 ^e cl. —	309,155	3 25	1,004,753 75	230	— de 1 ^{re} cl. à pied .	83,950	2 75	230,862 50	460	— de 2 ^e cl. —	167,900	2 65	444,035 »	2,447	1,558		893,153	508,670		2,805,572 50							A AJOUTER : Chevaux d'officiers . . .								27,375						TOTAL GÉNÉRAL. . . fr.								506,045			10,100 »	4,267,400 »	3,984,024 07				10,100 »						
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecins et vétérinaire	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
1	»	3	Général-major	1,095	12,700 »	12,700 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
1	»	2	Colonel	730	9,500 »	9,500 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
1	»	2	Lieutenant-colonel.	730	7,100 »	7,100 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
2	»	4	Majors.	1,460	6,300 »	12,600 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
»	1	»	Capitaine en premier quart. maître.	»	4,000 »	4,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
»	1	»	— administrateur d'habill.	»	3,450 »	3,450 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
»	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe .	365	3,250 »	3,250 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
»	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
10	»	20	Capitaines en premier dont 1 adjudant-major	7,300	5,100 »	51,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
5	»	5	— en second de 1 ^{re} classe .	1,825	4,200 »	37,800 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
4	»	4	— — de 2 ^e classe .	1,460																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
17	»	17	Lieutenants	6,205	3,250 »	55,250 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
16	»	16	Sous-lieutenants	5,840	2,950 »	47,200 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
57	4	78		27,375		247,100 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
61																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
				A AJOUTER :																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
				Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
						1,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
				TOTAL fr.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
						248,100 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
				A déduire 1/4 0/0 pour médicaments. . .																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
						1,240 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
				RESTE fr.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
						246,859 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
	10,100 »	4,267,400 »	3,984,024 07	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
				<table><tr><th>Hommes.</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th><th>SOLDE</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</td><td>de fourrages.</td><td>journalière.</td><td></td></tr><tr><td>4</td><td>4</td><td>Adjudants-sous-officiers . .</td><td>1,460</td><td>1,460</td><td>4 60</td><td>6,716 »</td></tr><tr><td>9</td><td>9</td><td>Maréchaux-des-logis chefs .</td><td>3,285</td><td>3,285</td><td>4 10</td><td>13,468 50</td></tr><tr><td>96</td><td>96</td><td>Maréchaux-des-logis à cheval.</td><td>35,040</td><td>35,040</td><td>3 90</td><td>136,656 »</td></tr><tr><td>70</td><td>»</td><td>— — à pied .</td><td>25,350</td><td>»</td><td>5 10</td><td>79,205 »</td></tr><tr><td>179</td><td>179</td><td>Brigadiers à cheval. . . .</td><td>65,333</td><td>65,333</td><td>5 60</td><td>235,206 »</td></tr><tr><td>129</td><td>»</td><td>— à pied</td><td>47,085</td><td>»</td><td>2 90</td><td>136,546 50</td></tr><tr><td>423</td><td rowspan="4">1,270</td><td>Gendarmes de 1^{re} cl. à cheval.</td><td>154,393</td><td rowspan="4">465,550</td><td>3 35</td><td>517,223 25</td></tr><tr><td>847</td><td>— de 2^e cl. —</td><td>309,155</td><td>3 25</td><td>1,004,753 75</td></tr><tr><td>230</td><td>— de 1^{re} cl. à pied .</td><td>83,950</td><td>2 75</td><td>230,862 50</td></tr><tr><td>460</td><td>— de 2^e cl. —</td><td>167,900</td><td>2 65</td><td>444,035 »</td></tr><tr><td>2,447</td><td>1,558</td><td></td><td>893,153</td><td>508,670</td><td></td><td>2,805,572 50</td></tr></table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE	MONTANT.				de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	journalière.		4	4	Adjudants-sous-officiers . .	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Maréchaux-des-logis chefs .	3,285	3,285	4 10	13,468 50	96	96	Maréchaux-des-logis à cheval.	35,040	35,040	3 90	136,656 »	70	»	— — à pied .	25,350	»	5 10	79,205 »	179	179	Brigadiers à cheval. . . .	65,333	65,333	5 60	235,206 »	129	»	— à pied	47,085	»	2 90	136,546 50	423	1,270	Gendarmes de 1 ^{re} cl. à cheval.	154,393	465,550	3 35	517,223 25	847	— de 2 ^e cl. —	309,155	3 25	1,004,753 75	230	— de 1 ^{re} cl. à pied .	83,950	2 75	230,862 50	460	— de 2 ^e cl. —	167,900	2 65	444,035 »	2,447	1,558		893,153	508,670		2,805,572 50																																																																																																																																																																																																																																					
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
			de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	journalière.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
4	4	Adjudants-sous-officiers . .	1,460	1,460	4 60	6,716 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
9	9	Maréchaux-des-logis chefs .	3,285	3,285	4 10	13,468 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
96	96	Maréchaux-des-logis à cheval.	35,040	35,040	3 90	136,656 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
70	»	— — à pied .	25,350	»	5 10	79,205 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
179	179	Brigadiers à cheval. . . .	65,333	65,333	5 60	235,206 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
129	»	— à pied	47,085	»	2 90	136,546 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
423	1,270	Gendarmes de 1 ^{re} cl. à cheval.	154,393	465,550	3 35	517,223 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
847		— de 2 ^e cl. —	309,155		3 25	1,004,753 75																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
230		— de 1 ^{re} cl. à pied .	83,950		2 75	230,862 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
460		— de 2 ^e cl. —	167,900		2 65	444,035 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
2,447	1,558		893,153	508,670		2,805,572 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
				A AJOUTER : Chevaux d'officiers . . .																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
					27,375																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				TOTAL GÉNÉRAL. . . fr.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
					506,045																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
	10,100 »	4,267,400 »	3,984,024 07																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
10,100 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														

(370)

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1893.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1892 a été voté au chiffre de fr. 15,539,255 »

Le projet de Budget pour l'exercice 1893 monte à 15,540,525 »

Soit une augmentation de. fr. 1,270 »

qui s'explique de la manière ci-après :

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

ART. 28. — *Traitements du personnel du domaine.*

Crédit voté pour 1892 fr. 99,440 »

— proposé pour 1893 98,110 »

DIMINUTION. fr. 1,330 »

provenant de modifications apportées aux litt. *d, q* (ancien), *aa, cc, ff, ii, jj* et *pp* Un nouveau littéra a dû être créé après le litt. *e* (salaire d'un sergent d'eau).

ART. 30. — *Matériel.*

Crédit voté pour 1892 fr. 12,100 »

— proposé pour 1893 14,700 »

AUGMENTATION. fr. 2,600 »

Il y a lieu de rétablir le chiffre porté au Budget de 1890; l'insuffisance du crédit, — démontrée par les résultats des cinq dernières années, — est due aux travaux de restauration nécessaires pour consolider la reliure des tables et répertoires.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exer-
cice 1893, à la somme de quinze millions cinq cent quarante
mille cinq cent vingt-cinq francs (15,340,525 fr.), confor-
mément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 10 février 1892.

LÉOPOLD

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(374)

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1893.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} . ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	1,388,000
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité . . .	948,500 »	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	73,000 »	
4	Frais de tournées.	5,400 »	
5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'adminis- tration centrale.	2,000 »	
6	Matériel.	136,000 »	
7	Magasin général des papiers.	172,000 »	
8	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie. (Pour mémoire.)	»	
9	Service de la monnaie	12,100 »	
10	Documents statistiques	18,000 »	
CHAPITRE II. ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
11	Traitements des agents du Trésor	163,300 »	208,300
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents.	45,000 »	
CHAPITRE III. ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
13	Surveillance générale. Traitements	486,350 »	11,868,930
14	Service de la conservation du cadastre. Traitements	726,300 »	
15	— des contributions directes, des accises { Traitements fixes	2,159,950 »	
16		Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif)	
17	— des douanes et de la recherche maritime.	5,112,125 »	
	(Les excédents disponibles sur les articles 13, 15, 19 et 20 pourront être reportés à l'article 17.)		
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent.	7,000 »	
19	Suppléments de traitement.	228,000 »	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	50,000 »	
21	Frais de bureau et de tournées	94,580 »	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	553,200 »	
23	Police douanière	5,000 »	
24	Matériel.	201,425 »	
A REPORTER. . . . fr.		»	13,468,230

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	13,465,230 •
	CHAPITRE IV. ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.		
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	495,200 •	2,030,493 •
26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	12,800 •	
27	Frais de bureau et dépenses diverses	40,300 •	
28	Traitements du personnel du domaine	98,110 •	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,328,685 •	
30	Matériel.	14,700 •	
31	Dépenses du domaine	33,200 •	40,900 •
32	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris(<i>crédit non limitatif</i>)	1,500 •	
	CHAPITRE V. PENSIONS ET SECOURS.		
33	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	27,200 •	40,900 •
34	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	13,700 •	
	CHAPITRE VI. DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	3,900 •	3,900 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES . . . fr	•	15,540,525 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances.

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1893.



BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																
CHAPITRE I ^{er} .																																																																																		
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																		
1	»	Traitement du Ministre.																																																																																
	«.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																																																
		<table><tr><th></th><th>Nombre d'agents.</th><th>Traitements annuels.</th><th>Dépense.</th></tr><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>10,000</td><td>10,000</td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>4</td><td>10,500 et 12,000</td><td>46,500</td></tr><tr><td>Commissaire des monnaies</td><td>1</td><td>10,000</td><td>10,000</td></tr><tr><td>Premiers inspecteurs généraux</td><td>3</td><td>10,000</td><td>30,000</td></tr><tr><td>Inspecteurs généraux</td><td>4</td><td>9,000 et 9,600</td><td>37,200</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>13</td><td>8,000 à 9,000</td><td>109,000</td></tr><tr><td>Sous-directeurs.</td><td>22</td><td>6,500 à 7,800</td><td>159,800</td></tr><tr><td>Inspecteur des essais et de la garantie</td><td>1</td><td>7,800</td><td>7,800</td></tr><tr><td>Contrôleur au change et du monnayage.</td><td>1</td><td>7,800</td><td>7,800</td></tr><tr><td>Essayeurs</td><td>2</td><td>6,000</td><td>12,000</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>24</td><td>4,200 à 6,000</td><td>112,400</td></tr><tr><td>Sous-chefs de bureau</td><td>52</td><td>5,200 à 4,200</td><td>117,700</td></tr><tr><td>Employés de tout grade</td><td>67</td><td>1,200 à 2,900</td><td>142,800</td></tr><tr><td>Lithographe, aide-lithographe, concierges, huissier de cabinet, surveillant, huissiers, messagers, boute-feu et nettoyeuses</td><td>52</td><td>800 à 2,500</td><td>84,000</td></tr><tr><td>b. Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions</td><td></td><td></td><td>28,270</td></tr><tr><td>c. Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaires, frais de maladie, etc.)</td><td></td><td></td><td>44,380</td></tr><tr><td>d. Traitements de disponibilité</td><td></td><td></td><td>4,830</td></tr><tr><td>e. Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale de l'enregistrement.</td><td></td><td></td><td>4,000</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAUX.</td><td>227</td><td>918,800</td></tr></table>		Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.	Secrétaire général	1	10,000	10,000	Directeurs généraux	4	10,500 et 12,000	46,500	Commissaire des monnaies	1	10,000	10,000	Premiers inspecteurs généraux	3	10,000	30,000	Inspecteurs généraux	4	9,000 et 9,600	37,200	Directeurs	13	8,000 à 9,000	109,000	Sous-directeurs.	22	6,500 à 7,800	159,800	Inspecteur des essais et de la garantie	1	7,800	7,800	Contrôleur au change et du monnayage.	1	7,800	7,800	Essayeurs	2	6,000	12,000	Chefs de bureau	24	4,200 à 6,000	112,400	Sous-chefs de bureau	52	5,200 à 4,200	117,700	Employés de tout grade	67	1,200 à 2,900	142,800	Lithographe, aide-lithographe, concierges, huissier de cabinet, surveillant, huissiers, messagers, boute-feu et nettoyeuses	52	800 à 2,500	84,000	b. Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions			28,270	c. Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaires, frais de maladie, etc.)			44,380	d. Traitements de disponibilité			4,830	e. Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale de l'enregistrement.			4,000	TOTAUX.		227	918,800
	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.																																																																															
Secrétaire général	1	10,000	10,000																																																																															
Directeurs généraux	4	10,500 et 12,000	46,500																																																																															
Commissaire des monnaies	1	10,000	10,000																																																																															
Premiers inspecteurs généraux	3	10,000	30,000																																																																															
Inspecteurs généraux	4	9,000 et 9,600	37,200																																																																															
Directeurs	13	8,000 à 9,000	109,000																																																																															
Sous-directeurs.	22	6,500 à 7,800	159,800																																																																															
Inspecteur des essais et de la garantie	1	7,800	7,800																																																																															
Contrôleur au change et du monnayage.	1	7,800	7,800																																																																															
Essayeurs	2	6,000	12,000																																																																															
Chefs de bureau	24	4,200 à 6,000	112,400																																																																															
Sous-chefs de bureau	52	5,200 à 4,200	117,700																																																																															
Employés de tout grade	67	1,200 à 2,900	142,800																																																																															
Lithographe, aide-lithographe, concierges, huissier de cabinet, surveillant, huissiers, messagers, boute-feu et nettoyeuses	52	800 à 2,500	84,000																																																																															
b. Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions			28,270																																																																															
c. Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaires, frais de maladie, etc.)			44,380																																																																															
d. Traitements de disponibilité			4,830																																																																															
e. Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale de l'enregistrement.			4,000																																																																															
TOTAUX.		227	918,800																																																																															
A REPORTER. fr.																																																																																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
948,500	948,500	»	»	937,500	922,134 24	
969,500	969,500	»	»	958,500	943,154 24	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	MONTANT de la dépense.
			REPORT. fr.
3	a.	Honoraires et émoluments des avocats et avoués du Département des Finances. .	54,500
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc	18,500
			73,000
4	»	Frais de tournées.	
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale	
			MONTANT de la dépense.
			<i>Matériel.</i>
6	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres, frais de transport de matériel et autres menus frais	54,050
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux	14,950
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles.	67,000
			136,000
			<i>Magasin général des papiers.</i>
7	a.	Papiers à timbrer	95,000
	b.	Papier électoral	15,000
	c.	Autres papiers de toute espèce	62,000
			172,000
			<i>Service de la Monnaie.</i>
8	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie (pour mémoire) . .	
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de l'exercice 1890.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
969,500	969,500		"	958,500	945,134 24	
75,000	75,000	"	"	75,000	75,804 54	
5,400	5,400	"	"	5,400	4,581 15	
2,000	2,000	"	"	2,000	1,745 40	
136,000	136,000	"	"	136,000	140,804 40	
172,000	172,000	"	"	172,000	188,865 42	
"	"	"	"	4,200	4,200 "	
1,387,900	1,387,900	"	"	1,381,100	1,389,154 95	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
			REPORT. . . . fr.		
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).	MONTANT de la dépense.		
9	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie	3,700		
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.	6,600		
	c.	Frais pour le service du contrôle	1,000		
	d.	Abonnement à l'eau et au gaz	600		
	e.	Remboursement de pièces de monnaie de bon aloi découpées par erreur . . .	200		
			12,100		
		Documents statistiques.			
10	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	12,000		
	b.	— de publication	6,000		
			18,000		
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
		CHAPITRE II.			
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
			Nombre d'agents.	Traitements par an.	MONTANT de la dépense.
11	a.	Traitements des agents	51	3,000 à 8,000	158,700
	b.	— des agents auxiliaires	11	300 à 600	4,600
		TOTAUX.	42		163,300
12		Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents			45,000
		TOTAL DU CHAPITRE II fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		DÉPENSES votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,357,900	1,357,900	»	»	1,351,100	1,359,134 95	
12,100	12,100	»	»	12,100	8,298 20	
18,000	18,000	»	»	18,000	17,993 26	
1,388,000	1,388,000	»	»	1,381,200	1,385,428 41	
163,300	163,300	»	»	163,300	164,300 02	
45,000	45,000	»	»	45,000	45,466 66	
208,300	208,300	»	»	208,300	209,766 68	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																																	
CHAPITRE III.																																																																																																																																																																			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.																																																																																																																																																																			
		<table><tr><th>Nombre d'agents</th><th>Classes.</th><th>Traitement par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td colspan="4">Surveillance générale.</td></tr><tr><td rowspan="13">13</td><td>a.</td><td>Traitements des directeurs</td><td>9</td><td>"</td><td>8,000</td><td>72,000</td></tr><tr><td>b.</td><td>— du directeur spécial</td><td>1</td><td>"</td><td>8,000</td><td>8,000</td></tr><tr><td rowspan="2">c.</td><td rowspan="2">— des inspecteurs provinciaux.</td><td>6</td><td>1^{re}</td><td>6,500</td><td>39,000</td></tr><tr><td>4</td><td>2^e</td><td>6,000</td><td>24,000</td></tr><tr><td>d.</td><td>— de l'inspecteur spécial</td><td>1</td><td>"</td><td>Max. 6,000 Min. 5,000</td><td>5,000</td></tr><tr><td>e.</td><td>— des contrôleurs spéciaux.</td><td>2</td><td>"</td><td>Max. 4,200 Min. 3,150</td><td>7,350</td></tr><tr><td>f.</td><td>— d'un chimiste-aviseur.</td><td>1</td><td>"</td><td>Max. 6,000 Min. 3,500</td><td>6,000</td></tr><tr><td rowspan="4">g.</td><td rowspan="4">— des premiers commis de direction.</td><td>3</td><td>1^{re}</td><td>Max. 6,000 Min. 5,000</td><td>18,000</td></tr><tr><td>3</td><td>2^e</td><td>4,000</td><td>12,000</td></tr><tr><td>3</td><td>3^e</td><td>3,500</td><td>10,500</td></tr><tr><td>14</td><td>1^{re}</td><td>Max. 3,100 Min. 2,500</td><td>39,200</td></tr><tr><td rowspan="3">h.</td><td rowspan="3">— des seconds commis de direction</td><td>15</td><td>2^e</td><td>2,100</td><td>31,500</td></tr><tr><td>21</td><td>3^e</td><td>1,700</td><td>35,700</td></tr><tr><td>27</td><td>4^e</td><td>1,300</td><td>35,100</td></tr><tr><td>i.</td><td>Indemnités id. id.</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>20,000</td></tr><tr><td>j.</td><td>— aux surnuméraires</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>125,000</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>TOTAUX.</td><td>110</td><td>.</td><td>.</td><td>486,350</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="4">Service de la conservation du cadastre.</td></tr><tr><td rowspan="10">14</td><td rowspan="2">a.</td><td rowspan="2">Traitement de l'inspecteur</td><td>1</td><td>"</td><td>6,000</td><td>6,000</td></tr><tr><td>7</td><td>1^{re}</td><td>Max. 5,000 Min. 4,200</td><td>34,300</td></tr><tr><td rowspan="2">b.</td><td rowspan="2">— des contrôleurs</td><td>6</td><td>2^e</td><td>3,600</td><td>21,600</td></tr><tr><td>6</td><td>3^e</td><td>3,150</td><td>18,900</td></tr><tr><td rowspan="4">c.</td><td rowspan="4">— des géomètres</td><td>68</td><td>1^{re}</td><td>Max. 3,000 Min. 2,650</td><td>191,800</td></tr><tr><td>68</td><td>2^e</td><td>2,150</td><td>146,200</td></tr><tr><td>65</td><td>3^e</td><td>1,700</td><td>107,100</td></tr><tr><td>69</td><td>4^e</td><td>1,300</td><td>89,700</td></tr><tr><td>d.</td><td>Indemnités aux géomètres</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>111,000</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>TOTAUX.</td><td>288</td><td>.</td><td>.</td><td>726,500</td></tr></table>				Nombre d'agents	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.	Surveillance générale.				13	a.	Traitements des directeurs	9	"	8,000	72,000	b.	— du directeur spécial	1	"	8,000	8,000	c.	— des inspecteurs provinciaux.	6	1 ^{re}	6,500	39,000	4	2 ^e	6,000	24,000	d.	— de l'inspecteur spécial	1	"	Max. 6,000 Min. 5,000	5,000	e.	— des contrôleurs spéciaux.	2	"	Max. 4,200 Min. 3,150	7,350	f.	— d'un chimiste-aviseur.	1	"	Max. 6,000 Min. 3,500	6,000	g.	— des premiers commis de direction.	3	1 ^{re}	Max. 6,000 Min. 5,000	18,000	3	2 ^e	4,000	12,000	3	3 ^e	3,500	10,500	14	1 ^{re}	Max. 3,100 Min. 2,500	39,200	h.	— des seconds commis de direction	15	2 ^e	2,100	31,500	21	3 ^e	1,700	35,700	27	4 ^e	1,300	35,100	i.	Indemnités id. id.	"	"	"	20,000	j.	— aux surnuméraires	"	"	"	125,000			TOTAUX.	110			486,350			Service de la conservation du cadastre.				14	a.	Traitement de l'inspecteur	1	"	6,000	6,000	7	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	34,300	b.	— des contrôleurs	6	2 ^e	3,600	21,600	6	3 ^e	3,150	18,900	c.	— des géomètres	68	1 ^{re}	Max. 3,000 Min. 2,650	191,800	68	2 ^e	2,150	146,200	65	3 ^e	1,700	107,100	69	4 ^e	1,300	89,700	d.	Indemnités aux géomètres	"	"	"	111,000			TOTAUX.	288			726,500
Nombre d'agents	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.																																																																																																																																																																
Surveillance générale.																																																																																																																																																																			
13	a.	Traitements des directeurs	9	"	8,000	72,000																																																																																																																																																													
	b.	— du directeur spécial	1	"	8,000	8,000																																																																																																																																																													
	c.	— des inspecteurs provinciaux.	6	1 ^{re}	6,500	39,000																																																																																																																																																													
			4	2 ^e	6,000	24,000																																																																																																																																																													
	d.	— de l'inspecteur spécial	1	"	Max. 6,000 Min. 5,000	5,000																																																																																																																																																													
	e.	— des contrôleurs spéciaux.	2	"	Max. 4,200 Min. 3,150	7,350																																																																																																																																																													
	f.	— d'un chimiste-aviseur.	1	"	Max. 6,000 Min. 3,500	6,000																																																																																																																																																													
	g.	— des premiers commis de direction.	3	1 ^{re}	Max. 6,000 Min. 5,000	18,000																																																																																																																																																													
			3	2 ^e	4,000	12,000																																																																																																																																																													
			3	3 ^e	3,500	10,500																																																																																																																																																													
			14	1 ^{re}	Max. 3,100 Min. 2,500	39,200																																																																																																																																																													
	h.	— des seconds commis de direction	15	2 ^e	2,100	31,500																																																																																																																																																													
			21	3 ^e	1,700	35,700																																																																																																																																																													
27			4 ^e	1,300	35,100																																																																																																																																																														
i.	Indemnités id. id.	"	"	"	20,000																																																																																																																																																														
j.	— aux surnuméraires	"	"	"	125,000																																																																																																																																																														
		TOTAUX.	110			486,350																																																																																																																																																													
		Service de la conservation du cadastre.																																																																																																																																																																	
14	a.	Traitement de l'inspecteur	1	"	6,000	6,000																																																																																																																																																													
			7	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	34,300																																																																																																																																																													
	b.	— des contrôleurs	6	2 ^e	3,600	21,600																																																																																																																																																													
			6	3 ^e	3,150	18,900																																																																																																																																																													
	c.	— des géomètres	68	1 ^{re}	Max. 3,000 Min. 2,650	191,800																																																																																																																																																													
			68	2 ^e	2,150	146,200																																																																																																																																																													
			65	3 ^e	1,700	107,100																																																																																																																																																													
			69	4 ^e	1,300	89,700																																																																																																																																																													
	d.	Indemnités aux géomètres	"	"	"	111,000																																																																																																																																																													
			TOTAUX.	288			726,500																																																																																																																																																												
A REPORTER. . . fr.																																																																																																																																																																			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
486,350	486,350	»	»	487,350	432,336 51	
726,300	726,300	»	»	726,300	721,680 28	
1,212,650	1,212,650	»	»	1,213,650	1,154,230 50	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.					
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
15		Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.					
			Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.	
		a.	Traitements des contrôleurs	27	1 ^{re}	Max. 6,000 Min. 5,000	144,000
			26	2 ^e	4,200	109,200	
			26	3 ^e	3,600	93,600	
			25	4 ^e	3,150	78,750	
		b.	— des sous-contrôleurs	27	"	Max. 2,650 Min. 2,150	68,550
			5	1 ^{re}	9,000	45,000	
			3	2 ^e	7,500	22,500	
			5	3 ^e	6,000	30,000	
		c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée	5	4 ^e	4,800	24,000
			7	5 ^e	3,900	27,300	
			7	6 ^e	3,100	21,700	
			9	7 ^e	2,500	22,500	
			12	8 ^e	2,000	24,000	
			25	1 ^{re}	Max. 4,650 Min. 3,150	85,950	
		d.	— des vérificateurs	26	2 ^e	2,650	68,900
			55	3 ^e	2,100	73,500	
			64	4 ^e	1,600	102,400	
			50	1 ^{re}	Max. 2,700 Min. 2,300	75,400	
		e.	— des commis aux écritures	50	2 ^e	1,900	57,000
			50	3 ^e	1,600	48,000	
			58	4 ^e	1,500	75,400	
			196	1 ^{re}	1,650	323,400	
		f.	— des commis des accises	197	2 ^e	1,300	256,100
			110	3 ^e	1,100	121,000	
	107	4 ^e	1,000	107,000			
g.	Indemnités de résidence	"	"	"	54,800		
		TOTAUX	1090	2,159,950			
16	a.	Remises proportionnelles et indemnités (520 agents)			2,052,500		
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contributions directes			66,500		
	c.	— — — pour copies des rôles des contributions directes.			146,000		
	(Crédits non limitatifs.)				2,265,000		
		A REPORTER fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,212,650	1,212,650	»	»	1,215,650	1,154,256 50	
2,159,950	2,159,950	»	»	2,159,950	2,115,518 26	
2,265,000	2,265,000	»	»	2,265,000	2,512,804 15	
5,637,600	5,637,600	»	»	5,658,600	5,582,558 98	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).			
		Service des douanes et de la recherche maritime.			
		Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
17	a.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers			
		1	"	Max. 5,500 Min. 5,000	5,500
	b.	Traitements des contrôleurs			
		16	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	72,800
		16	2 ^e	3,600	57,600
		18	3 ^e	3,150	56,700
	c.	— des lieutenants			
		44	"	Max. 2,650 Min. 2,450	111,600
	d.	— des sous-lieutenants			
		45	"	1,950	87,750
	e.	— des brigadiers			
		387	"	1,550	599,850
	f.	— des sous-brigadiers.			
		555	"	1,200	665,600
	g.	— des préposés			
		822	"	1,100	904,200
		824	"	1,000	824,000
		908	"	900	817,200
	h.	— des matelots.			
		50	1 ^{re}	1,200	56,000
		28	2 ^e	1,100	50,800
	i.	— des mousles			
		4	"	700	2,800
		Traitement du patron			
		1	"	Max. 2,000 Min. 1,600	2,000
	j.	Service des embarcations à vapeur de la douane.			
		— du sous-patron (steamer).			
		1	"	Max. 1,500 Min. 1,400	1,500
		— des sous-patrs (mouches).			
		2	"	Max. 1,400 Min. 1,500	2,800
		— du machiniste			
		1	"	Max. 2,000 Min. 1,600	2,000
		— des machinistes-chauffeurs			
		3	"	Max. 1,500 Min. 1,400	4,500
	k.	Service des fabriques de sucre.			
		Traitements des sous-brigadiers			
		50	"	1,200	60,000
		» des préposés (1).			
		500	"	"	515,000
		» des préposés temporaires.			
		525	"	900	195,125
	l.	Service de la masse d'habillement			
		"	"	"	9,800
	m.	Indemnités de résidence			
		"	"	"	245,500
	n.	Indemnités aux agents chargés du service des jaugeages de navires			
		"	"	"	5,700
		TOTAUX			
		4579	. .	. . .	5,112,125
		Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.			
18	"	Traitements des essayeurs			
		2	1 ^{re}	3,500	7,000
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,637,600	5,637,600	»	»	5,638,600	5,582,538 98	
5,112,125	5,112,125	»	»	5,112,125	5,202,163 83	
7,000	7,000	»	»	7,000	6,999 84	
10,756,725	10,756,725	»	»	10,757,725	10,791,722 65	

(1) Dont 150 à 1,100 fr., et 150 à 1,000 fr.

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).	
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>	
19	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique	
		<i>Traitements temporaires.</i>	
20	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés	
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>	
21	{	a. Frais de bureau	38,100
		b. Frais de tournées	56,480
			94,580
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>	
	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	32,400
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	80,300
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	35,000
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution per- sonnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes . . .	1,500
	f.	— de déplacement aux employés des provinces	12,000
22	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre.	70,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distil- leries clandestines, et arrestation de fraudeurs.	1,000
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs.	26,000
	j.	Frais d'escorte et de transport des employés de la douane.	30,000
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires. . . .	200,000
	l.	Indemnités aux agents chargés de la surveillance et du recouvrement de l'impôt sur la culture du tabac et frais de déplacement aux membres des commis- sions que nomment les députations permanentes en cas de revision de l'impôt.	15,000
			553,200
			A REPORTER. fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
10,756,725	10,756,725	"	"	10,757,725	10,791,722 65	
228,000	228,000	"	"	228,000	227,570 09	
30,000	30,000	"	"	30,000	27,191 36	
94,580	94,580	"	"	94,580	86,185 "	
553,200	553,200	"	"	543,200	554,180 19	
11,662,505	11,662,505	"	"	11,653,505	11,686,840 29	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,662,505	11,662,505	»	»	11,653,505	11,080,840 29	
5,000	5,000	»	»	5,000	2,093 84	
201,425	201,425	»	»	201,425	188,179 37	
11,868,950	11,868,950	»	»	11,859,930	11,877,124 50	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
		Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
Enregistrement et timbre. — Personnel.				
a.	Directeurs	9	8,000	72,000
b.	Inspecteurs	6 1 ^{re} classe.	7,000	42,000
c.	Indemnités aux inspecteurs à titre de frais de route et de séjour	6 2 ^e classe.	6,500	39,000
		12	500	6,000
d.	Vérificateurs	14 1 ^{re} classe.	5,000	70,000
		13 2 ^e classe.	4,500	58,500
		13 3 ^e classe.	4,000	52,000
e.	Premiers commis de direction	6	3,500 à 4,500	24,000
f.	Seconds — —	24	1,500 à 2,600	49,200
g.	Conservateur de l'atelier du timbre à Bruxelles	1	5,000	5,000
h.	Contrôleur garde-magasin du timbre à la Direction de Bruxelles	1	3,200	3,200
25 i.	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles dans les di- verses provinces	31	1,100 à 2,000	49,000
j.	Surveillant aux ventes publiques de meubles et du timbre à Anvers	1	2,200 à 2,600	2,600
k.	Rémunérations aux surnuméraires chargés de la sur- veillance du timbre et des ventes publiques de meu- bles à Bruxelles, Gand et Liège.	1	2,200	2,200
		2	1,800	3,600
l.	Rémunérations aux receveurs chargés, en cas de néces- sité, de remplir temporairement les fonctions de véri- ficateur	variable.	Indéterminé.	11,000
m.	Rémunérations aux surnuméraires attachés aux Direc- tions provinciales, pour être mis au courant du ser- vice de second commis	Id.	Id.	600
n.	Indemnités aux divers fonctionnaires pour maladies et travaux extraordinaires	»	»	5,500
TOTAUX		140		495,200
A REPORTER. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
495,200	495,200	,	,	495,200	483,054 49	
495,200	495,200	,	,	495,200	483,054 49	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.		
26		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés			
		<i>Frais de bureau et dépenses diverses.</i>	Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
27	a.	Frais de bureau et de loyer des directeurs	9	»	30,800
	b.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	»	»	12,400
	c.	Indemnités aux agents de change pour la publication du prix des effets publics	4	»	2,100
	d.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés en matière d'enregistrement par les agents et préposés forestiers	»	»	1,000
		TOTAUX	13		46,300
		<i>Domaines. — Traitements.</i>			
		<i>Canal de Pommerœul.</i>			
	a.	Éclusier et pontonnier-receveur	2	id. 1,500	500
	b.	Percepteur	1	id. 2,100	1,500
	c.	Sergent d'eau chargé du versement des recettes	1	id. 1,500	40
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>			
	d.	Receveurs	5	id. 5,500	12,900
	e.	Éclusiers et autres agents au service du contrôle	10	id. 1,500	1,750
	f.	Salairé d'un sergent d'eau chargé du transport de recettes	1	»	40
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>			
	g.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	2	id. 1,500	560
	h.	Percepteur	1	id. 2,100	525
	i.	Garde-canal messager	1	id. 1,500	150
28		<i>Sambre canalisée.</i>			
	j.	Éclusiers-receveurs	13	id. 1,500	6,045
	k.	Messagers gardes-canal	2	id. 1,500	2,050
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>			
	l.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	2,540
	m.	Pontonnier au service du contrôle	1	id. 1,500	165
	n.	Garde-canal chargé des versements	1	id. 1,500	300
		<i>Meuse.</i>			
	o.	Percepteur	1	id. 2,100	500
	p.	Éclusiers-receveurs et agent au service du contrôle	11	id. 1,500	1,955
	q.	Gardes-canal messagers	2	id. 1,500	90
		A REPORTER.	57		31,390

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
495,200	495,200	»	»	495,200	485,054 49	
12,800	12,800	»	»	12,800	5,049 94	
46,300	46,300	»	»	46,500	45,199 48	
554,300	554,300	»	»	554,300	533,303 91	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		Domaines. — Traitements (suite).			
		Nombre d'agents	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.	
		REPORT.	57		51,390
		Escaut.			
r.	Éclusiers-receveurs	5	Max. 1,500	2,465	
s.	Percepteur	1	id. 2,100	1,100	
t.	Pontonier au service du contrôle.	1	id. 1,500	150	
		Lys.			
u.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	1,460	
		Canal de Gand à Ostende.			
v.	Percepteur	1	id. 2,100	880	
w.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	2	id. 1,500	1,345	
x.	Pontonier au service du contrôle.	1	id. 1,500	100	
		Canal de Terneuzen et Moervaert.			
y.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,000	
		Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.			
z.	Receveur.	2	id. 5,500	7,200	
z'	Percepteur	1	id. 2,100	600	
aa.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	10	id. 1,500	3,750	
bb.	Éclusiers au service du contrôle	4	id. 1,500	550	
cc.	Gardes-canal messagers	4	id. 1,500	460	
		Petite Nèthe canalisée.			
dd.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	500	
ec.	Pontonniers au service du contrôle	1	id. 1,500	110	
		A REPORTER.	101		55,040

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
554,300	554,300	,	,	554,300	533,503 91	
554,300	554,300	,	,	554,300	533,503 91	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.		
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).					
Domaines. — Traitements (suite).			Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
REPORT. . . .			101		53,040
Canal de Liège à Maestricht.					
ff.		Éclusiers-receveurs	4	Max. 1,500	1,715
gg.		Gardes-canal messagers	2	id. 1,500	300
Yser, canaux de Plasschendaele et d'Ypres à l'Yser.					
hh.		Éclusiers-receveurs	6	id. 1,500	1,250
Canal de Roulers à la Lys.					
ii.		Éclusiers-receveurs	1	id. 1,500	100
Canal de dérivation de la Lys.					
jj.		Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	1,035
Ourthe.					
kk.		Éclusiers-receveurs	3	id. 1,500	1,055
ll.		Garde-canal messenger.	1	id. 1,500	100
mm.		Contrôleurs des différentes voies navigables.	6	3,200 à 4,500	25,700
nn.		Sous-contrôleur	1	"	2,000
Extraction du minerai de fer.					
oo.		Indemnités à un agent, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage	1	"	300
Palais de Tervueren.					
pp.		Personnel	5	"	5,575
qq.		Services nouveaux et extraordinaires, intérêts, frais de maladie, etc.	"	"	5,940
TOTAUX. .			133		98,110
			A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
554,300	554,300	»	»	554,300	553,303 91	
98,110	99,440	»	1,330	99,880	98,930 42	
652,410	653,740	»	1,330	654,180	652,234 33	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).	
29	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif.)	
		Matériel.	
30	{	a. Confection de poinçons et instruments à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.	9,900
		b. Frais d'emballage	2,800
		c. Ameublement, entretien, éclairage et chauffage des bureaux et de l'atelier général du timbre	2,000
			14,700
		Dépenses du domaine.	
31	{	a. Travaux d'entretien et d'amélioration, frais de route et de séjour des agents des ponts et chaussées et autres, consultés	10,000
		b. Entretien du domaine de Tervueren et de ses dépendances, armement et équipement du personnel.	10,200
		c. Charges et contributions.	10,000
		d. Frais de vente et autres actes	3,000
			33,200
32	»	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (Ce crédit n'est point limitatif).	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
652,410	653,740	»	1,330	654,180	632,234 35	
1,328,685	1,328,685	»	»	1,328,685	1,317,351 30	
14,700	12,100	2,600	»	12,100	13,344 41	
33,200	33,200	»	»	33,200	25,872 27	
1,500	1,500	»	»	1,500	971 55	
2,030,495	2,029,225	2,600	1,330	2,029,665	1,991,775 80	
AUGMENTATION . fr.		4,270				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
33	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
34	»	Secours à d'anciens employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS <i>demandés</i> POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS <i>voies</i> POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS <i>voies</i> POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES <i>de</i> L'EXERCICE 1890.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
27,200	27,200	»	»	27,200	20,129 25	
13,700	13,700	»	»	13,700	11,869 »	
40,900	40,900	»	»	40,900	31,998 25	
3,900	3,900	»	»	3,900	10,202 09 525 95	
3,900	3,900	»	»	3,900	10,726 04	

Art. 36 — Remise des greffiers (voir art. 1^{er} de la loi du 12 août 1891, *Moniteur* du 20, n° 232).

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> —	
I.	Administration centrale.
II.	— de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces
III.	— des Contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	— de l'Enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	Pensions et secours
VI.	Dépenses imprévues
	TOTAL. fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,388,000 »	1,388,000 »	»	»	1,381,200 »	1,585,428 41	
208,500 »	208,500 »	»	»	208,300 »	209,766 68	
11,868,930 »	11,868,950 »	»	»	11,859,930 »	11,877,124 50	
2,030,495 »	2,029,225 »	1,270 »	»	2,029,665 »	1,991,773 86	
40,900 »	40,900 »	»	»	40,900 »	51,998 25	
3,900 »	3,900 »	»	»	3,900 »	10,726 04	
15,540,825 »	15,539,255 »	1,270 »	»	15,523,895 »	15,506,817 74	
AUGMENTATION . . fr.		1,270 »				

(408)

XII.

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1893.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1892 s'élève à	fr. 1,528,500 »
Le projet de Budget pour l'exercice 1893 monte à	<u>1,529,000 »</u>
Soit une augmentation de.	fr. 500 »

Cette augmentation est proposée afin de mettre le crédit ouvert par l'article 9 à l'Administration de la Marine, en rapport avec les besoins constatés en 1890 et 1891.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres ,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est
fixé, pour l'exercice 1893, à la somme de un million cinq
cent vingt-neuf mille francs (1,529,000 fr.), conformément
au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 10 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS
POUR L'EXERCICE 1893.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.			
NON-VALEURS.			
1	Non-valeurs sur la contribution foncière	195,000 •	554,000 •
2	— — — personnelle	215,000 •	
3	— sur le droit de patente.	150,000 •	
4	— sur les redevances des mines.	5,000 •	
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	0,000 •	
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000 •	975,000 •
7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	550,000 •	
8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers	1,000 •	
9	Marine. — Restitutions de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine	2,000 •	
10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux	152,000 •	
11	Déficit des divers comptables de l'État. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 •	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. . . fr.		•	1,520,000 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:
Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

pour l'exercice 1893.



BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-valeurs sur la contribution foncière
2	— — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitutions de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
Récapitulation.	
CHAPITRE I. Non-Valeurs	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
193,000	193,000	»	»	193,000	276,668 56	
213,000	213,000	»	»	213,000	402,813 31	
130,000	130,000	»	»	130,000	126,703 39	
3,000	3,000	»	»	3,000	3,368 14	
9,000	9,000	»	»	9,000	6,627 61	
554,000	554,000	»	»	554,000	818,383 01	
230,000	230,000	»	»	230,000	273,059 18	
550,000	550,000	»	»	570,000	520,121 79	
1,000	1,000	»	»	1,000	18,667 92	
2,000	1,300	300	»	1,300	1,784 13	
132,000	132,000	»	»	132,000	175,915 57	
40,000	40,000	»	»	40,000	15,532 45	
975,000	974,300	500	»	994,300	1,004,879 04	
Augmentation. . fr.		500				
554,000	554,000	»	»	554,000	818,383 01	
975,000	974,300	500	»	994,300	1,004,879 04	
1,529,000	1,528,500	500	»	1,548,300	1,823,262 05	
Augmentation. . fr.		500				

(416)

XIII.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1893.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est dressé en vertu de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il comprend les fonds de tiers ou particuliers dont le Trésor effectue la recette et le remboursement.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1892 s'élevait à fr. 1,000,175,009 »

Les évaluations pour 1893 montent à 1,016,982,071 »

La différence en plus, soit. . fr. 16,807,062 »

résulte des augmentations et des diminutions proposées pour les articles ci-après, à l'effet de les mettre en rapport avec les faits constatés :

AUGMENTATIONS.

ART. 4. — Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	fr. 454,650 »
ART. 5. — Réserve du fonds communal	20,000 »
ART. 6. — Fonds spécial des communes (loi du 19 août 1889).	549,312 »
ART. 11. — Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne	20,000 »
ART. 12. — Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne.	5,100,000
ART. 30. — Recettes effectuées par l'Administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	150,000 »
ART. 33. — Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste	5,000,000 »
ART. 46. — Consignations de toute nature	500,000 »
ART. 50. — Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	5,000,000 »
ART. 54. — Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	5,000 »
ART. 55. — Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	1,000 »
ART. 57. — Colonies agricoles de bienfaisance d'Hoogstraeten-Merxplas	58,000 »
A REPORTER.	fr. 16,637,962 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT.	. . fr.	16,637,962	»
ART. 58. — Dépôt de mendicité de Bruges.	 fr.	12,000	»
ART. 59. — Colonie d'aliénés à Gheel		54,000	»
ART. 60. — Asile des hommes aliénés à Tournai		4,000	»
ART. 62. — Institution royale de Messines.		47,000	»
ART. 65. — Produit des laboratoires d'analyses de l'État		16,000	»
ART. 66. — Produit des conférences données aux élèves dro-			
guistes.		2,000	»
ART. 84. — Service des télégraphes.		50,000	»
ART. 92. — École militaire. — Pension des élèves		137,000	»
TOTAL des augmentations.	. . fr.	16,959,962	»

DIMINUTIONS.

ART. 59 (ancien). — Dépôt de mendicité de			
Reckheim (supprimé). fr.	152,000	»	
ART. 74. — Produit du Jardin botanique	900	»	
TOTAL des diminutions.	. . fr.	152,900	»
DIFFÉRENCE ÉGALE.	. . fr.	16,807,062	»

ART. 4. — Fonds communal.

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations des Voies et Moyens pour 1893, les revenus du fonds communal.

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		%.	Montant.
<i>Droits de douane.</i>			
Café	2,400,000 "	100	2,400,000 "
Eaux-de-vie	1,600,000 "	31.970628	511,550 "
Bières	250,000 "	(¹)	87,500 "
Vinaigres et acides acétiques.	400,000 "	55	140,000 "
Sucres.	250,000 "		87,500 "
<i>Droits d'accise.</i>			
Vins.	4,800,000 "	35	1,680,000 "
Eaux-de-vie	55,000,000 "	31.970628	11,183,720 "
Bières	14,975,000 "	(¹)	5,241,250 "
Vinaigres de bières.	25,000 "		8,750 "
Vinaigres autres que de bières	7,000 "	55	2,450 "
Acides acétiques.	75,000 "		26,250 "
Sucres.	5,750,000 "		2,012,500 "
<i>Postes.</i>			
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce.	17,270,000 "	41	7,080,700 "
TOTAL. fr.			30,468,150 "

(¹) Pour cette proportion, voir la note à l'appui des évaluations de recette sur les accises (Voies et Moyens, art. 6).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme de 50,468,150 francs est supérieure à la moyenne des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années ⁽¹⁾. L'excédent devra en conséquence être attribué, le cas échéant, à la réserve, conformément au paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862.

Le revenu de la réserve, en 1895, comprendra les intérêts à échoir sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1892 et en 1895. Ces intérêts peuvent être évalués à 550,000 francs.

Compte rendu de la situation du fonds communal pour l'année 1891.

Aux termes de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, portant abolition des octrois communaux, il doit être rendu compte, chaque année, aux Chambres de la situation du fonds communal.

Pour se conformer à cette disposition, on donne ci-après :

- 1° Le décompte des revenus du fonds communal en 1891 (annexe A);
- 2° Le compte de la réserve à la fin de ladite année (annexe B);
- 3° L'état de la répartition du fonds communal et du fonds spécial pour l'année 1891 (annexe C);
- 4° Un relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création (annexe D).

Il résulte de l'annexe A que le revenu du fonds communal a été en 1891 de 52,407,543 francs. Ce revenu est supérieur à la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années ⁽¹⁾. D'un autre côté, la réserve dépassant, au 31 décembre de cette année, le tiers de la moyenne des sommes réparties en 1888, 1889 et 1890, la différence, soit fr. 76,084 06 est attribuée au fonds communal (annexe B). La somme répartie en 1891 s'élève donc à fr. 52,485,427 06 (52,407,543 + 76,084 06).

⁽¹⁾ Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1890 à 1892 s'élèvent, savoir :

En 1890.	fr. 28,195,261 40
— 1891.	52,485,427 06
— 1892 (prévisions)	50,035,500 »
ENSEMBLE.	fr. 90,710,188 46
MOYENNE.	30,256,729 49

⁽²⁾ Les sommes réparties entre les communes pendant les années 1888 à 1890 s'élèvent, savoir :

En 1888.	fr. 28,406,558 62
— 1889.	28,128,563 59
— 1890.	28,193,261 40
ENSEMBLE.	fr. 84,728,383 61
MOYENNE.	28,242,794 54

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 6. — *Fonds spécial.*

D'après les évaluations des Voies et Moyens pour 1893, les revenus du fonds spécial sont fixés comme il suit :

Droit de licence	fr. 900,000 »
Droits d'entrée sur le bétail et sur les viandes	2,000,000 »
Somme nécessaire, à prélever sur le produit des droits d'entrée, pour faire la quote-part à allouer aux communes à raison de 1 franc par habitant	fr. 3,169,321 »
TOTAL.	fr. 6,069,321 »

ART. 92. — *École militaire. — Pension des élèves.*

Les sommes versées dans les caisses de l'État par les familles des élèves de l'École militaire sont inscrites au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre, conformément à une proposition émanant de la Commission de la guerre du Sénat, et à laquelle le Gouvernement s'est rallié pour les motifs exposés au Budget du Ministère de la Guerre.

Le Conseil d'administration de l'École militaire disposera de ces sommes, savoir :

Pour les chefs de division, à raison de fr. 2 50 par journée de présence d'après les constatations des feuilles de revue des élèves de l'École militaire;

Pour les sous-chefs de division, à raison de fr. 2 25;

Pour les élèves, à raison de 2 francs.

Le reliquat sera versé annuellement au Budget des Voies et Moyens.



PROJET DE LOI.

LEOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1895
sont évaluées respectivement à la somme de un milliard seize
millions neuf cent quatre-vingt-deux mille septante et un
francs (1,016,982,071 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1893.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
TITRE I. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.			
CHAPITRE PREMIER.			
Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000 "	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000 "	
5	Fonds provinciaux. Versements faits directement dans la caisse de l'État. 1,200,000 " Impôts recouvrés par les comptables de l'Administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception 11,000,000 " Revenus recouvrés par les comptables de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception 500,000 "	12,700,000 "	
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	50,468,150 "	
5	Réserve du fonds communal (art. 2 de la loi du 20 décembre 1862)	350,000 "	
6	Fonds spécial des communes (loi du 19 août 1889)	6,069,521 "	
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	550,000 "	
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000 "	
9	Versements effectués chez les receveurs des contributions, par les trésoriers des succursales de la Caisse d'épargne.	700,000 "	
10	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	40,000 "	
11	Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne.	500,000 "	
12	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	140,400,000 "	
13	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	100,000 "	
14	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000 "	
15	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,000,000 "	
16	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	250,000 "	
17	— — — des Affaires Étrangères	100,000 "	
18	— — — de la Justice	150,000 "	
19	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique	250,000 "	
20	— — — des professeurs et instituteurs communaux	550,000 "	
21	— — — de l'ordre judiciaire	380,000 "	
22	— — — des officiers de l'armée.	1,000,000 "	
23	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine.	100,000 "	
24	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	255,000 "	
25	Masse d'habillement de l'Administration des chemins de fer de l'État	700,000 "	
26	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000 "	
27	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000 "	
28	Recettes effectuées par l'Administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires et restitutions au Budget pour ordre comme valeurs de remploi.	5,700,000 "	
29	Recettes effectuées par l'Administration des Postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	5,000,000 "	
30	Recettes effectuées par l'Administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	1,900,000 "	
31	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000 "	
32	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers.	100,000 "	
33	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste.	470,000,000 "	
34	Remise des correspondances par exprès	20,000 "	
35	Fonds de prévision monétaire (Loi du 17 mai 1886, art. 2)	20,000 "	
36	Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	200,000 "	
37	Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	126,000 "	
A REPORTER.		fr.	649,595,471

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DESIGNATION DES SERVICES.	Prévisions	Total
		DES RECETTES et DES DÉPENSES.	par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	"	649,595,471 "
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Ministère des Finances.		
	<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
58	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	500,000 "	
59	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	175,000 "	
40	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	17,500,000 "	
41	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 "	
42	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	600,000 "	
45	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale).	6,000 "	
	<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
44	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	250,000 "	
45	Amendes et frais de justice en matière forestière	14,000 "	
46	Consignations de toute nature	8,800,000 "	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
	<i>A. — Administration des Chemins de fer.</i>		
47	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandise (Déboursés et remboursements)	65,500,000 "	
48	Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà).	80,000 "	
49	Comptes courants des comptables du chemin de fer avec les industriels	270,000 "	
	<i>B. — Administration des Postes.</i>		
50	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	125,000,000 "	562,528,400 "
51	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	158,500,000 "	
52	Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	2,000,000 "	
55	Encaissement et paiement de coupons	2,000,000 "	
	<i>C. — Administration de la Marine.</i>		
54	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	55,000 "	
55	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	6,000 "	
	Ministère de la Justice.		
56	Masse des détenus (administration des prisons)	218,000 "	
57	Colonies agricoles de bienfaisance d'Hoogstraeten-Merxplas	1,252,000 "	
58	Dépôt de mendicité de Bruges	152,000 "	
59	Colonie d'aliénés à Gheel	760,000 "	
60	Asile des hommes aliénés à Tournai	365,000 "	
61	Asile des femmes aliénées à Mons.	500,000 "	
62	Institution royale de Messines	170,000 "	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.		
65	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	50,000 "	
64	Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	55,000 "	
65	Produit des laboratoires d'analyses de l'État	56,000 "	
66	Produit des conférences données aux élèves-droguistes	6,000 "	
	A REPORTER. fr.		1,012,123,471 "

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS	TOTAL
		DES RECETTES et des DÉPENSES.	par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	"	1,012,123,471 "
	TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>		
	§ 1 ^{er} . — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
67	Subsides offerts à l'État pour construction de routes.	100,000 "	1,250,000 "
68	Subsides pour travaux d'utilité publique.	100,000 "	
69	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	50,000 "	
70	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer	1,000,000 "	
	§ 2. — FONDS DE REMploi.		
	<i>Fonds de remploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :</i>		
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
71	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique, des travaux à l'aiguille, des travaux manuels (écoles de garçons), de l'économie domestique et de l'agriculture (enseignement primaire) ainsi que pour l'enseignement dans les écoles gardiennes (jardins d'enfants).	8,000 "	5,528,600 "
72	Expositions générales des beaux-arts	15,000 "	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics.		
73	Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées. Fournitures diverses; frais de surveillance et de confection de clichés photographiques, autographiques, etc. Indemnité à l'agent chargé de la vente des plans et salaires d'ouvriers supplémentaires et temporaires	16,000 "	
74	Produit du Jardin botanique.	100 "	
75	Redevances payées par les fabricants et marchands soumis au contrôle des laboratoires d'analyses de l'État	7,000 "	
76	Recettes et dépenses relatives à l'exécution de la loi du 4 août 1890. — Produit des conférences et des examens pour l'obtention du certificat d'expert-inspecteur des viandes. — Prélèvement et analyse d'échantillons.	5,000 "	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
	A. — Chemins de fer.		
77	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,000,000 "	
78	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent.	200,000 "	
79	Service de la traction et du matériel.	1,000,000 "	
80	Service des transports	500,000 "	
81	Services en général	200,000 "	
82	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services.	100,000 "	
	B. — Postes.		
83	Service des postes	12,000 "	3,113,100 "
	C. — Télégraphes.		
84	Service des télégraphes	250,000 "	
	A REPORTER. fr.	3,113,100 "	1,016,882,071 "

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES et des DÉPENSES.	TOTAL par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	3,113,100 »	1,010,882,071 »
	D. — <i>Marine.</i>		
85	Service de la traction et du matériel	20,000 »	
	E. — <i>Services divers.</i>		
86	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section (arrêté royal du 28 janvier 1888).	500 »	
	Ministère de la Guerre.		
87	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	20,000 »	
88	Service de l'Institut cartographique militaire	15,000 »	
89	Service des objets de couchage de l'État	5,000 »	
90	Service de la pharmacie centrale de l'armée.	18,000 »	
91	Service de la remonte spéciale des officiers.	200,000 »	
92	École militaire. — Pension des élèves	157,000 »	
	§ 5. — <i>SERVICES DIVERS.</i>		
93	Cautionnements des entrepreneurs défaillants.	10,000 »	
94	Fonds de provision pour l'aménagement des terrains des anciennes fortifications de Nieupoort	90,000 »	100,000 »
	TOTAL DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		1,010,982,071 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1893.

ANNEXE A.

DÉCOMPTÉ DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1891.

NATURE DES PRODUITS.	Évaluations du BUDGET.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1891.			Remboursement de droits indûment perçus.	RESTE.	Parti attribuée au FONDS COMMUNAL.	
		Exercice 1890.	Exercice 1891.	TOTAL.			TAUX.	MONTANT.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
Café (Droit de douane).	2,550,000	"	2,488,511 38	2,488,511 38	3,755 65	2,484,555 73	100 %	2,484,555 75
Eaux-de-vie étrangères . . id. .	1,500,000	"	1,754,055 20	1,754,055 20	27,530 60	1,726,695 51	(*)	604,542 75
Bières id. .	400,000	"	516,649 75	516,649 75	845 15	515,804 62	55 %	110,551 60
Vinaigres et acides acétiques. id. .	600,000	"	580,466 25	580,466 25	8,201 54	581,264 71		155,452 63
Vins (Droit d'accise).	4,520,000	25 55	5,722,548 10	5,722,575 65	55,480 10	5,688,895 44	(*)	1,991,112 70
Eaux-de-vie indigènes . id. .	54,060,000	224,792 58	57,185,516 92	57,408,360 50	126 52	57,408,182 98	(*)	15,092,804 04
Bières id. .	14,048,000	1,527 90	14,906,554 71	14,908,082 61	41,954 46	14,866,148 15	35 %	5,205,151 85
Vinaigres de bières . . id. .	16,000	"	17,616 17	17,616 17	"	17,616 17		6,165 66
Id. autres que de bières. id. .	2,700	616 54	16,663 20	17,279 54	"	17,279 54	35 %	6,047 84
Acide acétique . . . id. .	5,200	"	68,205 40	68,205 40	"	68,205 40		25,871 19
Sucres (Droits de douane et d'accise).	6,000,000	1,009,877 17	4,991,219 13	6,001,096 50	1,888 35	5,009,207 95		2,099,722 78
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté .	60,951,900	1,236,859 52	65,566,270 85	66,605,110 55	113,815 88	66,489,294 47		25,271,255 04
Postes	16,590,000	507,168 92	15,715,355 07	16,223,101 99	"	16,223,101 99	41 %	6,651,471 82
TOTAL fr.	79,891,900	1,744,028 44	85,570,515 28	85,514,525 72	117,571 55	85,196,952 10		32,407,545 (*)
Prélèvement opéré en exécution du § 2 de l'article 5 de la loi du 20 décembre 1862								76,084 06
Somme répartie. fr.								32,483,427 06

(*) L'application de l'article 129 de la loi du 18 juillet 1887, attribuant au fonds communal une quotité (pour cent) supérieure à 35 %, il y a lieu de reprendre, comme base de répartition, ce dernier taux qui a été fixé par la loi du 20 décembre 1862.

(*) Pour régulariser une erreur commise en 1890, la quote-part du fonds communal a été augmentée de fr. 62 41.

COMPTÉ

DE LA RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL A LA FIN DE L'ANNÉE 1891.

A. — Comptes des recettes et des dépenses pour l'année 1891.

D'après le compte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1892, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1890, un solde disponible de fr. 204 79

Recettes. — Retenue opérée en exécution du paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862 361,803 19

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1891 sur un capital nominal de 263,600 francs en titres de la Dette publique à 2 1/2 % 6,590 »

Semestre d'intérêts échu le 1^{er} mai 1891 sur un capital nominal de 6,563,500 francs en obligations de la Dette publique à 3 % 98,482 50

Semestre d'intérêts échu le 1^{er} novembre 1891 sur un capital nominal de 6,738,400 francs en obligations de la même Dette. 101,076 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1891 sur un capital nominal de 786,900 francs en titres de la Dette publique à 3 1/2 % (1^{re} série) 27,541 50

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1891 sur un capital nominal de 2,726,200 francs en titres de la même Dette (2^e série) 93,417 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1891 sur un capital nominal de 438,400 francs en obligations de la même Dette (3^e série) 15,344 »

TOTAL DES RECETTES. . . fr. 706,460 98

Dépenses. — Prix d'achat d'un capital nominal de 148,100 francs en titres de la Dette publique à 3 % (1) 146,123 18

Prix de 47,100 francs de la même Dette (2) . 16,967 23

— de 7,700 — — (3) 7,648 34

— de 150,600 — — (4) 148,765 66

— de 16,800 — à 3 1/2 % (2^e série) (5) 17,185 26

— de 7,400 — — (6) 7,587 36

— de 353,000 — — (7) 361,736 75

706,013 98

SOMME DISPONIBLE. . . fr. 447 »

(1) Y compris fr. 24 68, montant des intérêts bonifiés.

(2) — 89 77 — —

(3) — 60 31 — —

(4) — 30 20 — —

(5) — 107 80 — —

(6) — 76 26 — —

(7) — 3,706 30 — —

B. — Situation de la réserve au 31 décembre 1891.

Retenues sur le revenu du fonds communal	{ 1863 à 1890. . . 8,172,548 49 1891. . . , }	{ 8,172,548 49	15,327,522 87
Bénéfice sur la vente de titres	{ 1875 à 1890. . . 466,425 63 1891. . . , }	{ 466,425 63	
Intérêts des capitaux placés	{ 1864 à 1890. . . 6,548,013 27 1891. . . (1) 340,335 48 }	{ 6,688,348 75	
A déduire :			
Prélèvement sur la réserve au profit des communes.	{ 1864 à 1890. . . 5,832,042 08 1891. . . , }	{ 5,832,042 08	5,836,973 96
Perte sur la vente de titres.	{ 1875 à 1890. . . 4,931 88 1891. . . , }	{ 4,931 88	
RESTE. fr.			9,490,548 91

Cette somme dépassant le maximum de la réserve (art. 2, § 5 de la loi du 20 décembre 1862) qui est de (2) fr. 9,414,264 85

il y a lieu d'attribuer la différence au fonds communal, soit fr. 76,084 06

Au 31 décembre 1891, la réserve possédait les valeurs ci-après :

En 2 1/2 % un capital nominal de . . . fr.	265,600 »
— 3 % — — . . .	6,889,000 »
— 3 1/2 % (1 ^{re} série) — — . . .	786,900 »
— 3 1/2 % (2 ^e série) — — . . .	2,726,200 »
— 3 1/2 % (3 ^e série) — — . . .	438,400 »
Ces valeurs représentent fr.	9,489,901 91

Il restait à cette date :

1° A employer le solde disponible . . . fr.	447 »	} 75,637 06
2° A effectuer, en exécution de l'article 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862 (voir annexe A), un prélèvement de	76,084 06	
RESTE. . . fr.		9,414,264 85

(1) Déduction faite d'une somme de fr. 4,115 52, montant des intérêts bonifiés par suite d'achats de titres.

(2) Sommes réparties pendant les trois dernières années :

1888. fr.	28,400,558 62
1889.	28,128,563 59
1890.	28,193,261 40

ENSEMBLE. fr. 84,728,383 61

MOYENNE. 28,242,704 54

1/3 OU MAXIMUM 9,414,264 85

Le montant de la réserve ne peut dépasser le tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (art. 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862).

ANNEXE C.

État de la répartition du fonds communal et du fonds

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.		
		CONTRIBUTIONS directes EN 1890 (principal).	Revenu net des OCTROIS EN 1889. — Minimum de QUOTI-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.
1.	2.	3.	4.	5.
		francs.	francs.	francs.
1	Nieuport	16,293 45	23,576 27	•
2	Termonde	62,245 10	82,117 02	•
3	Bruges	404,060 83	445,684 61	•
4	Lokeren	83,554 55	86,752 35	3,001 60
5	Gand	1,407,597 70	1,549,051 •	60,379 21
6	Hasselt	88,913 01	91,103 80	4,446 75
7	Hodimont	32,002 48	32,090 30	2,566 43
8	Mons	520,703 56	517,815 50	26,836 47
9	Saint-Nicolas	146,563 08	144,157 27	13,553 47
10	Malines	503,650 31	207,238 68	29,086 60
11	Tournai	306,205 40	204,761 71	54,307 50
12	Arlon	53,075 56	50,914 47	6,124 27
13	La Bouverie	15,000 51	14,192 35	1,957 90
14	Louvain	350,724 15	340,740 50	45,845 91
15	Ypres	123,856 48	114,011 23	19,094 18
16	Furnes	53,531 67	29,761 95	6,273 70
17	Maeseyck	15,857 37	14,180 65	2,860 86
18	Lierre	95,888 13	82,582 54	20,466 20
19	Turnhout	75,956 83	64,900 •	16,728 87
20	Bruxelles	3,378,628 80	2,863,166 07	767,760 48
21	Liège	1,499,226 14	1,267,362 98	543,817 27
22	Poperinghe	47,073 83	40,336 63	11,219 62
23	Diest	48,993 36	40,998 58	11,633 34
24	Audenarde	41,404 08	34,591 32	9,904 59
25	Ostende	226,634 90	180,307 21	63,251 66
26	Frameries	32,803 21	24,996 86	10,255 91
27	Namur	285,482 53	214,715 74	92,085 08
28	Tirlemont	94,015 34	70,034 07	31,001 83
29	Menin	56,714 38	41,662 70	19,286 80
30	Philippeville	8,533 57	6,242 72	2,928 00
31	Ath	61,611 91	44,795 98	21,416 77

spécial pour l'année 1891. — Communes à octroi.

		FONDS SPÉCIAL.		Observations.
QUOTE-PART		POPULATION	SOMMES	
de		de droit d'après	revenant aux	
chaque commune		le recensement	communes	
		décennal de	dans le fonds	
6.		1880.	spécial.	9.
francs		habitants.	francs	
23,376 27		3,123	3,123 .	
82,117 02		8,544	8,544 .	
445,084 01		44,501	44,501 .	
89,703 95		17,770	17,770 .	
1,609,430 21		131,451	131,451 .	
95,552 55		12,192	12,192 .	
34,456 73		4,372	4,372 .	
344,051 07		24,049	24,049 .	
157,510 74		25,914	25,914 .	
320,525 28		42,334	42,334 .	
529,009 01		32,566	32,566 .	
57,038 74		7,149	7,149 .	
16,130 34		6,177	6,177 .	
386,586 41		36,008	36,008 .	
133,105 41		15,755	15,755 .	
56,035 63		5,085	5,085 .	
17,041 51		4,354	4,354 .	
105,048 54		17,135	17,135 .	
81,628 87		16,670	16,670 .	
3,630,926 55		162,498	162,498 .	
1,611,180 25		125,131	125,131 .	
51,556 25		11,007	11,007 .	
52,651 92		7,599	7,599 .	
44,495 91		5,545	5,545 .	
243,558 87		19,307	19,307 .	
35,252 77		9,935	9,935 .	
306,800 82		25,354	25,354 .	
101,035 90		13,931	13,931 .	
80,949 50		11,749	11,749 .	
9,170 81		1,466	1,466 .	
66,212 75		9,301	9,301 .	

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL		
		CONTRIBUTIONS directes EN 1890 (principal).	Moyenne des OCTROIS EN 1850. — Minimum de QUOTE-PART des COMMUNES à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition ou delà du minimum indiqué dans la colonne précédente
1.	2.	3.	4.	5.
		Francs.	Francs.	Francs.
32	Verviers	391,075 53	282,551 37	137,727 57
33	Dinant.	54,110 02	38,000 "	20,151 03
34	Alost	135,480 97	92,492 99	53,114 64
35	Huy.	106,543 88	72,242 06	42,257 94
36	Courtrai.	244,760 80	163,798 76	99,249 22
37	Saint-Trond	66,610 50	44,480 "	27,095 08
38	Dixmude.	28,063 04	18,500 "	11,658 64
39	Tongres	54,844 21	35,696 36	23,243 32
40	Lessines	35,152 39	21,566 92	16,210 46
41	Hérenthals	18,716 13	11,118 41	8,995 34
42	Quaregnon	46,755 01	27,650 42	22,587 "
43	Spa. !.	64,254 06	34,094 "	34,950 17
44	Grammont	51,334 73	26,725 "	28,443 13
45	Stavelot	21,785 40	11,230 60	12,181 71
46	Aerschot	22,924 27	11,515 51	13,120 62
47	Nivelles	75,578 77	36,410 "	42,663 24
48	Ninove	32,770 95	15,000 "	20,218 11
49	Dour	58,663 64	17,664 55	23,886 28
50	Renaix.	70,562 74	52,102 62	43,729 56
51	Anvers	3,142,283 68	1,350,578 98	2,026,355 48
52	Péruwelz.	49,263 51	21,131 96	31,790 07
53	Gheel	55,018 12	14,822 54	22,810 54
54	Mariembourg.	4,337 50	1,790 01	2,871 27
55	Pâturages	52,788 89	12,179 35	23,058 04
56	Charleroi.	195,647 68	70,585 17	137,523 07
57	Herve	26,703 17	9,651 88	19,045 34
58	Rœulx.	13,841 61	4,990 "	9,885 23
59	Wavre.	44,177 09	15,690 20	51,785 80
60	Jodoigne.	28,881 35	9,404 35	21,543 70
61	Hornu.	27,050 35	8,746 09	20,524 23
62	Leuze.	38,066 70	12,137 12	28,772 20
63	Basel	8,780 82	5,044 13	11,971 61
64	Steendorp	7,072 57	4,623 "	11,596 20
65	Beaumont	15,092 20	4,623 "	11,596 20
66	Wasmès	40,044 "	10,761 57	52,282 70

		FONDS SPÉCIAL.		Observations.
QUOTE-PART de chaque commune.		POPULATION de droit d'après le recensement décennal de 1880.	SOMMES revenant aux communes dans le fonds spécial.	
6.		7.	8.	9.
Francs.		Habitants.	Francs.	
420,278 94		40,944	40,944 »	
58,151 63		6,342	6,342 »	
145,607 65		20,679	20,679 »	
114,500 »		12,496	12,496 »	
263,047 98		26,943	26,943 »	
71,584 68		11,542	11,542 »	
30,158 04		4,106	4,106 »	
58,939 68		8,225	8,225 »	
37,777 38		7,274	7,274 »	
20,113 75		4,838	4,838 »	
30,246 42		12,406	12,406 »	
69,053 17		6,732	6,732 »	
55,168 13		9,395	9,395 »	
23,412 31		4,287	4,287 »	
24,636 13		5,378	5,378 »	
70,073 24		10,168	10,168 »	
55,218 11		6,581	6,581 »	
41,550 83		10,163	10,163 »	
75,851 98		14,370	14,370 »	
3,376,952 46		169,427	169,427 »	
52,942 03		8,007	8,007 »	
37 653 08		10,468	10,468 »	
4,661 28		803	803 »	
35,257 59		10,090	10,090 »	
208,108 24		16,372	16,372 »	
28,697 22		4,616	4,616 »	
14,875 25		2,744	2,744 »	
47,476 »		6,847	6,847 »	
51,058 05		4,508	4,508 »	
29,070 52		8,306	8,306 »	
40,909 52		6,257	6,257 »	
9,415 03		2,958	2,958 »	
7,000 71		2,078	2,078 »	
16,219 20		2,004	2,004 »	
43,034 27		12,274	12,274 »	

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.		
		CONTRIBUTIONS directes F. N. 1890 (principal).	Revenu net des OCTROIS EN 1889. — Minimum de PART des communes à octroi	SOMMES reçues AUX COMMUNES dans la répartition au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.
1.		3.	4.	5.
		Francs	Francs.	Francs.
67	Soignies.	47,205 57	12,500 "	38,250 05
68	Gembloux	23,847 61	0,500 "	19,328 42
69	Enghien	27,767 91	7,500 "	22,541 47
70	Binche	56,765 47	14,610 "	46,592 26
71	Roulers	90,855 79	24,749 "	79,315 81
72	Tamise	39,585 78	8,066 91	35,872 77
73	Blankenberghe.	58,679 52	12,000 "	51,061 50
74	Vilvorde	53,279 16	9,948 46	47,509 50
75	Bouillon	10,598 54	1,546 99	10,042 99
76	Fontaine-l'Évêque	28,467 26	5,455 "	27,138 04
77	Bastogne	12,862 05	1,246 86	12,575 06
78	Chimay	25,465 41	2,459 00	24,904 98
79	Jemappes	47,548 62	2305 92	64,128 36
80	Flénu.	14,267 57		
81	Eecloo	41,857 66	1,540 "	43,645 36
	Communes à octroi	15,667,743 05	11,558,145 80	5,311,545 25
	— sans octroi	14,528,991 41	"	"
	TOTAL GÉNÉRAL. . . fr.	50,196,734 44	"	"

FONDS SPÉCIAL.		Observations.	
QUOTE-PART de chaque commune.	POPULATION de droit d'après le recensement décennal de 1880.		SOMMES revenant aux communes dans le fonds spécial.
6.	7.		8.
9.			
Francs.	Population.	Francs.	
50,730 65	8,144	8,144 •	
25,628 42	3,482	3,482 •	
29,841 47	4,044	4 044 •	
61,002 20	9,146	9,146 •	
104,064 81	17,219	17,219 •	
42,339 68	9,045	9,045 •	
65,061 39	5,009	5,009 •	
57,257 76	8,202	8,202 •	
11,589 98	2,404	2,404 •	
50,595 04	5,005	5,005 •	
15,822 52	2,848	2,848 •	
27,364 88	3,136	3,136 •	
51,000 20	10,741	10,741 •	
15,532 00	4,139	4,139 •	
44,983 56	10,741	10,741 •	
16,860,480 05	1,440,127	1,440,127 •	
15,615,058 05	4,070,882	4,070,882 •	
32,485,427 06	5,520,000	5,520,000 •	

(436)

ANNEXE D.

RELEVÉ

*présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal
depuis sa création.*

(1860 à 1891.)



ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.			SOMME à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 11, 12 et 13.)	MONTANT DES CONTRI (de l'année précéd servant de base à la répartition du		
			Prélèvement sur le revenu du FONDS communal.	Retenue au profit du FONDS communal.	MONTANT au 31 décembre.		Communes à octroi.	Communes sans octroi.	
									1.
1860 (161 jours)	6,721,311 48	229,470 66	"	"	"	6,491,840 82	9,372,503 51	7,606,887 02	
1861	15,255,570 37	580,637 55	"	"	"	14,872,932 82	9,475,462 69	7,604,848 32	
1862	15,795,568 82	550,940 44	"	"	"	15,444,428 58	9,548,093 23	7,778,737 93	
1863	16,557,282 51	176,727 04 (pour 201 jours)	(b) 184,796 98	"	(b) 184,796 98	15,995,737 39	9,624,534 03	7,884,542 44	
1864	16,445,952 67	"	(b) 407,246 25	"	(b) 595,373 23	16,056,706 42	9,747,546 79	8,000,877 70	
1865	17,522,980 27	"	(b) 429,791 61	"	(b) 1,050,252 34	16,893,188 66	9,887,300 53	8,140,614 55	
1866	17,956,590 93	"	(b) 446,926 79	"	(b) 1,542,291 63	17,489,665 14	10,044,507 87	8,280,539 29	
1867	18,578,568 34	"	(b) 452,712 87	"	(b) 2,052,440 67	17,925,635 47	10,157,882 75	8,436,156 19	
1868	17,752,716 08	"	(b) 316,546 66	"	(b) 2,442,325 86	17,436,169 42	10,237,819 26	8,559,524 95	
1869	19,089,221 58	"	(b) 474,660 60	"	(b) 3,000,685 25	18,614,560 98	10,812,311 85	9,014,288 88	
1870	22,592,848 40	"	(b) 570,289 27 (e) 5,022,559 13	"	(b) 5,678,200 02 (e) 5,022,559 13	19,000,000 "	10,981,755 96	9,229,515 82	
1871	18,946,640 94	"	(b) 482,239 78 " (e) 1,465,590 84	"	(b) 4,504,711 03 (e) 5,120,446 46	19,950,000 "	11,184,146 16	9,421,868 47	
1872	21,408,476 29	"	(b) 536,471 99 (f) 14,504 30	"	(b) 5,015,072 06 (e) 1,735,069 94	20,947,500 "	11,559,915 56	9,599,652 42	
1873	23,459,041 46	"	(b) 592,105 92	"	(b) 5,779,515 22 (e) 1,797,087 79	22,866,935 54	11,740,588 24	9,944,378 53	
1874	25,483,830 01	"	(b) 601,850 22 " (e) 212,618 96	"	(b) 6,652,860 18 (e) 1,655,568 93	23,094,618 75	11,960,463 09	10,204,189 14	
1875	25,045,770 08	"	(b) 637,711 57	"	(b) 7,576,708 99 (e) 1,721,906 98	24,408,059 41	12,311,321 50	10,599,386 27	
1876	25,590,910 18	"	" (b) 56,516 74 (e) 54,590 25	"	(b) 7,818,845 96 (e) 1,775,232 41	25,461,817 17	12,615,573 12	10,950,298 98	
1877	24,703,442 34	"	" (b) 58,861 53 (e) 1,915,782 56	"	(b) 8,107,166 14 "	26,658,086 03	12,944,498 58	11,355,960 63	
1878	23,774,678 20	"	" (b) 1,734,642 67	"	(b) 8,445,856 11	25,509,320 87	13,176,174 70	11,751,585 27	
1879	25,790,268 96	"	" (b) 86,139 07	"	(b) 7,106,619 44	25,876,408 03	13,481,300 89	12,157,082 58	
1880	25,666,900 39	"	" (b) 347,704 59	"	(b) 7,318,992 59	26,014,604 98	13,755,281 41	12,341,793 69	
1881	26,815,065 48	"	(b) 675,071 76	"	(b) 7,978,455 33	26,139,995 72	14,029,509 04	12,643,855 81	
1882	27,398,111 56	"	(b) 374,267 44	"	(b) 8,670,111 85	27,153,028 08	14,285,684 15	12,901,810 74	
1883	27,398,111 56	"	" (b) 205,785 06	"	8,809,736 06	27,603,894 62	14,545,934 87	13,161,599 15	
1884	26,372,745 99	"	" (b) 586,226 15	"	8,589,960 69	26,958,972 14	14,792,917 44	13,411,754 10	
1885	29,351,848 33	"	(b) 111,304 63	"	9,077,321 64	29,240,543 70	15,215,502 43	13,894,055 73	
1886	26,729,337 29	"	" (b) 1,205,132 87	"	8,227,856 84	27,954,470 16	15,567,641 42	14,059,805 51	
1887	28,581,450 96	"	(b) 556,768 96	"	9,276,254 33	28,044,662 "	15,488,502 76	14,219,830 80	
1888	28,058,123 94	"	" (b) 548,434 68	"	9,269,785 44	28,406,558 62	15,635,559 54	14,417,748 06	
1889	26,885,762 67	"	" (b) 1,242,800 92	"	8,430,766 09	28,128,563 59	15,835,573 17	14,635,301 56	
1890	28,555,066 59	"	561,805 19	"	9,151,928 05	28,193,261 40	16,043,569 49	14,889,517 59	
1891	32,407,343 "	"	" (g) 76,084 06	"	9,414,264 85	32,485,427 06	15,667,745 03	14,528,991 41	

N	BUTIONS (dents) fonds communal	MONTANT DES SOMMES REPARTIES ENTRE			Marc le franc de la repartition annuelle	NOMBRE de communes dont LA QUOTÉ-PART		Observations.
		les communes à octroi		les communes sans octroi.		est égale au revenu de l'octroi en 1859	dépasse le revenu de l'octroi en 1859	
	TOTAL.	a titre de minimum	proportionnellement au montant des contributions.					
	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.
	16,979,482 55	5,104,588 55	52,177 25	1,295,275 22	(a) 0.38000761	60	9	N B. Pour les 81 communes à octroi, le montant total du revenu net des octrois en 1859 s'élevait à fr. 11,538,145 80.
	17,170,511 01	11,510,410 05	97,057 14	5,205,485 05	0.421372289	67	11	(a) Pour la période qui s'est écoulée du 31 juillet au 31 décembre 1860, le marc le franc réel de la répartition a été de 0 170276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0 38000764
	17,520,851 10	11,485,775 51	158,586 56	3,820,068 51	0.49109101	65	15	(b) Réserve ordinaire, art. 2, § 4 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357).
	17,508,786 47	11,425,002 15	220,505 54	4,350,155 90	0 55113900	59	19	
	17,757,424 49	11,109,511 95	250,296 81	4,591,007 66	0 54821032	58	20	
	18,027,925 86	11,351,821 06	542,884 74	5,198,482 86	0.63858606	55	25	
	18,555,847 16	11,275,048 95	459,917 89	(c) 5,754,861 50	0.69123536	49	29	(c) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un rece- veur que lorsque la répartition était ter- minée, une somme de 194 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la de- duction de 194 francs de la somme répartie en 1867.
	18,594,018 92	11,250,210 90	554,501 79	(d) 6,160,748 78	0.73028086	46	32	(d) Voir le renvoi (c).
	18,797,544 21	11,292,715 50	454,088 54	5,709,567 58	0.66701921	50	28	
	19,826,000 71	11,161,698 28	658,805 47	6,794,057 23	0.75569861	44	34	
	20,211,067 78	9,765,006 80	2,086,462 55	7,147,650 58	0 77488762	41	57	
	20,606,014 65	9,619,065 94	2,498,101 58	7,831,925 48	0 83148525	37	42	
	20,959,565 98	9,486,458 24	2,892,205 80	8,568,855 06	0 89289565	35	46	(e) Réserve extraordinaire, article 13 de la loi du 15 mai 1870 (Moniteur n° 137).
	21,684,966 77	5,786,889 82	7,135,597 75	9,944,647 99	1.000098695	20	59	
	22,164,652 23	8,664,256 54	4,529,604 17	10,100,778 04	0.98986582	22	57	(f) Recette constatée après la répartition de 1872 il a été tenu compte aux com- munes de la somme de fr. 14,504 50, lors de la répartition de 1873
	22,919,707 57	5,565,550 56	8,121,467 72	10,921,261 55	1 05056753	18	62	
	25,563,872 10	5,565,550 56	8,545,598 97	11,550,887 84	1 05484080	18	62	(g) Réserve ordinaire, art. 2, § 5 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357).
	24,500,459 21	5,660,452 19	10,721,147 08	12,276,486 76	1.08106105	14	56	
	24,927,759 97	5,551,158 01	8,451,894 51	11,706,288 55	0.99614548	17	65	
	25,658,585 27	5,551,158 01	8,557,559 85	11,967,710 17	0.98442980	17	65	
	26,077,075 10	5,551,158 01	8,649,418 53	12,014,048 59	0.97514429	17	65	
	26,675,564 85	5,565,518 66	8,677,060 76	12,097,614 50	0.95679787	18	62	
	27,187,494 89	5,595,552 19	10,872,001 94	12,665,475 95	0.98168189	15	68	
	27,705,554 02	5,415,244 98	11,272,064 52	12,916,585 52	0.98138419	12	69	
	28,204,671 54	5 770,166 15	10,617,246 26	12,571,559 75	0.95755588	14	67	
	29,109,558 16	2,670,087 52	12,722,005 94	15,859,450 44	0.99669888	9	72	
	29,427,446 95	5,429,425 65	11,554,472 95	15,150,571 58	0.93534757	15	68	
	29,708,542 56	5,129,425 65	11,585,004 14	15,252,232 23	0.93054121	15	68	
	30,053,507 60	5,415,244 98	11,555,299 99	15,548,015 65	0.95515589	12	69	
	30,408,674 73	5,415,244 98	11,595,658 08	15,517,680 55	0 91009401	12	69	
	30,932,887 08	5,860,996 71	10,948,406 81	15,574,857 88	0 89827342	14	67	
	30,196,754 44	551,577 90	16,518,111 15	15,615,958 05	1.1746746	5	78	